



**HAL**  
open science

# Germaine Pourvoyeur : l'action d'une assistante sociale de la Croix-Rouge française au camp d'internement de Compiègne-Royallieu, de 1941 à 1943

Mickaël Marat

► **To cite this version:**

Mickaël Marat. Germaine Pourvoyeur : l'action d'une assistante sociale de la Croix-Rouge française au camp d'internement de Compiègne-Royallieu, de 1941 à 1943. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04431476

**HAL Id: dumas-04431476**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04431476>**

Submitted on 1 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Mickaël Marat  
Mémoire pour le master 2 histoire : le phénomène guerrier  
Sous la direction de Philippe Nivet  
Année universitaire 2022-2023

## Germaine Pourvoyeur



*Source : Archives privées d'André Pourvoyeur, s.l, 1942.*

L'action d'une assistante sociale de la Croix-Rouge française  
au camp d'internement de Compiègne-Royallieu, de 1941 à  
1943.



*« Deviendrai-je le héros de ma propre vie, ou bien cette place sera-t-elle occupée par quelque autre ? À ces pages de le montrer. »*

Charles Dickens, *David Copperfield*. Gallimard, 2010,  
p. 5.

## Remerciements

C'est en étudiant reconnaissant que je formule un certain nombre de remerciements à l'endroit de tous les enseignants et professionnels consultés dans le cadre de mes recherches, et sans le soutien desquels ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.

Mes premiers remerciements s'adressent naturellement à mon directeur de recherche, monsieur Philippe Nivet, maître de conférences en histoire contemporaine, pour avoir accepté de suivre ce travail et lui avoir conféré une bien meilleure qualité par ses remarques érudites et constructives. Sa patience, sa disponibilité et sa bienveillance à mon égard, en raison de mes contraintes, m'ont permis de réaliser ce travail de recherche sereinement et de le mener jusqu'à son terme.

À Madame Emmanuelle Cronier, maîtresse de conférences en histoire contemporaine, dont les interventions cette année dans le cadre des séminaires de méthodologie ont contribué à rendre ce travail plus cohérent et structuré.

À Madame Camille Desenclos, maîtresse de conférences en histoire moderne et co-responsable du master Histoire, Civilisations et Patrimoine – Le phénomène guerrier, sans laquelle rien de tout ceci n'aurait été possible. Les aménagements dont j'ai bénéficié, liés à ma situation personnelle et professionnelle, ont facilité mon intégration et ma réussite au sein de cette formation exigeante.

À l'ensemble des enseignants qui, informés de ma situation, m'ont accompagné afin de me placer dans des conditions propices à la réussite de mon année. Que Monsieur Xavier Boniface, Madame Marjorie Beulay et Madame Olivia Carpi, soient ici chaleureusement remerciés.

À Monsieur Aurélien Gnat, directeur du Mémorial de l'internement-camp de Royallieu, pour sa réactivité, sa disponibilité, son expertise et ses conseils judicieux, ainsi qu'à son équipe, madame Gabrielle Perissy et madame Julia Maitre pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur aide dans le travail de référencement et de mise à jour de mes côtes du fonds Pourvoyeur. Leur engouement, leur professionnalisme et leur passion ont contribué à placer l'étudiant-chercheur que je suis dans des conditions idéales.

À Monsieur Daniel Palmieri, historien en charge des recherches au CICR à Genève, dont les nombreuses précisions historiques, la gentillesse, la réactivité, et la bienveillance ont contribué à rendre ce travail plus complet.

À Madame Karen Taïeb, responsable des archives du centre de documentation juive contemporaine, et Madame Virginie Alauzet, responsable des archives de la Croix-Rouge française, pour leur accueil.

Au personnel des archives départementales de l'Oise dont le dévouement et le professionnalisme ont rendu possible de belles découvertes documentaires.

À madame Anne Bonamy, précédente directrice du Mémorial de l'internement-camp de Royallieu à Compiègne, à qui je dois tant, et dont l'influence décisive au début de ce projet m'a conforté dans ma décision d'entreprendre ces recherches sur Germaine Pourvoyeur.

Enfin, à ma famille, qui a compris et accepté mes nombreux isolements studieux, et dont le silence a facilité cet exigeant travail de recherche et d'écriture.

## Introduction

Écrire l'histoire de Germaine Pourvoyeur, c'est joindre la petite histoire à la Grande ; en somme, c'est réinsérer le destin singulier d'une femme ordinaire dans le contexte tragique des deux guerres mondiales. Conflits qu'elle traverse en endossant respectivement, et consécutivement, le statut de jeune observatrice en incapacité d'agir, si l'on considère que pour tout enfant la guerre est un « évènement subi »<sup>1</sup>, puis celui d'actrice en raison de son engagement professionnel et humain au sein de la Croix-Rouge française. Un engagement dont nous verrons qu'il est pluriel, précoce, désintéressé et non sans risques. On peut sans doute entrevoir les prémises de cette abnégation dans l'enfance même de la jeune femme ; une enfance marquée dès le plus jeune âge par l'altruisme parental, une charité d'inspiration chrétienne, mais aussi en raison de la désolation causée par la terrible épreuve de la Grande Guerre.

Ces expériences de vie forgent indubitablement son caractère si bien que son engagement à la Croix-Rouge française apparaît comme une suite logique à cette jeunesse imprégnée d'une empathie ardente et d'une volonté forte de soulager son prochain. La présente étude rend principalement compte de son action comme assistante sociale de la Croix-Rouge française au camp d'internement de Royallieu à Compiègne, plus communément nommé *Fronstalag 122*, où toutes les facettes de sa personnalité et de son dévouement sont mises en exergue, et surtout à l'épreuve, du mois de novembre 1941 au mois de septembre 1943. Au cours de ces deux années passées au service des internés civils du camp, ses activités sont variées, contrôlées et orientées par sa hiérarchie, ainsi que très étroitement surveillées par les Allemands. Son temps de service à Royallieu nous permet d'apprécier de manière générale l'évolution et l'intensification de la politique de répression menée par les Allemands à l'égard des résistants, des juifs et même de la population locale.

À travers son action, c'est aussi celle de la Croix-Rouge française qui est mise en lumière, ce « véritable laboratoire social »<sup>2</sup> où de nouvelles formes d'assistance émergent ; une institution dont l'histoire est surtout le fait du service des archives de l'œuvre, et dont les publications s'apparentent davantage à des « célébrations qu'à de véritables travaux historiques »<sup>3</sup>. Contrairement au CICR et à la Croix-Rouge Allemande, la CRF n'a pas fait

---

<sup>1</sup> Pignot Manon, *Allons enfants de la patrie, génération Grande Guerre*. Éditions du Seuil, janvier 2012. p. 23.

<sup>2</sup> Durbecq Elsa, *Femmes et œuvres : l'exemple des Croix-Rouge françaises*. Recherches contemporaines (université Paris X Nanterre), 3, 1995-1996, p. 194.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 193.



l'objet d'étude scientifique, à l'exception de l'ouvrage de Gérard Chauvy<sup>4</sup>, pourtant considéré par certains historiens comme étant « dénué d'intérêt »<sup>5</sup>. Cependant, ces documents nous renseignent sur l'organisation, l'efficacité et les limites de celle-ci, mais aussi et surtout, dans une certaine mesure, sur les rapports qu'elle entretient avec les autorités d'occupation et le gouvernement de Vichy, par l'intermédiaire de l'administration locale. Ces relations affectent le processus, en perpétuel mouvement, d'ouverture/fermeture du camp, de permission puis de restriction, au point de remettre en perspective la capacité réelle de Germaine Pourvoyeur à agir, et plus important, de questionner la mise en application des principes d'action de la Croix-Rouge française.

Enfin, n'oublions pas le cadre de travail dans lequel évolue la jeune femme, c'est à dire le camp de Royallieu, camp d'internement sous administration militaire allemande<sup>6</sup>, le second camp en France par sa taille, et qui reçoit une population de résistants ainsi que des prisonniers de droit commun, et sur lequel nous reviendrons plus avant au cours de cette étude. En effet, si l'internement est un phénomène connu et déjà éprouvé, à l'image des républicains espagnols présents en France et rassemblés dans des camps dès 1939<sup>7</sup>, la segmentation raciale opérée à l'intérieur même du camp (et des camps de manière générale) présente un aspect inédit et témoigne du surplus idéologique qui conduit les autorités d'occupation, non seulement à isoler les opposants au régime et à l'occupation, mais aussi à mettre à part les juifs dans le camp, à seule fin d'honorer une idéologie nazie qui tend à vouloir les sortir de l'espèce humaine. Cette séparation s'ensuit naturellement d'une différence de traitement à tous les niveaux, en premier lieu l'accès du personnel extérieur aux différents secteurs du camp. À cet égard, les documents personnels de l'assistante sociale de la Croix-Rouge apportent des informations précieuses sur le fonctionnement du camp et de la vie en son sein et viennent compléter une histoire du *Fronstalag 122* qui ne cesse de s'enrichir mais qui demeure lacunaire sur de nombreux aspects.

Ces archives, inédites pour la plupart, constituent une somme abondante de documents. Ceux-ci sont issus des notes contenues dans les cahiers personnels de Germaine Pourvoyeur. André Pourvoyeur, neveu de cette dernière, en a fait don à la mairie de Compiègne en 2006, soit deux ans avant l'inauguration du Mémorial. Ces documents sont restés dans des cartons au

---

<sup>4</sup> Chauvy Gérard, *La Croix-Rouge dans la guerre (1939-1947)*. Paris, Flammarion, 2000.

<sup>5</sup> Le Crom Jean-Pierre, *La Croix-Rouge française pendant la Seconde Guerre mondiale*. Revue *Vingtième siècle*. N°101, 2009, p. 149.

<sup>6</sup> Théofilakis Fabien, *Fronstalag 170 KN 654 : l'autre camp. Les prisonniers de guerre en 1940*. Éditions Gallimard-Mémorial de l'internement et de la déportation - Camp de Royallieu – 2022, p. 23.

<sup>7</sup> Peschanski Denis, *La France des camps, l'internement 1938-1946*. Paris, Éditions Gallimard, 2002, p. 15. Le premier camp ouvre ses portes à Rieucros, en Lozère, pour accueillir les « indésirables étrangers ».

fond d'une armoire, sans que le contenu en soit exploité. Le fonds, d'abord stocké à la mairie de Compiègne avant son transfert au Mémorial, est rapidement remisé dans une armoire. Ce processus d'acquisition, de stockage puis de transfert de la mairie au Mémorial a entravé son exploitation et sa mise en valeur dans le cadre de recherches historiques. Ces cartons sont mêmes oubliés au point que le premier ouvrage relatif à l'histoire du camp, publié en 2008<sup>8</sup>, n'exploite pas ou très peu cette documentation, faute d'en connaître l'existence. La redécouverte de ce fonds relève d'une rencontre fortuite.

Au printemps 2011, durant mon stage effectué au Mémorial de Royallieu dans le cadre de ma Licence professionnelle Patrimoine, Tourisme et Environnement préparée à l'Université Picardie Jules Verne, madame Bonamy, alors directrice du lieu, me confia la mission de réaliser des recherches préliminaires à la mise en place d'une exposition ayant pour thème les objets appartenant aux internés. À cette occasion, en fouillant dans les archives du Mémorial, je vis au fond d'une armoire, dans le bas et relativement cachées, trois boîtes bien fermées, dont le carton était jauni par les dégâts du temps et de l'humidité. À l'ouverture de ces boîtes, équipé des gants blancs d'usage, j'en dépouillais l'imposant contenu puis le disposais sur une table. Son étonnante variété, son unité, et surtout son origine, puisque j'appris peu après que ces documents appartenaient à Germaine Pourvoyeur, me firent rapidement comprendre l'intérêt que je pourrais y trouver. Dans le même temps, et parallèlement au travail de préparation de l'exposition que je menais, je pratiquais la médiation culturelle auprès de jeunes publics scolaires. À cet égard, je leur décrivais doctement, et à grand renfort de témoignages d'internés, ce que j'estimais être les maigres efforts de la Croix-Rouge française, malgré l'action de cette femme dévouée. Je citais constamment, sans vraiment la connaître, cette assistante sociale, dont le parcours, l'histoire et les risques de son métier m'étaient largement inconnus. Je compris, à la lumière des documents retrouvés puis étudiés, les erreurs et les poncifs dont j'étais moi-même abreuvé. Cela eut également pour effet d'apprécier, avec un surplus d'acuité, la subjectivité et la partialité des témoignages des internés, pourtant au fondement de cet édifice mémoriel, et dont le contenu revêt surtout une dimension cathartique.

Aussi, après un long travail de dépouillement, et un intérêt grandissant pour ce que j'ai choisi de nommer, par commodité, le fonds Pourvoyeur<sup>9</sup>, nous avons longuement discuté avec madame Bonamy du désir que j'avais d'exploiter toutes ces informations dans le cadre d'une

---

<sup>8</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *Frontstalag 122, Compiègne-Royallieu : un camp d'internement allemand dans l'Oise, 1941-1944*. Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2008, 198.p.

<sup>9</sup> Ce fonds (2006\_5) ayant été indexé selon les règles en vigueur, nous utiliserons désormais l'acronyme CdM pour désigner les « collections du Mémorial » suivi des cotes précises des documents constitutifs du fonds.

recherche approfondie et des perspectives de réflexion qui pourraient découler de l'analyse minutieuse de ce fonds ; je venais de trouver mon sujet. Afin d'organiser le travail à venir, et compte tenu du peu de temps à ma disposition pour concilier efficacement mes obligations en tant que stagiaire et le projet de recherche à mener, je sollicitai madame Bonamy pour me voir accorder l'accès aux archives sur mon temps de pause déjeuner. Profitant de cette occasion, plusieurs semaines furent alors nécessaires pour numériser l'intégralité du fonds, le trier puis le classer dans la base d'archives numérisées du mémorial. Dans le but de conserver la cohérence et l'esprit de la disposition initiale de ces documents au sein des boîtes, je fis le choix de numériser ces documents à la suite sans les regrouper par série. Toutefois, ayant obtenu une copie de ces documents, et pour faciliter mes recherches, une mise en série fut tout de même opérée après les avoir imprimés ; à l'exception des trois cahiers dont je respectai l'ordonnancement en les faisant relier pour en obtenir la parfaite copie.

C'est donc sur cette source nouvelle que s'appuie principalement ce travail. Le contenu de ces boîtes, qui rassemble les traces de ses deux années d'action menées au camp d'internement de Royallieu comme assistante sociale de la Croix-Rouge française, est assez hétérogène. On y trouve des documents d'égo histoire, à l'image des quelques pages de souvenirs qu'elle nous laisse et qui relate sa propre histoire, ainsi que quelques feuillets racontant sa propre expérience du camp. Y figurent également des factures, des bons de commande, des traces d'achats effectués dans les commerces compiégnois (boulangerie, boucherie, opticien...), de la correspondance officielle entretenue avec les différents services de la Croix-Rouge française ainsi que d'autres œuvres humanitaires et sociales (Secours National, YMCA, Quakers, OFALAC, UGIF, CICR<sup>10</sup>...). S'y trouvent en outre, des feuilles de comptabilité précisant les sommes financières ou les dons en nature dévolus au camp de Royallieu, ainsi que le traitement perçu par Germaine Pourvoyeur et ses collègues, et sur lesquels nous reviendrons, ainsi que les requêtes et les besoins des internés, les noms, prénoms et matricules de bon nombre d'entre eux, inconnus pour la plupart et qui viennent compléter le mur des noms du Mémorial. Ainsi, l'enjeu mémoriel s'ajoute-t-il à l'enjeu historique.

Enfin, trois cahiers bien fournis complètent ce fonds. Ces derniers contiennent des informations et événements de toute nature relativement à son activité professionnelle. En dépit de l'abondance de ces archives, précisons, afin de mieux comprendre le défi d'une entreprise comme la nôtre, l'extrême difficulté de transcription liée à l'analyse de tels documents, relevant parfois davantage d'une écriture impulsive sur un brouillon que du document dactylographié et

---

<sup>10</sup> Pour les acronymes, on se référera à la table des sigles.

clairement déchiffrable. Leur lecture n'est pas toujours aisée dans la mesure où il s'agit de notes ou d'annotations parfois illisibles et pas systématiquement en lien avec ce qui précède ou ce qui suit, et qui empêchent de procéder à des mises en série. Ainsi, en conséquence d'un système d'écriture et d'abréviation propres à Germaine Pourvoyeur, de nombreuses heures furent dédiées au déchiffrement d'une écriture manuscrite qui recèle encore quelques mystères. Il nous est difficile de quantifier le temps passé à comparer, par croisement, les différentes lettres, abréviations, et autres mots plus énigmatiques qui figurent dans notre fonds. Toutefois, les informations figurant dans ces archives nous dévoilent, à force de labeur, non seulement davantage l'histoire du camp dans son ensemble, mais nous éclairent également sur le fonctionnement du secteur C, ayant servi notamment à interner des juifs du mois de décembre 1941 au mois d'août 1943. Ce dernier, bien que très hermétique, n'est pas totalement déconnecté des deux autres secteurs. Une chaîne de solidarité humaine permet aux juifs du secteur C de conserver et d'entretenir des contacts, et de bénéficier d'une aide dont la représentante de la Croix-Rouge constitue l'un des maillons. En effet, bien conscients des conditions épouvantables dans lesquelles ces juifs sont détenus, de nombreux internés des secteurs A et B leur viennent en aide, dans le dos des sentinelles, pour les nourrir, les vêtir, et alléger autant que possible leurs souffrances ; un rôle normalement dévolu à la Croix-Rouge française<sup>11</sup>.

Selon la qualité de l'interné, c'est-à-dire son statut, le motif de son arrestation, sa nationalité, voire sa confession religieuse, son placement dans le camp s'en trouve affecté. Germaine Pourvoyeur nous apporte d'ailleurs des précisions sur l'aide différenciée qu'elle apporte aux internés, attendu que son action est subordonnée au bon vouloir des Allemands, et dépend également, et plus largement, du contexte politique et militaire. Par voie de conséquence, les internés du secteur A dit « français », les internés du secteur B ou « camp américain », les internés du secteur russe, ainsi que ceux du secteur C ou « camp juif » ne bénéficient pas tous du même niveau d'assistance. À Royallieu, l'idéologie nazie s'applique avec force au domaine social. Tandis que les internés du secteur A jouissent d'une aide régulière bien qu'insuffisante, les internés du secteur B sont des privilégiés et profitent de l'aide apportée par les différentes Croix-Rouge nationales, ainsi que de celle du comité international de la Croix-Rouge, et plus ponctuellement par la CRF. Enfin, les juifs du secteur C sont, quant à eux, totalement délaissés.

---

<sup>11</sup> Désormais CRF.



Germaine Pourvoyeur ne cesse jamais d'alerter sa hiérarchie et les autorités sur l'état du camp afin de pouvoir y intervenir. On ne peut qu'imaginer la frustration, l'incompréhension et la colère de la jeune femme dont l'engagement et l'aide sont si contraints. Ainsi, son activité nous permet d'en apprendre davantage sur l'alimentation réelle des différentes catégories d'internés, leur état sanitaire, les besoins en médicaments, les occupations leur permettant de se distraire et de franchir mentalement, pour quelques instants, les limites du camp, et de s'affranchir ainsi de ces barbelés omniprésents. C'est en sa qualité d'assistante sociale qu'elle pourvoie les internés de tous ces vivres et fournitures. Elle en fait bien plus de manière officieuse, afin de les soulager et leur rendre l'internement plus supportable. Les supplications de toutes ces personnes l'amènent à faire transiter de nombreuses lettres et colis sans l'autorisation des Allemands ni même de sa hiérarchie.

De 1944 à 2008, la mémoire a largement pris le pas sur l'histoire, notamment en raison d'un contexte de prudence générale vis-à-vis des années 1940 et qui a vu « l'histoire laissée aux seuls récits des témoins et acteurs »<sup>12</sup> ; des grands récits qui s'imposent au point de constituer une « doxa mémorielle »<sup>13</sup>. Du premier témoignage de Jean-Jacques Bernard<sup>14</sup> publié en 1944, en passant par celui de Jean Hoen<sup>15</sup> puis de Georges Cogniot<sup>16</sup>, jusqu'aux publications plus récentes d'André Bessière<sup>17</sup> et d'Anne Sinclair<sup>18</sup>, le témoin, ce « martyr »<sup>19</sup>, ainsi que ses descendants, se sont imposés dans la narration relative à l'histoire du camp et de l'internement. Il est pourtant davantage un « témoin moral qui a perçu l'horreur du mal »<sup>20</sup> qu'un porteur de vérité, car il projette par essence « une forme d'ambiguïté »<sup>21</sup>. André Poirmeur<sup>22</sup> constitue l'illustration la plus éclairante du rôle de témoin-historien dont se sentent investis de nombreux témoins : « Comment résister [pour les témoins] à donner, surtout aux jeunes, des leçons d'histoire ? »<sup>23</sup>.

---

<sup>12</sup> Laborie Pierre, *Penser l'évènement 1940-1945*. Éditions Gallimard, 2019. P. 32.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>14</sup> Bernard Jean Jaques, *Le Camp de la mort lente*, Paris, Edition Le Manuscrit/Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2006, 334.p.

<sup>15</sup> Hoen Jean, *De Compiègne à Buchenwald, "Frontstalag 122", un camp de concentration en France*, s.l., s.n., s.d., 192.p.

<sup>16</sup> Cogniot Georges, *L'Évasion*, Paris, Éditions Raisons d'être, 1947, 245.p.

<sup>17</sup> Bessière André, *Lycéen résistant 1942-1944*. Mémorial de l'internement et de la déportation. 2012, 150p.

<sup>18</sup> Sinclair Anne, *La rafle des notables*. Grasset, 2020.

<sup>19</sup> Becker Annette, *Les cicatrices rouges 14-18*, Fayard. 2010. P. 18.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Poirmeur André, *Compiègne 1939-1945*, Compiègne, Éditions de l'auteur, 1968, 159.p.

<sup>23</sup> Wieviorka Annette, *L'ère du témoin*. Pluriel/Fayard. 2013. P.169.

Bien que ces récits demeurent un apport important pour la connaissance du camp et contribuent à réinvestir ce passé d'une certaine chaleur, le travail de récréation voire d'imagination, conscient ou non, en altère invariablement l'authenticité historique : « Les récits qui s'ensuivent dépendent de ces facteurs non conscients comme la trace, ou hyperconscients comme les souvenirs. L'identité narrative est ainsi construite comme une chimère, c'est un animal où tout est authentique : les pattes sont d'un lion, le ventre d'un taureau et les ailes d'un aigle. Tout est vrai dans la chimère, qui pourtant n'existe pas. Tout est vrai dans les témoignages et dans l'histoire, comme sont vraies les chimères »<sup>24</sup>.

Le poids de cette logique est si bien ancré que le Mémorial, inauguré en 2008, est devenu un auto-éditeur qui s'emploie à publier les récits d'internés. L'édifice mémoriel est ainsi devenu le porte-voix de toutes ces expériences individuelles. Il faut attendre cette même année, et l'inauguration, pour voir publié le premier ouvrage réalisé par un collectif d'historiens selon des méthodes scientifiques propres à cette discipline, qui permet de faire entrer l'Histoire à Royallieu, rétablissant ainsi un certain équilibre entre les « gardiens ombrageux de la mémoire vivante, témoins-historiens et historiens non-témoins »<sup>25</sup>. Loin d'être le fruit du hasard, le livre est une commande destinée à accompagner l'ouverture et servir ainsi de socle historique à cet édifice mémoriel. Ce travail, résultat d'une collaboration de spécialistes de la période, engage l'histoire dans un champ jusqu'ici exclusivement réservé aux témoins.

La démarche du travail que nous proposons s'inscrit pleinement dans ce sillage, et vise à compléter les connaissances sur l'histoire de ce camp selon une méthodologie scientifique qui aspire, en dépit des lignes de partage qui existent, à « maintenir l'écart entre les vertus de la commémoration et la rigueur de la méthode historique. Écart entre la conviction de l'expérience vécue et les interrogations »<sup>26</sup>. Si cet ouvrage important, et pionnier, a posé les jalons permettant une meilleure compréhension du camp, notre objet d'étude aspire, avec beaucoup d'humilité, à le compléter, voire l'amender, sur la question de l'aide sociale octroyée aux internés par la CRF grâce au fonds Pourvoyeur. C'est aussi l'occasion de mettre à l'épreuve les témoignages des internés, sans pour autant les « saucissonner »<sup>27</sup> à dessein, en essayant de les faire dialoguer avec les données fournies par cette jeune assistante sociale, afin de satisfaire à la « triple

---

<sup>24</sup> Cyrulnik Boris, « Mémoire traumatique et résilience », dans *Mémoire et mémorialisation, volume 1. De l'absence à la représentation*. Peschanski Denis (dir.). Hermann. 2013. P. 142-143.

<sup>25</sup> Laborie Pierre, *ibid.*, p. 297.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>27</sup> Salson Philippe, *Peut-on faire une lecture sociale de l'expérience sociale d'occupation ?* p. 74, in Connolly James, Debruyne Emmanuel, Julien Élise, Meirlaen Matthias (dir.), *En territoire ennemi 1914-1949. Expériences d'occupation, transferts, héritages*. Presses Universitaires du Septentrion, 2018.

obligation de sauvegarde de la mémoire, d'établissement de la véracité des faits, et de rigueur critique »<sup>28</sup>. Cela dans le but de dégager, malgré les contradictions inhérentes à ce type de récit, les grandes lignes de force de l'action sociale au *Fronstalag 122* de 1941 à 1943.

Si beaucoup d'informations nous manquent pour restituer avec plus de certitudes le parcours de vie et l'action de la jeune femme, et gardant à l'esprit que « il n'y a pas de scoop en histoire »<sup>29</sup>, ce travail a pour mérite de proposer une recherche originale sur un sujet encore mal connu, l'action de la CRF à Royallieu, dont la perception que nous en avons est en partie biaisée par la partialité des témoignages qui s'attachent à la dénigrer. En filigrane, cela nous renseignera sur l'histoire de cette femme engagée dont nous ne savons finalement que peu de choses, Germaine Pourvoyeur. À la lumière de ces éléments, on peut alors s'interroger sur les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'aide sociale à Royallieu, son champ d'application, ses spécificités, ses contraintes, ses limites, et son efficacité.

Pour tenter d'apporter des réponses à ce questionnement, et d'éclairer dans le même temps certaines pistes de réflexion, nous aborderons dans une première partie l'origine de l'engagement de cette jeune déléguée de la Croix-Rouge en évoquant les éléments marquants de sa jeunesse qui l'ont conduite progressivement de Ribécourt au *Fronstalag 122*. Nous replacerons également quelques jalons historiques et chronologiques de la CRF et du CICR permettant d'esquisser les contours de l'action de ces œuvres dans les camps d'internement. Nous en profiterons pour évoquer les particularités de ce camp au profil si singulier en raison de sa gestion par les autorités d'occupation, non seulement dans le but d'en comprendre le fonctionnement mais aussi pour mieux appréhender et présenter le cadre très complexe dans lequel évolue Germaine Pourvoyeur et avec quelles difficultés s'applique son action. Cela dans le but de mieux comprendre, et sans doute de mieux cerner, le métier d'assistante sociale, dont le travail s'insère dans un projet social plus vaste dans lequel figurent la jeune représentante sociale ainsi que ses collègues.

Dans un second temps, il s'agira de nous attarder longuement sur ce qui constitue l'enjeu central de la Croix-Rouge au camp de Royallieu : le ravitaillement alimentaire. Loin d'être, avant-guerre, la mission principale de l'œuvre sociale, l'approvisionnement du camp en denrées alimentaires devient, sous l'effet de la guerre, de l'Occupation, du rationnement, et surtout de l'internement de masse, une mission essentielle dont dépend la santé des internés. Il s'agira ainsi, à l'examen de notre fonds, d'apprécier les différences de traitement entre les différents

---

<sup>28</sup> Laborie Pierre, *op. cit.*, p. 295.

<sup>29</sup> Cordier Daniel, *Jean Moulin, la République des catacombes*. Gallimard. 1999. P. 840.

secteurs, et de prendre la mesure de la territorialisation de l'approvisionnement par la mobilisation du tissu local, par l'intermédiaire des commerces compiégnois afin de pouvoir répondre à ce défi. À cet effet, le détail des achats alimentaires, dont les sommes engagées sont en constante augmentation sur la période, nous aidera à comprendre l'importance de ce domaine d'intervention. Le colis alimentaire, comme porte d'accès au camp, et complément à la fois appréciable pour la Croix-Rouge et apprécié par les internés, ainsi que les dons, seront étudiés pour mettre en évidence les différents moyens d'action mobilisés pour satisfaire aux besoins du camp.

Enfin, nous nous intéresserons aux missions périphériques, mais non moins essentielles, de la jeune femme. Ceci dans le but de mettre en lumière le large spectre de ses domaines d'intervention, plus centrés sur les besoins sanitaires et médicaux. Par ce prisme, nous pourrions comprendre le fonctionnement des demandes de vestiaire visant à vêtir aux mieux les internés, les aides, visites et subventions aux familles, ainsi que le lien qui les maintient ensemble par l'intermédiaire des lettres et colis fournis par Germaine Pourvoyeur. Cette partie s'appliquera, en outre, à préciser les efforts fournis par la Croix-Rouge pour répondre aux attentes plus récréatives, ludiques, sportives, intellectuelles et spirituelles faites par les détenus, qui les aident à trouver un refuge intérieur, voire à s'affranchir mentalement, et pour un temps, des limites du camp qui s'incarnent dans ces murs, miradors et barbelés. Finalement, en filigrane de l'aide matérielle et morale apportée se pose invariablement la question de l'engagement humain qui pousse Germaine Pourvoyeur à agir bien au-delà des consignes hiérarchiques de la Croix-Rouge et de celles des Allemands. Dans le cadre de cette étude, ces éléments nous permettent donc à la fois de mesurer l'importance et l'effet réels de l'aide apportée par la Croix-Rouge française et le comité international de la Croix-Rouge au *Fronstalag* 122 et de réfléchir à la manière dont la représentante de la CRF parvient à concilier son rôle d'assistante sociale, strictement délimité par les autorités du camp et sa hiérarchie, avec son humanisme débordant qui la conduit à transgresser les limites de ses fonctions en s'investissant personnellement, ou plutôt humainement, bien au-delà de ce qui lui est permis, au risque de paralyser toute l'action sociale à l'œuvre au sein du camp, et de s'exposer dans le même temps au risque d'une arrestation, ou pire, d'une déportation, à l'image de ce que subirent plusieurs de ses collègues.



*« J'ai toujours envié la capacité d'oubli de certaines personnes qui ne voient dans le passé qu'un changement de saison ou une paire de vieilles chaussures qu'il suffit de remiser au fond d'une armoire pour les rendre incapables de retracer les pas perdus. Pour mon malheur, je me souvenais de tout, et tout se rappelait à moi. Je garde le souvenir d'une petite enfance de froid et de solitude, d'instantanés morts passés à contempler le gris des jours, et du miroir noir qui ensorcelait le regard de mon père. »*

Carlos Ruiz Zafón, *La ville de vapeur*. Acte Sud, Babel, 2021, p. 13.

*« -Et puis, de n'avoir pas été une enfant quand il était temps de l'être, il semble que l'on ne peut jamais mûrir comme les autres ; on est fané d'un côté et vert de l'autre, comme un fruit trop tôt exposé au froid et au vent... »*

Irène Némirovsky, *Le vin de solitude*. Livre de Poche, 2009, p. 236.

# I. Un engagement à l'épreuve des camps

## A. Une vocation professionnelle précoce

### 1. Une jeunesse dans l'Oise

Les éléments d'information dont nous disposons pour traiter de cette première partie dans son ensemble proviennent, pour une large part, des souvenirs laissés par Germaine Pourvoyeur dans les années 1990 et nous proposent un récit de sa propre expérience quotidienne des conflits, une écriture du « soi en guerre »<sup>30</sup>. Son neveu, André Pourvoyeur, les compléta après le décès de sa tante en 2003. Ce type de source étant par nature délicat à exploiter, il convient donc d'en relativiser l'exactitude. Primo Levi écrit, à ce propos, que « les souvenirs qui gisent en nous ne sont pas écrits dans la pierre, ils s'atténuent, s'effacent, se modifient, grossissent avec les années, en incorporant des éléments étrangers »<sup>31</sup>. Toutefois, en dépit du caractère particulier de ces témoignages, ces derniers permettent de renseigner un aspect de la vie de Germaine Pourvoyeur qui, dans le cadre de cette étude, apparaît davantage comme secondaire, et sert surtout à présenter, bien que partiellement, les différents jalons, personnels et professionnels, qui conduisent progressivement Germaine Pourvoyeur de Ribécourt à Royallieu.

« *Ma vie à Ribécourt* »<sup>32</sup> écrit sobrement, en guise d'ouverture de ses Souvenirs, Germaine Adélaïde Léontine Pourvoyeur, qui voit le jour dans cette commune de l'Oise le 30 avril 1904<sup>33</sup>. Son père, Edmond Pourvoyeur, négociant en vins, apprend la nouvelle à la gare en revenant de Compiègne. Sa mère, Madeleine Hévin, supporte toute sa vie les conséquences de cet accouchement difficile et des mauvais soins dispensés par la sage-femme, qui lui valent une visite hebdomadaire d'un médecin de Thourotte, une localité voisine. À cette époque, la jeune fille, timide et sauvage, ne doit ses rares sorties qu'à la religieuse, sœur St Pascal, qui trouve le temps de lui faire prendre l'air. En effet, les religieuses du début du 20<sup>e</sup> siècle ont à

---

<sup>30</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 182.

<sup>31</sup> Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*. Arcades Gallimard, 2011, p. 23.

<sup>32</sup> Archives privées d'André Pourvoyeur, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 1. (désormais APAP)

<sup>33</sup> ADO 3 E 537/15, Ribécourt NMD 1904. Annexe 1.

charge l'église, les malades et les malheureux. À Ribécourt, elles sont deux pour s'occuper de ces affaires intrinsèquement liées, le religieux et le social<sup>34</sup>.

Les grands-parents maternels de Germaine Pourvoyeur sont d'anciens boulangers<sup>35</sup>. Sa grand-mère, Léontine Grare, à laquelle elle est très attachée, meurt très tôt, en 1910. Son grand-père, Victor Hévin, vient souper tous les soirs chez les parents de la jeune fille. Chaque jeudi, son grand-père l'emmène en promenade<sup>36</sup>. La jeune fille découvre ainsi, avec une joie indicible, les péniches tirées par des chevaux. Germaine Pourvoyeur ne sort que très peu, aussi pouvons-nous mieux comprendre l'affection toute particulière qu'elle porte à son grand-père. Ce dernier est sublimé, aux yeux de sa petite fille, par ces fréquentes promenades qui lui font découvrir l'extérieur, pour ne pas dire le monde en quelque sorte.

Sa famille vit dans une maison où l'on s'éclaire grâce au gaz d'acétylène que son père a fait installer. Ses parents, toujours prompts à aider leur prochain, offrent souvent l'hospitalité dans l'écurie aux pauvres errants qui passent chaque année, après les avoir réconfortés d'une soupe chaude et avoir écouté leurs histoires<sup>37</sup>. Ces prédispositions empathiques profitent également aux ouvriers des Pourvoyeur, considérés comme des membres de la famille à part entière. Si bien qu'au jour de l'an ils viennent accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants pour partager le repas. À l'âge de sept ans, la petite fille, fragile de constitution, commence à souffrir de ce qu'on appelle à l'époque « le faux croup », sorte de laryngite affectant la gorge et les cordes vocales. Cette maladie se manifeste parfois de manière violente avec des crises de suffocation qui poussent une Germaine Pourvoyeur effrayée dans les bras impuissants de sa mère<sup>38</sup>. Le docteur lui ayant prescrit une cure marine, sa mère l'emmène donc à Yport près de Fécamp pour la soigner. Ainsi, chaque matin, elle honore le même rituel qui se traduit par une baignade à la mer suivie d'une douche bien chaude dans l'établissement. Cela lui permet de calmer ses crises. C'est en 1913, lors de la visite de sa marraine Léa avec son oncle Grégoire, que la jeune fille visite Compiègne qu'elle connaît déjà. Son père, heureux de recevoir de la famille, fait office de guide pour tout le monde et leur montre le château, le parc et les grandes avenues.

---

<sup>34</sup> Zappi Lola, *Les visages de l'État social, Assistantes sociales et familles populaires durant l'entre-deux-guerres*, Presses de Sciences Po, 2022, p. 9.

<sup>35</sup> Annexes 2 et 3.

<sup>36</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 1.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 2.

## 2. Les tribulations d'une famille pendant la Grande Guerre

L'année suivante, le 12 juillet 1914, Germaine Pourvoyeur fait sa Première Communion en même temps que son frère afin d'éviter à ses grands-parents belges une double cérémonie, et donc un double déplacement. Ces derniers souhaitent l'emmener en vacances chez eux à Tournai quelques jours plus tard. Peu après leur mariage, Edmond Pourvoyeur et sa femme Madeleine Hévin, partent en Belgique, à Jemelle, rencontrer la famille du père de Germaine, plus précisément son grand-père paternel, Arthur Pourvoyeur (ancien chef de gare)<sup>39</sup>. Ainsi, le 15 juillet 1914, Germaine Pourvoyeur part avec ses grands-parents à Tournai, ne se doutant pas qu'elle ne reverrait ses parents qu'en 1918, à la fin de la guerre. En effet, au déclenchement du conflit, son père envoie un télégramme pour que sa fille soit renvoyée immédiatement mais son grand-père, jouant le rôle « d'étai » de la cellule familiale<sup>40</sup>, n'en fait rien par optimisme, pensant que le conflit ne durerait pas<sup>41</sup>. On ne saurait mieux résumer le traumatisme de la séparation brutale ressentie par la jeune fille, et les enfants en général dans un tel contexte<sup>42</sup>, même s'il s'agit, dans le cas de la jeune fille, de lutter non pas contre « l'effacement du père »<sup>43</sup> en particulier mais plutôt contre l'effacement familial : « *Ah ! ces quatre ans et demi si douloureux ! Loin des miens dont la tendresse me manquait tant !* »<sup>44</sup>. Pour Germaine Pourvoyeur comme pour d'autres, c'est le moment de l'éloignement avec les familles qui marque véritablement le début de la guerre<sup>45</sup>, le moment de la « brisure », du « bouleversement »<sup>46</sup>.

---

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 32.

<sup>41</sup> APAP, *op. cit.*, p. 3.

<sup>42</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 25.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 322.

<sup>44</sup> APAP, *op. cit.*, p. 3.

<sup>45</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 28.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 31.





Figure 1 Sur la gauche de cette carte postale se trouve le magasin Pourvoyeur, débitant en vin. S.d (Germaine Pourvoyeur est probablement l'enfant devant la fenêtre). Source : Delcampe.

Dès le début du mois de septembre, les Allemands sont à Ribécourt après avoir fait reculer les troupes anglaises<sup>47</sup>. Après n'avoir fait que passer, les troupes des 52<sup>e</sup> et 12 *Landwhers* s'installent à Ribécourt. Le 2 septembre 1914, la 1<sup>ère</sup> armée du général Von Kluck est à Senlis, à 25 kilomètres de Paris<sup>48</sup>. L'Occupation allemande, ainsi que les pillages et les réquisitions qui s'ensuivent marquent le début de la politique de « prédation systématique »<sup>49</sup> à laquelle sont désormais sujets les parents de Germaine Pourvoyeur : « La plupart logeant dans le quartier ont fini de vider la cave à Pourvoyeur, vins en gros et se sont saoulés comme des... »<sup>50</sup>. Durant ces quatre années, elle est donc élevée par ses grands-parents qui comblent tant bien que mal ce gouffre affectif qui devait la marquer à vie comme tant d'autres : « S'ils partagent l'expérience commune de la souffrance de la guerre, les hommes, les femmes les enfants des territoires occupés vivent dans une situation singulière, discriminante, incommunicable »<sup>51</sup>.

<sup>47</sup> Ponthieux Ernest, *Journal de guerre d'un Ribécourtois. Mémoires d'un commerçant durant la Grande Guerre*. Édité par l'Association Patrimoine de la Grande Guerre, 2008. P. 16.

<sup>48</sup> Becker Jean-Jacques, *La Première Guerre mondiale*. Belin, 2014, p. 86.

<sup>49</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 52. Becker Annette, *op. cit.*, p. 162. Cette dernière parle de "vol légalisé" pour qualifier les réquisitions et contributions.

<sup>50</sup> Ponthieux Ernest, *op. cit.*, p. 21.

<sup>51</sup> Becker Annette, *op. cit.*, p. 14.

Aussi prennent-ils soin de son éducation en la plaçant dans un couvent français, les Dames de l'Éducation Chrétienne d'Argentan<sup>52</sup>. Ses grands-parents ont quatre enfants : Edmond (père de Germaine), Achille (son parrain), Léa (sa marraine) et Estelle. Peu de temps après la venue de la jeune fille à Tournai, les Allemands envahissent la ville, et arrêtent son grand-père en sa qualité de notable tout comme l'évêque, le bourgmestre et les échevins. La ville dispose alors de 48 heures pour payer la rançon exigée : sinon, les otages sont fusillés<sup>53</sup>.

En effet, les médecins, les prêtres et les notables sont régulièrement utilisés comme otages par les Allemands<sup>54</sup>. La prise d'otages vise le plus souvent à faire céder les municipalités qui refusent de payer les contributions de guerre ou les amendes excessives. Ces otages sont le plus souvent libérés, échangés, voire déportés<sup>55</sup>. La famille de la jeune fille doit alors attendre que la municipalité réunisse la somme demandée pour la libération des otages. C'est dans ces circonstances tragiques que la jeune fille matérialise la guerre et ses effets pour la première fois. Heureusement, son grand-père lui revient mais les Allemands l'obligent à se tenir près du machiniste sur une locomotive afin que ces derniers puissent avancer sans crainte de sauter sur une mine. Il arrive parfois que les Allemands se servent des otages comme boucliers humains<sup>56</sup>. Dans ce contexte d'occupation, la famille fait face au problème du ravitaillement qui devient de plus en plus délicat. Ainsi la petite fille accompagne régulièrement sa grand-mère à la coopérative du chemin de fer et au bâtiment municipal où l'on octroie des rations. On note avec intérêt que la description des faits est souvent dénuée de passion, sachant qu'à ce moment elle n'est encore qu'une enfant. Ainsi, que ce soit par nature, par le fait de son éducation, ou en raison d'une écriture bien postérieure au conflit, Germaine Pourvoyeur ne semble pas doter, dans son récit, la jeune fille de gestes et d'attitudes que l'on peut s'attendre à trouver chez une enfant évoluant dans un contexte d'occupation de son lieu de vie par l'ennemi ; un ennemi d'ailleurs peu présent et indifférencié dans sa narration, presque « une ombre dans le paysage »<sup>57</sup>. À aucun moment, celle-ci n'évoque la moindre haine de l'ennemi, la moindre trace de désobéissance, la moindre incivilité, comme le refus de saluer, voire l'injure<sup>58</sup>. A-t-elle

---

<sup>52</sup> APAP, *op. cit.*, p. 3.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>54</sup> Becker Annette, *op. cit.*, p. 98.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>57</sup> Salson Philippe, *Peut-on faire une lecture sociale de l'expérience sociale d'occupation ?* p. 76, in Connolly James, Debruyne Emmanuel, Julien Élise, Meirlaen Matthias (dir.), *En territoire ennemi 1914-1949. Expériences d'occupation, transferts, héritages*. Presses Universitaires du Septentrion, 2018.

<sup>58</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 237.

volontairement lissé son récit en extirpant toute porosité négative ? Ou bien a-t-elle oublié sa perception infantile de ces évènements ?



Figure 2 Photographie de Germaine Pourvoyeur à Tournai en Belgique. S.d. APAP

La jeune Germaine Pourvoyeur découvrant peu à peu les affres de l'Occupation devient très proche de sa marraine Léa avec qui elle se rend à la messe régulièrement. Chaque jour, elle fait le déplacement pour lui apporter une soupe préparée par sa grand-mère. Pendant cette période difficile où elle réalise combien elle est une charge pour ses grands-parents, son père envoie rigoureusement une mensualité pour qu'ils puissent pourvoir aux besoins de sa fille. Ce financement ne suffit pas néanmoins à subvenir à tous les besoins de cette dernière à une époque où tout vient à manquer ; si bien qu'elle doit garder ses mêmes chaussures des années malgré sa croissance, au point que quelques années plus tard, elle doit se faire amputer d'un orteil à chaque pied<sup>59</sup>. Pour l'aspect vestimentaire, elle peut compter sur sa marraine qui transforme habilement ses vêtements pour les adapter à sa taille. Quelques faits marquants bouleversent

---

<sup>59</sup> APAP, *op. cit.*, p. 4.

toutefois les habitudes familiales. La marraine Léa est arrêtée et emprisonnée 8 jours car un passeur de courrier a été pris avec de la correspondance et des adresses. Sa grand-mère fait également l'objet d'une arrestation et d'un emprisonnement de deux jours pour les mêmes raisons. Son grand-père, quant à lui, a fait murer la cave de son frère qui contient d'excellents vins mais, à la suite d'une dénonciation, les Allemands ont récupéré les bouteilles et les ont conduits à la Kommandantur. Ils s'en tirent tous deux avec une forte amende. Ces faits rappellent que les civils subissent la guerre deux fois, sur le front militaire d'abord, puis sur le front domestique ensuite<sup>60</sup>, en raison des contraintes de l'Occupation.

Ces dernières années de guerre marquent l'avènement du « système D » pour la famille Pourvoyeur en Belgique et pour de nombreuses autres<sup>61</sup>. En 1918, à l'arrivée des troupes anglaises, la famille doit évacuer son logement et trouve refuge chez le boucher du quartier qui s'est sauvé après avoir pris soin de placer ses meubles à la cave. Lorsque l'armistice est officiellement proclamé le 11 novembre 1918, la famille peut reprendre possession de son domicile, constatant avec joie que rien n'a été pris. La mère de Germaine Pourvoyeur peut enfin venir la récupérer le 27 novembre 1918. Comme d'autres enfants dans sa situation, la jeune fille peut alors réapprendre à connaître ses parents<sup>62</sup>. Le trajet est délicat dans la mesure où les gares sont en ruines, ainsi que les ponts, ce qui rend difficile la reprise du trafic ferroviaire, d'autant plus que les militaires sont prioritaires sur le réseau. C'est d'ailleurs un camion militaire anglais qui dépose sa mère jusqu'à Tournai<sup>63</sup>. Peu de temps après la fin du conflit, en janvier 1919, la famille Pourvoyeur, de retour en France, s'installe à Margny-lès-Compiègne, leur logement à Ribécourt ayant été détruit pendant les bombardements. En effet, l'avance allemande et l'invasion de la Belgique ont contraint ses parents à fuir la Belgique et à se réfugier à Mouy chez l'oncle de Germaine Pourvoyeur de 1914 à 1918.

---

<sup>60</sup> Becker Annette, *op. cit.*, p. 107.

<sup>61</sup> APAP, *op. cit.*, p. 5.

<sup>62</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 35.

<sup>63</sup> APAP, *op. cit.*, p. 5.



*Figure 3* ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, église. SPA 37 M 754. (Date : 1915)



*Figure 4* ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, entrée du village. SPA 38 X 1493. (Date : 1916)





Figure 5 ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, village détruit. SPA 38 X 1496. (Date : 1916)



Figure 6 ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, intérieur de l'église. SPA 11 BO 661. (Date : 22 mars 1917).



*Figure 7* ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, la grande rue. SPA 59 W 2454, (date : 15 août 1918).

### 3. Une vocation professionnelle liée à l'influence maternelle

À la fin de la guerre, ils s'établissent enfin et définitivement à Margny-lès-Compiègne au 90 avenue Octave Butin. C'est donc à cette adresse que la jeune fille, âgée de 15 ans en 1919, retrouve ses parents et son frère après plus de quatre années de séparation<sup>64</sup>. Ces retrouvailles jettent le trouble dans l'esprit de la jeune fille, qui doit se familiariser avec une nouvelle maison, et composer avec ces visages à la fois familiers et étrangers, car marqués par les privations, la guerre, et surtout les années. Le calme étant revenu, Germaine Pourvoyeur peut reprendre ses études au Cours Sévigné à Compiègne comme demi-pensionnaire chez les demoiselles Arnautin et Delmon. Son frère, quant à lui, a été confié aux Pères du Saint Esprit à Beauvais comme pensionnaire. Peu après la fin de ses études, elle tente d'apprendre la sténodactylo pour aider aux écritures, mais son père n'ayant que peu de patience et voulant des choses parfaites la pousse à abandonner.

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 6.

Si son père a repris son ancienne activité de négociant en vins, sa mère ne travaille pas et sort très peu. Elle consacre beaucoup de son temps aux œuvres paroissiales, ce qui la rend estimable aux yeux de tous. Elle quête à domicile pour les Vocations et le Denier du Culte et est dizainière de la Ligue Catholique des Femmes françaises dont elle distribue le bulletin mensuel. Elle est également Adoratrice du Saint Sacrement. Elle crée même au domicile familial un petit ouvroir pour les filles afin de les occuper le jeudi. Quelques dames viennent leur apprendre à coudre, tandis que d'autres leur amènent du linge qui est transformé en layettes, lesquelles sont offertes aux jeunes mères pauvres de Margny-lès-Compiègne. La jeune fille, par effet d'émulation, reste présidente de la Ligue des Jeunes plusieurs années durant. Cette association de jeunes filles débat de sujets spirituels tous les mois en présence du curé. Par ailleurs, ces associations et autres sociétés ou œuvres s'inscrivant dans la même démarche prennent de plus en plus d'importance, et voient progressivement les femmes participer de manière plus active à la vie publique, au point d'observer l'émergence d'une « certaine conscience féministe »<sup>65</sup>.

Vers ses 18 ans, à la fin de ses études, une religieuse, qu'elle ne connaît pas, la sollicite pour intégrer le dispensaire-école des infirmières de la Croix-Rouge rue le Féron (de nombreux malades et blessés viennent au dispensaire faute de sécurité sociale)<sup>66</sup>. C'est un bouleversement pour la jeune femme, car, si l'altruisme et l'empathie la caractérisent, sa timidité la freine. Comprendant très vite que sa jeune élève a des prédispositions certaines, malgré une discrétion handicapante, Sœur Saint Arsène l'envoie régulièrement faire des pansements sur des malades atteints d'ulcère aux jambes dans le but de lui fortifier le caractère<sup>67</sup>.

Compte tenu de l'odeur nauséabonde générée par de tels symptômes, il n'est pas difficile d'imaginer l'efficacité d'une telle méthode. Cela s'avère si efficace, qu'une fois les premiers évanouissements de la jeune fille passés, celle-ci commence à se passionner pour son travail, surtout par l'aspect social : elle a trouvé sa vocation. Elle multiplie les contacts humains, aime ses cours, s'attache à ses collègues et même aux médecins avec lesquels elle travaille. L'un d'eux, le docteur Théry, souhaite lui faire intégrer les Chemins de fer comme assistante des familles, avec pour effet de l'envoyer vivre dans une cité de cheminots et, donc, de lui faire quitter sa famille. Cependant, il lui est bien difficile d'envisager de se séparer, à nouveau, d'une famille dont elle a déjà été éloignée pendant plus de quatre années. Le docteur Théry, également adjoint au maire, l'a, dans le même temps, proposée au maire de Compiègne, Fournier

---

<sup>65</sup> Durbecq Elsa, *op. cit.*, p. 205.

<sup>66</sup> Instaurée par le général De Gaulle par la circulaire d'avril 1944.

<sup>67</sup> APAP, *op. cit.*, p. 7.



Sarlovèze, comme assistante scolaire. C'est finalement la mairie de Compiègne qui décide de l'embaucher, alors qu'elle reçoit simultanément un accord des Chemins de fer, mais elle la décline afin de pouvoir rester près de sa famille. Sévit alors à Compiègne une épidémie de diphtérie qui l'oblige à faire de nombreuses piqûres aux enfants dont les prélèvements dans la gorge se révèlent positifs. C'est dans ces circonstances qu'elle fait la connaissance de mademoiselle Dupéris avec qui elle devait travailler jusqu'en 1943<sup>68</sup>.

À son retour de Beauvais en 1930, son frère épouse une sténodactylo, Louise Toussaint. Ils s'installent à Compiègne, et, un an plus tard, le 2 août 1931, la nouvelle madame Pourvoyeur donne naissance à un fils, André. Elle a également trois autres enfants, Marie-Thérèse, Jean et Michel. La jeune femme choisit ses neveux et sa nièce avec ardeur, aussi vit-elle difficilement la séparation lorsque son frère obtient un poste intéressant à Paris. Le petit André, à l'image de sa tante, souffre beaucoup moralement et physiquement de cet éloignement, si bien que sa tante Germaine va souvent le chercher. Elle prend particulièrement soin de lui lorsqu'il est touché par la scarlatine. En 1936, Germaine Pourvoyeur s'occupe activement d'un convoi de réfugiés espagnols qui, fuyant Franco, échoue à Compiègne<sup>69</sup>. À l'approche de l'hiver, ces derniers demandent progressivement leur retour en Espagne et s'en vont. Au début de l'année 1939, la vie de la jeune femme est agréable et bien réglée.

Elle se déplace régulièrement à Paris chez une amie étudiante en médecine. Ces visites sont surtout l'occasion d'aller au théâtre et de se promener ensuite dans le Quartier Latin<sup>70</sup>. Elle doit néanmoins revenir précipitamment du fait des bruits de guerre qui se répandent et, surtout, à cause du décès de son grand-père. Lorsque la guerre est déclarée en septembre 1939, le père de Germaine Pourvoyeur commence à souffrir sérieusement des intestins, mais continue malgré tout à visiter ses clients. De son côté, sa fille est, à tour de rôle avec mademoiselle Dupéris, affectée à la Défense Passive<sup>71</sup>. L'hiver, le trajet est plus pénible à effectuer car l'obscurité tombe plus tôt et toute lumière est strictement interdite, si bien qu'elle se fait plusieurs entorses et se blesse plus sérieusement au coccyx. Dans la caserne des Aérostriers de Royallieu (futur *Fronstalag 122*), un hôpital a été aménagé pour recevoir les blessés ainsi que le personnel sanitaire de la Société de Secours aux Blessés Militaires. La Croix-Rouge de l'Union des Femmes françaises a également créé un hôpital route de Soissons. À partir du mois d'avril 1940, son père ressent de plus en plus de douleurs et se fait examiner par un spécialiste qui lui fait

---

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 10.

passer une radio. Hélas, celui-ci ne laisse aucun espoir à la jeune femme. Edmond Pourvoyeur meurt le 5 mai 1940, juste assez tôt pour que ses amis et collègues soient présents, car il était trésorier du Syndicat des Marchands de vins de l'Oise<sup>72</sup>.

#### 4. D'une guerre à l'autre

La nuit même de son enterrement, les premières bombes tombent un peu partout de manière aléatoire. À partir du 9 mai 1940, les réfugiés affluent de toutes parts, et, comme Germaine Pourvoyeur et sa mère habitent sur la Nationale reliant le Nord à Paris, elles voient défiler une quantité de Belges, de gens du Nord, ainsi que des soldats en débandade. Elles peuvent observer la longue et interminable file de véhicules en tous genres, de vieillards, de malades couchés sur des voitures à bras, des brouettes, des charrettes de ferme, des vélos. Les deux femmes ouvrent d'ailleurs leur porte aux soldats épuisés qui viennent s'entasser dans leur maison pour y dormir. Les Hollandais, les Belges, puis les Français du nord, migrent massivement vers le sud lorsque les lignes de défense sont percées par les troupes allemandes, c'est « le chaos sur les routes de France »<sup>73</sup>. Paris, déclarée « ville ouverte » afin d'éviter sa destruction, est d'ailleurs investie par les Allemands le 14 juin 1940. Pour autant, l'exode se poursuit et engendre de véritables bouchons sur les routes, mêlant civils et militaires : « Tout le monde a fui, du gendarme au médecin en passant par certains préfets »<sup>74</sup>.

Lorsque le tocsin se met à sonner à Margny-lès-Compiègne, la population commence à partir. Germaine Pourvoyeur emmène sa mère avec elle à l'hôpital de Compiègne, où tous les patients les plus malades des hôpitaux évacués de l'Aisne et du Nord sont envoyés. Les sous-sols sont envahis. Après quelques jours, sa mère, traumatisée en se rappelant 1914, comme beaucoup d'autres personnes dont l'histoire personnelle « relie 14-18 à 40 »<sup>75</sup>, - comme une « généalogie »<sup>76</sup> entre les deux conflits reliés par la peur d'une répétition du rôle d'occupé - part pour Béthisy chez un ami docteur. Germaine Pourvoyeur reste avec mademoiselle Dupéris pour aider au mieux les religieuses que les shrapnels n'ont pas effrayées.

---

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *Les Français au quotidien 1939-1945*. Perrin. Tempus, 2006, p. 61.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>75</sup> Laborie Pierre, *op. cit.*, p. 143.

<sup>76</sup> Connolly James, Debruyne Emmanuel, Julien Élise, Meirlaen Matthias (dir.), *En territoire ennemi 1914-1949. Expériences d'occupation, transferts, héritages*. Presses Universitaires du Septentrion, 2018, p. 19.

Le centre de Compiègne brûle pendant trois jours car il y a de nombreuses bombes incendiaires à retardement. Des autobus parisiens finissent par venir évacuer l'hôpital, et la sous-préfecture donne l'ordre de quitter les lieux<sup>77</sup>. Germaine Pourvoyeur et sa mère ont ensuite beaucoup de difficultés pour se faire admettre dans un petit hôtel et obtenir une chambre. Le lendemain, le garde champêtre leur dit de retourner à Compiègne. C'est donc pleines de bonne volonté qu'elles repartent en sens inverse, malgré les quelques shrapnels qui les accueillent à leur arrivée. La mairie est cependant fermée, et à la sous-préfecture, on leur signale qu'ils doivent quitter Compiègne, de nouveau. Quelques trains prennent encore des voyageurs pour Paris. C'est donc dans un état d'épuisement physique et moral inouï que Germaine Pourvoyeur arrive enfin chez son frère Arthur à Paris. Quelques jours avant l'armistice du 22 juin 1940, qui fait officiellement de la France un pays vaincu, la jeune femme peut rentrer à Compiègne accompagnée par sa mère qui l'a rejointe à Paris entre-temps.

À leur arrivée, c'est la stupéfaction : outre les dégâts considérables qui défigurent la ville, la maison de la famille, quoique debout, a été complètement pillée. Le bilan est sévère, en dehors des sommiers et des matelas, tout a été volé ou cassé. La cuisine est en désordre et toutes les denrées ont été prises, et, ce qui n'a pas été pris est saccagé. Même le poste TSF (radio) semble avoir fait les frais d'un coup de poignard. Les bijoux de famille et les robes ont été pris et les placards intégralement vidés. Quant aux marchandises de son père, il n'y a plus une seule goutte d'alcool ou de vin<sup>78</sup>, même le Porto que son père a mis de côté pour l'éventuel futur mariage de sa fille a disparu<sup>79</sup>. La ville fait l'objet de nombreuses destructions. Les bombardements du 10 mai 1940 détruisent l'hôtel des Flandres situé dans la rue d'Amiens ainsi que l'hôtel de la Cloche. Une bonne partie de la gare est sévèrement endommagée, tout le bâti longeant la rue Solférino est rasé par les bombes<sup>80</sup>. Une fois l'abattement passé, c'est la détermination et le courage qui prennent le relais et qui poussent les deux femmes à organiser un véritable campement dans la maison. Le lendemain, Germaine Pourvoyeur se présente à la mairie de Compiègne pour se rendre utile. On l'informe alors que le maire, James de Rothschild a fui (il est juif). On lui précise par ailleurs, que par souci d'économie, on supprime son service. Germaine Pourvoyeur repart, de nouveau, à Paris chez son frère, dans l'espoir de trouver un

---

<sup>77</sup> APAP, *op. cit.*, p. 11.

<sup>78</sup> André Pourvoyeur précise que près de 6000 bouteilles de vins fins, 1000 bouteilles de champagne, 3000 litres d'alcools et de liqueurs ainsi qu'une automobile Donnet ont été volés, sans compter les meubles, les bijoux et les vêtements. Toutefois, nous ne savons pas comment André Pourvoyeur a pu dresser ou obtenir cet inventaire.

<sup>79</sup> APAP, *op. cit.*, p. 12.

<sup>80</sup> <https://foret-compiegne.solexmillenium.fr/guerre-39-45-compiegne.php> (dernière consultation le 20 août 2023).

travail de subsistance. Elle s'inscrit dans plusieurs organismes, mais deux jours après son arrivée, une assistante sociale de la Croix-Rouge, Annette Monod, située rue de Berri (siège de la Croix-Rouge française), vient lui demander, à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet 1940, de retourner de toute urgence en gare de Compiègne avec elle, afin de créer ensemble un service d'accueil pour les réfugiés remontant dans le Nord et les prisonniers dirigés vers l'Allemagne. Ensemble, elles vont récupérer des lits au Secours National<sup>81</sup>, ainsi que des armoires, des tables, des chaises et d'autres ustensiles. Elles obtiennent même une « roulante » et quatre prisonniers, car il faut entretenir continuellement près de 600 litres de bouillon chaud. Sa collègue, Annette Monod, va jusqu'à mendier des os chez les bouchers, et le Secours National procure des bouillons. Annette Monod, précédemment basée à Cherbourg dans un foyer d'accueil pour les matelots qu'elle a fondé, est revenue à Paris à la suite des bombardements de 1940<sup>82</sup>. Elle est alors embauchée par la CRF puis affectée en gare de Compiègne, où elle s'attèle au travail précité en compagnie de Germaine Pourvoyeur. Les quatre prisonniers deviennent des cuisiniers pourvus d'un brassard de la Croix-Rouge, et quelques demoiselles bénévoles viennent compléter cette équipe constituée dans l'urgence.

Ainsi, lorsque les trains s'arrêtent, tout le personnel se hâte de distribuer les brocs de bouillon chaud. En outre, le personnel a de quoi faire des pansements de fortune et peut même faire chauffer des biberons pour les bébés. C'est dans ce contexte difficile que la jeune femme voit pour la première fois ces trains constitués de prisonniers de guerre, dont les wagons sont frappés de la mention « 40 hommes, 10 chevaux ». Ces prisonniers demandent aux infirmières d'envoyer de l'argent à leurs familles. Ayant obtenu l'autorisation des autorités d'occupation, elles peuvent alors recueillir tout l'argent possible et quelques objets (clés, réveil, ...) durant l'arrêt du train mais elles reçoivent l'ordre de ne pas prendre de courrier. Le lendemain, elles passent la journée à la poste de Margny-lès-Compiègne avec la receveuse qui les aide à envoyer cet argent. Germaine Pourvoyeur porte d'ailleurs quelques objets à Compiègne, ce qui permet à certaines familles de savoir que leur mari, leur père ou même leur fils est parti pour l'Allemagne. Grâce à leur grande cape bleue, elles parviennent souvent à dissimuler des lettres qu'elles postent ensuite. Elle occupe son poste à la gare jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1940, date à laquelle les passages de réfugiés et de prisonniers se font rares.

---

<sup>81</sup> Organisme complémentaire de la Croix-Rouge française, créé en 1914 pour pallier le manque de vêtements chauds durant le premier hiver de la guerre, puis mis en sommeil dans l'entre-deux guerres, avant d'être réactivé en 1940 sous le contrôle du régime de Vichy.

<sup>82</sup> [http://www.cedias.org/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id\\_article=252](http://www.cedias.org/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id_article=252) CEDIAS - musée social, centre d'études, de documentation, d'information et d'action sociales. (dernière consultation le 20 août 2023)

Les Allemands commencent à soupçonner, à raison, mademoiselle Monod et Germaine Pourvoyeur de favoriser la fuite de prisonniers. Cette suspicion prend fin en même temps que le service en gare des deux femmes, le 1<sup>er</sup> octobre 1941<sup>83</sup>. À la fermeture de son service d'accueil, Germaine Pourvoyeur reprend son travail à la mairie de Compiègne. Sa mère trouve dans le même temps une maison à louer, rue de la République, à Margny-lès-Compiègne, et les deux femmes s'y installent. Comble du luxe, à un moment où tout vient à manquer, à cause des problèmes de ravitaillement, il y a même un jardin et un poulailler avec quelques poules et lapins. Annette Monod, qui est repartie à Paris à la fermeture du service d'accueil de la gare, revient quelques jours plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre 1941, de la part de la Croix-Rouge française pour demander à Germaine Pourvoyeur de s'occuper du camp des Internés Civils de Royallieu. Annette Monod, quant à elle, après une brève affectation à la caserne Jeanne d'Arc de Compiègne, se voit affectée à la visite des camps du Loiret où près de 3700 juifs étrangers sont internés. Les deux femmes ne devaient plus jamais se revoir.

## B. Le Fronstalag 122 : un camp d'internement et de transit

### 1. L'arrivée de Germaine Pourvoyeur au *Fronstalag 122*

Le maire de Compiègne permet à Germaine Pourvoyeur de travailler auprès des internés du camp de Royallieu tant que sa mission n'affecte pas son service à la mairie<sup>84</sup>. Bien qu'elle soit très heureuse et enthousiaste à l'idée de se rendre utile au sein du camp, elle subit l'épuisement consécutif à des trajets extrêmement pénibles car elle doit les effectuer à pied ; la route étant impraticable à vélo une bonne partie de l'année, en raison d'hivers très rigoureux. Pour ne rien arranger, sa maison est située assez loin du camp de Royallieu. La jeune femme prend son service au *Fronstalag 122*, d'après ses souvenirs, le 1<sup>er</sup> novembre 1941, et celui-ci dure jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1943<sup>85</sup> ; service qu'elle cumule avec ses visites auprès des jeunes mères de Venette et Margny-lès-Compiègne pour le compte des Allocations. Dans une lettre

---

<sup>83</sup> APAP, *op. cit.*, p. 13.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>85</sup> D'après les documents officiels de la Croix-Rouge, elle intervient plus précisément au camp de Royallieu du 1<sup>er</sup> novembre 1941 au 1<sup>er</sup> septembre 1943, date à laquelle monsieur de Grammont lui succède.

que Germaine Pourvoyeur adresse à François Callais, président de la société historique de Compiègne, en 1991, avec lequel elle entretient une correspondance régulière, et où elle raconte son histoire et explique sans détail son activité, elle s'en tient à des descriptions sommaires relatives aux personnes rencontrées.

Aucune mention particulière n'est faite sur le camp en lui-même. Ce qui surprend le plus, compte tenu des récits des anciens internés, c'est le silence apparent, dans écrits et sa correspondance, relatif à l'impact psychologique provoqué par la vue de ce camp sur la jeune femme alors âgée de 37 ans. Par son positionnement en retrait de la ville, et dominant celle-ci, le camp impressionne même de loin, par ses miradors visibles et les barbelés innombrables qui cerclent la structure, et que l'on peut deviner bien avant de les voir. Bien plus que les gardes armés, les barbelés semblent d'ailleurs occuper, par leur évocation permanente dans les différents récits, une place singulière dans l'esprit des internés, comme une blessure psychologique, un traumatisme infligé quotidiennement par l'enfermement qu'ils induisent ; ce que l'historien John Horne nomme « la maladie des barbelés »<sup>86</sup>. À cet égard, le témoignage de l'interné Jean Hoen est assez représentatif et tout à fait explicite :

*« Je vais vous décrire comment le camp était isolé du reste du monde : une clôture de fils de fer barbelé, cloués sur des poteaux d'environ trois mètres cinquante de hauteur, puis un réseau de barbelés, ensuite un deuxième absolument identique au premier, un nouveau barrage comme le second, puis une troisième série de pieux cloué en longueur, (...) dans le chemin de ronde, se promenait une sentinelle en armes »<sup>87</sup>.*

André Poirmeur complète : *« À l'intérieur du camp, près de la clôture, deux réseaux de fils de fer barbelés et de chevaux de frise de 6 à 8 mètres de largeur forment un no man's land qu'il est dangereux d'approcher. Des pancartes innombrables le rappellent. « Danger ! » « Si vous approchez des barbelés, la sentinelle fera feu ! » Ce n'est pas une plaisanterie car, entre les barbelés et la clôture, les soldats armés qui circulent dans le chemin de ronde et les sentinelles mitraillettes en mains, dont on devine la silhouette dans les miradors, ne s'en feront pas faute. La nuit, les faisceaux lumineux des projecteurs balayent sans cesse le quadrilatère et malheur à celui qui est pris dans leurs rayons, les garde-chiourmes nazis font bonne garde »<sup>88</sup>.*

---

<sup>86</sup> Horne John, *Voyages dans la guerre*, dans « La Grande Guerre dans tous les sens ». Odile Jacob, Paris, 2021. P. 128.

<sup>87</sup> Hoen Jean, *De Compiègne à Buchenwald. Fronstalag 122, un camp de concentration en France*. Luxembourg, BourgBerger, 1946, p.72.

<sup>88</sup> Poirmeur André, *op. cit.*, p. 104.

Cette impression, cette anxiété, voire ce sentiment d’oppression ou d’écrasement, bien décrits par ces deux internés, se renforcent à mesure que l’on s’en approche, et plus encore quand on y pénètre. Curieusement, soit par simple esprit de bravade, par un trait de caractère, ou peut-être encore par la preuve d’un sang-froid étonnant, Germaine Pourvoyeur n’évoque à aucun moment, dans sa lettre à François Callais ni même dans ses souvenirs, ainsi que dans l’ensemble de sa documentation, l’impression que lui fit le camp la première fois qu’elle le vit et y entra. Seuls le *sonderführer* Krebs et son chien féroce lui restèrent en mémoire bien des années plus tard :

*« Chaque vendredi matin, munie de mon aussweis de la kommandantur (...) je me rendais au Fronstalag 122 à Royallieu. Le sonderführer Krebs<sup>89</sup> m’accompagnait avec son énorme chien qui grognait sans arrêt et qui était terrible car capable de se jeter à la gorge d’un interné surpris entre les deux clôtures de barbelés. Personnellement, je n’étais pas très rassurée, mais ne le montrais jamais, ayant toujours le sourire »<sup>90</sup>.*

## 2. Un camp qui s’adapte au gré des événements

Avant de devenir un camp d’internement pour « ennemis actifs »<sup>91</sup> sous administration militaire allemande, le camp de Royallieu est une caserne militaire construite en 1913. Le début de la Première Guerre mondiale transforme rapidement l’édifice en hôpital militaire, avant que celui-ci ne retrouve sa fonction initiale en 1918<sup>92</sup>. Lorsque la guerre est déclarée au mois de septembre 1939, les bâtiments sont libérés et réaménagés, une fois encore, en « hôpital d’évacuation secondaire n°7 »<sup>93</sup> où s’activent, en attendant l’arrivée de blessés potentiels, quelques éminents docteurs parisiens et infirmières<sup>94</sup>. Toutefois, l’avancée fulgurante des Allemands en juin 1940 précipite la conversion de ce lieu de soin en une immense prison, et plus précisément en camp de prisonniers de guerre pour les militaires français<sup>95</sup>. Ainsi, dès le 9

---

<sup>89</sup> Hans Krebs, officier responsable de la poste. Il contrôlait les colis individuels envoyés par les familles et ceux envoyés par la Croix-Rouge. C’est auprès de lui que cette dernière devait obtenir l’autorisation de ravitailler le camp à la suite de dons. Il disposait d’un pouvoir dont il abusait ; il volait le ravitaillement, en particulier le tabac et le chocolat.

<sup>90</sup> APAP, lettre de Germaine Bouvard à François Callais datée du 3 juin 1991.

<sup>91</sup> Tavernier Marc, *Camp C. Compiègne-Royallieu*. Purple Milk production, 2009, 57 minutes.

<sup>92</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 10.

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*. P.1/5.

<sup>95</sup> Revue pédagogique sur la mémoire des guerres mondiales dans le département de l’Oise. *Mémoire de l’Oise*, p.3. Juillet 2008. CDDP de l’Oise.

juin 1940<sup>96</sup>, les Allemands prennent possession du camp de Royallieu et les personnels soignants sont chassés. Au mois d'octobre de la même année, ce sont près de 11000 prisonniers<sup>97</sup> de guerre qui prennent place, de force, dans les différents baraquements. Les Allemands se servent du bâti et des équipements existants, tout en prenant soin de renforcer le dispositif d'isolement. D'autres établissements hospitaliers sont réquisitionnés, comme l'hôpital auxiliaire de la Société de secours aux blessés militaires rue le Féron et l'hôpital auxiliaire de l'Union des femmes de France, gérés par la CRF<sup>98</sup>.

Dès ce moment, le camp prend l'appellation de *Fronstalag 170 KN 654*<sup>99</sup>. Les prisonniers de guerre jouissent d'un confort assez sommaire au début de leur captivité dans la mesure où les Allemands ne sont pas préparés à l'internement d'une telle masse humaine. En effet, les premières semaines d'internement sont marquées par des problèmes de ravitaillement alimentaire d'une telle ampleur que les prisonniers sont parfois obligés de manger de l'herbe et des pissenlits<sup>100</sup>. De plus, le nombre d'internés est tel que les installations sanitaires ne suffisent pas à satisfaire l'hygiène corporelle<sup>101</sup>. Les prisonniers sont assez rapidement employés, afin d'occuper leur temps libre, au ramassage des récoltes<sup>102</sup>, au nettoyage et au déblaiement des ruines de la ville. Le passage de la VIème armée durant la campagne de mai-juin 1940 ainsi que les intenses bombardements dont la ville fait l'objet causent de très lourdes destructions, rendues plus graves encore faute d'électricité, de gaz et d'eau. Les dégâts matériels associés aux pertes humaines, très importantes dans le département, compliquent la situation de la ville, et rendent impossible tout retour immédiat à une vie normale<sup>103</sup>. Beaucoup de ces prisonniers sont envoyés par la suite dans des *Stalags* en Allemagne, si bien que dans les derniers mois de l'année 1940 et tout au long de l'année 1941, le camp se vide progressivement d'une partie de ses prisonniers de guerre.

Au mois de juin 1941, le camp de Royallieu opère un changement de nature qui lui confère sa fonction définitive, du moins jusqu'à la Libération. Celui-ci prend désormais le nom officiel de *Fronstalag 122*, et il est réorganisé pour détenir, dans un premier temps, des

---

<sup>96</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 11.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>99</sup> Mémoire de l'Oise, *op. cit.*, p. 3. Poirmeur André, *op. cit.*, p. 103.

<sup>100</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 44.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>103</sup> Besse Jean-Pierre, Leclere-Rosenzweig Françoise, Ricard Bruno, Marchal Anne-Sophie, Terrier Jean-Marie, Lhomme Hélène, 1944, *l'Oise est libérée!* Archives départementales de l'Oise, conseil général de l'Oise, Beauvais. 2004.



opposants politiques, en particulier des communistes. Dès lors, il devient le camp destiné « à la détention de police allemande »<sup>104</sup>. En effet, jusqu'en juin 1941, le camp n'est pas un instrument privilégié du système répressif allemand<sup>105</sup>. C'est le début de l'opération « Barbarossa », c'est-à-dire l'attaque de l'union soviétique par l'armée allemande le 22 juin 1941 qui marque à la fois un changement majeur dans la politique de répression en France, et la création du secteur « russe » constitué des baraquements C.4 et C.8 et qui contient environ 500 hommes, surtout des Russes « blancs » qui vivent en France depuis plus de 20 ans. Consécutivement à l'arrestation des Russes, le secteur A est créé, vers le mois de juillet 1941, pour interner des éléments communistes et des adversaires du régime hitlérien.

L'entrée en guerre des Etats-Unis à la suite de l'attaque de Pearl Harbour le 7 décembre 1941 contribue à donner au camp de Royallieu une spécificité supplémentaire par la création du secteur B constitué de ressortissants de nations dites « belligérantes »<sup>106</sup> ; ceux que l'on nomme les internés civils. Ces derniers sont protégés par la convention de Genève de 1929 relative au sort des prisonniers de guerre. Peu après, le secteur C est inauguré le 12 décembre 1941 avec l'arrivée des personnes prises lors de la rafle dite des « notables juifs » même si ce secteur n'est officiellement créé que par le décret du 10 février 1942. Ils sont destinés à la déportation, à servir d'otages en vue de représailles ultérieures, ou en raison de leur qualité de juif. Ils ne peuvent pas communiquer avec les autres secteurs et ne sont même pas immatriculés<sup>107</sup> ; ils sont totalement isolés. Ainsi, ces différents secteurs ne sont pas régis par les mêmes règles et ne disposent pas des mêmes droits, ce qui complique la tâche de la CRF. Il ne s'agit donc pas de « *diviser pour régner* »<sup>108</sup>, mais plutôt de subdiviser en fonction du statut ou de la qualité de chaque individu. Les Allemands prennent soin, depuis l'armistice de 1940, de laisser à la police française toute la liberté d'action nécessaire pour organiser elle-même la répression de tous ceux qui menacent les activités de la Wehrmacht, en les livrant aux

---

<sup>104</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *Frontstalag 122, Compiègne-Royallieu : un camp d'internement allemand dans l'Oise, 1941-1944*. Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2008, 198p. P.72. Peschanski Denis, *op. cit.*, p. 176.

<sup>105</sup> Peschanski Denis, *op. cit.*, p. 175.

<sup>106</sup> Les pays en guerre contre l'Allemagne, comme les Etats-Unis et l'URSS. A Royallieu, ce secteur B détient essentiellement des internés originaires du continent américain.

<sup>107</sup> S'ils ne sont pas immatriculés dans un premier temps, il semble que cette situation se régularise quelques semaines après l'arrivée des internés. Ainsi, Henri Lang, arrivé à Royallieu à la suite de la rafle dite « des notables » du 12 décembre 1941 reçoit, le 26 janvier 1942, une plaque d'identification *Fronstalag 122* et un numéro de matricule. Il est enregistré sous le numéro 3110. Bibas Nathalie, *Henri Lang 1895-1942 ; un dirigeant de la SNCF mort à Auschwitz*. Paris, Éditions LBM, 2012, p. 52.

<sup>108</sup> Leprêtre Xavier, *De la Résistance à la déportation. Compiègne-Royallieu 1940-1944*, s. l., X. Leprêtre, 1994, p. 124.

Allemands, du moins jusqu'en juin 1941, date à laquelle les forces d'occupation arrêtent directement les communistes à la suite de la multiplication des attentats<sup>109</sup>. Jusqu'alors, l'armée allemande se contentait de réprimer les atteintes à ses soldats ou à ses ressortissants et de punir les personnes qui détenaient des armes<sup>110</sup>. En outre, pour les autorités françaises, il s'agit dans le même temps de traquer et réprimer tous ceux qui tentent de s'opposer à l'instauration de la Révolution nationale lancée par le maréchal Pétain<sup>111</sup>, par l'intermédiaire d'une loi prorogeant un décret d'Edouard Daladier permettant l'internement administratif dans des centres de séjour surveillés de « tous les individus dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique ». Conséquence d'une collaboration pleinement consentie et voulue, l'amiral Darlan demande en juin 1941, que soient mises à l'étude l'aggravation sensible des peines envers les communistes et l'institution de juridictions exceptionnelles : création de sections spéciales auprès des cours d'appels et des tribunaux militaires, du tribunal d'état doté d'une antenne à Paris, de police spécialisée, et la réactivation de la brigade spéciale. D'autre part, la circulaire aux préfets du 22 octobre 1941 fait obligation de remettre aux autorités allemandes d'occupation les listes des personnes arrêtées ou internées pour menées communistes<sup>112</sup>. Ces derniers constituent la grande majorité des internés logés, ou plutôt détenus à Royallieu. Ces éléments confirment les informations données par Germaine Pourvoyeur :

*« Au début je voyais uniquement les communistes arrêtés dès l'entrée en guerre de l'URSS contre l'Allemagne. »*<sup>113</sup>. Elle précise plus loin : *« le camp accueille des Russes blancs vivant en France, des Anglais dirigés ensuite vers le camp de Vittel, puis les résistants et les individus suspects d'être communistes, enfin les Américains, tous classés en secteur différents. »*<sup>114</sup>

À partir du mois de juin 1941, le camp de Royallieu devient donc un camp d'internement sous administration militaire allemande, et un rouage essentiel du système concentrationnaire nazi destiné à recevoir les ennemis du Reich dans l'attente de leur déportation vers l'Est aux fins de travail ou de représailles. Toutefois, le premier convoi ne part de Compiègne que le 27 mars 1942 et marque le départ de 1112 juifs du secteur C pour Auschwitz.

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 176. Par un arrêté du 30 décembre 1941, le camp de Compiègne est destiné à interner les ennemis politiques, communistes et gaullistes.

<sup>110</sup> Mémoire de l'Oise, *op. cit.*, p. 4.

<sup>111</sup> Azéma Jean-Pierre, Wiewiorka Olivier, *Vichy 1940-1944*. Perrin, 2000. Paris. p.192.

<sup>112</sup> *Ibid.* p.194.

<sup>113</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p.14.

<sup>114</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*. P.1/5.

## Organigramme de l'administration militaire allemande dans l'Oise<sup>115</sup>

### Paris (Hôtel Majestic)

*Militärbefehlshaber in Frankreich* (Haut commandement militaire en France)



### Département

*Feldkommandantur 638* puis *Feldkommandantur 580* Amiens-Beauvais (mars 1941)  
puis *Feldkommandantur 638* (juin 1942)



### Arrondissement

*Kreiskommandantur* (Beauvais) *Kreiskommandantur* (Senlis) *Kreiskommandantur*  
(Compiègne)

---

<sup>115</sup> Besse Jean-Pierre, Leclere-Rosenzweig Françoise, Ricard Bruno, Marchal Anne-Sophie, Terrier Jean-Marie, Lhomme Hélène, *op. cit.*, p. 28. Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 24. Ce dernier ajoute l'échelon régional géré par le *Bezirkschefs*, ainsi que les *Bezirkskommandanten*, ou commandants de districts, chargés de gérer les camps de prisonniers.

### 3. Le camp de Royallieu : Une configuration spatiale singulière

Ce camp en forme de U, destiné à accueillir des opposants politiques, syndicaux, puis des juifs, est divisé en trois sous-camps qui intègrent en leur centre un grand terre-plein central de 230 mètres sur 160 mètres<sup>116</sup>. Chacun de ces sous-camps dispose de 8 bâtiments numérotés ou blocs. Ils sont plus couramment nommés baraquements<sup>117</sup> par les internés. Le secteur A, constitué des blocs A1 à A8, est appelé « camp français ». C'est à cet endroit que sont détenus les opposants politiques, français pour l'essentiel. Face à lui, et de l'autre côté de la cour intérieure, se tient le secteur B, plus couramment nommé « camp américain » dans la documentation. Il regroupe les internés civils<sup>118</sup> ; en somme, celui-ci contient, nous l'avons vu, tous les ressortissants des pays en guerre contre l'Allemagne.

Ces internés occupent les blocs B3 à B8<sup>119</sup>. Ils bénéficient d'un certain confort et d'une aide plus importante de la Croix-Rouge française et surtout du comité international de la Croix-Rouge. Les détenus qui s'y trouvent sont les mieux pourvus du camp. Ils servent de monnaie d'échange visant à faire libérer des soldats allemands capturés. En marge, à la jonction des secteurs B et C, deux baraquements isolés C4 et C8<sup>120</sup> et séparés des autres par une double rangée de barbelés, matérialisent et délimitent le secteur « russe ». Celui-ci loge les Russes résidant en France et internés depuis le 22 juin 1941 à la suite du lancement de l'opération Barbarossa lancée contre l'URSS<sup>121</sup>. En théorie, en tant que ressortissants de nations belligérantes, ces détenus jouissent du statut d'interné civil et bénéficient des mêmes droits que les détenus américains. Enfin, plus en retrait, et plus isolé également, se trouve le secteur C, qui devient en décembre 1941 le secteur des juifs, séparé des autres camps par un système plus

---

<sup>116</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 42.

<sup>117</sup> Techniquement, il s'agit de pavillons militaires, mais nous choisissons de conserver le terme de baraquement à dessein.

<sup>118</sup> Le terme d'internés civils est polysémique. D'après l'ouvrage *Au service de la Croix-Rouge française* (P. 52), les internés civils désignent non seulement les ressortissants de nations belligérantes, mais également tous les civils français ou étrangers, selon le point de vue des autorités allemandes et des autorités françaises sous contrôle allemand. Ils étaient tous livrés à la puissance occupante.

<sup>119</sup> <http://www.memoirevive.org/wp-content/uploads/2015/12/Dossier-N2-Compiègne.pdf> (dernière consultation le 20 août 2023).

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 126.

poussé de barbelés<sup>122</sup>. Ce camp constitue « *une suite de bâtiments blancs couverts de tuiles, bas et longs, à un étage, alignés symétriquement autour d'un vaste terrain nu* »<sup>123</sup>.

Outre ces huit baraquements, de nombreux locaux annexes complètent chacun de ses trois sous-camps. Germaine Pourvoyeur nous renseigne ainsi sur la présence de cuisines, d'ateliers, de lavoirs, d'une infirmerie dans le secteur A ainsi qu'une autre dans le secteur B, plus importante et beaucoup mieux équipée. Le camp américain dispose même d'une salle de cinéma. À l'échelle des baraquements, dans les secteurs A et C cohabitaient, dans une même chambrée, 50 à 60 personnes dans un espace initialement prévu pour héberger 18 personnes, tandis que dans le secteur B, ils ne sont jamais plus de 15 par chambrée. À cela s'ajoutent également les différences relatives à l'état des locaux, la propreté, la promiscuité, le chauffage, etc...



Figure 8 Photographie aérienne du camp de Royallieu, 1950. CdM 2023-08-17\_0833

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>123</sup> Bernard Jean Jaques, *Le Camp de la mort lente*, Paris, Edition Le Manuscrit/Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2006, 334p. p. 61.



Figure 9 Photographie du camp de Royallieu prise depuis un mirador. Septembre 1944. CdM 2023-08-17\_0833

Par ailleurs, à l'exception des gardes et sentinelles en charge de la surveillance du camp, la plupart des services allemands se situent majoritairement à l'extérieur de l'enceinte. Ainsi, l'état-major, les sous-officiers et la troupe ont leurs bureaux et leurs logements en périphérie. Les services administratifs se trouvent toutefois à proximité immédiate du camp, le long de la route de Paris, dans des maisons utilisées pour effectuer le contrôle des colis à destination des internés<sup>124</sup>, même si ce point peut être nuancé<sup>125</sup>. Seuls les blocs B1 à B3 servent pour l'intendance et l'administration relatives à l'immatriculation des nouveaux internés<sup>126</sup> ; ces baraquements constituent la porte d'entrée des nouveaux arrivants. Compte tenu de ce qui attend Germaine Pourvoyeur, on peut s'interroger sur son degré de préparation ainsi que sur la quantité d'informations dont elle dispose pour mener à bien sa mission et marcher le plus

---

<sup>124</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 82.

<sup>125</sup> Selon Germaine Pourvoyeur, les colis étaient contrôlés au sein même du camp et non à l'extérieur.

<sup>126</sup> Labate Pierre, *Le secteur "A" du Fronstalag 122 de Compiègne, juin 1941-janvier 1943, le camp des communistes à Royallieu*, p. 2. Les dossiers de Mémoire Vive, n°2.



sereinement possible sur cette « *Terre grasse et cependant stérile* »<sup>127</sup>. Lui a-t-on, comme à un soldat récemment conscrit, uniquement indiqué la direction dans laquelle tirer, ou plutôt agir ?

En effet, si le contexte de son arrivée au camp de Royallieu est relativement bien connu, certaines lacunes dans la documentation disponible soulèvent de nombreuses questions. Simplement munie de son courage, de son appréhension, et plus important, de son *ausweis*<sup>128</sup>, et chargée d'une mission si particulière, a-t-elle conscience de la gravité de son rôle, des difficultés à venir, et des enjeux ? La Croix-Rouge française dispose-t-elle de toutes les informations relatives à la situation du camp ? Son organisation est-elle suffisamment efficace pour faire face à ces circonstances exceptionnelles et à l'afflux croissant et massif d'internés ? Quels sont les rapports de la Croix-Rouge avec les autorités d'occupation ainsi qu'avec le gouvernement français ? Enfin, la marge de manœuvre permise par les Allemands est-elle en accord avec les principes d'action de la Croix-Rouge ?



Figure 10 Ausweis de Germaine Pourvoyeur. CdM, 2006\_5\_25\_b

<sup>127</sup> Extrait du poème de Robert Desnos « *Sol de Compiègne* », rédigé au camp de Royallieu lors de son internement en 1945.

<sup>128</sup> Les premiers *ausweis* apparaissent au mois de septembre 1940 afin de permettre aux forces allemandes de sécuriser leurs troupes en zone occupée, en encadrant le retour des réfugiés à la fin de l'exode. Ces sauf-conduits, perfectionnés par le MbF, s'obtiennent dans les *Feld-*, les *Kreis-*, ou les *Ortskommandaturen* les plus proches du lieu de résidence.

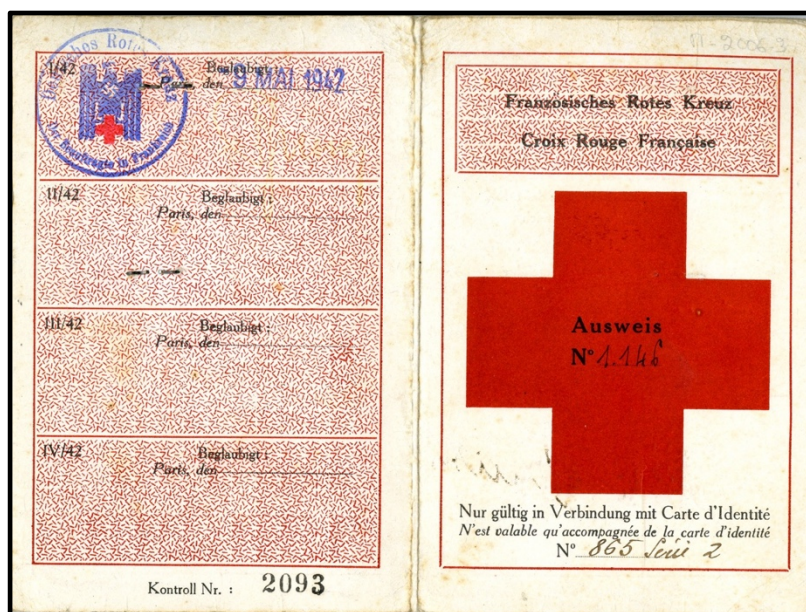


Figure 11 Ausweis de Germaine Pourvoyeur. CdM, 2006\_5\_25\_a.

## C. Rôle et consignes officielles de la Croix-Rouge française

### 1. Un personnel peu instruit des directives générales

D'après la documentation de Germaine Pourvoyeur, on peut penser que celle-ci ne dispose que d'un minimum d'information concernant les consignes officielles de la Croix-Rouge. Cette dernière ne mentionne que rarement sa hiérarchie sinon dans le cadre d'échanges relativement ordinaires et qui ne concernent que les affaires courantes du camp :

*« Madame Gillet qui dirigeait alors tout le service social de la Croix-Rouge rue de Berri, [à] Paris, mit une assistante sociale auprès de chaque camp, avec l'autorisation de la Gestapo. [...] Avec l'assentiment du colonel Collet, président de la Croix-Rouge, je pris mon service le 1<sup>er</sup> novembre »<sup>129</sup>.*

Ce passage est l'un des rares commentaires de la jeune femme sur l'organisation de la Croix-Rouge, qui l'emploie pourtant, et désormais, en tant qu'assistante sociale déléguée au camp de Royallieu. Sa correspondance officielle ainsi que ses souvenirs n'en disent pas davantage et se révèlent curieusement dénués de détails. À l'évidence, les assistantes sociales ne disposent d'aucune précision sur les grandes lignes directrices du champ d'action de la Croix-Rouge, de ses limites, et surtout, de ses rapports avec les Allemands. Cet état de fait nous

<sup>129</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*. P. 1/5.



interroge d'autant plus que Germaine Pourvoyeur est alors régulièrement en lien avec Madame Gillet qui doit, quant à elle, être bien mieux informée de la situation. Germaine Pourvoyeur est souvent convoquée par cette dernière afin de l'instruire de l'état du camp, des besoins des internés, des difficultés rencontrées, ainsi que de ses rapports avec les autorités de Royallieu<sup>130</sup>.

Plus surprenant encore, elle ne semble pas informée de l'activité et de l'emploi du temps de certains collègues travaillant à Compiègne, et plus spécifiquement à Royallieu, et sur lesquels nous reviendrons, à l'image de Christiane de Rouvroy<sup>131</sup>, infirmière de la Croix-Rouge : « *J'ignore si mademoiselle de Rouvroy [...], a pu comme moi, chaque semaine pénétrer dans l'enceinte du camp* »<sup>132</sup>. En dehors d'une stricte segmentation des tâches et rôles de chacun, rien n'explique cette absence totale de communication. La régularité des rencontres entre Germaine Pourvoyeur et madame Gillet amène à penser que cette dernière a pu l'informer de la situation générale et des difficultés inhérentes au contexte d'occupation, ainsi que des exigences imposées par les Allemands. Par conséquent, il est permis d'en déduire que, soit la Croix-Rouge n'estime pas utile de divulguer plus d'informations que nécessaire aux personnels, et qui ne concernent pas directement leur activité professionnelle, soit Germaine Pourvoyeur est bien informée mais se révèle peu préoccupée par la situation générale et par des événements qui la dépassent et n'affectent pas directement son travail.

Compte tenu des précisions relatives à son action durant la période d'activité au camp, on peut en douter. Si la jeune femme est dotée d'un esprit pragmatique qui l'amène à ne s'intéresser qu'à l'aspect humain de son travail et à ses internés, la documentation qu'elle a soigneusement conservée, et l'extrême rigueur avec laquelle sont accomplies ses démarches et ses actions, mêmes anodines, conduisent à invalider cette idée. En outre, la correspondance qu'elle entretient avec la Croix-Rouge est d'un formalisme tel qu'aucun événement significatif lié au contexte général n'est évoqué. Seule la situation locale, c'est-à-dire à l'échelle de Compiègne et de Royallieu, motive ces échanges. Nous ne disposons, en outre, d'aucune précision sur le sujet par l'intermédiaire de collègues dont elle est proche. Mademoiselle Dupéris qui est affectée avec elle à la Défense Passive en 1940, et que nous évoquerons plus loin, ne nous en révèle pas davantage. Leur correspondance est, à notre connaissance, inexistante d'un point de vue documentaire ; ce qui est d'autant plus étonnant compte tenu de leur relation et des épreuves

---

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 2/5.

<sup>131</sup> Une lettre de remerciement d'un ancien interné à la Croix-Rouge de Compiègne mais s'adressant plus particulièrement à Christiane de Rouvroy permet de déduire qu'elle a travaillé au camp de Royallieu jusqu'en 1944, D 2023\_16\_1. (dépôt de la Croix-Rouge de Compiègne au Mémorial de Royallieu).

<sup>132</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*. P. 1/5.

difficiles traversées par les deux femmes. De plus, mademoiselle Dupéris travaille toujours pour la Croix-Rouge et figure même sur l'état mensuel des dépenses au camp de Royallieu effectué par Germaine Pourvoyeur pour les années 1942-1943.

Il est vrai que la jeune femme incline peu, dans ses souvenirs et sa correspondance, à s'épancher sur l'aspect affectif de ses rapports aux autres. Cela peut sembler paradoxal compte tenu de son extrême sensibilité à l'égard de la détresse humaine. Malgré cela, après 1940, mademoiselle Dupéris n'est plus jamais citée. Cela est aussi le cas pour Annette Monod, pourtant proche d'elle, et annonciatrice de son affectation au camp de Royallieu. Dans tous les cas, les échanges avec madame Gillet, sa responsable hiérarchique au service des internés civils, étant peu prolixes en matière de détails sur les consignes générales, on ne pouvait que difficilement espérer les combler par les échanges entretenus avec ses différents collègues. Ce manque manifeste d'informations nous invite à nous demander si les assistantes sociales présentes dans les camps disposent de directives très précises ; en l'occurrence de consignes relatives à leur champ d'action et ses limites, mais aussi concernant les rapports à entretenir avec les autorités du camp, et qui peuvent s'avérer délicats voire houleux. Le manque de clarté quant aux directives générales est lié aux relations avec l'occupant et à la multiplicité des situations à gérer. De son propre aveu, la CRF admet – en guise de justification ? - que le caractère extraordinaire de la situation l'a conduite à s'adapter au gré des réglementations différentes et en fonction des particularités locales ; en somme, celle-ci a dû improviser en pratiquant le cas par cas : *« Que pouvait faire la Croix-Rouge devant une situation sans précédent ? Elle ne pouvait espérer des résultats d'ensemble, ainsi que nous l'avons dit, elle ne pouvait s'appuyer ni sur des règlements, ni sur des contrats, ni sur une méthode. Elle devait aborder chaque camp, chaque prison en intervenant auprès des autorités compétentes et en agissant au mieux suivant les possibilités de l'heure. »*<sup>133</sup>.

Par conséquent, on peine à imaginer que le degré d'information qui est le sien suffise à la préparer efficacement pour accomplir sa tâche, surtout dans ce contexte si exceptionnel. Certaines infirmières et assistantes sociales de la Croix-Rouge ont, durant la période, fait l'objet d'une arrestation, voire d'une déportation dont certaines ne sont jamais revenues<sup>134</sup>. Leur engagement et le port du brassard n'ont pas suffi à les protéger. Cet état de fait ne manque pas d'ironie quand on sait que les Allemands préfèrent, en 1941, l'intervention de la Croix-Rouge dans les camps, jugée plus neutre, que celle du Secours National, plus partisane et sous l'autorité

---

<sup>133</sup> *Au service de la Croix-Rouge française sous l'occupation 1940-1944*, p. 53.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 5.

directe du régime de Vichy et du maréchal Pétain. Ce fait ne manque pas de surprendre dans la mesure où Pétain est également nommé président d'honneur de la Croix-Rouge française<sup>135</sup>.

Ces éléments nous amènent à avancer l'idée que, dans l'état actuel de nos connaissances, Germaine Pourvoyeur ne dispose que du minimum d'informations concernant les grandes directives de la Croix-Rouge et méconnaît également, du moins partiellement, l'organigramme de sa propre institution. Seule madame Gillet, sa supérieure directe, lui est connue. Toutefois, on peut penser, grâce à certaines lettres et notes dont Germaine Pourvoyeur est l'expéditrice ou la destinataire, qu'elle possède quelques renseignements relatifs à des personnels du service comptable de la Croix-Rouge situé rue de Berry. En effet, on rencontre régulièrement, mais sans détails sur leur rôle ou fonction, les noms de madame Wolinski ou madame Gallay. A cet égard, le fonds Pourvoyeur ainsi que la documentation disponible se révèlent d'un piètre secours.

## 2. Une organisation pourtant habituée à opérer en temps de guerre

En effet, si les rapports entre la hiérarchie de la Croix-Rouge et une partie du personnel semblent marqués, volontairement ou non, par une diffusion très partielle des informations générales, celle-ci est pourtant habituée à évoluer dans des conditions difficiles. En dépit du caractère exceptionnel du contexte national et international, on ne peut considérer que la Croix-Rouge n'est pas aguerrie. Si l'acte fondateur de cette association humanitaire est relativement récent au moment où Germaine Pourvoyeur se trouve à Royallieu, puisqu'il date de 1940, son origine et son action sont ancrées dans un passé plus lointain, plus précisément sous Napoléon III. L'impulsion donnée par le suisse Henry Dunant, mû par la volonté de « civiliser les guerres, [et de] définir une limite humaine aux brutalités pour empêcher la guerre de se transformer en massacre animal »<sup>136</sup>, considéré comme le fondateur de ce qui devient en 1940 la Croix-Rouge, appuyée par son compatriote Gustave Moynier, président de la société Genevoise d'utilité publique, débouche sur la formation d'un premier comité international de secours aux militaires blessés en février 1863. C'est la forme embryonnaire de ce qui devient le comité international de la Croix-Rouge ; appellation qui est adoptée dès 1875 et plus communément nommée par l'acronyme : CICR<sup>137</sup>. Côté français, c'est en 1864 qu'est créée la Croix-Rouge française,

---

<sup>135</sup> Durbecq Elsa, *op. cit.*, p. 194.

<sup>136</sup> Becker Annette, *op. cit.*, p. 85.

<sup>137</sup> Chauvy Gérard, *La Croix-Rouge dans la guerre 1935-1947*. Paris, Flammarion, 2000, p. 10.

connue à l'époque sous le nom de « comité provisoire de la Société française de secours aux blessés militaires ». C'est la vue des soldats morts et blessés à la suite de la bataille de Solferino qui se déroule le 24 juin 1859 et qui oppose les troupes françaises de Napoléon III aux troupes autrichiennes de François-Joseph, qui décide Henry Dunant à agir en militant pour la création d'un projet humanitaire censé favoriser les soins des soldats et leur réinsertion dans la vie civile<sup>138</sup>.

Toutefois, cette forme originelle de la Croix-Rouge compte en réalité trois entités distinctes qui « offraient un visage particulier et un registre à trois voix »<sup>139</sup>. Au « comité provisoire de la Société française de secours aux blessés militaires » s'ajoutent « l'Association des dames françaises » en 1879 puis « l'Union des femmes de France » en 1881<sup>140</sup>. Cependant Henri Dunant et Gustave Moynier comprirent rapidement que l'organisation des secours aux blessés militaires serait inopérante sans une adhésion de tous les pays. Aussi en 1864, les délégués de 16 États signèrent « la convention de Genève » et acceptèrent une même loi morale :

- ◆ Seront soignés les blessés et les malades quelle que soit leur nationalité ;
- ◆ Seront respectés les hôpitaux, les ambulances et toutes les personnes qui soigneront les blessés.<sup>141</sup>

En outre, la neutralité confessionnelle, politique et sociale, des membres des équipes sanitaires est reconnue<sup>142</sup>. Il est convenu également de faire porter aux équipes d'intervention et aux véhicules et matériels utilisés un signe distinctif : une croix rouge sur fond blanc, symbole de neutralité. De nombreux pays y adhèrent et en 1929 la convention de Genève établit le traitement des prisonniers de guerre. On observe alors une multiplication de création de sociétés semblables dans de nombreux pays. Le principe y est dupliqué. Des conférences internationales sont régulièrement organisées pour standardiser les pratiques afin de favoriser la collaboration<sup>143</sup>. En dépit de sa nature d'œuvre privée, la Croix-Rouge se pense comme un

---

<sup>138</sup> Favez Jean-Claude, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration*. Paris, Payot, 2001. P. 19.

<sup>139</sup> Chauvy Gérard, *op. cit.*, p. 25.

<sup>140</sup> *Revue internationale de la Croix-Rouge*, p. 929-930.

<sup>141</sup> *Au service de la Croix-Rouge française sous l'occupation 1940-1944*, édité au bénéfice de la Croix-Rouge, p.6.

<sup>142</sup> Chauvy Gérard, *op. cit.*, p. 11.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 13.

service public à vocation humanitaire, internationale voire universelle<sup>144</sup>, en raison du nombre de nations ayant adhéré aux principes.

La question de la standardisation des pratiques méritera que l'on s'y attarde plus longuement. En effet, si le conflit franco-prussien de 1870-1871 permet à la Croix-Rouge de mettre en pratique ses principes et de s'adapter au contexte de guerre, la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale éprouve sa capacité à agir à grande échelle et sur de multiples théâtres d'opérations. Toutefois, elle n'est pas préparée, au début de la 2<sup>ème</sup> Guerre mondiale, à voir sa neutralité et sa capacité d'action entravées, et remises en question par une idéologie mortifère dont les représentants se soucient peu de satisfaire aux principes d'action de cette organisation humanitaire. Le nouveau statut de la Croix-Rouge a pour acte de naissance le décret du 7 août 1940 ; il résulte de la fusion des trois associations citées plus haut. Le colonel Collet en assure la présidence<sup>145</sup> tandis que Pétain en accepte la présidence d'honneur<sup>146</sup>, ce qui ne manque pas de surprendre compte tenu du caractère résolument apolitique de cette organisation<sup>147</sup>. De plus, il est dans le même temps président du Secours National, une œuvre concurrente. Cependant, cette nouvelle configuration ne semble pas donner entière satisfaction :

*« La fusion des trois anciennes sociétés ordonnée par le Maréchal est faite, non sans crise et peine, mais malgré cela, la situation est plus mauvaise qu'il y a un an et jamais la dispersion des efforts n'a été plus grande qu'aujourd'hui [...] Il s'est créé, en effet depuis cette date, divers organismes d'État dont l'activité nationale est parallèle à celle de la Croix-Rouge et qui tendent à monopoliser toute activité nationale dans les secteurs où s'est exercée de tout temps l'action nationale et internationale de la Croix-Rouge française [...] surtout le « service des prisonniers de guerre » et le « Secours National » [...] La Croix-Rouge française est d'une pauvreté presque sordide. Elle n'a ni locaux, ni argent. Elle manque de tout »<sup>148</sup>.*

Le constat est sans doute un peu excessif compte tenu des sommes allouées spécifiquement au camp de Royallieu<sup>149</sup>, mais il témoigne de la difficulté à s'adapter à ce contexte particulier, sans oublier le problème de la concurrence féroce que se livrent les organismes à vocation humanitaire, déjà à l'œuvre lorsque les trois sociétés de la CRF étaient distinctes<sup>150</sup>, et qui génère des tensions liées à la dilution des dons, des aides et besoins de toute

---

<sup>144</sup> Au service de la Croix-Rouge française sous l'occupation 1940-1944, p.7.

<sup>145</sup> FP, rapport sur l'activité du comité de Compiègne depuis 1940.

<sup>146</sup> Arch. CRF, circulaire d'information du mois de mars 1941.

<sup>147</sup> Durbecq Elsa, *op. cit.*, p. 195.

<sup>148</sup> Arch. CICR, M, G23. Mémoire adressé à Pétain par la Croix-Rouge française en juillet 1941.

<sup>149</sup> CdM, 2006\_5 (fonds Pourvoyeur) rapports mensuels de l'état des dépenses pour le camp de Royallieu.

<sup>150</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 33.

nature. C'est l'une des raisons qui conduit l'État français à renforcer sa présence, par la création du diplôme d'assistante sociale en particulier. Il s'agit de définir un périmètre d'action au sein d'une protection sociale en pleine expansion<sup>151</sup>. Enfin, cela doit permettre de lutter contre certains abus, à l'image de certaines familles qui se rapprochent de toutes les œuvres sociales et humanitaires afin d'obtenir, et de cumuler, des aides financières ou d'une autre nature pour le même motif au détriment d'autres familles nécessiteuses. La Croix-Rouge est pourtant une institution strictement organisée et hiérarchisée. Ainsi, en mars 1941, le conseil d'administration comprend les membres suivants :

- Comte Clauzel, ambassadeur de France ;
- M.R Merillon, ministre plénipotentiaire ;
- Professeur Pasteur Vallery-Radot, professeur à la faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine ;
- Comte de Peretti de la Rocca, ambassadeur de France ;
- M.A Rousselier, conseiller d'État ;
- Général Verdier, délégué du conseil d'administration de la Croix-Rouge française pour la zone non occupée ;
- Docteur Louis Bazy, chirurgien des hôpitaux, vice-président de l'Académie de chirurgie président de la Croix-Rouge française.<sup>152</sup>

La mise en place du comité d'administration et l'élection du docteur Bazy sont tardives car le nouveau statut de la Croix-Rouge a été organisé par un décret datant du 10 janvier 1941, puis publié au *Journal officiel* le 6 février 1941<sup>153</sup>. Par ailleurs, et pour compléter l'organigramme, Louis Bazy, dans une lettre adressée au CICR en date du 3 novembre 1941, informe l'institution des nominations suivantes qui ont été faites dans le haut personnel de la Croix-Rouge et qui viennent de recevoir l'agrément du gouvernement ; ce qui questionne, une fois de plus, l'indépendance de l'institution. Ainsi, Pierre Gentil, conseiller référendaire à la cour des comptes, préfet honoraire, est nommé directeur général de la Croix-Rouge française ;

---

<sup>151</sup> Zappi Lola, *Les visages de l'État social, Assistantes sociales et familles populaires durant l'entre-deux-guerres*, Presses de Sciences Po, 2022. P. 272.

<sup>152</sup> Arch. CRF, circulaire d'information du mois de mars 1941. N°1. Il succède ainsi à Louis Pasteur Vallery-Radot qui fut président de 1940 à 1941. Succéderont à Louis Bazy, le marquis Gabriel de Mun de 1942 à 1944, puis le comte Jacques de Bourbon Busset de 1944 à 1945.

<sup>153</sup> Espuna Jean-Michel, *Le comité international de la Croix-Rouge et les camps d'internement sous Vichy, 1940-1944*. Mémoire de Licence présenté à la faculté des Lettres de Fribourg (Suisse), octobre 2000. P. 35.

et le colonel Garteiser est nommé chef du service des Relations extérieures et de la France d'outre-mer<sup>154</sup>.

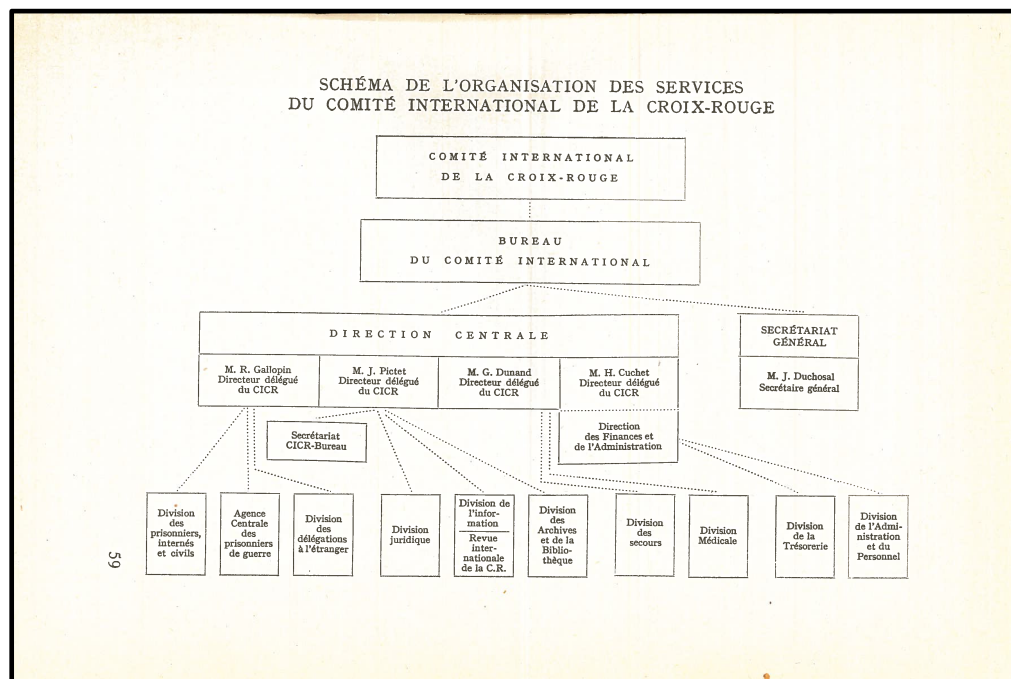


Figure 12 organisation des services du comité international de la Croix-Rouge. Rapport du comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1er septembre 1939-30 juin 1947). Volume 1, activités de caractère général, 1948.

Enfin, et dans le but de recentrer le travail de la CRF sur le cadre géographique de notre étude, précisons que l'année 1942 voit l'instauration, à l'échelle compiégnnoise, de plusieurs commissions chargées d'agir dans différents domaines afin d'optimiser l'aide à apporter :

- Pour l'enseignement et le Dispensaire : le docteur Pfeifer, Mme Fournier Sarlovèze et Sœur de la Trinité.
- Pour le Bureau des infirmières : Melles de Barandiaran et Cléret avec la Sœur de la Trinité.
- Pour les activités sociales (goûter des mères – Layettes, ...) Mmes de Grammont, Fantauzzi et Hallot, et le colonel Sutterlin.
- Pour la propagande : Mrs de Roberval et Cagnart.
- Pour les renseignements : Mr Noirot.
- Pour la jeunesse Croix-Rouge : Melle Oury.
- Pour le ravitaillement à la gare : Mme Codevelle.
- Pour le camp d'internés civils : Melle Pourvoyeur.

<sup>154</sup> Arch. CRF, circulaire d'information du mois d'octobre 1941. N°7.

- Pour la visite des prisonniers à l'hôpital : Sœurs de la Trinité<sup>155</sup>.

En somme, il s'agit de proposer un ancrage plus local à des initiatives nationales et internationales pour agir efficacement au sein des lieux d'internement.

### 3. Une action sociale strictement encadrée dans les camps

La Croix-Rouge française n'entre officiellement dans les camps d'internement qu'à l'automne 1941. Concernant l'entrée au *Fronstalag 122*, on peut être plus précis et proposer la date du 1<sup>er</sup> novembre 1941, date à laquelle Germaine Pourvoyeur entre pour la première fois à Royallieu. Pour obtenir des précisions sur les conditions dans lesquelles se trouvent les personnes dans le besoin, le CICR envoie ses délégués un peu partout en Europe. Leurs rapports doivent être objectifs et impartiaux. Le comité est la seule institution capable de visiter également et simultanément les camps de prisonniers chez deux puissances adverses. Il n'y a pas d'action de secours sans une enquête sur les besoins des internés et un contrôle de la distribution des envois. En outre, la procédure impose au délégué d'annoncer sa visite aux autorités correspondantes avant chaque visite au camp<sup>156</sup>. Ce dernier point, somme toute théorique, surprend et semble contreproductif dans la mesure où une juste appréciation des besoins des internés paraît peu compatible avec la programmation de visites. Comment saisir sur le vif les conditions d'internement et les besoins réels des internés si les autorités du camp sont averties par avance des visites à venir ?

Toutefois, cet aspect paradoxal se vérifie à Royallieu lorsque le représentant du CICR, le docteur Jacques de Morsier, en visite au camp effectue son rapport<sup>157</sup>. Germaine Pourvoyeur le rencontre la première fois le 20 décembre 1941 au moment où une centaine d'américains arrivent au camp<sup>158</sup>. Ce dernier, nous aurons l'occasion d'y revenir, ne semble pas toujours appréhender la réalité globale du camp, à l'exception de l'état du secteur B qui fait l'objet de nombreuses attentions et dont le compte-rendu est conforme à la situation. Néanmoins, le cadre de sa mission se borne uniquement à la gestion des internés américains du secteur B. De fait, alors que les trois sous-camps sont proches, bien que séparés par des barbelés, Jacques de

---

<sup>155</sup> APAP, rapport sur l'activité du comité de la CRF depuis 1940. Non daté.

<sup>156</sup> Espuna Jean-Michel, *op. cit.*, p. 36.

<sup>157</sup> Il semble que ces visites soient effectuées mensuellement.

<sup>158</sup> CdM, 2006\_5\_63\_1 (13). Pourtant le premier rapport de visite date du 16 juin 192. S'agit-il pour autant de la première visite de Jacques de Morsier au camp ? C'est en tout cas l'hypothèse de Daniel Palmieri, historien en charge des archives du CICR à Genève.



Morsier ne relève des informations sur les autres secteurs que lorsque l'homme de confiance du secteur B, Trumann Schliessmann, en fait mention : « *Il [l'homme de confiance] rappelle l'inconvénient que présente pour le camp le voisinage d'un camp d'internés politiques* »<sup>159</sup>. Toutefois, le délégué du CICR se montre nettement plus observateur et prolix concernant les autres sections durant l'année 1943 : « *La proximité d'un camp d'internés politiques crée un certain malaise parmi les internés américains ; le régime de ce camp est infiniment plus sévère* »<sup>160</sup>. En théorie, le délégué ou représentant est attendu par l'homme de confiance<sup>161</sup>, le médecin, l'aumônier, voire le doyen du camp dans le cas de Royallieu.

Celui-ci a pour mission de remettre des rapports précisant les listes d'internés, les requêtes, les urgences, etc.<sup>162</sup> En principe, il a le droit d'interroger un interné sans témoin<sup>163</sup> pour s'assurer de certains faits. Généralement, le délégué visite les camps avec les commandants ou leurs représentants, pouvant ainsi leur faire part immédiatement de ses observations ou les questionner sur place. Ces visites ne sont pas limitées, elles varient selon l'effectif du camp, de quelques heures à quelques jours. Enfin, leur fréquence ne doit pas non plus être soumise à des restrictions<sup>164</sup>. Ces deux points sont intéressants car, à lire ce qui précède, le CICR et la CRF donnent l'impression de maîtriser l'accès au camp et de bénéficier d'une immunité totale, par leur statut, sans que les Allemands, dans le cas qui nous occupe, n'aient la moindre critique ou objection à formuler. Dans ce cas, pour quelles raisons les autorités de Royallieu décident-elles, ponctuellement, d'interdire l'accès au camp ?<sup>165</sup>

Cette interdiction concerne, il est vrai, plus directement la CRF<sup>166</sup>, mais les rapports du CICR ne mentionnent pas de visite de leur délégué au camp durant les épisodes de fermeture. On peut naturellement se demander si les deux organisations jouissent de la considération de la part des Allemands. Les documents ne permettent pas de répondre de façon absolue. D'après

---

<sup>159</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite daté du 17 novembre 1942 effectué par les docteurs Schirmer et Jean de Morsier.

<sup>160</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite daté du 1<sup>er</sup> juillet 1943 effectué par le docteur Jean de Morsier.

<sup>161</sup> D'après les rapports de visite du délégué du CICR, Trumann Schliessmann est l'homme de confiance du camp « américain » du 16 juin 1942 au 8 octobre 1943.

<sup>162</sup> Espuna Jean-Michel, *op. cit.*, p. 36.

<sup>163</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite daté du 16 juin 1942 effectué par les docteurs Schirmer et Jean de Morsier.

<sup>164</sup> Espuna Jean-Michel, *op. cit.*, p. 37.

<sup>165</sup> CdM, 2006\_5\_63\_1 (12). « *Fronstalag fermé le 19* » [décembre 1941].

<sup>166</sup> Les rapports du délégué du CICR ne mentionnent pas d'interruption de visite ou d'interdiction d'accès au secteur B. Toutefois, les quelques rapports à notre disposition ne permettent pas d'en tirer une conclusion générale.

les rapports à notre disposition, et malgré les nombreuses lacunes, il semble que la fréquence de ces visites soit de l'ordre d'une par mois, souvent durant la première quinzaine<sup>167</sup>. La première visite documentée a fait l'objet d'un rapport le 16 juin 1942, tandis que la dernière pour laquelle nous disposons d'un rapport, pour notre période, date du 8 octobre 1943. Les rapports de visite du délégué du CICR nous invitent à penser que ces inspections relèvent davantage de la visite de courtoisie que d'une inspection en règle permettant de dresser l'état réel du camp à tous les niveaux. À cet égard, on peut questionner l'objectivité de certains passages de ces rapports rédigés par le représentant du CICR concernant la situation générale de Royallieu: « *Entretien avec l'homme de confiance (sans témoin): [...] Il rappelle l'inconvénient que présente pour le camp le voisinage d'un camp d'internés civils* »<sup>168</sup>.

Attendu que les autres sections attenantes du camp ne sont séparées que par des barbelés et sans occultant visuel, pour quelle raison Jacques de Morsier ne les mentionne-t-il pas ? A-t-il réellement besoin du témoignage de l'homme de confiance pour se rendre compte de la détresse régnant à côté du secteur B ? S'agit-il d'une mise en scène préméditée des autorités du camp pour donner à voir au délégué des éléments dignes d'une représentation idéalisée ?

---

<sup>167</sup> A l'exception de l'année 1944 où la visite a été faite le 20 juin. Pour les visites qui concernent notre cadre chronologique, elles ont été réalisées entre le 1<sup>er</sup> et le 17 de chaque mois.

<sup>168</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite daté du 17 novembre 1942 effectué par le docteur Jacques de Morsier.

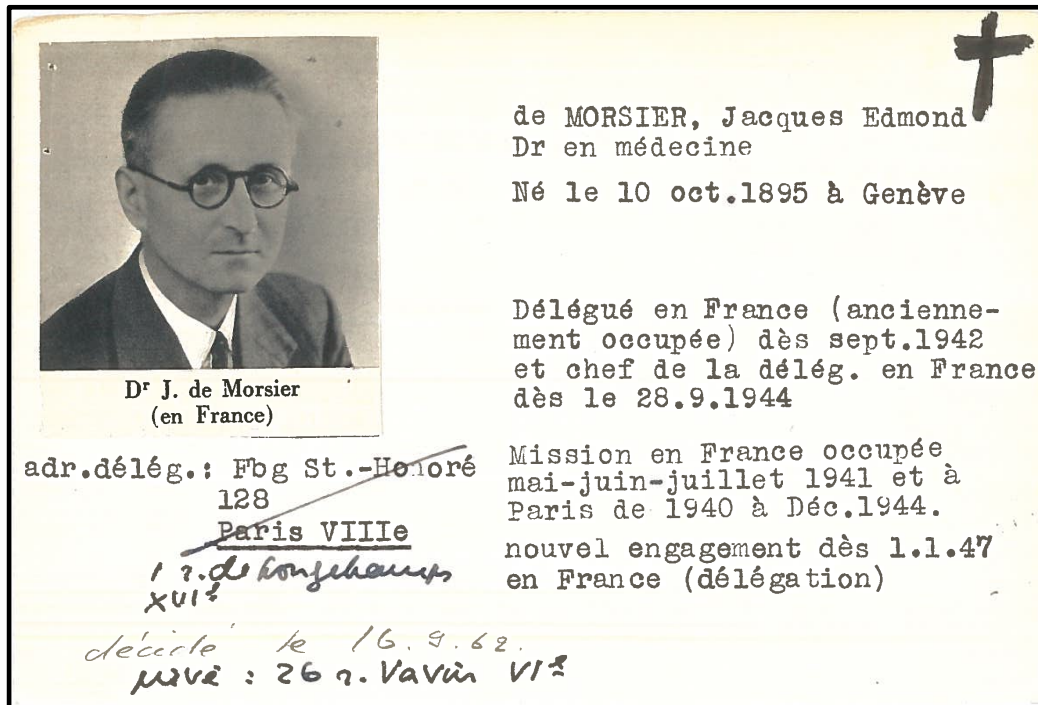


Figure 13 Notice sur Jacques de Morsier, délégué du CICR en France, ACICR B RH 199100-184 1492

Compte tenu du peu de mention des internés des sections voisines par l'homme de confiance au délégué de Morsier, on peut s'interroger sur le degré d'information que cet interné est en droit de communiquer. Ce dernier se situe entre les internés du camp qu'il représente et les autorités du camp. À ce titre, les Allemands lui imposent-ils des conditions particulières avant la visite du délégué ? On imagine difficilement, surtout à Royallieu, un représentant du CICR questionner librement les internés à sa guise et sans réaction des Allemands, excepté dans le cas d'une entente entre les internés et les autorités du camp, et que le passage suivant semble malgré tout suggérer :

« Les relations du commandant du camp, les hommes de confiance et les internés sont empreintes d'un esprit de compréhension mutuelle »<sup>169</sup>.

Enfin, d'après le mode de fonctionnement du CICR relatif aux visites des délégués dans les camps, les représentants sont censés s'adresser systématiquement aux hommes de confiance. Pourtant, sur les cinq rapports que nous possédons, seuls trois indiquent une entrevue avec l'homme de confiance. Cependant, il faut rappeler que Royallieu se démarque des autres camps sous administration française puisqu'il se place sous l'autorité de la puissance occupante, ce

<sup>169</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite daté du 13 octobre 1942 effectué par le docteur Jacques de Morsier.

qui implique nécessairement des ajustements. Ajoutons que les compte rendus de ces entretiens contiennent entre trois et treize lignes. C'est bien peu d'information pour un bilan mensuel. De plus, les Allemands ayant en charge l'administration du camp ne facilitent pas toujours la tâche des intervenants extérieurs dans la mesure où il leur arrive de bafouer allègrement les règles selon le contexte et leurs dispositions du moment : « *Les Allemands décidèrent une punition sévère : mise au secret pendant un mois sans lettres ni colis et restrictions diverses* »<sup>170</sup>. Cela s'avère surtout documenté pour les secteurs A et C et non pour le secteur B.

Néanmoins, Jacques de Morsier continue à renseigner tous ses rapports avec beaucoup de rigueur s'agissant du secteur B. En effet, outre le fait que le délégué apporte avec lui des secours et les prépare pour les distribuer dès son arrivée, il prend note avec le médecin chef des besoins divers et recueille les plaintes des internés. Disposant par ailleurs de peu de temps, il est donc contraint de se faire une opinion rapidement après avoir inspecté avec soin toutes les installations matérielles (dortoirs, cuisines, infirmerie, w.-c., lavoirs, etc...). Il se fait remettre les menus, contrôle les stocks de vivre et les médicaments. Il inspecte la tenue des internés, l'état de leurs vêtements et de leurs chaussures. Il s'entretient avec les aumôniers de différentes confessions, les médecins et tous les prisonniers qui en font la demande. Toutes les plaintes doivent être, selon la procédure, écoutées et transmises. Les rapports du délégué sont remarquables car ils se révèlent très complets<sup>171</sup>. Si l'état du camp, effectué mensuellement par Germaine Pourvoyeur, qui est dressé puis communiqué à la Croix-Rouge à Paris s'avère relativement exhaustif, les rapports réalisés par le docteur Jacques de Morsier sont exemplaires, et témoignent de la convergence des attendus théoriques de sa mission avec leurs mises en application sur le terrain.

Les descriptions faites sont très poussées et nous renseignent sur le type d'habitation des internés, l'aménagement intérieur (dortoir, éclairage, chauffage, etc...), la nourriture (menus, nombre de repas, ratios, etc...), l'habillement (vêtements, sous-vêtements). Ces rapports ne sont pas confidentiels mais, en général, on ne les transmet qu'aux gouvernements intéressés, et de façon simultanée. Les organismes s'y intéressant à bon droit sont les différentes sociétés nationales de la Croix-Rouge. Pour la France, les rapports sont envoyés (sauf demande spéciale), en trois exemplaires au ministère des affaires étrangères de Vichy, la langue officielle étant le français. Ils sont accompagnés d'une lettre qui souligne les passages les plus

---

<sup>170</sup> Cogniot Georges, *op. cit.*, p. 482. Le 10 février 1942, alors que des internés sont emmenés au moment de l'appel pour être fusillés, leurs camarades du camp « français » entonnent *la Marseillaise*. Ce qui a pour effet de mettre les autorités du camp en colère, et justifie les privations évoquées.

<sup>171</sup> Espuna Jean-Michel, *op. cit.*, p. 37.

significatifs (lacunes, plaintes, tec...). Le CICR envoie ensuite les rapports aux différents gouvernements, après en avoir informé le délégué. Les observations faites doivent permettre de préparer efficacement la visite suivante<sup>172</sup>. Ce cadre permet de coordonner l'action des différents intervenants, tout comme celle de Germaine Pourvoyeur dont le métier, bouleversé par ce contexte exceptionnel, est porteur de nombreuses attentes.

#### 4. Le métier d'assistante sociale : une fonction aux limites peu définies

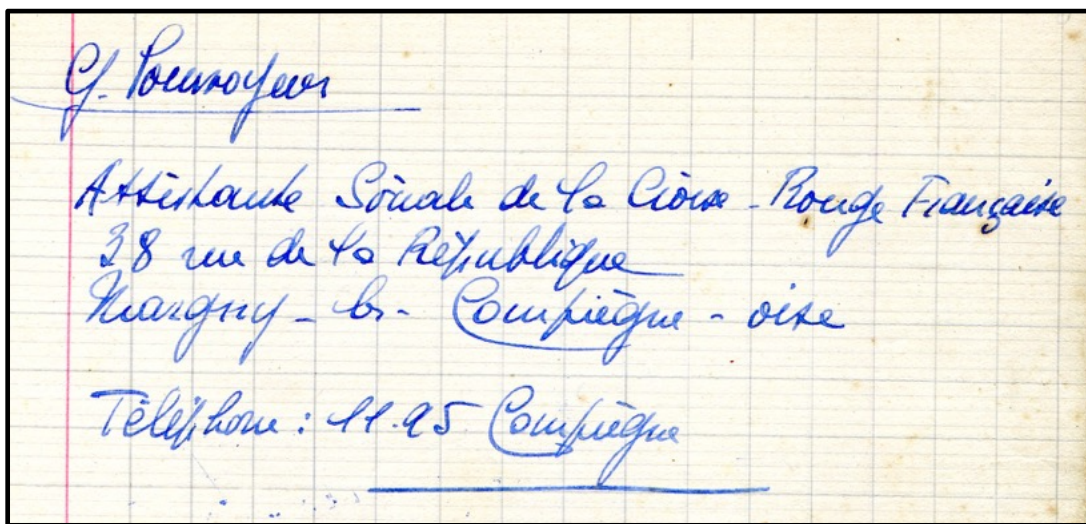


Figure 14 Coordonnées de Germaine Pourvoyeur, 1941. CdM 2006\_5\_121 (1-13)

Longtemps, les assistantes sociales sont confondues avec les infirmières visiteuses dont les missions sont pourtant distinctes. Cette confusion est le reflet d'une difficulté à définir précisément le champ d'action des deux métiers qui oscillent entre la conservation de l'approche sociale et la lutte contre la maladie<sup>173</sup>. Il faut attendre 1932 et la création du diplôme d'assistante sociale pour distinguer les deux professions et leur champ d'application<sup>174</sup>. Ceci explique sans doute l'absence de fiche de poste relative au métier d'assistante sociale. Si les contours de l'action des assistantes sociales sont relativement bien connus dans l'entre-deux

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>174</sup> Annexe 4.

guerres<sup>175</sup>, nous ne savons rien ou presque des consignes officielles qui cadrent leur métier ni même ce qu'on attend d'elles à partir de 1940-1941. Sans pouvoir pour autant affirmer que ce métier, presque exclusivement féminin<sup>176</sup>, ne dispose pas d'un cadre précis, on peut néanmoins avancer l'idée que le contexte particulier et massif de l'internement a placé la Croix-Rouge et les assistantes sociales dans une situation inédite et inconfortable les invitant à redéfinir le cadre et le sens de leur action. Chargée à l'origine de secourir les populations les plus pauvres, le métier d'assistante sociale devient dans l'entre-deux guerres une vocation associant plusieurs aspects : « la femme, la mère, l'infirmière sont les trois visages d'une personne unique »<sup>177</sup>. On prête aux femmes des qualités « innées d'écoute, d'empathie et de soin »<sup>178</sup>.

L'action de la Croix-Rouge s'articule autour du travail d'enquête qu'elle mène auprès des familles, en visitant les foyers qu'on lui désigne. Elle prodigue ainsi des conseils sur l'hygiène à adopter, l'éducation à donner aux enfants, la bonne attitude que les époux doivent avoir (en particulier sur la question de l'alcoolisme), et « l'esprit de prévoyance et d'économie »<sup>179</sup> qui doit les guider. L'enfance étant le souci majeur de l'œuvre, il s'agit d'apprendre aux épouses à devenir de bonnes mères. Si l'assistante sociale doit « réajuster l'individu à la société »<sup>180</sup>, l'action sociale vise à éduquer moralement toute la société ; une morale fortement imprégnée de considérations religieuses même si les œuvres sociales sont de moins en moins prosélytes concernant leur fondement chrétien. La Croix-Rouge passe progressivement, dans le courant des années 30, de « l'âge de la charité à celui de la prévoyance sociale »<sup>181</sup>.

Toutefois, si les missions de l'assistante sociale sont délimitées et connues avant la guerre, le phénomène de l'internement contribue à donner à ce métier une image, ou plutôt une réalité beaucoup plus flexible et mouvante. Si le secours aux plus démunis et aux familles reste au cœur de son activité, la grande masse d'internés dont elle doit désormais s'occuper change quelque peu ses priorités. Pour preuve de ce changement de nature, aucune précision ne nous permet, à partir de 1940, de définir précisément sa fonction. Le service qu'elle mène en gare de Compiègne pour accueillir les réfugiés espagnols puis son affectation à Royallieu, donnent à penser que la Croix-Rouge s'adapte au gré des événements avec le personnel à disposition, sans plan précis et avec un sens de l'improvisation consécutif aux événements extraordinaires.

---

<sup>175</sup> Durbecq Elsa, *op. cit.*, p. 201.

<sup>176</sup> Zappi Lola, *op. cit.*, p. 18.

<sup>177</sup> Durbecq Elsa, *op. cit.*, p. 200.

<sup>178</sup> Zappi Lola, *op. cit.*, p. 31.

<sup>179</sup> Durbecq Elsa, *op. cit.*, p. 202.

<sup>180</sup> Zappi Lola, *op. cit.*, p. 78.

<sup>181</sup> Durbecq Elsa, *op. cit.*, p. 204.

Lorsque Germaine Pourvoyeur prend connaissance de sa nouvelle mission au camp, aucun détail ne nous est communiqué concernant sa nouvelle fiche de poste. Cela change-t-il la nature de son travail ? Doit-elle prioriser tel aspect de sa mission plutôt qu'un autre ? Les internés au détriment des familles ou inversement ? Autant de questions qui, bien que sans réponses, engagent de nouvelles pistes de réflexion. Néanmoins, le recoupement de certains documents de notre fonds invite à avancer quelques idées. Si la dimension sociale et le secours aux familles restent importants, comme l'atteste ce passage fortement teinté d'un idéalisme presque poétique : « Le rôle de l'assistante sociale est celui d'une grande amie, d'une sœur aînée dans les familles où elle pénètre. On vient la chercher, lorsque « ça va mal » ; elle est le dépanneur qui remet la machine en route. Quand tout va bien, elle s'éloigne, mais demeure toujours prête à intervenir s'il se produit de nouveaux accrocs »<sup>182</sup>, la gestion des internés de Royallieu change la nature de son travail. S'il est vrai que les familles bénéficient toujours de son action, c'est, d'après les documents que nous avons, systématiquement en lien avec les internés ou presque. Ainsi, il s'agit d'épouses, de mères, de sœurs ou de proches ayant besoin d'une aide en raison de l'internement de l'un, ou de plusieurs des leurs. L'aide sociale est donc désormais connectée à la situation du camp et de ses détenus. Par conséquent, la gestion des internés du camp constitue sa mission principale et prioritaire. Pour autant, l'opération de ces changements se heurte à des difficultés qui compliquent la tâche de la CRF et de son assistante sociale. En effet, les représentants de la Croix-Rouge ne peuvent pas intervenir dans les camps si bien que ce sont les assistantes sociales qui collaborent avec les autorités du camp à l'amélioration de la situation des internés<sup>183</sup>. Ceci explique sans doute pourquoi, au début de l'année 1942, Germaine Pourvoyeur n'a aucun contact avec Christiane de Rouvroy, infirmière de la Croix-Rouge détachée au camp de Royallieu.

---

<sup>182</sup> Le Guillerme Marc, *Françaises, femmes de devoir*. Fasquelles éditeur, Paris. 1942, p. 143.

<sup>183</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *Frontstalag 122, Compiègne-Royallieu : un camp d'internement allemand dans l'Oise, 1941-1944*. Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2008, p. 81.



Figure 15 Photographie de Christiane de Rouvroy, infirmière de la CRF. s.l, s.d. ACRC

Si celle-ci accède au camp dès le mois de novembre 1941, il faut attendre le mois de janvier 1942 pour que la Croix-Rouge française soit présente dans tous les camps. À cet égard, il est possible, par déduction et analyse de notre fonds, de délimiter le cadre de ses activités grâce à la consultation des rapports du comité de la Croix-Rouge à Compiègne :

« *Camp d'internés civils : Mad[elle] Pourvoyeur expose au comité l'effort de la Croix Rouge pour venir en aide aux internés civils, avec l'appui de la CRB, de l'Église Russe, de l'Union générale des Israélites de France et de l'YMCA*<sup>184</sup>. Parmi ses activités au camp il faut citer : les réponses aux demandes de nouvelles, les visites qui leur ont été faites, les demandes de vestiaire satisfaites (350), les divers services rendus, le charbon et le savon fournis, le ravitaillement de la pharmacie, le grand nombre de colis individuels et collectifs, la bibliothèque de 1200 livres circulant sans arrêt, les cours de langue, de jardinage, de bricolage, organisés, les loisirs et sports, etc... Le culte »<sup>185</sup>.

On relève dans ce passage le contenu de ses actions ; en somme , le cœur de sa mission. Cette énumération témoigne bien de la centralité du camp dans son quotidien d'assistante sociale et pour l'organisation de son action, y compris concernant les familles. On s'étonne de ne pas voir citer dans ce passage l'imposant travail relatif au ravitaillement alimentaire du camp, et qui constitue l'essentiel des efforts de Germaine Pourvoyeur, surtout que la CRF est

---

<sup>184</sup> Il s'agit de l'union des jeunes chrétiens (créée en 1844) qui, engagés socialement, s'attèlent à venir en aide aux jeunes et aux plus démunis. Durant la Première Guerre mondiale, ils créent des foyers pour les soldats et accueillent des populations en difficulté tels les réfugiés politiques russes, espagnols ou juifs fuyant les persécutions. En France, ces initiatives protestantes se nomment l'UCJG, l'Union Chrétienne de Jeunes Gens.

<sup>185</sup> ACRC, rapport sur la réunion du comité de Compiègne de la Croix-Rouge française daté du 26 mars 1943.



officiellement autorisée à ravitailler le camp à partir de l'été 1942. Jusqu'alors, l'approvisionnement alimentaire du camp dépendait essentiellement du ravitaillement général de l'Oise, antenne départementale du Ministère du ravitaillement instauré en octobre 1940. On peut également ajouter, ou plutôt mettre à jour, à la lumière des informations recueillies et archivées par la jeune femme à la suite de ses visites au camp, le large spectre de ses missions :

- Évaluer et recueillir les besoins des internés.
- Prendre en charge le ravitaillement alimentaire du camp à partir de l'été 1942. (Jusqu'ici assuré par le ravitaillement général de l'Oise<sup>186</sup>)
- S'occuper des besoins médicaux des internés par la fourniture de matériel spécifique (lunettes, etc...) qui complète l'approvisionnement des pharmacies du camp.
- Contribuer à l'organisation du camp (foyer, bibliothèque, fourniture de paroles de chanson, etc...).
- Se renseigner sur les familles des internés (procéder à des enquêtes afin de déterminer le degré d'aide à fournir).
- Transmettre les demandes de libération.

Tout ceci se fait en accord avec les œuvres dont l'assistante sociale doit coordonner l'activité. Naturellement, bien que la jeune femme soit au centre de l'activité sociale à Royallieu, elle ne constitue qu'un maillon d'une longue chaîne composée d'autres acteurs sociaux, et qui sont également à l'œuvre à Compiègne et à proximité.

---

<sup>186</sup> La mobilisation de la préfecture pour le ravitaillement alimentaire des prisonniers est attestée pour le mois de novembre 1940. Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 45.

## D. Une présence sociale déjà active à Compiègne et Royallieu

Ainsi, outre les informations sur la Croix-Rouge, l'apport de la documentation de Germaine Pourvoyeur se révèle des plus inédits et intéressants sur la présence à Compiègne et en particulier à Royallieu de personnels autres que la jeune femme. À la lumière de ces sources, c'est toute une myriade d'acteurs qui sort de l'ombre et se fait connaître, partiellement du moins, car les informations restent assez lacunaires pour nombre d'entre eux. Seuls quelques documents issus des archives départementales de l'Oise permettent d'éclairer partiellement leur parcours. De manière générale, les informations relatives à l'action sociale sont relativement partielles et insuffisantes pour restituer avec exactitude la réalité sociale du camp ; qu'il s'agisse des sources disponibles au mémorial de Royallieu ou des récits très abondants des internés, les connaissances dont nous disposons revêtent un aspect désertique, telle une terre en friche. Bien que Germaine Pourvoyeur soit la personne pour laquelle nous disposons d'une plus importante masse documentaire, cela demeure fragmentaire.

On ne peut, en ce sens, que s'interroger en parcourant les allées du mémorial, en observant attentivement la scénographie et en lisant les cartels. La place occupée par le champ social est proprement restreinte et se limite surtout à mentionner les insuffisances de la Croix-Rouge, par l'intermédiaire de passages et extraits des récits d'internés. Le tout prend bien peu de place et s'en tient à des généralités plutôt imprécises et peu exhaustives. Germaine Pourvoyeur y est évoquée, au travers de son action, de manière expéditive et tout aussi vague. Une photographie de son visage et une copie de son ausweis, symbole de la perte d'une « liberté de circulation »<sup>187</sup>, accompagnent un texte qui ne nous apprend pas grand-chose. Le tout occupe un modeste panneau plein. Madame Anne Bonamy, précédente directrice du mémorial, évoquait en 2013 le projet de renouvellement de la scénographie et la réécriture intégrale des textes jalonnant le parcours historique afin d'y intégrer les acquis de la recherche. Toutefois, cette dernière précisait déjà que l'action sociale n'y serait pas davantage évoquée dans la mesure où, sur cet aspect, le renouvellement historiographique accusait un certain retard.

---

<sup>187</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *Les Français au quotidien 1939-1945*. Perrin. Tempus, 2006. P. 133.



qui représentait auprès de nous cet organisme, aujourd'hui madame Germaine Bouvard. »<sup>188</sup>  
André Tollet commente également l'évènement : « Enfin la représentante de la Croix-Rouge fut changée. La nouvelle était de tout cœur avec nous. »<sup>189</sup>, puis il ajoute : « Cogniot s'était procuré une carte par l'intermédiaire de la nouvelle représentante de la Croix-Rouge »<sup>190</sup>.



Figure 17 Georges Cogniot<sup>191</sup>, photo de police, 1942, s.l, [memoirevive.org](https://memoirevive.org) (dernière consultation le 20 août 2023)

<sup>188</sup> Cogniot Georges, *Parti-pris. Tome 1 : D'une guerre mondiale à l'autre*. Paris, Éditions Sociales, 1976. P.480-481. Germaine Pourvoyeur devient Germaine Bouvard le 27 février 1943 à la suite de son mariage avec Louis Bouvard.

<sup>189</sup> Tollet André, *Le souterrain*. Paris, Éditions Sociales/Messidor, 1986. P. 132.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>191</sup> Né en 1901 et décédé en 1978, Georges Cogniot est une figure importante du monde communiste français. Ce normalien et agrégé de lettres est un fervent militant, dirigeant de l'Internationale des travailleurs de l'enseignement et il est le représentant du PCF auprès du *Komintern*. Il est également rédacteur en chef du journal *L'Humanité* de 1937 à 1948. Mobilisé en 1939 puis prisonnier de guerre en 1940, il est arrêté en tant que militant communiste au printemps 1941. Il est transféré au camp de Royallieu à Compiègne duquel il s'évade de manière spectaculaire au mois de juin 1942. Durant sa détention, il est suffisamment respecté par les autres internés pour succéder en tant que doyen du secteur A, le 19 septembre 1941, à l'avocat Rolnikas fusillé comme otage. De 1936 à 1977, il est successivement député, sénateur, puis représentant auprès du *Kominform*. En 1976, à la fin de sa vie, il est décoré de l'Ordre de l'amitié des peuples de l'URSS. <https://maitron.fr/spip.php?article20270>, notice Cogniot Georges, Auguste, Alexandre. Pseudonyme: KAEMPFER par Jean Maitron, version mise en ligne le 25 octobre 2008, dernière modification le 2 avril 2022. (dernière consultation le 20 août 2023).



Figure 18 André Tollet<sup>192</sup>, s.d, s.l, <https://maitron.fr/spip.php?article24450> (dernière consultation le 20 août 2023)

À ce stade, ces indications nous interrogent sans pour autant nous apporter de réponses satisfaisantes. Pour quelles raisons Germaine Pourvoyeur est-elle la seule à être citée ? Pour quels motifs les autres ne le sont-ils pas ? On se demande ce qui a pu, aux yeux des internés, la distinguer de la personne qui la précédait, et ce qu'ils pouvaient reprocher à cette dernière pour la priver ainsi de toute citation. Au milieu de toutes ses lacunes, celles qui nous interrogent le plus concernent la documentation personnelle de l'assistante sociale de la CRF. Dans ses souvenirs et sa correspondance, certains de ses collègues sont mentionnés explicitement et d'autres sont totalement occultés, et n'apparaissent finalement que dans ses documents comptables. C'est par l'intermédiaire de ces derniers que nous prenons connaissance de l'existence de plusieurs d'entre eux, en particulier du personnel directement rémunéré par la Croix-Rouge.

Plus intéressant, nous découvrons que leur lieu d'activité se situe au camp de Royallieu. Ainsi, nous apprenons dans les bilans mensuels des dépenses effectuées au camp, que Germaine Pourvoyeur envoie à Paris tous les mois, l'existence de deux femmes qui travaillent manifestement à ses côtés ou, à défaut, en lien. Il s'agit de mesdemoiselles Petit et Dupéris.

---

<sup>192</sup> Né en 1913 et décédé en 2001, André Tollet est un tapissier de formation. Militant syndicaliste de la CGT et secrétaire du syndicat des tapissiers, il est militant JC puis communiste ; résistant. Mobilisé au mois de janvier 1940 puis démobilisé au mois d'août, il est emprisonné à la Santé en octobre 1940 pour propagande illicite et reconstitution d'organisation dissoute. Il est transféré à Royallieu au mois de février 1942. Il a donc connu Georges Cogniot quelques mois. Après son évasion du camp avec Georges Cogniot, il reprend ses activités de résistant jusqu'à la Libération. Il est d'ailleurs président du Comité Parisien de Libération. Après la guerre, il devient président du Musée national de la Résistance à Ivry-sur-Seine puis à Champigny-sur-Marne. <https://maitron.fr/spip.php?article24450>, notice TOLLET André, Charles, Adrien par Serge Wolikow, version mise en ligne le 5 février 2009, dernière modification le 9 janvier 2022.

Nous tenterons d'exploiter ces documents pour mettre en lumière et éclairer l'histoire d'autres personnes que nous croiserons en chemin et auxquelles Germaine Pourvoyeur fait allusion de manière plus ou moins nourrie. Ces femmes et ces hommes constituent l'équipe dont elle fait partie, ou bien composent l'échelle hiérarchique dont elle dépend. On peut citer par exemple Madeleine Colinet, Annette Monod, la comtesse de Geoffre de Chabrignac, Christiane de Rouvroy, que nous avons déjà croisées, ainsi que Michel Emmanuel de Grammont, Louis Gossin, et madame Edmond Gillet.

### 1. Mademoiselle Petit et mademoiselle Dupéris

Comme nous l'avons évoqué plus haut, ces deux femmes ne nous sont connues que par les documents comptables. En effet, les feuillets relatifs à l'état des dépenses effectuées au camp mentionnent les noms de ces deux intervenantes. La toute première allusion remonte au mois de février 1942. Ainsi, selon les sources à notre disposition, leur intervention peut être bornée avec certitude, du mois de février 1942 au mois de novembre 1943 ; avec certains manques cependant. Par exemple, nous ne disposons pas de décompte pour l'intégralité de l'année 1941, en particulier les mois de juillet, août et novembre 1941, ainsi que les mois de mars et mai de l'année 1943. L'état actuel des sources ne nous permet pas d'éclairer de manière satisfaisante l'année 1941, même si l'activité de Germaine Pourvoyeur n'a débuté qu'au mois de novembre de cette même année. En effet, nous y reviendrons plus précisément dans une autre partie, mais le ravitaillement alimentaire du camp de Royallieu opéré par la Croix-Rouge française n'est possible qu'à partir de l'été 1942, grâce à l'accord des autorités allemandes. Ceci explique l'absence de données documentaires, attendu que les premiers relevés<sup>193</sup> détaillés relatifs à l'état du camp sont concomitants des dépenses alimentaires substantielles à destination de Royallieu, qui nécessitent de tenir des comptes. Cela nous aurait permis d'avoir un tout premier état du camp après sa reconversion en *Fronstalag 122* à la suite de l'opération Barbarossa lancée le 22 juin 1941<sup>194</sup>.

Autre fait remarquable, la rémunération perçue par Germaine Pourvoyeur, mademoiselle Petit et mademoiselle Dupéris y est indiquée, ainsi que le nombre de demi-journées travaillées

---

<sup>193</sup> D'après les indications de Germaine Pourvoyeur, c'est en date du 1<sup>er</sup> décembre 1941 qu'elle obtient les renseignements nécessaires à la constitution du rapport du mois de novembre, soit son premier mois d'activité à Royallieu. CdM, 2006\_5\_63\_1 (9).

<sup>194</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre, Leclère-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 27.

chaque mois. À cet égard, certains éléments significatifs nous interrogent. Si la jeune femme est sans nul doute la personne intervenant le plus souvent à Royallieu, la fréquence d'intervention de ses collègues n'est pas en reste. Si globalement mademoiselle Dupéris n'agit que très modestement, mais de manière régulière, mademoiselle Petit a, quant à elle, une activité beaucoup plus soutenue. Cependant, cette activité demeure, y compris durant les mois les plus importants, bien moindre que celle de l'assistante sociale du camp, à l'exception des derniers mois d'activité de cette dernière où mademoiselle Petit perçoit presque la même rétribution que la sienne, c'est-à-dire en 1943. Il est difficile de déterminer si cet accroissement d'activité de la jeune femme est lié au départ, déjà annoncé à cette date, de Germaine Pourvoyeur.

Toutefois, il n'est pas incohérent de le supposer dans la mesure où cela devait sans doute permettre d'assurer la transition tout en favorisant le maintien soutenu de l'aide sociale apportée par la Croix-Rouge, et d'éviter ainsi de pénaliser les internés. Alors qu'au début de l'année 1942, mademoiselle Petit ne travaille que 14 demi-journées<sup>195</sup>, tandis que Germaine Pourvoyeur travaille entre 14 et 20 journées pleines<sup>196</sup>, vers la fin de l'année 1943, autrement dit les derniers mois de son activité au camp, mademoiselle Petit voit son nombre de jours d'activité passé à 12 journées pleines, si bien qu'à partir du mois de juillet 1943, celle-ci perçoit un traitement de 1000 francs par mois contre 1200 francs pour Germaine Pourvoyeur<sup>197</sup>. Un courrier officiel de la Croix-Rouge envoyé par mademoiselle Queffurus à Germaine Bouvard après son départ du camp, et daté du mois de novembre 1943, nous conforte dans cette idée : « *Pour le moment tout va à peu près bien nous nous mettons peu à peu au courant du service bien aidées par Mademoiselle Petit.*<sup>198</sup> »

Mademoiselle Dupéris, dont l'action semble presque anecdotique en comparaison, à Royallieu tout du moins, ne travaille au camp qu'un à deux après-midis par mois. L'un de ces relevés comptables précise « *Suz Petit* »<sup>199</sup> (Suzanne ?), mais aucun de ceux qui nous sont parvenus ne fait état de leur rôle ou de leur fonction, à l'exception notable de mademoiselle Petit dont nous apprenons qu'elle s'occupe du courrier aux familles. En effet, depuis le dispensaire, mademoiselle Petit s'occupe de gérer la « *très importante correspondance entre les familles des internés et la Croix-Rouge* »<sup>200</sup>. Cette mention est précieuse car il s'agit de la seule la seule qui balise clairement son activité. En dehors de ces éléments, aucun document

---

<sup>195</sup> CdM 2006\_5\_157\_1, brouillon relatifs aux dépenses du mois de mars 1942 pour le camp de Royallieu.

<sup>196</sup> CdM 2006\_5\_156\_1, dépenses du mois de février 1942 pour le camp de Royallieu.

<sup>197</sup> CdM 2006\_5\_171\_1\_a, dépenses du mois d'août 1943.

<sup>198</sup> CdM 2006\_5\_148, lettre de mademoiselle Queffurus à Germaine Pourvoyeur datée du 3 novembre 1943.

<sup>199</sup> CdM 2006\_5\_156\_1, dépenses du mois de février 1942 pour le camp de Royallieu.

<sup>200</sup> ACRC, rapport sur l'activité du comité de la Croix-Rouge de Compiègne depuis 1940.

ne rend possible la délimitation des contours de leur action au camp. Par ailleurs, même si cela relève du détail, le relevé du mois de février 1942 renseigne le nom d'une certaine mademoiselle Massiou. Les archives départementales de l'Oise ne nous aident pas à éclairer son parcours ni à attester sa présence dans un service spécifique. Cette dernière ne travaille que 6 après-midis durant ce même mois ; on ignore également sa fonction et la suite de son parcours. On peut cependant affirmer qu'elle prend son service au début de l'année 1942, comme nous l'écrit Germaine Pourvoyeur : « *Melle Massiou a débuté le 10 janvier* »<sup>201</sup>. En somme, ces éléments sont, il est vrai, assez maigres. Toutefois, avant l'exploitation de cette documentation comptable, ces noms, pour la plupart, nous étaient encore inconnus. Une simple visite au mémorial ou la lecture d'un ouvrage sur le camp le confirmerait, seul le nom de Germaine Pourvoyeur croiserait le chemin du visiteur ou du lecteur curieux.

Compte tenu de la durée et de la régularité de leur activité, il est remarquable que la déléguée de la CRF ne nous renseigne pas de manière significative sur ses collègues. Ces trois femmes ont travaillé ensemble près de 20 mois et, pourtant, rien ne transparaît dans ses notes ou sa correspondance. D'une certaine manière, ce silence, envisagé comme une modalité d'expression<sup>202</sup>, intrigue davantage que ses quelques écrits laconiques, et nous interroge, par voie de conséquence, sur ses motivations. Faut-il considérer que ce silence « est le lieu des contradictions, des bifurcations, de la dissimulation, du secret, des brouillages, une sorte de *mot-témoin*, de *mot-problème*, dont la banalité résume une multitude de situations et d'incohérences apparentes qu'il faut essayer de démêler »<sup>203</sup> ? Bien que la jeune femme ne réside pas *stricto sensu* dans un territoire où les combats se déroulent, là où « l'arrière est devenu l'avant »<sup>204</sup>, ce lieu que l'historienne Annette Becker nomme « l'outre-guerre »<sup>205</sup>, son expérience et son vécu en zone occupée la rapprochent des individus traumatisés par les violences, en raison du déni et du refoulement dont elle fait preuve en n'évoquant jamais ses propres souffrances, consécutives à une « intériorisation de la violence »<sup>206</sup> conduisant à un silence persistant. Loin de relever de l'appréciation gratuite, ces considérations prennent tout leur sens à la lecture de ses notes personnelles ainsi que de ses différents écrits épurés, voire stérilisés, de toute dimension émotive. Le détachement affectif auquel elle a été sujette pendant la Grande Guerre, en étant séparée de ses parents durant quatre ans, a-t-il eu un impact, voire

---

<sup>201</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (34).

<sup>202</sup> Laborie Pierre, *op. cit.*, p. 255.

<sup>203</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>204</sup> Becker Annette, *op. cit.*, p. 301.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 298.



des conséquences sur sa manière d'envisager ses rapports ou relations sociales et professionnelles ? Ne peut-on pas y voir la manifestation d'une forme de mécanisme de défense ? Boris Cyrulnik parle, à ce sujet, d'une « intentionnalité de la mémoire qui explique la possibilité du refoulement »<sup>207</sup>, traumatique et affectif en l'occurrence. Par conséquent, les omissions présentes dans ses écrits en seraient la trace : « La rhétorique, la forme du langage, c'est le lieu où circulent les fantômes »<sup>208</sup>.

Son degré d'empathie ainsi que l'absence de raisons particulières écartent, on peut le supposer, l'idée selon laquelle de mauvais rapports l'auraient amenée à ne pas les citer. D'autant que, nous y reviendrons, le comte de Grammont nous est davantage connu par ses soins alors que leurs rapports sont loin d'être paisibles. Peut-être pouvons-nous supposer que mademoiselle Petit et mademoiselle Dupéris ne sont pas directement affectées à Royallieu mais au dispensaire de la Croix-Rouge situé rue le Féron ; c'est le cas pour mademoiselle Petit. Dans ce cas, en supposant logiquement que le personnel sur place se limite à leur présence, pourquoi ne précise-t-elle pas le traitement perçu par ses autres collègues ? Une autre hypothèse possible consiste à avancer l'idée que mademoiselle Dupéris est affectée à l'hôpital du camp, à l'image de Christiane de Rouvroy. Mais si tel est bien le cas, la rémunération de cette dernière devrait figurer, en toute logique, sur le relevé d'état des dépenses mensuelles du camp. En définitive, on peut en déduire, malgré l'absence d'informations plus explicites, qu'elles étaient bien en fonction au dispensaire rue le Féron et, conséquemment, que leurs activités relevaient d'un travail en lien avec celui de Germaine Pourvoyeur, probablement la gestion du courrier et des colis. Il est même possible qu'elles aient servi de lien entre la CRF rue de Berri et l'assistante sociale, tout du moins sur les tâches courantes et les besoins réguliers.

---

<sup>207</sup> Cyrulnik Boris, « mémoire traumatique et résilience », dans *Mémoire et mémorialisation. De l'absence à la représentation. Vol. 1.* (dir.) Peschanski Denis. Hermann. 2013. P. 136.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 141.

Mlle Martine	6 après-midi
Mlle Suz Petit	2 après-midi
Mlle Dupuis	1 après-midi
Mlle Pommerehne	13 journées environ

Compègne 3 Mars 1942  
 G. Pommerehne

---

38 rue de la République  
 Marquy - C. Compègne  
 Téléphone : 44.95.

Figure 19 Relevé d'état du camp de Royallieu pour le mois de mars 1942. CdM 2006\_5\_156\_3\_b

Toutefois, attendu qu'aucun écrit ne les cite, celles-ci occupent sans doute un poste discret, voire secondaire, qui ne retient pas l'attention ni ne les met en contact direct et fréquent avec les internés. Cette incertitude liée à l'aspect fragmentaire de nos archives nous empêche de saisir pleinement l'intégralité du spectre de l'action sociale à Royallieu. Le constat est identique s'agissant de mademoiselle Massiou. Quel rôle peut bien avoir une personne rétribuée par la Croix-Rouge et dont l'activité se borne à une demi-journée de travail par mois ? Ces questions sont loin d'être superflues parce qu'elles nous permettent de comprendre le mode opératoire d'une CRF qui tente, dans les camps, de s'adapter à une situation inédite. De plus, la corrélation entre la rigueur des autorités du camp, la régularité de l'action sociale et la discrétion documentaire relative au personnel y travaillant conduisent à admettre notre méconnaissance d'un jalon essentiel dans le fonctionnement de l'aide sociale à Royallieu. À ce personnel actif et proche de la zone d'action de la représentante de la CRF s'ajoute également un collègue dont la distance, plus lointaine, et le rôle, plus administratif, ne doivent pas

diminuer l'intérêt, en raison de son importance primordiale dans la distribution des fonds : Louis Gossin.

## 2. Louis Gossin

Louis Gossin est un autre collaborateur régulier de Germaine Pourvoyeur. Celui-ci n'est jamais cité dans ses écrits mais se porte à notre connaissance par l'intermédiaire de la correspondance qu'ils entretiennent tous deux. Celle-ci se révèle régulière à l'été de l'année 1943 et dénote des rapports extrêmement respectueux. Le rôle de cet homme relève du champ administratif et comptable. Il serait même plus précis d'ajouter que leurs échanges s'étirent du 12 juillet 1943 au 24 septembre 1943<sup>209</sup> ; à partir du moment où le remboursement des dépenses effectuées pour le camp fait l'objet d'une nouvelle procédure. En effet, jusqu'à présent la jeune femme envoyait directement ses relevés mensuels de dépenses, ses pièces de caisse, ses bons, ainsi que ses rapports de service, au service financier des internés civils géré par madame Wolkansky à Paris. À partir du 8 juillet 1943<sup>210</sup>, ses pièces comptables doivent être envoyées à Louis Gossin, délégué départemental de la Croix-Rouge à Beauvais, qui les transmet à son tour au service des internés civils à Paris. Ce changement de procédure est intéressant et témoigne de la volonté de la Croix-Rouge de sectoriser administrativement son action ; sans doute dans le but de dispenser son aide plus efficacement. À partir de la fin de l'année 1942, début de l'année 1943, le nombre d'internés est en constante augmentation si bien que les dépenses et autres aides de la Croix-Rouge évoluent dans le même sens. Pour l'année 1943, le bilan de l'activité de la Croix-Rouge fait état d'une augmentation considérable par rapport à l'année précédente, de l'aide fournie dans les domaines alimentaire, vestimentaire, sanitaire et même culturel et ludique. À titre de comparaison, et pour mieux comprendre ce changement de procédure, l'aide apportée par la Croix-Rouge à l'ensemble des détenus se chiffre à 2.100.278,80 francs pour l'année 1941. Pour l'année 1942 ce chiffre atteint 7.018.645,90 francs, pour culminer en 1943 à 27.312.158,75 francs<sup>211</sup>.

---

<sup>209</sup> D'après l'ensemble des lettres à notre disposition.

<sup>210</sup> CdM, 2006\_5\_127\_a, lettre de la secrétaire du service des internés civils à Germaine Pourvoyeur datée du 8 juillet 1943. D'après l'ouvrage *Au service de la Croix-Rouge française sous l'occupation 1940-1944*, p. 5, la princesse Hélène Bonneval-Wolkansky (secrétaire général du service des internés civils), est décédée à la suite d'un bombardement, à une date indéterminée.

<sup>211</sup> Arch. CRF, bulletin d'information de la Croix-Rouge française, n°25, janvier 1944. P. 6. Arch. CRF, Rapport sur « les internés civils- les prisonniers civils, fin 1940 – 24 août 1944 », p. 29.

Cette évolution des chiffres témoigne, par extension, d'une intensification de la politique de répression menée par les Allemands qui est liée, en partie, à l'évolution de la situation militaire. À la suite de ces changements, Louis Gossin a la charge d'effectuer les remboursements et, détail important, de remettre des avances permettant à Germaine Pourvoyeur de faire fonctionner l'aide sociale au camp. Au travers de cette correspondance, l'homme fait montre d'un caractère paisible et cordial mais se révèle pointilleux et ne cède en rien aux exigences comptables : « *Sur les pièces de ces deux mois, je puis me rendre compte du travail fourni et de la netteté de la partie comptable* »<sup>212</sup>. L'assistante sociale du camp est d'ailleurs si rigoureuse elle-même, que chaque état mensuel des dépenses transmis à Louis Gossin fait préalablement l'objet d'un brouillon afin de ne rien oublier. Ce détail mérite d'être souligné afin de mettre en perspective les accusations de négligence portées contre elle à l'été 1943. Leurs échanges, bien que formels, laissent apparaître un respect mutuel dont témoigne Louis Gossin dans l'une de ces dernières lettres :

*« Madame, je regrette d'apprendre la cessation de vos fonctions avant d'avoir eu le plaisir de faire votre connaissance et d'avoir pu vous exprimer tous mes remerciements pour le dévouement avec lequel vous avez secouru les pauvres internés pendant de longs mois. »*<sup>213</sup>

Bien que nous n'ayons que peu d'éléments sur cet homme durant la période qui nous occupe, des éléments intéressants nous aident à mieux comprendre sa trajectoire professionnelle au sortir du conflit. Ainsi, certains documents issus des archives départementales de l'Oise indiquent que Louis Gossin devient à partir du 16 novembre 1945, président du conseil départemental de la CRF. Sa charge le conduit à contrôler et signer les budgets et comptes de la CRF pour le comité de Beauvais<sup>214</sup> notamment ; en somme, il valide les dépenses à engager. Il devient président du comité de Beauvais en 1947. À cette époque, le comité s'attache à fournir le goûter des mères et les layettes. Le comité a également la charge de l'œuvre de « La maison Zurichoise des Petits Français » fondée en 1942, et dont la Croix-Rouge à Zurich a fait don. Le but est de sauver l'enfance « débilitee ». À cet égard, le comité de Beauvais en est le responsable. Par ses responsabilités à l'échelle départementale, nous apprenons que Louis Gossin est en contact avec le comte de Grammont, nommé 2<sup>ème</sup> vice-président du président du conseil départemental. Ce dernier assure la présidence en cas de besoin et dispose de pouvoirs

---

<sup>212</sup> CdM, 2006\_5\_102\_a et b, lettre de Louis Gossin à Germaine Bouvard datée du 12 juillet 1943.

<sup>213</sup> CdM, 2006\_5\_89\_a et b, lettre de Louis Gossin à Germaine Bouvard datée du 14 août 1943.

<sup>214</sup> ADO 51 W. Compte de gestion de l'année 1946 de la CRF du département de l'Oise pour le comité de Beauvais.

financiers. Il impulse, au sein du conseil, l'organisation du service « secourisme » qu'il prend soin de gérer<sup>215</sup>.

Au nombre des collègues périphériques de Germaine Pourvoyeur, et non moins énigmatiques en raison des nombreuses mentions dédiées mais pour lesquels nous souffrons d'un défaut de documentation, citons la comtesse de Geoffre de Chabrignac.

### 3. La comtesse de Geoffre de Chabrignac

L'intervention de cette femme dans l'activité professionnelle de Germaine Pourvoyeur est plus secondaire mais attestée. On ne la découvre qu'au travers des notes et de la correspondance qu'elle entretient avec la CRF. Les deux femmes se sont rencontrées à plusieurs reprises dans le cadre de réunions ayant pour thème l'état du camp et les besoins des internés<sup>216</sup>. Nous ne disposons que de peu d'informations la concernant. Toutefois, nous savons qu'à partir de 1940<sup>217</sup>, elle est en charge des prisonniers de guerre pour le département de l'Oise<sup>218</sup>, ce qui indique qu'elle s'est rendue au camp de Royallieu lorsque celui-ci n'était encore que le *Fronstalag 170 KN 654*. Nous apprenons ainsi que la comtesse Yvonne Anna Adrienne de Geoffre de Chabrignac<sup>219</sup> coordonne toutes les actions de ce service, en accord avec les autorités d'occupation, et suivant les instructions reçues de la sous-direction des prisonniers de guerre à Paris. De la même manière que l'assistante sociale du camp, la comtesse de Geoffre de Chabrignac doit solliciter l'appui des autorités allemandes afin de pouvoir accéder au camp, dans le but de recenser les besoins des prisonniers et gérer le ravitaillement du camp. Bien qu'elle soit officiellement déléguée pour le camp de Royallieu à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1940<sup>220</sup>, nous n'avons de rapports de visite qu'à partir du mois de novembre 1940. Ces derniers indiquent que, du 28 novembre 1940 au 17 mai 1941<sup>221</sup>, celle-ci se rend toutes les semaines au camp de

---

<sup>215</sup> *Ibid.*

<sup>216</sup> ADO 1232 W 256, note du 27 mars 1943. ACRC, rapport sur les activités de la CRF de Compiègne depuis 1940.

<sup>217</sup> ADO 1232 W 254, lettre du sous-préfet de Compiègne datée du 2 décembre 1941.

<sup>218</sup> Germain Boyron, ingénieur conseil expert auprès des tribunaux, occupe la fonction de président du comité d'assistance aux prisonniers de guerre. ADO 1232 W 256 chemise « comité de Compiègne – correspondance du comité – Mr Boyron délégué ».

<sup>219</sup> Née de Marcé le 27 décembre 1894 et décédée le 22 février 1962.

<sup>220</sup> ADO 1232 W 256, courrier d'information sur la nomination de la comtesse de Geoffre comme déléguée auprès des prisonniers de guerre pour le *Fronstalag 170 KN 654*.

<sup>221</sup> ADO 1232 W 254, Rapports de visite du camp de Compiègne.

« *Royal Dieu* »<sup>222</sup> pour dresser un état des besoins des prisonniers afin d'y pourvoir. Bien qu'aucune dépense ne figure dans ces rapports, on note que le procédé est identique à celui opéré par Germaine Pourvoyeur, ce qui illustre la similarité de leur mission. On trouve une description de l'état sanitaire du camp, le recensement des besoins pharmaceutiques, vestimentaires, hygiéniques, ludiques, sportifs, et même alimentaires. Toutefois, seuls les vêtements et les produits hygiéniques font l'objet d'une description poussée. Une note datant du mois de novembre 1940<sup>223</sup> précise qu'en plus du camp de prisonniers de Compiègne, celle-ci s'occupe du camp de réfugiés situé rue de Noyon ainsi que du centre d'accueil des réfugiés en gare de Compiègne.

Si à la fin du mois de décembre 1940, le camp contient moins de prisonniers de guerre, son action à l'échelle du département demeure soutenue ; ce qui explique les réunions régulières entre les deux intervenantes. Néanmoins, nous ignorons si les deux femmes travaillent conjointement ou si les réunions du comité de la Croix-Rouge à Compiègne constituent l'unique base de leurs échanges. Seule certitude permise par quelques documents issus des archives départementales de l'Oise, son professionnalisme exemplaire conduit sa hiérarchie à louer ses qualités, par l'intermédiaire du délégué régional de la Société de secours aux blessés militaires De Maistre :

*« Je n'ai pu réunir qu'une vingtaine de documents ; ils vous suffiront pour vous persuader du zèle, de la constance, de la charité déployés inlassablement par la visiteuse inspectrice désignée dès juin 1940 par la Croix-Rouge française pour s'occuper de Royal Dieu, qualités très exceptionnelles pour que l'organisation nouvelle n'ait pas cru pouvoir la remplacer ! Ces documents ne pourront en tous cas jamais assez témoigner du courage qu'il a fallu à Madame de Geoffre (proposée pour la croix de guerre) pour accomplir dans certaines circonstances ces missions délicates, difficiles et souvent dangereuses. »*<sup>224</sup>

Pendant les bombardements du mois de juin 1940, alors que tout le monde a fui devant l'arrivée allemande, y compris les autorités administratives locales, la comtesse de Geoffre de Chabrignac, aidée de la baronne de Langlade demeurent sur place pour aider les malades des hôpitaux restés sur place<sup>225</sup>. Une lettre du sous-préfet de Compiègne Albert Guérineau adressée au général de Bellaigue (de la CRF), datée du 6 janvier 1941<sup>226</sup>, en réponse à une demande

---

<sup>222</sup> Selon le libellé de ses rapports de visite.

<sup>223</sup> ADO 1232 W 256, note du sous-préfet de Compiègne datée du 29 juillet 1940.

<sup>224</sup> *Ibid.*, lettre de Monsieur de Maistre au sous-préfet de Compiègne daté du 29 juillet 1943.

<sup>225</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 61.

<sup>226</sup> ADO 51 W.

d'information de ce dernier sur les agissements de notre intéressée durant les événements de 1940, et visant à la proposer pour une distinction honorifique, expose les circonstances dans lesquelles elle s'est distinguée. On relève, dans cette narration des faits, quelques procédés stylistiques approchant parfois de l'hagiographie, notamment lorsqu'il met en scène l'arrivée providentielle de cette femme, et qui sont propres à exalter ses vertus et mérites. Néanmoins, ce passage permet de comprendre la nature et la force de l'engagement de cette femme qui, à bien des égards, rappelle la force de conviction qui anime Germaine Pourvoyeur :

*« Des faits ? En voici deux. Début juin 1940, le 2 je crois, le colonel directeur de l'H.O.E.I à Royallieu, m'intimait l'ordre de sortir de son hôpital les 35 malades civils qui s'y trouvaient. La bataille se rapprochait. Les Allemands avançaient. Il fallait tous les lits disponibles. Or je n'avais plus ici ni hôpital (depuis le 20 mai) – et c'est pourquoi les civils étaient soignés à l'H.O.E. – ni médecin – aucun – ni pharmacien, ni maire, ni adjoint – le vide ! Je me demandais comment j'allais obtempérer aux ordres militaires, qu'à mes explications on m'avait promis d'appliquer humainement – lorsque me tomba du ciel Mme de Geoffre : « Je viens à votre secours. Que vous faut-il ? En quoi la S.S.B.M peut-elle vous aider ? » Je lui répondis : « ce qu'il me faut ? Le personnel et 2 infirmières, au minimum, pour monter à l'hôpital Fournier-Sarlovèze une infirmerie avec 30 lits » - D'accord me répondit-elle vous aurez vos 2 infirmières demain. Le préfet m'envoya un médecin, 2 jours après l'infirmerie fonctionnait. Mme de Geoffre vint à Compiègne « faisant les courses » avec Paris, jusqu'au jour de l'évacuation et ce, sous les bombardements et alors que l'aviation ennemie était entièrement maîtresse de notre ciel. Au lendemain de l'armistice, fin juillet, Mme de Geoffre m'offrait son aide pour nos prisonniers. L'organisation actuelle n'existait pas. [...] »*

C'est en des termes à peu près similaires que le sous-préfet de Compiègne écrit à l'État français pour rendre compte de son courage : *« Juin 1940, sous les bombes [...] la seule représentante de la Croix-Rouge et des œuvres d'assistance de la région. Tous les dirigeants étaient partis avant l'ordre. [...] Ces faits sont connus, patents, indiscutables et il est de mon devoir de rendre hommage au dévouement de Madame de Langlade et Madame de Geoffre de Chabrignac. [...] »*<sup>227</sup>

En dépit de ces faits marquants, les mentions documentaires relatives à la comtesse de Geoffre sont nettement plus rares, en particulier à partir de l'arrivée de Germaine Pourvoyeur au camp. Ses interactions limitées avec l'assistante sociale du camp ainsi que les lacunes

---

<sup>227</sup> ADO 33 W 256. Lettre du sous-préfet Albert Guérineau au gouvernement de l'État français datée du 16 juin 1941.

documentaires la concernant en font toutefois une collaboratrice secondaire dans le cadre de notre étude. Cependant, les multiples mentions de son nom, la nature de son action, proche de celle de l'assistante sociale, ainsi que le rapport très étroit qu'elle entretient avec la ville de Compiègne par l'intermédiaire de son service d'accueil aux réfugiés exercé à la gare, tout comme ses interventions au camp de Royallieu lui-même, nous imposent ce travail de présentation. Germaine Pourvoyeur note d'ailleurs dans l'un de ses cahiers les coordonnées de la déléguée aux prisonniers de guerre<sup>228</sup>, ce qui signifie que les deux femmes communiquent, au moins ponctuellement, par courrier ou téléphone<sup>229</sup> pour échanger des informations<sup>230</sup>, voire du matériel<sup>231</sup>. En dehors des séances du comité, nous pouvons même préciser qu'elles se sont vues le 16 décembre 1941<sup>232</sup>, même si nous ignorons précisément le motif de leur rencontre.

Notons que ces échanges ne sont documentés que pour la fin de l'année 1941. Les archives de l'Oise se révèlent d'un grand secours pour combler partiellement son parcours. C'est par une lettre de la direction du Secours National au préfet de l'Oise, représentée par la présidente Huntziger, et datée du 5 mai 1941, que nous apprenons la création de l'œuvre de « La Famille du prisonnier », chargée de veiller aux besoins des familles et de permettre la communication par courrier avec leurs proches, et dont la direction départementale basée à Beauvais est confiée à Germain Boyron<sup>233</sup>. Une lettre datée du 2 mai 1941 précise que la comtesse de Geoffre de Chabrignac est nommée adjointe de ce dernier<sup>234</sup>. Elle n'a d'ailleurs pas attendu d'être nommée pour travailler activement auprès de Germain Boyron puisqu'il envoie régulièrement cette dernière auprès du Secours National afin d'obtenir « *matière et argent* »<sup>235</sup>, ce qui témoigne du travail de collaboration à l'œuvre entre les différents organismes en dépit de la concurrence qu'ils se livrent. Cette concurrence et ces problèmes d'empiètement dans les domaines et périmètres d'action des uns et des autres persistent jusqu'en 1942, ce qui conduit le préfet de l'Oise à écrire au sous-préfet de Compiègne afin de l'informer du compte rendu découlant de la réunion des préfets régionaux du 4 février 1942 relatif au domaine d'action du Secours National : « *Objet : Action du Secours National. Le Secours National est destiné à apporter une aide aux populations civiles éprouvées par la guerre ; là se borne le domaine du Secours*

---

<sup>228</sup> CdM, 2006\_5\_63\_1 (78).

<sup>229</sup> *Ibid.*, (12).

<sup>230</sup> *Ibid.*, (13).

<sup>231</sup> *Ibid.*, (8).

<sup>232</sup> *Ibid.*, (12).

<sup>233</sup> ADO 33 W 8418. Lettre du Secours National au préfet de l'Oise datée du 5 mai 1941.

<sup>234</sup> *Ibid.*, lettre du Secours National au préfet de l'Oise datée du 2 mai 1941.

<sup>235</sup> ADO 33 W 256, lettre de Germain Boyron au sous-préfet de Compiègne datée du 18 mars 1941.



*National. Les préfets doivent garder leur indépendance pour pouvoir arbitrer les conflits pouvant exister entre le Secours National et les différentes œuvres privées de bienfaisance* »<sup>236</sup>. Cette œuvre complète celle du comité d'assistance aux prisonniers de guerre ainsi que du comité municipal de libération des prisonniers de guerre gérée par la mairie de Compiègne et dont le maire est le président<sup>237</sup>.

Enfin, nous apprenons, par le biais d'une lettre du préfet de l'Oise qui lui est destinée, que la comtesse de Geoffre de Chabrignac est déléguée de la Croix-Rouge durant l'année 1942. Cette lettre contient les noms d'internés du camp de Royallieu fusillés par mesure de représailles<sup>238</sup>. Elle continue son activité activement, au moins jusqu'au 2 septembre 1943<sup>239</sup>, et elle correspond régulièrement avec le sous-préfet pour proposer des solutions face au manque de matériel, comme la distribution de lits et de paillasses<sup>240</sup> qui devront être rendus à la CRF « *après la guerre* ». Enfin, son activité durant toute la période et particulièrement ses actes durant l'année 1940 lui valent d'être en lice pour se voir attribuer la Légion d'honneur, comme l'atteste cette lettre datée du 12 avril 1943<sup>241</sup>, dont le contenu répond à une demande d'information relative à l'activité de cette femme, à seule fin de compléter le dossier, ou plutôt l'enquête, pour la Légion d'honneur afin de la transmettre au président de la CRF Monsieur Rohan-Chabot. Cette enquête vise spécifiquement à recenser ses mérites et actions pendant les bombardements de 1940 et pour témoigner du dévouement dont elle a fait preuve auprès des prisonniers de guerre. Elle acquiert finalement le grade de « chevalier de la Légion d'honneur » par le décret du 30 juin 1947<sup>242</sup>. Cette nomination paraît dans le *Journal officiel* du 4 juillet 1947<sup>243</sup>.

À ces différents intervenants qui interagissent avec Germaine Pourvoyeur de façon plus ou moins régulière, il nous faut à présent nous attarder sur une personnalité avec laquelle compose la jeune femme, et dont le portrait est beaucoup plus controversé : le comte Michel Emmanuel de Grammont.

---

<sup>236</sup> ADO 1232 W 306, lettre du préfet de l'Oise au sous-préfet de Compiègne datée du 16 février 1942.

<sup>237</sup> ADO 33 W 8418, chemise « centre d'accueil de Compiègne ».

<sup>238</sup> ADO 33 W 8253/1, lettre du préfet de l'Oise à la déléguée de la Croix-Rouge contenant la liste des 11 détenus du camp de Royallieu exécutés par les Allemands le 13 mai 1942.

<sup>239</sup> Date à partir de laquelle nous ne possédons plus d'archives pour rendre compte de son activité.

<sup>240</sup> ADO 1232 W 254. Lettre de la comtesse de Geoffre au sous-préfet de Compiègne datée du 2 septembre 1943.

<sup>241</sup> ADO 51 W. lettre du directeur de l'Asile du Vaucluse à son administration pour fournir le rapport d'activité de la comtesse de Geoffre de Chabrignac. Cette lettre vient en réponse d'une demande formulée par Fournier-Sarlovèze, ancien maire de Compiègne et député de l'Oise.

<sup>242</sup> <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/159814> (dernière consultation le 20 août 2023)

<sup>243</sup> Le brevet n'est établi que le 20 mai 1952.

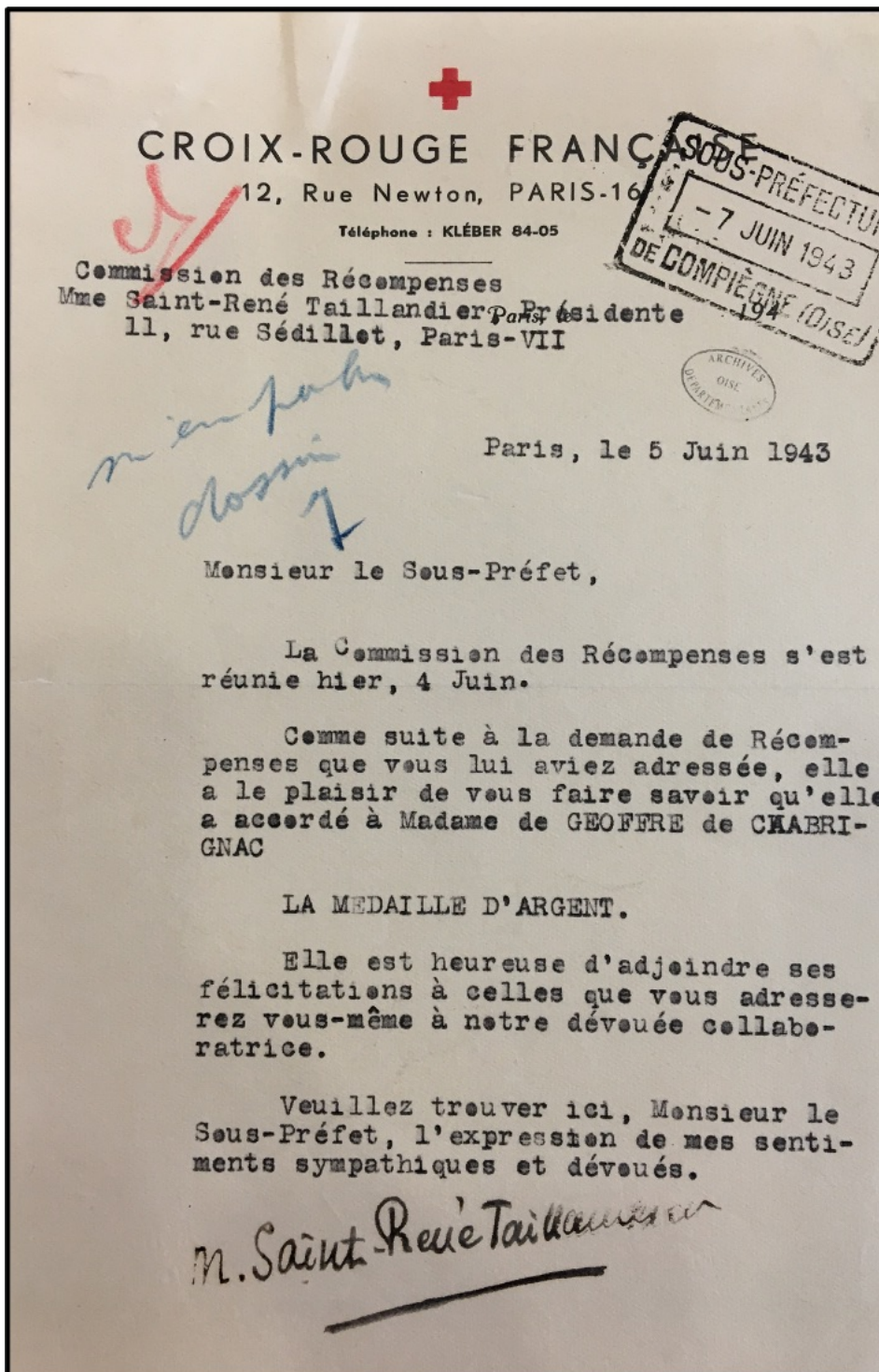


Figure 20 Accord de la commission des récompenses de la CRF pour l'attribution de la médaille d'argent à Madame de Geoffroy de Chabrignac, 5/06/1943. ADO 1232 W 254

#### 4. Le comte Michel Emmanuel de Grammont



Figure 21 Le comte Michel Emmanuel de Grammont. Photographie extraite du journal « Le Travail et la Paix », daté du 11 octobre 1935. ADO MP 451

Dans le cadre de notre étude, le comte de Grammont est sans doute le collaborateur le plus intéressant de Germaine Pourvoyeur, et sans doute aussi le plus controversé puisqu'il est, semble-t-il, à l'origine du départ de la jeune femme de Royallieu en septembre 1943. Cet aristocrate, promis à une belle carrière politique dans les années 1930<sup>244</sup>, témoigne de l'ambivalence de l'époque. Cet homme issu de la droite conservatrice, pétainiste, xénophobe, antiparlementariste, et aimant l'ordre, est un défenseur de la Révolution nationale. Maire de Choisy-au-Bac en 1935, il est ensuite élu, la même année, conseiller général de Ribécourt, la commune de naissance de Germaine. On sait qu'il a été blessé à la suite de sa mobilisation en 1939. Il est ensuite décoré de la Croix de guerre avant d'être démobilisé. La dissolution du conseil général de l'Oise par le régime de Vichy, qui lui fait perdre son mandat, ne l'empêche pas de demeurer maire de la commune de Choisy-au-Bac durant toute l'Occupation. Cette position politique et administrative qui le place à mi-chemin des autorités de Vichy et des autorités d'Occupation, en fait un relais utile de la politique de discrimination et de spoliation à l'égard des juifs. Sur ce point, son attitude de « témoin »<sup>245</sup> passif à l'égard de la famille Katz, résidant dans sa commune, lorsque celle-ci se fait spolier au point de déménager, ajoute encore à la dimension complexe et au rôle ambigu de cet homme.

---

<sup>244</sup> Dancoisne Éric, *Un aristocrate dans les années de tourmente : Michel de Grammont-Crillon (1901-1972)*. Article non daté. [P3-P5:115-116b \(histoire-compiegne.com\)](https://histoire-compiegne.com) (dernière consultation le 20 août 2023).

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 33.

De plus, celui-ci est habitué à correspondre régulièrement avec le sous-préfet et le préfet. Cette ambivalence questionne sur cette frontière ou « zone grise », caractéristique de cette époque. Bien que cette notion développée par Primo Levi<sup>246</sup> s'applique avant tout à l'univers concentrationnaire, en particulier Auschwitz, il est possible de le transposer dans notre cas. Sans être un fonctionnaire zélé, voire un collaborateur au sens propre du terme, Michel Emmanuel de Grammont semble se maintenir sur une ligne de crête où son engagement dans de nobles causes, à l'image du dispensaire (visites et soins gratuits pour les habitants de sa commune) qu'il entretient avec son épouse<sup>247</sup>, lui permet d'atténuer son implication dans le fonctionnement administratif français consécutif à l'Occupation et à la politique de collaboration voulue par Pétain. Ainsi, cet homme qui, en 1942, devient délégué départemental du « comité central d'assistance aux prisonniers de guerre » - engagement lié à sa propre mobilisation et à son expérience de soldat ? - prête également, le 10 mai 1943, serment au Maréchal Pétain et à son gouvernement conduit par Pierre Laval, échappe-t-il à tout manichéisme réducteur. Prête-t-il serment par adhésion au pétainisme, ou bien en raison de cette « peur collective »<sup>248</sup> liée à la crainte de la guerre et du bolchévisme, ou simplement pour se maintenir en place politiquement afin de toujours mieux servir ses administrés, comme ses actes invitent à le penser ? La proximité géographique et professionnelle de cet homme avec Germaine Pourvoyeur nous interroge sur le peu de détails précis que cette dernière nous livre le concernant. Cet homme n'est évoqué qu'une seule fois dans ses souvenirs, mais cela nous renseigne sur la connaissance qu'elle en a sur son rôle au sein de la Croix-Rouge :

*« À cette époque la Croix-Rouge de Compiègne dont monsieur de Grammont était le président avait organisé un service d'envoi de colis aux soldats prisonniers »*<sup>249</sup>.

En outre, dans les quelques pages qu'elle nous laisse sur le *Fronstalag 122* et qu'elle adresse à François Callais en 1991, celle-ci nous confirme à la fois son rôle et nous fournit des indications sur la durée de son activité :

*« Je pris mon service le 1<sup>er</sup> novembre 1941 et cela jusque fin novembre 1943, monsieur de Grammont qui déjà s'occupait des colis de prisonniers de guerre, voulait prendre en charge le camp de Royallieu à cette époque. »*<sup>250</sup>

---

<sup>246</sup> Levi Primo, *op. cit.*

<sup>247</sup> Dancoisne Éric, *op. cit.*, p. 36. Ils offrent également des dons pour la soupe d'entraide organisée par le Secours social.

<sup>248</sup> Laborie Pierre, *L'opinion française sous Vichy : les Français et la crise d'identité nationale : 1936-1944*, p. 186.

<sup>249</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 18. D'après Éric Dancoisne, Michel de Grammont et son épouse portent des colis aux prisonniers de guerre depuis le mois d'avril 1941.

<sup>250</sup> APAP, lettre de Germaine Bouvard à François Callais datée de 1991.

Il s'agit des seules mentions de Michel Emmanuel de Grammont par Germaine Pourvoyeur. Un rapport d'activité du comité de la Croix-Rouge de Compiègne de 1940 précise que les activités sociales, le goûter des mères, layettes, etc..., sont gérées par madame de Grammont, sans nul doute son épouse. Compte tenu de son implication dans les activités humanitaires, à l'image de son époux, cette assertion est cohérente. En effet, un rapport mené par l'inspecteur général des finances de la CRF sur le dispensaire de Choisy-au-Bac daté du 1<sup>er</sup> février 1947 indique que la comtesse de Grammont est toujours responsable de l'œuvre et s'attache à prodiguer les soins de « *de 1<sup>ère</sup> urgence et des nourrissons* »<sup>251</sup>, le tout gratuitement. De plus, l'œuvre fonctionne, en partie, grâce aux dons des époux de Grammont. On peut ajouter qu'en date du 16 janvier 1947, elle fait partie du comité local de Compiègne, au même titre de Christiane de Rouvroy<sup>252</sup>, et gère les dispensaires de Choisy-au-Bac, de Rethondes ainsi que le service des nourrissons. Louis Gossin écrit d'ailleurs, au sujet de ce comité : « *Excellent comité, très actif* »<sup>253</sup>. Dans la mesure où Germaine Pourvoyeur participe à ces comités<sup>254</sup>, on peut supposer qu'elle interagit avec madame de Grammont. On s'étonne alors qu'elle en sache si peu, ou tout du moins, qu'elle nous en livre si peu sur Michel Emmanuel de Grammont. Néanmoins, la correspondance de Germaine Pourvoyeur nous éclaire quelque peu. Ainsi, une lettre importante de mademoiselle Gallay, du service des internés civils de la Croix-Rouge à Paris, datant du 7 octobre 1943<sup>255</sup> nous confirme la succession effective de monsieur de Grammont au camp de Royallieu. Par chance, le document formalisant cette passation nous est parvenu. Ce document, rédigé et signé à Compiègne par le comte de Grammont et Germaine Pourvoyeur, est daté du 4 septembre 1943 et signale en préambule :

« *Madame Bouvard assistante sociale de la Croix-Rouge au service des internés civils de Compiègne F.S 122 a, ce jour 4 septembre 1943 remis à M. De Grammont ce service dont elle avait la charge.* »<sup>256</sup>

La signature que l'on devine être celle de l'intéressé précise sa fonction ; délégué de la Croix-Rouge au service des internés civils de Compiègne. Toutefois, si la mention de sa situation professionnelle complète nos connaissances pour cette période, précisons qu'à partir de ce mois de septembre 1943, celui-ci coordonne également, en plus de son activité à

---

<sup>251</sup> ADO 51 W, rapport du service général des finances sur le dispensaire de Choisy-au-Bac daté du 1<sup>er</sup> février 1947.

<sup>252</sup> Celle-ci occupe le poste de secrétaire du comité jusqu'au mois de novembre 1946.

<sup>253</sup> ADO 51 W. Commentaire daté du 16 janvier 1947.

<sup>254</sup> APAP, rapport sur l'activité du comité de la CRF de Compiègne depuis 1940.

<sup>255</sup> CdM, 2006\_5\_143\_a, lettre de la Croix-Rouge française à mademoiselle Pourvoyeur datée du 7 octobre 1943.

<sup>256</sup> CdM, 2006\_5\_6\_a, document officiel de la Croix-Rouge française actant la remise du service des internés civils au comte de Grammont le 4 septembre 1943.

Royallieu, toutes les actions d'urgence notamment à la suite des bombardements<sup>257</sup>. À partir de 1944, le comte de Grammont se charge d'agréger les demandes d'informations qui émanent des familles d'internés qui souhaitent des informations sur leurs proches, et d'y répondre<sup>258</sup>. En effet, en dépit des difficultés rencontrées par cet homme controversé avec le comité local de Libération, en raison notamment de son vote relatif à la motion de confiance en faveur du maréchal Pétain et de Pierre Laval ainsi que son absence d'engagement au sein de la Résistance, ses actions auprès des internés, son engagement humanitaire, le soutien du préfet de l'Oise, du commissaire régional de la République, et de la population locale de Choisy-au-Bac, lui ont permis d'échapper de traverser la période complexe de la Libération. Soulignons que son investissement est tel que le chef du service des Relations extérieures et de la France d'outre-mer, le colonel Garteiser, transmet personnellement un message du CICR aux membres de la CRF de Compiègne, et plus particulièrement le comte de Grammont, pour les remercier d'avoir pris grand soin des prisonniers de guerre Sud-Africains internés à Royallieu<sup>259</sup>.

Un dernier point le concernant est à développer. Nous évoquions en introduction l'utilisation partielle, pour ne pas dire infime, du fonds Pourvoyeur dans le cadre de la préparation de l'ouvrage de référence sur le camp de Royallieu<sup>260</sup>. C'est donc à ce stade de notre travail qu'il nous est possible de nuancer certaines assertions et d'apporter quelques précisions. L'absence d'usage de ce fonds conduit les auteurs du livre à ne citer que Michel Emmanuel de Grammont dont on découvre au passage qu'il est comte. Il est d'ailleurs stipulé<sup>261</sup> que cet homme s'assure à partir du 2 septembre 1943 de la liaison avec l'homme de confiance du camp. Ce point est discutable à plus d'un titre. En premier lieu, bien que les récits d'internés soient nombreux, aucun d'eux ne mentionne, ne serait-ce qu'une seule fois, la présence, l'action, ou bien encore le moindre contact avec lui. D'autre part, les auteurs de l'ouvrage ne nomment jamais Germaine Pourvoyeur, ce qui nous interroge plus encore, étant donné qu'elle constitue le maillon charnière de l'action sociale de la CRF au *Fronstalag 122*. Son nom et son rôle apparaissent pourtant clairement dans la documentation à notre disposition. Les récits et témoignages, ainsi que les documents de la Croix-Rouge figurent dans la bibliographie utilisée par les auteurs, et ont donc servi à documenter l'ouvrage. Par conséquent, cela questionne la motivation de ces derniers sur le choix opéré consistant à éluder le nom de l'assistante sociale

---

<sup>257</sup> Dancoisne Éric, *op. cit.*, p. 34.

<sup>258</sup> CdM D 2023\_16\_7. (dépôt de la CRF de Compiègne au Mémorial de Royallieu)

<sup>259</sup> CdM D 2023\_16\_2. (dépôt de la CRF de Compiègne au Mémorial de Royallieu) Lettre datée du 3 mars 1944.

<sup>260</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclère-Rosenzweig Françoise, *Frontstalag 122, Compiègne-Royallieu : un camp d'internement allemand dans l'Oise, 1941-1944*. Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2008, 198.p.

<sup>261</sup> *Ibid.*, p. 82.

du *Fronstalag 122* au profit de celui-ci du comte de Grammont. Une seule allusion la désigne, bien indirectement :

« *L'assistante sociale de la Croix-Rouge est toutefois admise dans les bureaux allemands, et par l'intermédiaire de l'interprète allemand, elle arrive parfois à transmettre des messages aux détenus.* »<sup>262</sup>

Ce fait est d'autant plus remarquable que le document photographique présenté en pleine page de l'ouvrage en question, et situé à la page suivante du propos cité, mentionne clairement Germaine Bouvard (nom d'épouse de Germaine Pourvoyeur) et non le comte de Grammont. De plus, rappelons que ce dernier n'intervient au camp qu'à partir du mois de septembre 1943, période à laquelle le camp devient véritablement un camp de transit, et dont l'existence s'achève quelques mois plus tard. On peut penser que les auteurs ont souhaité, par commodité, évoquer la direction plutôt que le personnel. Attendu que Michel Emmanuel de Grammont est le directeur du service départemental d'assistance aux prisonniers puis responsable de l'action de la Croix-Rouge au camp de Compiègne, on peut comprendre que la mention de son nom emporte l'adhésion des auteurs. Nous croyons utile de préciser que ces remarques ne visent qu'à compléter, voire amender certains aspects de l'ouvrage que nous citons. Il ne s'agit en aucun cas de discréditer le travail mené, dans l'urgence, par un collectif d'historiens aguerris afin de proposer un ouvrage de qualité sur l'histoire du camp, auquel notre propre travail doit tant, et qui reste, à ce jour, le livre de référence. La démarche vise plutôt à discuter certains choix, silences et mises en lumière opérés, grâce à l'analyse du fonds Pourvoyeur, que ces auteurs n'ont pas consulté pour des raisons que nous ignorons. Finalement, et cela constitue sans doute l'élément le plus important, retenons que l'arrivée de Germaine Pourvoyeur à Royallieu n'est pas un événement inédit, dans la mesure où le maillage social, nous venons de le voir au travers de ces différentes présentations, est déjà constitué aussi bien à Compiègne qu'au camp, avec un personnel bien en place, et qui sert de cadre à cette jeune femme au moment où elle franchit l'enceinte du camp pour remplir sa mission.

Lors de son arrivée au camp de Royallieu au mois de novembre 1941, l'action de Germaine Pourvoyeur se concentre surtout sur le secteur A dit « français » ou « camp des politiques ». Celui-ci est le plus important des trois, et regroupe des Français issus de tout le territoire, mais également des Belges, des Hollandais, des Espagnols, des Italiens, des Anglais, des Polonais, des Tchèques et même des Yougoslaves<sup>263</sup>. Les internés, pour la plupart présents

---

<sup>262</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>263</sup> *Ibid.*, p. 69.

peu après le 22 juin 1941, sont issus de toutes les catégories sociales, reflet de la diversité sociale de la France. Du mois de juin 1941 à la fin de l'année 1943, les communistes y sont largement majoritaires. Comme souvent avec la jeune femme, ses débuts au camp sont décrits de façon embryonnaire, pour ne pas dire expéditive, mais ils nous renseignent sur la manière dont l'entrée à Royallieu se déroule ainsi que ses visites auprès des internés, ou plutôt leurs représentants :

*« Au début, je voyais uniquement les communistes arrêtés dès l'entrée en guerre de l'URSS contre l'Allemagne. Le doyen, c'est-à-dire un interné choisi par ses camarades et accompagné d'un autre interné, me retrouvait dans une petite pièce où Krebs ne me quittait pas des yeux, recueillait les demandes que je faisais parvenir ensuite à Paris où elles étaient réparties dans les différentes sections Croix-Rouge concernées. Dès les premières semaines, ce fut Georges Cogniot, rédacteur en chef de L'Humanité, qui fut choisi comme doyen et j'avoue avoir été conquise par son empressement à rendre service à tous ses camarades, lesquels demandaient une aide pour leurs familles démunies du fait de leur absence, des colis pour ceux qui n'en recevaient pas de chez eux, des médicaments pour l'infirmerie toujours bandée hélas, parfois de lunettes, des bandages hernieux, des prothèses à réparer etc... »<sup>264</sup>*

Ce passage est intéressant à plus d'un titre, en ce sens qu'il dessine les contours, le cadre des visites de Germaine Pourvoyeur au camp. Il nous décrit la manière dont les relations s'organisent, ainsi que le moyen de transmission des demandes d'aide et les besoins des internés aux différents services de la Croix-Rouge, par l'intermédiaire de la jeune femme. D'autre part, il nous permet de nuancer un point important, en écartant l'idée selon laquelle Germaine Pourvoyeur, ou plutôt « l'assistante sociale de la Croix-Rouge »<sup>265</sup> ne reçoit jamais l'autorisation de pénétrer dans le camp de Royallieu, et peut seulement installer un service à l'extérieur du camp, dans un local situé rue de Paris. Il est vrai qu'à l'époque du *Fronstalag 170 KN 654*, l'accès au camp pour les délégués de la CRF est parsemé de difficultés<sup>266</sup>. Toutefois, concernant le *Fronstalag 122*, on imagine difficilement le sonderführer Krebs, accompagné de son chien, dont la mission consiste, à la fois, à contrôler les colis et en même temps à patrouiller dans l'enceinte du camp, effectuer d'incessants va et vient. Il semble plus cohérent de penser que ces rencontres ont lieu dans un petit local, sans doute un bureau, voire une annexe directement à l'entrée ou au sein même du secteur A ; ce que suggère et confirme

---

<sup>264</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Souvenirs*, p. 14-15.

<sup>265</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre, Leclère-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 81.

<sup>266</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 25.



ce passage déjà cité de la lettre de Germaine Pourvoyeur à François Callais, et qui emporte notre adhésion :

*« J'ignore si mademoiselle de Rouvroy a pu comme moi, chaque semaine pénétrer dans l'enceinte du camp et contacter durant plus d'une heure, deux internés chargés par leurs camarades de m'exposer leurs besoins et ceux de leurs familles. Je le souhaite vivement car ma visite était réconfortante pour tous. »<sup>267</sup>*

Cet extrait concorde non seulement avec le passage cité plus haut mais le précise en le rendant sans équivoque. C'est donc bien depuis l'intérieur du camp que la Croix-Rouge française agit. Par ailleurs, nous y reviendrons plus longuement au moment de traiter du secteur C dit « camp juif ». Germaine Pourvoyeur a même pu aider les internés de ce camp par l'intermédiaire de l'infirmerie du secteur « russe » limitrophe de la section juive ; mais trop peu souvent pour assurer un ravitaillement efficace à ces détenus si particuliers, particulièrement dans le domaine alimentaire.

---

<sup>267</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Le camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*. P. 2/5.



Figure 22 configuration du camp de Royallieu<sup>268</sup>, <http://www.memoirevive.org/wp-content/uploads/2015/12/Dossier-N2-Compiègne.pdf>

*« En premier lieu nous avons faim. »*

Tollet André, *Le souterrain*. P. 11.

*« La faim est, avec la peur et l'ennui, la compagne la plus fidèle du prisonnier ».*

Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles,  
*Les Français au quotidien 1939-1945*. Perrin. Tempus,  
2006, p. 352.

## II. Le ravitaillement alimentaire du secteur A : un enjeu primordial pour la Croix-Rouge française

La situation alimentaire de la France est relativement tendue depuis l'exode, ce « drame humain »<sup>269</sup>, consécutif à l'avancée des troupes allemandes si bien que de nombreux produits deviennent rapidement introuvables, comme le café et le tabac, tandis que d'autres sont contingentés, à l'image du riz, des pâtes, du sucre, du pain, de la viande, du lait complet et du fromage, des pommes de terre et de la volaille<sup>270</sup> ; c'est le début du rationnement alimentaire. Symbole des points de similarité entre les deux guerres, et leur conférant ce caractère « connecté »<sup>271</sup>, à l'image du phénomène de l'Occupation, ce dernier, mis en place à Paris en 1916 puis généralisé à tout le pays la même année, est une résurgence du premier conflit mondial<sup>272</sup>. Dès le 16 août 1940, une loi du régime de Vichy crée des comités d'organisation afin de veiller à la bonne répartition des matières premières en fonction des besoins de chaque branche d'activité<sup>273</sup>. Afin de faire face à ces pénuries touchant la population, le régime de Vichy décide la création d'un Ministère du Ravitaillement le 20 octobre 1940<sup>274</sup>. Des cartes de rationnement sont alors mises en place afin de contrôler la distribution des vivres suivant les besoins de chaque groupe de population. Cela concourt à créer une nouvelle hiérarchie sociale car certaines catégories professionnelles ont le droit à plus que d'autres. Les Français sont désormais classés par des lettres selon leur activité et leur âge, ce qui détermine la quantité de nourriture à laquelle ils ont droit<sup>275</sup>. À titre d'exemple, les cheminots bénéficient d'un supplément contrairement aux employés de banque. Par conséquent, un trafic colossal de cartes et tickets se met rapidement en place<sup>276</sup>, sans oublier les vols, le « délit de guerre par excellence »<sup>277</sup>.

---

<sup>269</sup> Alary Éric, *Nouvelle histoire de l'Occupation*. Perrin, 2019, p. 73.

<sup>270</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *op. cit.*, p. 152.

<sup>271</sup> Connolly James, Debruyne Emmanuel, Julien Élise, Meirlaen Matthias (dir.), *En territoire ennemi 1914-1949. Expériences d'occupation, transferts, héritages*. Presses Universitaires du Septentrion, 2018, p. 19.

<sup>272</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 104.

<sup>273</sup> Alary Éric, *op. cit.*, p. 194.

<sup>274</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *op. cit.*, p. 155.

<sup>275</sup> Alary Éric, *op. cit.*, p. 195. Lettre J pour les enfants de 3 à 12 ans, A pour les adultes de 12 à 70 ans, T pour les travailleurs de force de 12 à 70 ans.

<sup>276</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *op. cit.*, p. 160.

<sup>277</sup> Vrints Antoon, *Les normes de conduite en Belgique occupée*, p. 94. In Connolly James, Debruyne Emmanuel, Julien Élise, Meirlaen Matthias (dir.), *En territoire ennemi 1914-1949. Expériences d'occupation, transferts, héritages*. Presses Universitaires du Septentrion, 2018.

Au niveau local, cela se traduit par un dirigisme économique. Le rationnement est non seulement alimentaire mais touche également à l'énergie, aux produits d'hygiène, aux vêtements et même aux chaussures<sup>278</sup>. Les exploitants agricoles doivent déclarer leur récolte au service du ravitaillement de l'Oise, dirigé par un intendant militaire<sup>279</sup>. Les pénuries, plus fortes à partir de 1942, obligent à la création, dans l'Oise, de la Corporation paysanne chargée de réglementer l'ensemble de l'économie agricole. Globalement, ce sont les pénuries de viande, de corps gras, et de produits de base comme les pommes de terre, les œufs, les pâtes, et la farine qui sont les plus durement ressenties par les Isariens<sup>280</sup>. Si la population se trouve confrontée à de nombreux manques alimentant « la peur obsessionnelle des Français de mourir de faim »<sup>281</sup>, les camps d'internement ne font naturellement pas exception ; ravitailler un camp de plusieurs milliers de personnes ne s'improvise pas<sup>282</sup>, surtout dans un contexte de rationnement dans lequel les camps ne disposent pas de chambre froide pour conserver les denrées.

Les pages suivantes vont nous permettre de mieux saisir les enjeux de notre étude par une évaluation précise des dépenses associées au camp de Royallieu. Ainsi, l'analyse minutieuse des archives comptables du fonds Pourvoyeur documente, de manière exhaustive, les sommes dévolues pour assurer le bon fonctionnement de l'approvisionnement du *Fronstalag* 122 et des internés. À l'examen de ces informations, nous pouvons proposer un tableau récapitulatif, et relativement fiable, pour les mois renseignés :

- Novembre 1941 : données non disponibles
- Décembre 1941 : données non disponibles
- Janvier 1942 : données non disponibles
- Février 1942 : 442, 80 frs
- Mars 1942 : 954,75 frs
- Avril 1942 : 571,20 frs
- Mai 1942 : 1323,90 frs
- Juin 1942 : 1370,55 frs
- Août 1942 : 2506,50 frs
- Septembre 1942 : 10774,40 frs

---

<sup>278</sup> Besse Jean-Pierre, Leclere-Rosenzweig Françoise, Ricard Bruno, Marchal Anne-Sophie, Terrier Jean-Marie, Lhomme Hélène, *op. cit.*, p. 47.

<sup>279</sup> *Ibid.*

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> Alary Éric, *op. cit.*, p. 206.

<sup>282</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *op. cit.*, p. 336.

- Octobre 1942 : 22051,05 frs
- Novembre 1942 : 5171,20 frs
- Décembre 1942 : 23711,60 frs
- Janvier 1943 : 28328,50 frs
- Février 1943 : 16710,85 frs
- Mars 1943 : 5663,80 frs
- Avril 1943 : 95343,60 frs
- Mai 1943 : 4141,60 frs<sup>283</sup>
- Juin 1943 : 76445,40 frs
- Juillet 1943 : 138451,40 frs
- Août 1943 : 133490,70 frs

Ces données récapitulatives sont intéressantes, même si de nombreuses informations manquent, car elles témoignent de la constante évolution, à la hausse, de l'aide financière dévolue à Royallieu. Cette augmentation semble progressive jusqu'au printemps de l'année 1943. On ne peut comprendre cet accroissement des dépenses qu'à la lumière des effectifs du camp à cette période. Si on se réfère aux données fournies, le camp compte près de 5000 internés<sup>284</sup>, contre un peu moins de 2000<sup>285</sup> les mois précédents. Toutefois, les dépenses des mois de juillet et août 1943 augmentent de manière exponentielle alors que l'effectif global du camp diminue jusqu'à atteindre 3500 hommes.

Cela nous interroge sur une hausse des sommes allouées qui, à l'été 1943, paraît de prime abord, moins justifiée. La seule explication satisfaisante consiste à avancer l'idée qu'en dépit de la diminution des effectifs globaux du camp, la hausse constante des sommes financières attribuées aux internés résulte d'une volonté de la CRF de pourvoir davantage ces derniers, quel que soit leur nombre. Cette hypothèse peut être défendue par l'accroissement constant des dépenses alimentaires. Par ailleurs, à partir de 1943, ces vivres sont d'une étonnante variété, ce qui tend à corroborer cette idée. Enfin, grâce aux données contenues dans le fonds Pourvoyeur, il nous est possible de restituer avec précision, par le biais d'un tableau récapitulatif, un état des sommes dévolues exclusivement aux denrées alimentaires ; tout du moins pour les mois documentés :

- Août 1942 : 2506,50 frs

---

<sup>283</sup> Cette diminution soudaine s'explique par une absence documentaire concernant ce mois de mai 1943.

<sup>284</sup> CdM 2006\_5\_167\_2\_a, relevé d'état des dépenses du mois d'avril 1943.

<sup>285</sup> CdM 2006\_5\_165\_a, relevé d'état des dépenses du mois de février 1943.

- Septembre 1942 : 8100 frs
- Octobre 1942 : 16516,40 frs
- Novembre 1942 : 5171,20 frs
- Décembre 1942 : 19441,40 frs
- Janvier 1943 : 29535 frs
- Février 1943 : 8738 frs
- Mars 1943 : 5663.80 frs
- Avril 1943 : 84204,20 frs
- Mai 1943 : 4141,60 frs<sup>286</sup>
- Juin 1943 : 76445,40 frs
- Juillet 1943 : 134065,90 frs
- Août 1943 : 126803,40 frs

---

<sup>286</sup> La baisse significative pour ce mois de mai n'est pas à mettre en lien avec une diminution des dépenses imputable à la CRF. L'absence de relevé pour ce mois de mai 1943 nous a simplement contraint à nous orienter vers les différents bons de commande. Ceux-ci nous ont permis d'avancer la somme proposée dans le tableau.

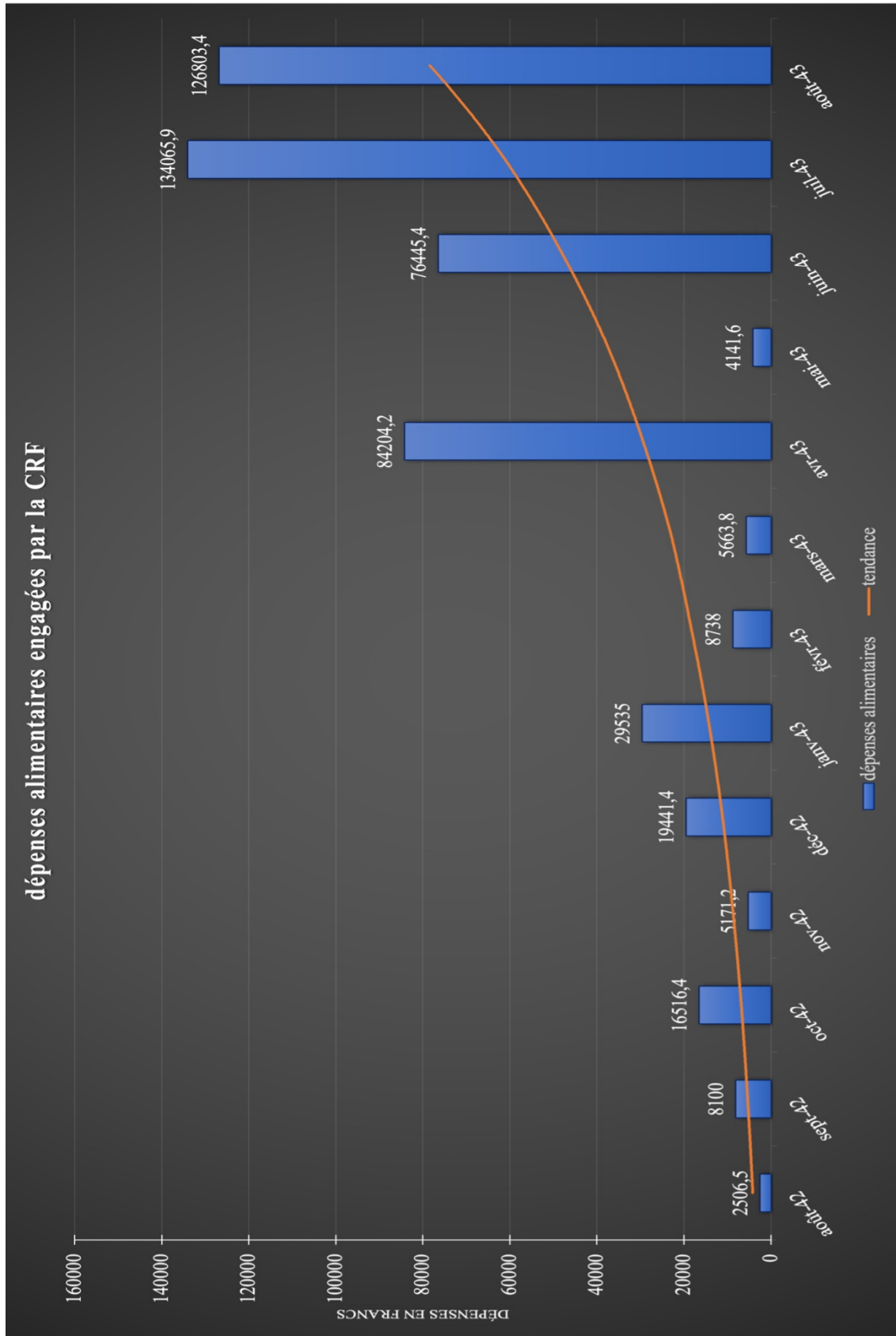


Figure 23 Dépenses alimentaires engagées par la CRF



Premier constat : à l'image des dépenses globales de la CRF à Royallieu, celles dévolues à l'alimentation augmentent mécaniquement et proportionnellement. Au regard des tableaux de synthèse et des graphiques proposés, on remarque de manière intéressante que les dépenses en vivres représentent la quasi-totalité du budget.

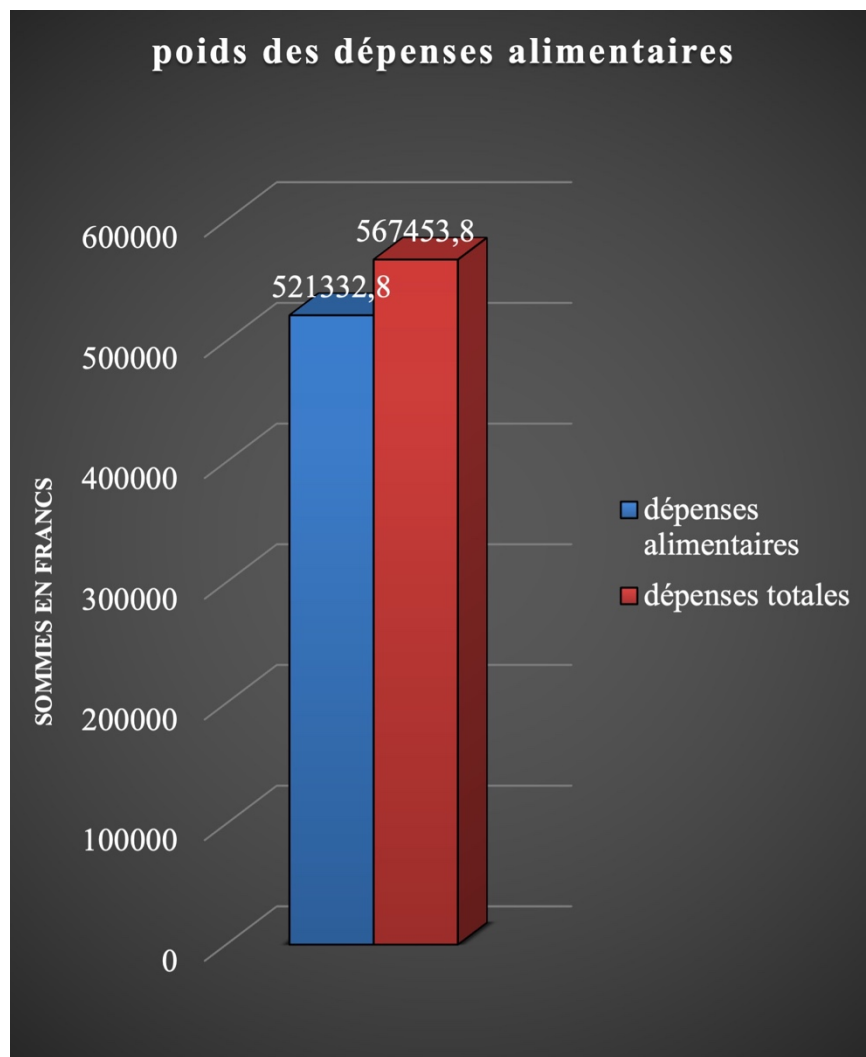


Figure 24 Poids des dépenses alimentaires

En somme, elles constituent le principal poste de dépense, ce qui révèle l'importance de l'enjeu alimentaire. Finalement, on peut en déduire, sans trop conjecturer, que les besoins alimentaires du *Fronstalag 122*, et des camps en général, préoccupent prioritairement la Croix-Rouge, au point d'en constituer la mission principale. Pour Germaine Pourvoyeur, comme pour la Croix-Rouge, pourvoir aux besoins alimentaires du camp constitue l'enjeu majeur de son

action. L'aide alimentaire, régulièrement assurée par la Croix-Rouge, est insuffisante pour permettre aux internés de se nourrir correctement et se maintenir en bonne santé. Par conséquent, les carences alimentaires frappent durement le camp, et les différentes infirmeries ne désemploient jamais, à l'exception de celle du secteur B. En effet, nous l'avons vu, le CICR complète efficacement l'aide déjà apportée par la Croix-Rouge française à ces internés particuliers. Cela se fait par l'intermédiaire des différentes Croix-Rouge nationales et des œuvres concurrentes, comme les Quakers et l'association YMCA : « *Observations et demande : pour tous, sauf américains, nourriture nettement insuffisante* »<sup>287</sup>. À Royallieu, nous comprenons mieux la manière dont fonctionne l'envoi des vivres à destination des internés :

« *Un camion de la Croix-Rouge venait assez régulièrement de Paris tous les 15 jours environ pour apporter des médicaments, colis et vivres.* »<sup>288</sup>

Ce camion est chargé, essentiellement, de ce dont les internés ont besoin, et résulte des rapports de l'assistante sociale du camp ainsi que de ses entretiens réguliers avec Madame Gillet. De plus, cela découle également des besoins urgents transmis à la jeune femme par les internés, plus précisément par le doyen du camp « français » qui représente tous ses camarades et agrège ainsi leurs demandes, en particulier celles de ceux qui ne reçoivent rien. Son rôle est de première importance auprès des internés, des autorités du camp, et bien sûr de Germaine Pourvoyeur :

« *Il se fit désigner par les Allemands comme lagerältester, « doyen » du camp, c'est-à-dire représentant des internés auprès des autorités allemandes et responsable de l'organisation des services intérieurs. [...] La qualité de « doyen » lui permettait de circuler partout, de s'informer de tout* »<sup>289</sup>.

Le camion venant de Paris s'arrête au dispensaire de la Croix-Rouge situé rue le Féron, pour y déposer le tout ; ensuite des jeunes de la structure répartissent les vivres rapidement en colis individuels. Au tout début l'été 1943, sous l'impulsion du directeur de la Croix-Rouge, et après la visite de celui-ci à Royallieu, le constat de l'insuffisance alimentaire se révèle suffisamment marquant pour l'inciter à renforcer l'envoi de denrées de base, comme des pâtes, des pommes de terre et des haricots<sup>290</sup>. André Pédron, interné à l'été 1943, nous le confirme dans son récit lorsqu'il reçoit un colis individuel à son arrivée au camp : « *Un pain d'épices, un*

---

<sup>287</sup> CdM 2006\_5\_156\_1, rapport du mois de février 1942.

<sup>288</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 16.

<sup>289</sup> Cogniot Georges, *Parti-pris. Tome 1 : D'une guerre mondiale à l'autre*. Paris, Éditions Sociales, 1976. P. 472.

<sup>290</sup> ACRF, procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration de la CRF, procès-verbal de la séance de la séance du 29 mars 1943, tome.2, p. 198.

*kilo de confiture, une livre de sucre, des pâtes de fruits, des biscuits, etc... »*<sup>291</sup>. Ces éléments donnent une idée plus précise des efforts fournis par la CRF, des dépenses engagées par cette dernière, qui croissent sans cesse, et du régime alimentaire des internés.



*Figure 25* Dispensaire de la Croix-Rouge, rue le Féron. ACRC

---

<sup>291</sup> Pédron André, *Matricule 34900, De Montluc à Belsen*, éditions du Cuvier, 1946, p.30.

A. Une action essentiellement portée sur le secteur A

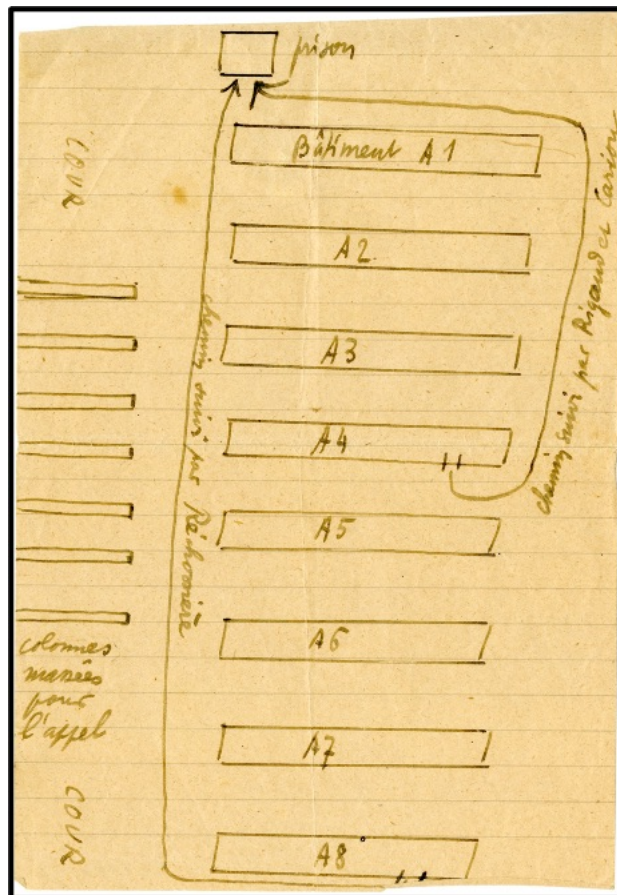


Figure 26 Plan du secteur A réalisé par un interné. CdM 2006\_5\_44

1. L'entraide alimentaire au sein du camp : une solidarité à géométrie variable

En complément des envois alimentaires, une solidarité s'opère à l'intérieur du camp, sous l'autorité morale de Georges Cogniot, consistant à partager l'ensemble des colis reçus de l'extérieur<sup>292</sup>. Ces colis alimentaires ne sont pas tant appréciés par leur quantité que par le réconfort et la convivialité qu'ils procurent<sup>293</sup>. En outre, les colis individuels sont complétés par l'envoi de colis collectifs, au moins jusqu'au mois d'août 1943<sup>294</sup> :

*« Les hommes faits consentaient à une diminution de leur ration pour qu'on pût augmenter celle des jeunes, toujours affamés. Les colis étaient largement mis en commun. Une*

<sup>292</sup> Cogniot Georges, *Parti-pris. Tome 1 : D'une guerre mondiale à l'autre*. Paris, Éditions Sociales, 1976. p. 475.

<sup>293</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *op. cit.*, p. 148.

<sup>294</sup> CdM 2006\_5, relevés de l'état des dépenses du camp de Royallieu de l'année 1943.

*caisse de solidarité fonctionnait ; je me souviens que, du 1<sup>er</sup> février au 15 mars 1942, elle acheta, par l'intermédiaire de la cantine, pour 4850 de denrées, qui furent réparties entre 220 internés dénués de ressources ou nouveaux arrivants. La caisse, à cette date du 15 mars, avait envoyée, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, 175 secours à des femmes d'internés pour une somme de 46000 francs »<sup>295</sup>.*

Toutefois, si la solidarité à l'intérieur du camp, et souvent évoquée par les internés, est bien attestée, celle-ci se doit d'être quelque peu nuancée, notamment par ce même Georges Cogniot qui nous livre un récit différent, dans un autre ouvrage :

*« Dehors, on commençait à entendre un piétinement, un bruit de voix. Clerget se leva, ouvrit une fenêtre, apporta la marmite qui était restée au feu et commença à distribuer le rabiote, une louche d'un quart de litre à chacun. Seuls les jeunes de moins de vingt ans y avaient droit : ainsi en avaient décidé les hommes de confiance des baraques, soucieux de ne pas diminuer, en prélevant sur la masse trop de parts supplémentaires, la ration de base, qui était déjà si insuffisante. Les jeunes formaient une file dans la cour : Clerget vit une cinquantaine de figures osseuses aux yeux cernés, le coup maigre émergeant de cols de chemises bien trop larges. Chacun veillait, quand son tour venait, à ce que le cuisinier, avant de le servir, remue bien le fond du pot, et ensuite ils comptaient les ronds de légume dans leur portion et dans celle des voisins. La faim les rendait soupçonneux, égoïstes ; certains, lapant furtivement leur gamelle, essayaient de repasser au guichet au détriment de leurs camarades et Clerget était obligé de pointer les noms au fur et à mesure pour empêcher la fraude. Il avait beau être habitué au spectacle, son cœur se serrait à chaque séance »<sup>296</sup>.*

Ces deux visions différentes de la solidarité à Royallieu, détaillées par le même auteur, questionnent l'intentionnalité de sa démarche. Si le second passage (qui date de 1947) s'intègre dans le récit plus large de l'évasion spectaculaire du camp en 1942 dont il a lui-même été l'acteur, cette description plutôt pessimiste mais réaliste vise à assombrir le contexte général et souligner l'adversité justifiant le bien-fondé de leur tentative d'évasion. Le premier passage, beaucoup plus optimiste s'intègre, quant à lui, dans un ouvrage plus général et biographique, dont le but est de décrire les valeurs humanistes et politiques qui ont guidé les choix de l'auteur durant sa vie. Il n'est donc pas surprenant d'y trouver des descriptions qui infusent son récit de valeurs collectives et solidaires, et qui témoignent de son orientation politique, le communisme.

---

<sup>295</sup> Cogniot Georges, *op. cit.*, p. 475.

<sup>296</sup> Cogniot Georges, *L'Évasion*. Paris, Éditions Raisons d'être, 1947. P. 17-18

Cependant, ces éléments donnent une idée plus précise de l'atmosphère qui peut régner au sein du camp dans un moment journalier de tension, comme celui du repas.

Cependant, même si Georges Cogniot relate dans les grandes lignes son expérience personnelle, la lecture de ses différents ouvrages invite à un peu de prudence. Si l'homme est assurément d'une probité certaine, il convient de relever l'une de ses inclinations récurrentes que l'on trouve dans ses écrits, la tentation romanesque. Le préfacier de son ouvrage *L'évasion*, Jean Fréville, qui l'a bien compris, note d'ailleurs qu'en dépit de l'exactitude du récit qu'il fait de l'évasion réalisée par ses camarades et lui-même, celui-ci romance en grande partie la fin, dans la mesure où il se trouvait dans l'incapacité de connaître le sort de la plupart des évadés. Ainsi, la restitution sérieuse côtoie, sans transition et de manière légèrement insidieuse, la reconstruction teintée d'imaginaire, l'amnésie, voire le refoulement<sup>297</sup>. D'un autre côté, l'historienne Annette Wieviorka ne nous prévient-elle pas lorsqu'elle écrit que « Le témoignage se mue parfois en littérature »<sup>298</sup> ?

Néanmoins, malgré cette tentative de relecture de ce passé, de cette reconstruction<sup>299</sup>, nous pouvons tenir ce passage pour sûr dans la mesure où celui-ci recoupe le témoignage d'autres internés. De plus, s'agissant du climat de suspicion, les rapports du délégué du CICR, Jacques de Morsier, plaident en ce sens et relèvent à plusieurs reprises la méfiance des internés du secteur B à l'égard des internés du secteur A. Les raisons n'en sont pas précisées, mais compte tenu des différences de traitement et de condition d'internement entre ces deux camps, on peut imaginer que les internés du secteur A envient probablement leurs camarades d'à côté. Dans l'autre sens, les internés américains se méfient sans doute de ces internés si démunis et envieux, qui les sollicitent constamment pour leur envoyer un peu de tout ce qui leur manque. À cet égard, on peut être surpris par l'absence totale de mention, de la part de Germaine Pourvoyeur, d'un manque de solidarité et de la présence d'un sentiment de méfiance voire d'hostilité entre les internés des différents secteurs. Enfin, précisons que le secteur C ne fait pas exception concernant l'absence de solidarité comme en témoigne avec cynisme Adam Rutkowski :

---

<sup>297</sup> Laborie Pierre, *Penser l'évènement 1940-1945*. Éditions Gallimard, 2019. P. 310.

<sup>298</sup> Wieviorka Annette, *L'ère du témoin*. Pluriel/Fayard. 2013. P. 42.

<sup>299</sup> Laborie Pierre, *op. cit.*, p. 136.

« Comme moi, écrit Jean-Jacques Bernard<sup>300</sup>, ils ne savaient penser que français. Ils ne savaient pas penser juif. On a voulu nous mettre entre juifs, et la corde juive était bien la dernière à vibrer »<sup>301</sup>.

Si de manière générale, la solidarité anime la majeure partie des internés, les jalousies et les mesquineries ponctuellement mentionnées et constatées, font également partie du quotidien, notamment lors des repas lorsque des internés tirillés par la faim font la queue pour être servis. Ce quotidien de privation suscite également quelques tensions palpables au moment de la distribution des colis individuels et collectifs, ainsi que lors des livraisons effectuées par le camion de la Croix-Rouge, lorsque ce dernier obtient l'agrément des autorités d'occupation et de la sous-préfecture de Compiègne.

## 2. L'appui nécessaire de l'administration locale : le rôle du sous-préfet de Compiègne

Ce qui est remarquable concernant l'approvisionnement du camp, c'est l'estimation des quantités nécessaires réalisée par la Croix-Rouge. Si les rapports de Germaine Pourvoyeur consécutifs à ses visites, et préalables à ses entretiens avec madame Gillet, constituent le principal instrument de mesure, l'appui local et administratif est indispensable pour accomplir cette mission. Ainsi pour permettre à l'assistante sociale de la CRF d'accéder au camp et de relever de manière précise les différents besoins, la directrice des activités sociales de la Croix-Rouge française, et supérieure directe de Germaine Pourvoyeur, correspond à plusieurs reprises avec le sous-préfet de Compiègne dans le but de faciliter l'accès au *Fronstalag* et d'ajuster par conséquent les demandes et besoins fluctuants et croissants<sup>302</sup>. Toutefois, il nous faut préciser que les traces de cette correspondance sont assez minces. Les archives départementales de l'Oise font état d'une communication qui s'étire du 19 juillet 1943 au 25 novembre 1943, soit une période assez courte. De plus, si plusieurs lettres émanent bien de Germaine Pourvoyeur, dans lesquelles elle rend compte des quantités livrées, les autres lettres sont le fait de la

---

<sup>300</sup> Interné juif du secteur C à la suite de la rafle dite des « notables » du mois de décembre 1941.

<sup>301</sup> Rutkowski Adam, *Le Camp juif de Royallieu-Compiègne, 1941-1943*. P. 413.

<sup>302</sup> Zappi Lola, *op. cit.*, p. 46. À l'image des enquêtes qu'elles mènent auprès des familles, cette investigation des assistantes sociales favorise l'adéquation entre l'action menée et les besoins réels. D'après l'autrice, les méthodes employées rapprochent les assistantes sociales des policiers. (investigation menée sur plusieurs semaines et qui contient un rapport général de situation, un rapport individuel, un relevé des nom, prénom, date de naissance, métier, adresse, budget familial, enquête de voisinage, ...) p. 131.

directrice du services des internés civils de la CRF et de son secrétariat. Il est difficile d'expliquer cette soudaine correspondance établie sur un temps aussi court. Est-ce lié à la multiplication des tentatives d'évasion qui marque la fin de l'année 1942 et toute l'année 1943 ?<sup>303</sup>



*Figure 27* Pithiviers (Loiret). Camp d'internés civils juifs. Délégué du CICR s'entretenant avec les autorités du camp en présence de représentantes de la Croix-Rouge française. Madame Gillet est au centre de la photo, à la droite du docteur Marti (délégué du CICR), 1/07/1941. ACICR V-P-HIST-00693-10.

---

<sup>303</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre, Leclère-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 86-87.





*Figure 28* Pithiviers (Loiret). Camp d'internés civils juifs. Délégué du CICR visitant le camp en compagnie de représentantes de la Croix-Rouge française. Madame Gillet est à gauche de la photo, à la gauche du docteur Marti (délégué du CICR), 1/07/1941. ACICR V-P-HIST-00693-07.

En effet, même si le lien ne semble pas évident, les internés déploient parfois des trésors d'ingéniosité pour tenter de s'évader. À l'en croire, certains n'hésitent pas à mélanger la terre des tunnels avec les épluchures de légumes, ces dernières étant ensuite extraites du camp par camion<sup>304</sup>. Ainsi, et pour suivre le fil de notre raisonnement, il s'agirait alors de mieux contrôler ce qui entre et sort du camp. Néanmoins, il semble plus vraisemblable que la cause soit d'ordre économique. L'année 1943, en particulier dans le nord de la France, fait l'objet d'une agitation sociale importante qui voit l'aggravation des conditions de vie. De nombreux mouvements de revendications portant sur les salaires et le ravitaillement, dans une période marquée par la disette de matières grasses, apparaissent, comme à Laigneville où les ouvriers se mettent en grève au mois de décembre 1943<sup>305</sup>. Par conséquent, cette correspondance peut être le signe, par la tenue de comptes rendus réguliers, d'une volonté d'éviter la fraude et les détournements de vivres. Cependant, en dépit de la diversité des interlocuteurs et du peu de courriers à notre

<sup>304</sup> APAP, *souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 16. Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*, p. 4/5.

<sup>305</sup> Besse Jean-Pierre, Leclere-Rosenzweig Françoise, Ricard Bruno, Marchal Anne-Sophie, Terrier Jean-Marie, Lhomme Hélène, *op. cit.*, p. 84.

disposition, le constat est le même : rendre compte au sous-préfet de toutes les actions menées à Royallieu.

« Monsieur le sous-préfet, afin d'examiner les conditions d'amélioration que nous pouvons apporter à l'intervention de la Croix-Rouge dans le camp de Compiègne, [...] Je serais très désireuse de pouvoir être reçue par vous. »<sup>306</sup>

Cette demande datée du mois juillet 1943 est intéressante car elle met en évidence le souci constant de la Croix-Rouge d'estimer au mieux l'aide à fournir. D'autant qu'à cette même période, le camp atteint un second pic en nombre d'internés, environ 3500 personnes<sup>307</sup>. On comprend ainsi, en filigrane, que l'accès au camp semble subordonné à l'autorisation du sous-préfet, en plus de celle des Allemands. Le fait que la directrice du service des activités sociales de la CRF, madame Gillet, prenne personnellement la plume pour solliciter le concours du sous-préfet écarte l'hypothèse d'une demande de pure forme et plaide davantage pour une entreprise guidée par la nécessité. Il s'agit surtout, en l'état, de respecter le maillage administratif en place, et consécutif à l'occupation ; la sous-préfecture ainsi que la *kommandantur* du camp. On observe déjà en 1940, lorsque le camp de Royallieu n'est encore qu'un camp de prisonniers de guerre, le rôle d'interlocuteur privilégié des mairies vis-à-vis des autorités d'occupation<sup>308</sup>. Par conséquent, les échanges avec le sous-préfet prennent tout leur sens, d'autant que ce dernier rendait personnellement visite aux prisonniers de guerre<sup>309</sup>, ce qui témoigne de son intérêt pour ce sujet.

Par ailleurs, cela révèle la volonté des Allemands de s'appuyer sur le tissu administratif local afin de faciliter les démarches de toute sorte, et faciliter les rapports entre l'occupant et l'administration française. Ainsi, les autorités du camp sont en contact permanent avec le commissaire de police de Compiègne et la sous-préfecture de Compiègne. Cette dernière rend elle-même compte de la situation du camp et de la ville au préfet de région<sup>310</sup>. Enfin, ce dernier prend contact avec les différentes instances et organismes permettant notamment l'approvisionnement du camp, comme le service départemental du ravitaillement général<sup>311</sup>.

---

<sup>306</sup> ADO 1232 W 250, lettre de madame Edmond Gillet au sous-préfet de Compiègne, datée du 28 juillet 1943

<sup>307</sup> *Ibid.*, lettre de Germaine Bouvard au sous-préfet de Compiègne, datée du 13 août 1943.

<sup>308</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 28.

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>310</sup> Peschanski Denis, *op. cit.*, p. 275. Instaurés par la loi du 19 avril 1941, les préfets de région délèguent le suivi des camps à un collaborateur ou plus rarement au sous-préfet, comme dans le cas de Compiègne. Les préfets sont l'instrument du ministère de l'intérieur. En zone occupée, ce que le préfet gagne en capacité d'action vis-à-vis des autorités françaises de la police (DGPN) il le perd vis-à-vis de l'occupant qui surimpose ses propres structures.

<sup>311</sup> ADO, 33 W 8253/1.

De plus, et pour servir notre argumentation, si l'autorité du sous-préfet n'était pas si déterminante, et que sa sollicitation se révélait dispensable, une simple demande formulée par Germaine Pourvoyeur n'aurait-elle pas dû être suffisante ? Cette procédure témoigne de l'incapacité de la Croix-Rouge à agir librement, à Royallieu tout du moins, sans la double autorisation indispensable et préalable des Allemands et de l'administration française ; en somme, c'est une double contrainte. Finalement, cela donne du sens aux nombreuses lettres envoyées par l'assistante sociale du camp au sous-préfet Gasné afin de l'informer des actions menées par la Croix-Rouge à Royallieu. Celles-ci nous précisent les quantités de vivres et de matériels fournis. Si l'on peut comprendre l'impérieuse nécessité de correspondre avec le sous-préfet pour traiter des autorisations d'accès au camp, il est bien moins évident de comprendre l'obligation, nous le supposons, d'adresser à ce dernier, et de manière systématique, le détail des quantités livrées au camp, au kilo près<sup>312</sup>.

Cependant, une lettre nous éclaire sur la nature des relations entre la Croix-Rouge et la sous-préfecture de Compiègne, autrement dit l'administration française locale. Cette lettre<sup>313</sup> rend compte des liens étroits qui lient les deux entités. Si la Croix-Rouge correspond avec le sous-préfet pour obtenir autorisation et appui, ce dernier ne manque pas d'écrire en retour à la direction de la Croix-Rouge afin de la tenir informée des événements significatifs se déroulant à Compiègne et au camp :

*« Ainsi que vous avez bien voulu m'y autoriser, je vous signale des faits nouveaux concernant votre bureau de Compiègne chargé du camp de Royallieu ».*

La formulation nous révèle indirectement la triple surveillance dont Germaine Pourvoyeur fait l'objet ; celle des Allemands, celle de la sous-préfecture, puis celle de sa propre hiérarchie en raison des faits rapportés par le sous-préfet. Si l'on peut voir dans cet échange un moyen pour la Croix-Rouge d'obtenir des informations de terrain, notamment dans un souci de protection de ses agents, il s'agit également, par un retour d'informations, d'apprécier l'efficacité des actions menées au camp. D'un autre côté, cette correspondance a aussi pour objet, moins avouable, la surveillance du personnel de la CRF. Ce passage pose certaines questions sur les raisons motivant cette surveillance. La Croix-Rouge procède-t-elle à la surveillance de son propre personnel ? Quels risques pour ses agents qui sortent du cadre normatif de leur activité ? Quelles conséquences pour la Croix-Rouge ?

---

<sup>312</sup> ADO, 1232 W 256, lettre de Germaine Bouvard au sous-préfet de Compiègne datée du 15 octobre 1943.

<sup>313</sup> *Ibid.*, lettre du sous-préfet de Compiègne au directeur de la Croix-Rouge française, datée du 19 juillet 1943.

Si le début du passage cité relève sans doute des politesses et des égards d'usage, on peut vraisemblablement déceler, d'après ce qui est écrit, une inquiétude de la direction de la Croix-Rouge quant à l'attitude de son personnel, ce qui l'invite à s'appuyer sur l'administration locale pour en rendre compte. Compte-tenu de la nature et de la dangerosité de son travail, sans oublier l'inépuisable réserve d'empathie de Germaine Pourvoyeur, l'engagement humain devait, sans nul doute, être un légitime sujet d'inquiétude. Nous développerons cet aspect plus longuement dans une autre partie, en nous appuyant sur des situations précises, mais la limite à ne pas franchir devait être, souvent, délicate à discerner ; au point de générer des moments de tension intérieure, voire de dilemme moral. Malgré une formation théorique (dispensée dans le cadre du diplôme d'assistante sociale) supposée « désensibiliser » les futures assistantes sociales, la réalité du terrain est souvent plus délicate à appréhender<sup>314</sup>. Comment contraindre son action et respecter les limites de sa fonction quand les qualités humaines dont dispose une personne la conduisent à pratiquer davantage le don de soi, quitte à prendre des risques ? Cette question est centrale dans l'esprit de la jeune femme, au point de la pousser à commettre quelques imprudences.

La détresse permanente visible au camp à chacune de ses visites met ses motivations professionnelles, personnelles, ainsi que sa foi à rude épreuve. Dans ces circonstances, il n'est pas difficile de songer à l'appréhension de la Croix-Rouge de voir son action paralysée, voire interdite, en raison d'une attitude zélée ou d'un excès d'engagement de son personnel, et qui peut être perçu comme un manque de professionnalisme, selon le point de vue duquel on se place. Enfin, les représailles éventuelles des autorités allemandes constituent assurément le plus grand motif d'inquiétude. Finalement, on prend conscience que derrière le formalisme convenu et la bienveillance de façade que l'on constate dans ces échanges, se dissimule une profonde réserve de méfiance et de craintes. Cette volonté manifeste de surveiller, contrôler, et rendre des comptes, explique en partie, en plus de sa rigueur, le pointillisme dont Germaine Pourvoyeur fait preuve dans ses relevés mensuels et les courriers qu'elle adresse à sa hiérarchie et au sous-préfet de Compiègne. Cela nous est très utile pour détailler les sommes allouées au ravitaillement alimentaire du *Fronstalag 122*.

---

<sup>314</sup> Zappi Lola, *op. cit.*, p. 85. L'autrice nous cite le cas d'une assistante sociale parisienne, Monique Roulet : « *Tout d'abord, cela a été très dur. Hélas ! ou heureusement ! l'habitude joue son rôle* », p. 86.

## B. Le ravitaillement alimentaire : une clé de compréhension du camp

### 1. Des dépenses alimentaires en constante augmentation

Bien que nous ne disposions pas de l'intégralité des relevés mensuels couvrant la période d'activité de la déléguée de la CRF, des éléments saillants émergent. Ainsi, nous constatons globalement une augmentation régulière des dépenses alimentaires sur l'ensemble de la période. Sous l'effet conjugué des besoins croissants des internés, de l'augmentation progressive des effectifs du camp, et d'une efficacité logistique accrue de la Croix-Rouge, le montant des dépenses ne cesse de s'élever. Signe de débuts hésitants, et même si la Croix-Rouge française n'obtient pas l'autorisation de ravitailler en denrées alimentaires le camp de Royallieu avant le mois de septembre 1942 en dépit d'approvisionnements ponctuels et spécifiques, les premières traces d'approvisionnement du camp apparaissent sur des documents écrits en format brouillon, et tiennent lieu de rapport officiel. Cela correspond à la période où le rationnement se durcit brutalement en raison, notamment, de l'arrivée dans le département de l'Oise de 8000 réfugiés venus du Havre, sur ordre de l'occupant<sup>315</sup>. Dans l'un de ses cahiers Germaine Pourvoyeur, inquiète de la détresse alimentaire qui règne au camp, consigne avec gravité : « *Urgence absolue d'envisager la question alimentaire* »<sup>316</sup>.

Par ailleurs, ces rapports ne s'intéressent qu'à l'état sanitaire, psychologique, moral, et aussi culturel du camp. À cet égard, on remarque que les premiers documents ne sont pas nommés « état des dépenses » mais « rapport » ; la différence est notable. Le rapport dresse un état du camp sur différents aspects, tandis que le relevé d'état des dépenses recense scrupuleusement toutes les dépenses réalisées pour le camp ; le premier est superficiel et ne vise aucun objectif particulier, tandis que le second est précis et complet, et vise à rendre compte dans le détail de tout ce qui est fait pour les internés. Il faut attendre le relevé du mois de septembre 1942 pour attester des premières dépenses alimentaires, soit près d'un an après l'arrivée de Germaine Pourvoyeur à Royallieu. Avant cette date, seules des allusions relatives au régime alimentaire des internés figurent sur les rapports et relevés. Ainsi, sur le rapport du mois de décembre 1941, nous trouvons une trace des denrées dont ces derniers ont bénéficié pour leur repas de Noël :

---

<sup>315</sup> Besse Jean-Pierre, Leclere-Rosenzweig Françoise, Ricard Bruno, Marchal Anne-Sophie, Terrier Jean-Marie, Lhomme Hélène, *op. cit.*, p. 52.

<sup>316</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (29).

*« Alimentation : pour Noël 500 k pois – 200k pâtes – 50k sucre – cacao. Friandises de la Croix-Rouge+ oranges le 29 – ainsi que oranges et dattes à la prison. »*<sup>317</sup>

À ce stade, et bien que la Croix-Rouge française ne soit pas officiellement autorisée à ravitailler le camp avant l'été 1942, fonction assurée par le ravitaillement général de l'Oise, on constate que certaines livraisons ponctuelles sont assurées et trouvent leur chemin jusqu'au camp. Il semble qu'en dépit de l'interdiction qui lui est faite d'approvisionner le camp, une certaine tolérance des Allemands lui permet, occasionnellement, de livrer des aliments de base, comme des pommes de terre et des petits pois, notamment en cette période de Noël. Ceci explique que les informations relatives aux dépenses alimentaires sur cette période, lorsqu'elles existent, restent relativement anecdotiques et peu exploitables. De plus, outre le fait que ces livraisons demeurent aléatoires, et surtout marginales, ce silence partiel, sur le plan documentaire, nous interroge dans la mesure où la Croix-Rouge prend appui sur les remontées faites par Germaine Pourvoyeur et les entretiens de celle-ci avec madame Gillet pour affiner ses envois et rendre plus précise son action.

C'est à partir du mois de septembre 1942 que la documentation comptable opère un tournant majeur, sur la forme et le fond, ce qui est un révélateur d'intention sur la manière dont la Croix-Rouge souhaite désormais ordonner l'aide sociale. Même s'il s'agit avant tout de documents personnels, on constate une évolution sensible dans la manière dont sont recueillies les informations. Si les premiers rapports sont rédigés sur des feuillets personnels, sans en-tête ni fioritures, Germaine Pourvoyeur utilise dans le courant de l'année 1942 de nouveaux documents ; des relevés. Ces derniers font peau neuve, et revêtent une dimension plus structurée témoignant d'un aspect officiel. L'en-tête renseigne systématiquement le service auquel se destine le relevé ; et ce dernier est désormais titré de la manière suivante : « état des dépenses ».<sup>318</sup> La démarche nous indique un changement dans la façon dont elle perçoit son travail. On observe que ce changement de méthode et de support s'inscrit dans l'évolution du camp. À mesure que le nombre d'internés augmente, que les dépenses engagées par la CRF croissent, de manière concomitantes, en raison du début des opérations de ravitaillement alimentaire en particulier, les documents évoluent.

Toutefois, il apparaît que la nouvelle version du relevé des dépenses corrige précisément ce qui faisait défaut aux précédents rapports. On y trouve ainsi le détail de l'intégralité des dépenses effectuées pour approvisionner le camp. Pour être plus précis, le commerce où l'achat

---

<sup>317</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>318</sup> CdM 2006\_5\_161\_2\_a, relevé du mois de septembre 1942.

est réalisé, le libellé des denrées ainsi que les quantités et les montants sont désormais renseignés. Autre détail notable, les dates d'achat sont également précisées. On peine à comprendre la raison profonde qui motive de tels changements et qui conduit à recenser de manière scrupuleuse la moindre dépense. Le contraste avec ce qui se pratiquait avant est marqué. Compte-tenu du contexte de rationnement qui sévit à cette époque et donc de la difficulté à se ravitailler, la crainte de voir une partie de ces vivres détournée doit sérieusement inquiéter les responsables de la Croix-Rouge. Finalement, l'intégration du ravitaillement officiel du camp dans les prérogatives de la Croix-Rouge française constitue probablement le motif majeur de ces changements. À la lumière des informations et des idées développées plus haut, il est possible de dégager trois phases dans la gestion administrative et comptable de la Croix-Rouge opérée par Germaine Pourvoyeur :

- De novembre 1941 à janvier 1942 : les rapports, bien que riches en informations, ne donnent à apprécier qu'un état général du camp et des internés sur les aspects sanitaire, alimentaire, moral, psychologique, médical et culturel. En outre, ils ne contiennent, presque essentiellement, que des demandes collectives, impersonnelles et indifférenciées ; en somme, peu d'analyse fine et ciblée des besoins des internés à l'échelle individuelle.
- De février 1942 à août 1942 : (nous supposons que les mois de juillet et août de l'année 1942 sont du même ordre que les mois précédents, autrement nous aurions vraisemblablement les relevés à notre disposition comme c'est le cas pour les mois qui suivent le mois de septembre 1942) Une première inflexion se dessine, les remarques générales s'effacent et laissent la place à des observations plus techniques, précises et personnelles, et surtout quantifiées, sauf pour la partie alimentaire qui n'est toujours pas du ressort officiel de la Croix-Rouge.
- De septembre 1942 à la fin de l'année 1943 (et probablement au-delà) : la terminologie « état des dépenses » succède de manière définitive au terme plus évasif de « rapport ». Les relevés adoptent un format officiel, normé, et pré rempli. Le document vise à quantifier toutes les dépenses, et à renseigner les dates d'achat, les commerces mobilisés ainsi que les libellés des produits achetés.

## 2. Des relevés alimentaires qui affinent nos connaissances sur les effectifs du camp

Germaine Pourvoyeur se voit également chargée, à partir du mois de septembre 1942, de quantifier les besoins alimentaires du camp et d'en rendre compte à sa hiérarchie, par l'intermédiaire de madame Gillet. Enfin, elle doit gérer l'approvisionnement du camp en sollicitant personnellement les commerces compiégnais. C'est à partir de cette période que les relevés sont les plus complets et nous donnent des précisions exemplaires sur les dépenses engagées. Il s'agit pour la Croix-Rouge d'optimiser ses dépenses ; en définitive, d'encadrer administrativement pour mieux allouer les fonds. Ce tournant correspond à une hausse progressive du nombre d'internés à l'œuvre depuis l'hiver 1942. Cette réorganisation est aussi la conséquence d'un effet de causalité lié à l'augmentation des dépenses globales de la Croix-Rouge française durant toute la période. Enfin, l'autorisation accordée à cette dernière par les autorités d'occupation de ravitailler n'y est pas étrangère. Pour le cas de Royallieu, et afin de conforter de notre propos, nous sommes en mesure de proposer une estimation solide, et inédite, du nombre d'internés présents dans l'ensemble du camp, de novembre 1941 au mois d'août 1943. En outre, l'examen minutieux des rapports et relevés à notre disposition complète les données existantes<sup>319</sup>, plus approximatives et partielles<sup>320</sup> :

- Novembre 1941 : 1<sup>er</sup> du mois : 2000 internés  
31 du mois : 1600 internés
- Décembre 1941 : 1<sup>er</sup> du mois : 1600 internés  
31 du mois : 2800 internés
- Janvier 1942 : 1<sup>er</sup> du mois : 2856 internés<sup>321</sup>  
31 du mois : 2789 internés<sup>322</sup>
- Février 1942 : 2789 internés<sup>323</sup>
- Mars 1942 : 1<sup>er</sup> du mois : 2800 internés<sup>324</sup>  
31 du mois : 1806 internés<sup>325</sup>

---

<sup>319</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre, Leclère-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 63.

<sup>320</sup> Les effectifs faisant l'objet d'une note de bas de page sont ceux figurant sur les brouillons des rapports et relevés, tandis que ceux n'ayant pas de note de bas de page sont mentionnés explicitement dans les rapports et relevés officiels.

<sup>321</sup> CdM 2006\_5\_155, brouillon du rapport relatif au mois de janvier 1942.

<sup>322</sup> *Ibid.*

<sup>323</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (46).

<sup>324</sup> CdM 2006\_5\_157\_2\_a, brouillon du rapport relatif au mois de mars 1942.

<sup>325</sup> *Ibid.*



- Avril 1942 : 1<sup>er</sup> du mois : 1806 internés<sup>326</sup>  
31 du mois : 3400<sup>327</sup>
- Mai 1942 : 1<sup>er</sup> du mois : 3400 internés<sup>328</sup>  
31 du mois : 3650 internés<sup>329</sup>
- Juin 1942 : 3650 internés
- Juillet 1942 : 1<sup>er</sup> du mois : 2400 internés<sup>330</sup>  
31 du mois : 1030 internés<sup>331</sup>
- Août 1942 : 1<sup>er</sup> du mois : 1130 internés<sup>332</sup>  
31 du mois : 1160 internés<sup>333</sup>
- Septembre 1942 : 1003 internés<sup>334</sup>
- Octobre 1942 : 1200 internés
- Novembre 1942 : données non disponibles
- Décembre 1942 : 1600 internés
- Janvier 1943 : 1800 internés
- Février 1943 : 2000 internés
- Mars 1943 : 1150 internés
- Avril 1943 : 5000 internés
- Mai 1943 : données non disponibles
- Juin 1943 : 3500 internés
- Juillet 1943 : 3500 internés
- Août 1943 : 3000 internés

---

<sup>326</sup> CdM 2006\_5\_157\_2\_b, brouillon du rapport relatif au mois d'avril 1942.

<sup>327</sup> *Ibid.*

<sup>328</sup> CdM 2006\_5\_62\_b, brouillon du rapport relatif au mois de mai 1942.

<sup>329</sup> *Ibid.*

<sup>330</sup> CdM 2006\_5\_159\_b, brouillon du rapport relatif au mois de juillet 1942.

<sup>331</sup> *Ibid.*

<sup>332</sup> CdM 2006\_5\_160\_b, brouillon du rapport relatif au mois d'août 1942.

<sup>333</sup> *Ibid.*

<sup>334</sup> N'ayant pas d'information dans les relevés officiels ou dans les brouillons pour ce mois de septembre 1942, nous reprenons le nombre avancé par Jean-Pierre Besse, *op. cit.*, p. 63.

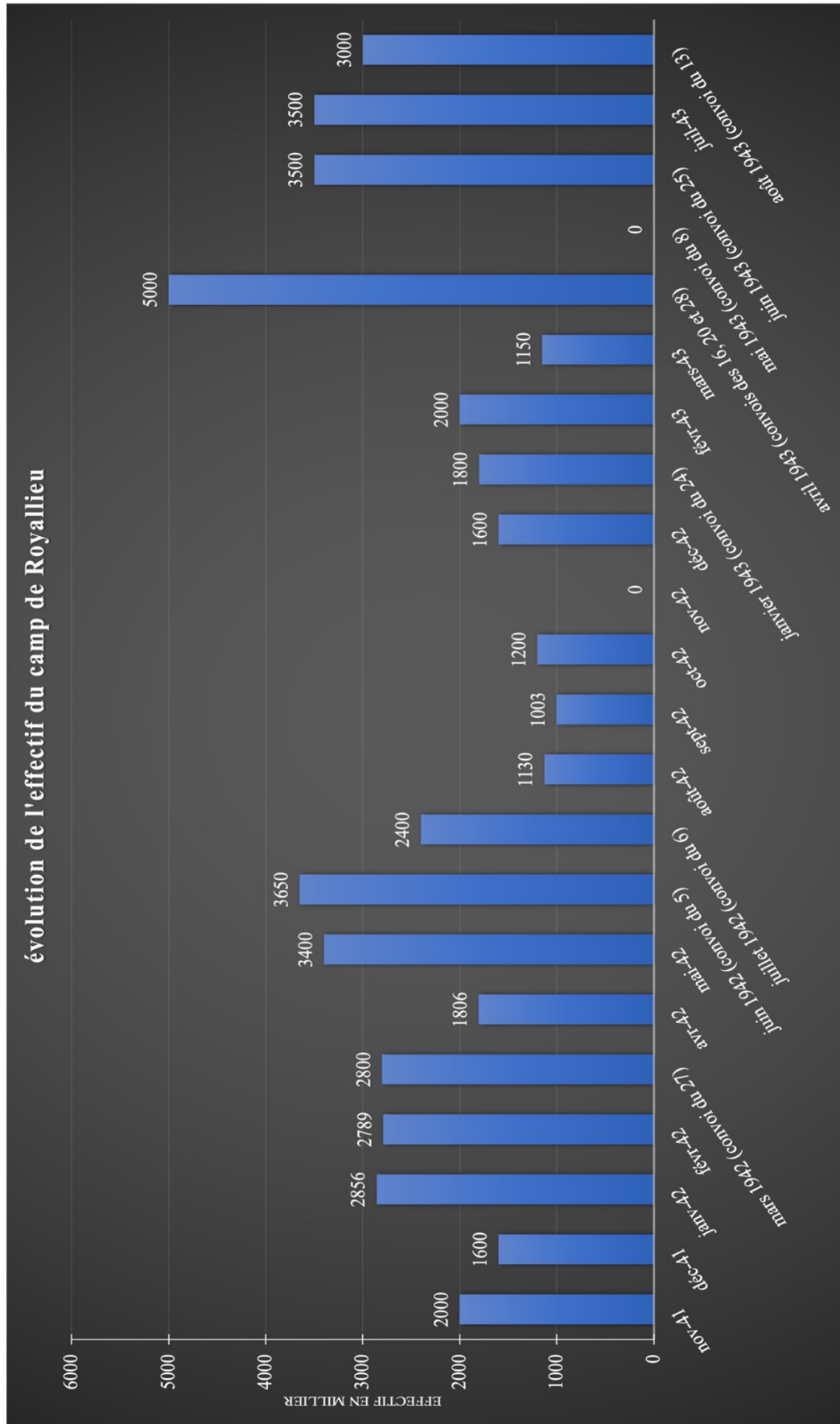


Figure 29 Evolution de l'effectif du camp de Royallieu

Ces chiffres, rendus plus concrets par notre graphique, témoignent de la difficulté, pour la Croix-Rouge, de s'adapter à des effectifs sans cesse fluctuants du fait des arrestations et des départs de convois, ce qui renforce l'importance des remontées de terrain de l'assistante sociale. Même si certaines données chiffrées manquent pour compléter le tableau des effectifs de façon plus exhaustive, on constate clairement une hausse importante à partir des mois de mai et juin de l'année 1942. Cela correspond à l'intensification de la politique de répression et à la collaboration entre les services de police des deux pays, matérialisée par les accords « Oberg-Bousquet »<sup>335</sup>. De la même manière, on peut relever qu'à partir du mois de février de l'année 1943, la moyenne du nombre d'internés augmente de façon impressionnante, jusqu'à atteindre un maximum de 5000 internés au mois d'avril 1943. Ainsi, on comprend mieux le recours à des analyses plus fines de la situation sur place et la nécessité d'utiliser des documents comptables plus fournis et pointilleux.

Enfin, ces estimations soulèvent la question délicate des sources exploitées. En effet, si les relevés renseignent approximativement le nombre d'internés présents au camp, la manière dont ces chiffres ont pu être obtenus n'est pas connue. Rien n'indique l'origine de ces derniers. En dépit de la rigueur administrative et comptable de l'assistante sociale du camp, et en l'absence de données plus solides et précises, il nous est difficile de nous y fier sans retenue. Néanmoins, ces estimations ont le double mérite d'exister et de proposer un effectif pour des mois sur lesquels nous ne disposons d'aucune donnée. Plusieurs pistes peuvent expliquer la présentation de ces données. Ces informations ont pu être directement communiquées par la sous-préfecture à Germaine Pourvoyeur ou bien à la direction de la Croix-Rouge. Aucune preuve documentaire ne valide pour autant ces hypothèses.

Néanmoins, compte-tenu de la sensibilité de ce type d'information, il semble plus plausible qu'elles aient été communiquées directement au service des affaires sociales à Paris. D'ailleurs, la correspondance entretenue avec le bureau de la sous-préfecture montre que la jeune femme rend compte de ses actions au sous-préfet et le renseigne sur les événements notables, tandis qu'à l'inverse ce dernier ne communique qu'avec la direction de la Croix-Rouge et autres instances supérieures. La communication est toujours hiérarchiquement ascendante. Dans ce cas, Germaine Pourvoyeur ne peut avoir une connaissance directe des effectifs communiqués. Si tel est bien le cas, comment peut-elle mentionner les effectifs du camp, qu'elle ignore, sur chaque relevé officiel devant être transmis à la Croix-Rouge ? D'autre part, même si elle en a connaissance, quel intérêt a-t-elle à mentionner systématiquement des

---

<sup>335</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre, Leclère-Rosenzweig Françoise, *ibid.*, p. 18.

informations dont le service social de la Croix-Rouge a déjà connaissance ? Ces éléments tendent à invalider cette idée.

La deuxième piste envisageable est l'interaction permanente de la jeune femme avec les autorités du camp proprement dit ainsi que de la *kommandantur* située aux abords de celui-ci<sup>336</sup>. Il n'est pas impossible qu'elle obtienne de telles informations, par ce truchement, dans la mesure où son activité la conduit à se présenter régulièrement au poste allemand chargé de la réception des colis, situé en face du camp, et dans lequel se trouvent les bureaux des officiers. En outre, chaque entrée au camp la met en contact avec le personnel allemand, en particulier lorsqu'elle rencontre les doyens. Toutefois, certaines limites qui amendent ce raisonnement apparaissent. D'abord, le personnel officiant à l'intérieur du camp a pour mission la surveillance des internés et du camp et n'est probablement pas habilité à fournir de telles données à une assistante sociale, à supposer par ailleurs que les soldats qu'elle rencontre aient connaissance de ces chiffres. De plus, dans la mesure où Germaine Pourvoyeur ne bénéficie pas d'un statut lui permettant d'obtenir des informations sensibles, dans un contexte où les attentats et actes de résistance se multiplient, on peine à croire que le bureau administratif ait pu les lui communiquer.

La jeune femme, sans être nécessairement dans le collimateur des autorités du camp, exception faite de l'année 1943, suscite plutôt la méfiance. Rappelons les faits précités où nous expliquions la surveillance étroite dont elle fait systématiquement l'objet lorsqu'elle rencontre les doyens du camp. À titre de comparaison, les doyens du secteur A et surtout du secteur B bénéficient davantage de la confiance des gardiens que l'assistante sociale de la CRF. Ces faits plaident pour invalider cette piste. Une dernière hypothèse plus vraisemblable peut être proposée. On peut imaginer que les internés, dont elle rencontre les doyens toutes les semaines, procèdent à leur propre recensement dans le but, notamment, de rendre possible l'acquisition de colis de la part des familles et de la Croix-Rouge ; mais également pour permettre à cette dernière d'évaluer correctement l'approvisionnement du camp. Compte tenu de l'état des sources disponibles, cette hypothèse emporte clairement notre adhésion. D'ailleurs, et pour achever de nous convaincre, un document faisant office de brouillon avant l'établissement d'un rapport mensuel définitif et officiel nous laisse apprécier la vue d'opérations posées, type addition et soustraction, recensant méthodiquement les entrées et les sorties d'internés entre le premier et le dernier jour du mois<sup>337</sup>.

---

<sup>336</sup> Ce fait n'est pas certain. L'emplacement précis de cette *Kommandantur* est sujet à débat.

<sup>337</sup> CdM 2006\_5\_159\_b, brouillon du rapport relatif au mois de juillet 1942.

2.200.	Sortis: 1175 84 1,8 * 1.357	Entrés: 84 38 78 117	Entr. 1942 1000.	en déduction de 6 Jullés
	1510	115	1.058 entr.	

Figure 30 Effectif des internés du camp de Royallieu pour le mois de juillet 1942. CdM 2006\_5\_159\_b

L'autre questionnement que suscitent ces chiffres relève de leur écart. Si Germaine Pourvoyeur nous fournit les données renseignées plus haut, d'autres chiffres relatifs aux effectifs nous sont proposés<sup>338</sup> et posent la question de la fiabilité des sources. Ainsi, selon Jean-Pierre Besse, dont les chiffres reposent sur les rapports de situation du chef de la circonscription militaire, et pour ne citer qu'un exemple, l'effectif du camp atteint 2887 internés au mois de février 1942. Le relevé de Germaine Pourvoyeur propose le chiffre de 2789 internés pour le même mois. Même si les auteurs de l'ouvrage reconnaissent le manque d'informations disponibles sur la question, les quelques chiffres renseignés accusent le même décalage avec ceux de la déléguée de la CRF. Ces éléments nous questionnent sur la manière dont les autorités du camp procèdent au recensement au sein du camp et sur les données communiquées ensuite à leur administration. D'ailleurs, cela pose la question du moment auquel le nombre d'internés est comptabilisé. Dans ses relevés d'état des dépenses, les effectifs sont renseignés le 1<sup>er</sup> et le 30 de chaque mois, ou presque.

Plus curieux encore, le chiffre annoncé pour le mois de juin 1943, c'est-à-dire 3000 internés<sup>339</sup>, repose sur une note de la Croix-Rouge française pour le CICR pour le mois de juin 1943. Du côté de nos relevés, le mois de juin 1943 annonce la présence de 3500 internés. Sachant que les chiffres de la Croix-Rouge relatifs aux effectifs reposent sur les relevés de la jeune femme, on ne peut qu'être dubitatif face à une différence aussi significative. Cela surprend d'autant plus que ces évaluations sont des données brutes qui ne sont soumises, à priori, à aucun filtre rendant leur fiabilité et leur interprétation douteuses. Si nous avons de bonnes raisons de nous fier aux données laissées par Germaine Pourvoyeur, en raison de la suite cohérente et sérieuse d'indications qu'elles nous révèlent, mais aussi par ses innombrables interactions avec les doyens du camp et donc de sa proximité avec la réalité des internés au

<sup>338</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre, Leclère-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 63.

<sup>339</sup> *Ibid.*, p. 64.

camp, il nous faut invariablement questionner la pertinence des sources qu'elle nous fournit, à plus forte raison par le fait de leur irrésistible pouvoir d'attraction qui pourrait nous égarer en les pensant incontestables. Ces considérations sont d'autant plus justes que ce fonds, comme tout fonds, est un ensemble construit aux origines parfois incertaines dans la mesure où le « cheminement antérieur »<sup>340</sup> de la documentation n'est pas toujours connu mais avec lequel il nous faut pourtant composer « sous peine d'être réduit au pain sec »<sup>341</sup>.

Cependant, en dépit des doutes qui émergent, une explication satisfaisante peut être proposée. Finalement, l'hypothèse la plus à même d'expliquer de tels écarts consiste à mettre en avant l'aspect « camp de transit » du *Fronstalag 122*, surtout à partir de l'été 1943. En effet, la date du mois à laquelle les différents recensements sont opérés n'est jamais stipulée, alors que les chiffres, qui varient significativement en fonction des arrivées et des départs nous éclaireraient sur ce point. Les effectifs mensuels ne sont jamais fixés, ils s'apparentent au mouvement perpétuel de l'accordéon, par le biais de va et vient permanents. En fonction de l'intensification de la politique de répression à l'égard des résistants et des juifs, mais aussi en fonction de l'accélération des départs vers l'est, les effectifs du camp évoluent sans cesse. À titre de comparaison, l'année 1942 ne comptabilise que 3 départs vers l'est tandis que l'on en dénombre 11 pour toute l'année 1943 et 15 pour l'année 1944<sup>342</sup>. Ces éléments contribuent à conforter notre hypothèse. Ce questionnement autour des effectifs permet de mieux saisir l'enjeu alimentaire et la difficulté à s'adapter à des chiffres qui ne cessent de fluctuer. En effet, comment estimer au mieux l'aide alimentaire à fournir lorsque le nombre d'internés n'est jamais le même d'un mois à l'autre, et avec des variations parfois très importantes ? Cela donne tout son sens, et toute son importance, au travail d'estimation fine de l'approvisionnement effectué par Germaine Pourvoyeur afin de subvenir aux besoins du plus grand nombre et de n'oublier aucun interné.

---

<sup>340</sup> Laborie Pierre, *op. cit.*, p. 308.

<sup>341</sup> *Ibid.*

<sup>342</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre, Leclère-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 149. (liste des grands convois)

### 3. Le colis alimentaire : une porte d'accès au camp

Le colis alimentaire est le symbole d'une véritable économie de l'humanitaire<sup>343</sup>, mieux il incarne « la vie du prisonnier »<sup>344</sup>. Celui-ci prend sa forme contemporaine pendant la Première Guerre mondiale et concomitamment de la naissance d'institutions humanitaires importantes. Cela se fait aussi par la cristallisation de pratiques d'intervention qui vont structurer le champ humanitaire, en particulier dans le domaine du transport et de la distribution alimentaire. Si l'usage du colis est inhérent au fonctionnement du CICR, et concerne à l'origine les prisonniers de guerre<sup>345</sup>, force est de constater que sa pratique se diffuse aux différentes Croix-Rouge nationales et ne se limite plus à ces derniers ou aux populations civiles.

La dimension massive du phénomène concentrationnaire conduit les responsables de la Croix-Rouge à proposer ces colis aux internés quel que soit leur statut ou leur qualité, à l'exception des juifs, pour lesquels les Allemands opposent leur interdiction. Si la manière dont la confection puis la distribution de ces colis s'effectuent nous est connue, les données disponibles dans le fond Pourvoyeur confirment l'idée consistant à considérer le colis comme un « instrument d'intervention »<sup>346</sup>. En effet, dès son arrivée au camp de Royallieu, l'interné reçoit un colis individuel de la Croix-Rouge<sup>347</sup> ou du CICR, s'il est affecté au camp américain. En 1941-1942, seuls les internés civils du secteur B ont le droit aux colis et au ravitaillement<sup>348</sup>. C'est véritablement à partir du printemps de l'année 1942, et surtout durant l'année 1943, que les internés du camp français bénéficient régulièrement de colis alimentaires individuels et collectifs. Les colis collectifs sont systématiquement fournis par la Croix-Rouge tandis que les colis individuels peuvent être envoyés par les familles des internés<sup>349</sup>. Les données du fonds Pourvoyeur ne mentionnent pas dans le détail l'envoi et la distribution des colis, néanmoins, ils nous renseignent sur les privilèges dont bénéficie ce secteur :

---

<sup>343</sup> Farré Sébastien, *Colis de guerre : secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Presses universitaires de Rennes. 2014. P. 17.

<sup>344</sup> Édité au bénéfice de la Croix-Rouge française, *Au service de la Croix-Rouge française sous l'occupation : 1940-1944*, p. 82.

<sup>345</sup> Farré Sébastien, *op. cit.*, p. 38.

<sup>346</sup> *Ibid.* p.19.

<sup>347</sup> Pédron André, *Matricule 34.900. De Montluc à Belsen*. Villefranche-en-Beaujolais, Éditions du Cuvier, 1946. P. 30.

<sup>348</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre, Leclère-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p.122

<sup>349</sup> CdM 2006\_5\_128, reçu de la Croix-Rouge française remis au camp français et daté du 24 juillet 1942.

« Quant au camp américain, il y avait peu de demandes de secours ou de colis, la Croix-Rouge Internationale (Genève) s'en occupait efficacement. Et puis, les visites d'épouses étaient autorisées assez souvent, tandis que dans le camp français, il fallait 6 mois d'internement »<sup>350</sup>.

Le délégué du CICR, Jacques de Morsier, aidé dans sa mission par Germaine Pourvoyeur, par l'intermédiaire des échanges qu'ils entretiennent et par son implication directe dans la gestion des internés, s'assure que ces derniers obtiennent les secours et les colis demandés. Concernant l'approvisionnement en colis du camp français, il est souvent difficile de déterminer précisément si les colis individuels proviennent de la Croix-Rouge ou des familles ; les deux se confondant régulièrement : « Le 3<sup>ème</sup> colis CR payé par les familles n'est pas accepté »<sup>351</sup> écrit le doyen du camp français à la jeune femme. De plus, beaucoup d'internés qui en reçoivent, ignorent leur origine : « D'où proviennent tous les colis individuels de ces jours-ci ? Merci. »<sup>352</sup>. Si cela rend compte des efforts de la Croix-Rouge pour assurer l'approvisionnement de Royallieu en colis, ou pour en assurer le transit au nom des familles, l'absence de précisions documentaires ne permet pas d'en déterminer l'origine et d'estimer le montant : « Remis au camp : colis individuel 26 »<sup>353</sup>. Il est regrettable de ne pas pouvoir approfondir l'analyse, faute de précision.

Cependant, cela nous permet d'attester la pérennité de l'action sur les deux années d'activité de l'assistante sociale du camp, avec des interruptions temporaires liées, entre autres, à des évasions ou pour d'autres raisons. Ainsi, dès le mois de novembre 1941, dans son premier rapport d'activité, même si celui-ci reste sommaire et sans données chiffrées, la jeune femme nous précise qu'au sein du secteur A, 87 internés ont sollicité l'aide de la Croix-Rouge<sup>354</sup>. Mais s'agit-il d'une aide alimentaire pour autant ? Plus intéressant pour notre propos, nous apprenons que 46 internés ont formulé une demande d'aide alimentaire<sup>355</sup>. En outre, 12 « services rendus » l'ont été par la Croix-Rouge. De plus, ce rapport appuie l'idée développée plus haut, c'est à dire la primauté de l'urgence alimentaire dès 1941. Si 46 demandes sont relatives au domaine alimentaire, 38 d'entre elles sont formulées pour demander des secours et de l'aide pour leurs familles, puis les huit autres concernent des demandes diverses. Les autres demandes étant anecdotiques, nous ne les mentionnerons pas. Ainsi, bien que la Croix-Rouge ne soit pas autorisée à assurer le ravitaillement alimentaire du camp avant le mois de septembre 1942, la

---

<sup>350</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Le camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*. P. 4/5.

<sup>351</sup> CdM 2006\_5\_106, note du camp français à l'attention de Madame Bouvard, datée du 25 juin 1943.

<sup>352</sup> CdM 2006\_5\_4\_a, note du camp français à l'attention de Madame Bouvard, datée du 13 août 1943.

<sup>353</sup> CdM 2006\_5\_128, reçu de la Croix-Rouge française remis au camp français et daté du 24 juillet 1942.

<sup>354</sup> CdM 2006\_5\_154\_1, rapport du mois de novembre 1941.

<sup>355</sup> *Ibid.*



distribution des colis individuels et collectifs (surtout non alimentaires) est bien assurée dès le premier mois de l'année 1942. Les premiers mois d'activité de Germaine Pourvoyeur<sup>356</sup> sont surtout dédiés à l'observation et à l'agrégation des demandes des internés même si, d'après les rapports des deux derniers mois de l'année 1941, des « *services rendus* » de type alimentaire sont relevés, 12 pour le mois de novembre et 50 pour le mois de décembre.

On observe dès le mois de décembre de la même année, un accroissement conséquent de l'aide alimentaire. Ce sont 596 internés qui sollicitent l'aide de la Croix-Rouge française, et 110 qui formulent une demande en vivre<sup>357</sup>. On apprend que seule la moitié de ces demandes ont été exaucées, soit 50 « *services rendus* ». Dès février 1942, le nombre de demande de colis alimentaire diminue sensiblement mais, en proportion, le nombre de « *services rendus* » augmente. Le rapport précise également le détail suivant : « *Alimentation : 1000k de pois, hélas pris comme remplacement. Envois collectifs très très appréciés.* »<sup>358</sup> S'il nous est difficile de bien comprendre le sens du début du passage, la seconde partie est sans équivoque. On peut imaginer qu'au début de la réactivation de camp en tant que *Fronstalag 122*, les familles, ignorant le lieu d'internement des membres de leurs familles, les envois de colis collectifs doivent être beaucoup plus importants que les envois de colis individuels.

En effet, il faut parfois du temps aux familles pour retrouver la trace de leurs proches. Durant l'année 1943, certaines familles éprouvent des difficultés à retrouver les leurs : « *Pourriez-vous faire passer à Monsieur Jean Bourgogne les quelques messages qui lui sont arrivés d'Afrique du Nord à SAINT DIE. Sa femme ne semble pas connaître son internement* »<sup>359</sup>, ou simplement bénéficier d'un suivi dans la communication entre les familles et les internés : « *Nous recevons une demande en vue de savoir si Monsieur Mendy Antoine matricule n° 8.513 se trouve encore actuellement au camp de Compiègne* »<sup>360</sup>. Lorsque les rapports cèdent progressivement leur place aux relevés détaillés, dans le courant de l'année 1942, nous ne disposons plus d'informations relatives aux demandes de colis alimentaires. En effet, dès que la Croix-Rouge se voit autoriser à ravitailler le camp en vivres, les relevés ne s'attachent plus, désormais, qu'à renseigner les quantités et dépenses engagées. Finalement, tous ces éléments plaident pour réinsérer Germaine Pourvoyeur, et la Croix-Rouge française,

---

<sup>356</sup> 2006\_5\_154\_1 et 2006\_5\_154\_2\_a, rapports des mois de novembre et décembre de l'année 1941.

<sup>357</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>358</sup> CdM 2006\_5\_156\_1, rapport du mois de février 1942.

<sup>359</sup> CdM 2006\_5\_100\_a, lettre de Mademoiselle Gallay à Germaine Bouvard datée du 15 octobre 1943.

<sup>360</sup> CdM 2006\_5\_122, lettre de l'assistante sociale de la commission d'assistance aux Algériens à Germaine Bouvard datée du 2 août 1943.

au centre du dispositif de ravitaillement alimentaire du secteur A ou « camp français » ; ce qui se révèle essentiel pour ces internés dont le nombre est le plus conséquent des trois camps.

### C. Répondre aux besoins alimentaires des internés : les différents moyens d'action

#### 1. Acheter des vivres : la mobilisation du tissu local

Pour satisfaire aux immenses besoins alimentaires du camp et accomplir ainsi sa mission, la jeune femme s'appuie sur le tissu local compiégnois en sollicitant les commerçants directement en périphérie du camp. Ainsi, l'aide alimentaire s'effectue en deux temps : l'approvisionnement général, à l'échelle du camp, puis un approvisionnement plus ciblé, à l'échelle de l'interné. Cette démarche dénote une résilience de la part de la Croix-Rouge, capable de territorialiser son action à différentes échelles. Le travail de prospection réalisé par la jeune femme permet de mettre en lumière les commerces locaux, que l'on ne trouve mentionnés dans aucune autre documentation. Les bons de commande et les factures à notre disposition nous renseignent à la fois sur les commerces mobilisés ainsi que sur les aliments achetés puis consommés par les internés. D'une certaine manière, c'est la vie locale compiégnoise qui retrouve sa place. Pour évoquer les plus récurrents, citons ceux qui génèrent le plus de dépenses :

- La maison Prévost

- (œufs, fromages, lait, fromage blanc, pommes de terre)

Du mois de septembre 1942 au mois d'août 1943, avec des lacunes, les dépenses se sont élevées à hauteur de 59334,3 francs.

- Groupement départemental d'achat et répartition des viandes de l'Oise, Centre d'abattage de Compiègne

- (viande bovine et porcine)

L'achat de viande, bien que conséquent en volume, n'est attesté que pour trois mois seulement sur la totalité de l'activité de Germaine Pourvoyeur. Ainsi, d'après les éléments en notre

possession, il semble que les internés consomment de la viande à partir du mois d'avril jusqu'au mois de juillet de l'année 1943. On peut vraisemblablement avancer l'idée que cette consommation est pérenne, au moins jusqu'à la fin de l'année 1943, même si aucune facture ou bon de commande ne le confirme. Au total, ce sont près de 53847,9 francs qui ont été dépensés pour des achats de viande bovine et porcine.

- Les caves d'Algérie

- (vin)

Du mois de septembre 1942 au mois de juillet 1943, les achats en vin (vin rouge et vin de messe<sup>361</sup>) ont coûté 67852,3 francs, soit une part très importante des dépenses.

- L'Union alimentaire de l'Oise à Compiègne

- (sel, macaronis, vermicelle, sucre, chocolat)

Du mois d'août 1942 au mois d'août 1943, ces aliments ont engendré 29264,2 francs de dépenses. Comme pour le vin, l'approvisionnement a été relativement régulier sur l'ensemble de la période.

- Société Nouvelle de Biscuiterie à Compiègne

- (casse-croûte)

Du mois de septembre 1942 au mois de juillet 1943, près de 16178,8 francs ont été dépensés, en particulier pour des casse-croûte et du pain d'épices.

- Mathias Colom, Alimentation générale et primeurs en gros à Compiègne

- (choux, carottes, pommes de terre, oignons, pommes, raisin)

Il s'agit de l'entreprise locale la plus sollicitée par la Croix-Rouge française pour ravitailler le camp puisque près de 88879,65 francs ont été dépensés pour des achats de base en fruits, légumes et féculents du mois de septembre 1942 au mois d'août 1943.

- Cosyns Frères à Compiègne

- (eaux de Seltz, limonades, sirops, bière)

---

<sup>361</sup> CdM 2006\_5\_162\_3\_a, relevé d'état des dépenses du mois d'octobre 1942.

En dépit de la variété des produits vendus par ce commerçant, c'est surtout de la bière qui est acquise. Ainsi, on constate que c'est seulement à partir de l'année 1943 que de la bière est achetée pour être fournie aux internés, plus précisément du mois d'avril 1943 au mois d'août 1943. Ces achats se sont élevés à hauteur de 77516 francs, ce qui est impressionnant compte tenu du peu de livraisons réalisées.

- Brasserie Victor Ancel à Compiègne

➤ (bière)

Ces achats en bière constituent essentiellement des compléments aux achats cités plus haut. Seuls les mois de juin et juillet 1943 ont vu l'assistante sociale y acheter de la bière. Les dépenses ont représenté 5466,7 francs.

- Antoine, Beurres-Œufs-Fromages à Margny-Lès-Compiègne

➤ (œufs)

De la même manière, ce commerce semble servir de complément aux produits achetés à la Maison Prévost puisque les dépenses y sont non seulement moins importantes, mais n'interviennent en plus qu'à partir de l'année 1943. Ainsi, cela a représenté une dépense totale de près de 25696,4 francs.

- Boulangerie Ubach-Barré à Compiègne

➤ (pain) : surtout destiné à l'hôpital de Compiègne

Ce commerce n'est mentionné qu'une seule fois pour l'année 1943 et ne représente qu'une dépense de 1463 francs.

Pour l'ensemble de la période d'activité de la déléguée de la Croix-Rouge française, d'après les factures et états des dépenses, et si l'on considère que la documentation sur laquelle repose ce travail est complète, ce sont 306 641,45 francs qui ont été dépensés pour des denrées alimentaires, et 150 835 francs pour de l'alcool<sup>362</sup>. Malgré l'absence, déjà relevée, de certaines

---

<sup>362</sup> Ces données ne prennent en compte que les dépenses engagées par la CRF. À notre connaissance, et dans l'état actuel de la documentation consultée, la CRF est le seul organisme à approvisionner le camp de Royallieu. Le ravitaillement général de l'Oise est l'unique entité à s'impliquer, quoique de manière indirecte dans le ravitaillement du camp, en accordant des bons de déblocage que notre assistante sociale doit ensuite fournir aux différents grossistes. Toutefois, c'est bien la CRF qui honore les montants de ces bons de déblocage.

données comptables, on est surpris par la part très importante des dépenses dévolues aux boissons alcoolisées, en raison notamment des nombreuses carences alimentaires dont souffrent les internés. En comparaison, la régularité des apports en protéines est dérisoire au regard de l’approvisionnement en alcool. On peine d’autant plus à comprendre ces chiffres qu’aucune explication n’est donnée sur la manière dont est pensée et évaluée la quantité alimentaire nécessaire pour maintenir les internés en bonne santé. Si l’été 1942 apparaît comme une période de mise en place pour la Croix-Rouge française, s’agissant du ravitaillement alimentaire, l’année 1943 témoigne d’un effort accru dans l’approvisionnement des denrées. On peut toutefois s’interroger sur les raisons qui conduisent à distribuer autant d’alcool et, proportionnellement, nettement moins de viande. Un élément de réponse peut être trouvé dans l’analyse du contexte général. Le sous-préfet de Compiègne note dans son rapport mensuel du 20 février 1942<sup>363</sup> : « *De plus en plus la question du ravitaillement domine toutes les préoccupations* ». Si les pénuries semblent concerner plus durement, d’après les rapports, le vin, le pain et les pommes de terre<sup>364</sup>, la viande est marquée par de sérieux problèmes d’approvisionnement sur l’ensemble de notre période, malgré une brève amélioration constatée du mois de mai au mois d’août 1942<sup>365</sup>. Ce problème persiste non seulement durant l’année 1943, mais il s’aggrave également, à en juger par une « *note sur la viande* » datée du 24 mai 1943<sup>366</sup>, qui nous indique que les rations hebdomadaires sur cette denrée ne cessent de diminuer. À cette même période, le sous-préfet précise que « *le manque de fruits est total* »<sup>367</sup>. La situation devient d’ailleurs si critique que le sous-préfet obtient des autorités allemandes, en accord avec la CRF, de fournir davantage de denrées alimentaires pour « *améliorer l’ordinaire des détenus* »<sup>368</sup>. Enfin, il est intéressant de noter le recours aux commerces complémentaires permettant d’assurer les manques ponctuels des grossistes habituels, comme pour la maison Prévost et l’entreprise Cosyns par exemple.

---

<sup>363</sup> ADO 1232 W 306. Rapport mensuel du sous-préfet du 20 février 1942.

<sup>364</sup> *Ibid.*, rapport mensuel du sous-préfet daté du 25 mai 1942.

<sup>365</sup> *Ibid.*, rapports du sous-préfet à l’État français datés du 25 mai 1942 et du 25 août 1942.

<sup>366</sup> *Ibid.*, note sur la viande datée du 25 mai 1943.

<sup>367</sup> *Ibid.*, rapport mensuel du sous-préfet daté du 25 mai 1943.

<sup>368</sup> *Ibid.*, rapport mensuel du sous-préfet au préfet de l’Oise daté du 23 mars 1943.

Carte professionnelle Légumes secs  
 — Catégorie III - G. D. 2828  
 Carte professionnelle des Produits  
 — Laitiers n° 678 - Catégorie D —  
 Group. des Viandes n° d'inscrip. 890  
 Répertoire des Producteurs N° 561  
 Carte professionnelle Fruits secs  
 et Agrumes n° 7090 - Catégorie DN

# UNION ALIMENTAIRE DE L'OISE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE D'ACHATS EN COMMUN DE COMMERÇANTS A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Siège Social à BEAUVAIS, 31, rue Corréus, 31. — Téléphone : 3.06 et 6.46  
 Centre annexe à COMPIEGNE, 44, rue d'Amiens, 44. — Téléphone : 12  
 R. C. Beauvais n° 2807 C. C. P. Paris 354-82 R. C. Compiègne n° 582

## ÉPICERIE

N° .....  
 LE 3 7 43 , DOIT M CROIX ROUGE FRANÇAISE COMPIEGNE

Quant.	Désignation	Prix	Prix de revente maximum	Sans ristourne	Avec ristourne	Emballages	Total
1152 kg	sel egruge vrac	1 97		2764 80			
200 kg	vermicelle vrac	14 10			2820 00		
440 kg	macaroni 250	14 80			6512		
	19 sacs	100				1900	
	20 cartons	10				200	
				2764 80	9332 00	2100	14196 80
	assur guerre 1 05%						127
							14323 80 *****

Livré à Royallieu le 5 juillet 1943

En votre obligeant règlement à la réception de la présente facture.

*payé = C.R.F. du 9.7*

Assurances de Guerre  
 Arrêté Préfectoral du 2<sup>e</sup> Avril 1943

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Les emballages facturés seront repris pour leur valeur lorsqu'ils seront rendus franco et en bon état. Nos traites ne sont pas une dérogation au lieu de paiement : Beauvais. Les marchandises livrées et les emballages repris doivent être vérifiés en présence du livreur. Toute réclamation non signalée sur le bon de reprise ne sera pas prise en considération.

Figure 31 Facture de produits alimentaires pour le camp de Royallieu datée du 3 juillet 1943 et acquittée par la CRF. CdM 2006\_5\_176\_1



PAIEMENT  
COMPTANT

BIÈRES EN FUTS  
et en Bouteilles

N° 76514

CIDRES  
VINS & SPIRITUEUX  
en Gros

ENTREPOT  
de la Brasserie de  
"LA COMÈTE"

Brasserie de Compiègne

FABRIQUE DE GLACE

**Victor ANCEL**

Eaux GAZEUSES  
LIMONADE - SIROPS  
EAUX MINÉRALES

C. Post. PARIS 1049-00

R. C. Compiègne 3333

Tél. 0.02 Livré à M. *Camp des Internés Civils  
de Royallieu - Compiègne*

Le *6/7* 193*4*

Numéros	Contenan.	DÉSIGNATION	PRIX	FRANCS
	21	fûts petite bière contenant		
19	h <sup>o</sup> 00	dont détail au bordereau		
	ci joints		190	3624,10
	19	fûts consignés H 50 fcs		8550 -
	21	300		600
				12774,10
		<i>En votre règlement</i>		
		Taxe perçue pour le Trésor		
		AUGMENTATION AUTORISÉE		
		par Arrêtés 922-2143-4185		
		TOTAL		

**MATÉRIEL RENDU**

Fûts à bière *réglé = c.c. 8. du 9.7.43*

Fûts à vin

Caisses bière

» limonade

» siphons

Bouteilles Eaux minérales

Figure 32 Facture de boissons alcoolisées pour le camp de Royallieu datée du 6 juillet 1943 et acquittée par la CRF. CdM 2006\_5\_176\_8.



**BEURRES - ŒUFS - FROMAGES**

**ANTOINE**

12, RUE JEAN-JAURÈS  
**MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE**  
(OISE)

CARTE PROFESS. D. 285

R. C. C. 8.909

TÉLÉPHONE 126

N<sup>o</sup> 00179

M Centre des Prisonniers Aériens Français  
Relève facture du 16-6-1943  
no 18451

Doit

Royallieu  
Imo. Berson, Compiègne.

fourni le 16-6-43-					
	2000 coup. frais x 2.35:		4700	00	
	7 Consignations x 40.		280	00	
	achats		29.	50	
	Total:		5009.	50	
	C.C.P. du 25.6.43				

Figure 33 Facture de produits alimentaires pour le camp de Royallieu datée du 16 juin 1943 acquittée par la CRF. CdM  
2006\_5\_176\_10



## 2. La recherche nécessaire d'une variété alimentaire

À la lecture de la littérature existante sur le camp de Royallieu et la vie des internés en son sein, un élément d'importance nous surprend ; la variété des aliments achetés. Durant toute la durée de l'activité de Germaine Pourvoyeur, il nous est possible de proposer, pour illustrer cette diversité, un tableau mensuel détaillé de toutes les dépenses et quantités alimentaires associées, ainsi que les catégories d'aliments, dont les internés ont pu profiter, et sur lesquels nous reviendrons.

	Maison Prévost	Groupement d'achats de viandes	Caves d'Algérie	Union alimentaire de l'Oise	Société Nouvelle de Biscuiterie	Mathias Colom	Cosyns	Victor Ancel	Antoine	Delahoche	Ubach	Humeau
sept-42				1378,8	1176,6	4141,95						
oct-42	4547,5		4499,6	2862,4	2857,4	4543,7						
nov-42												
déc-42	3845		4651,3	2250		8930						
janv-43	5352,5		9178,1	2351,5	2787,4	4494						
févr-43	2500			2320	2786,4					2360		
mars-43	486,4											
avr-43	14807,8	11708,7	5663,8			18820	2850,7	3525		5405	1463	
mai-43							3254					
juin-43	5820	18736,2		14323,8	2552,4	11000		3627,1	16266			
juil-43	12339,4	23403	43859,5	1191,9	4019,6	4650	7843,6	1839,6	3541,9			
août-43	6988,1			2585,8		31200	59453,8		2363,5	1380		22832,2
sept-43	2647,6											
Total	59334,3	53847,9	67852,3	29264,2	16178,8	88879,65	77516	5466,7	25694,4	9145	1463	22832,2

Figure 34 Dépenses alimentaires effectuées dans les différents commerces de Compiègne.

Même si de nombreux internés considèrent le *Fronstalag 122* comme « un port, un havre après un long voyage et qui, hélas!, doit continuer. »<sup>369</sup>, voire une « étape de respiration »<sup>370</sup>, bon nombre d'entre eux dressent un état alimentaire du camp très inquiétant :

« La réception des internés se déroulait à quelques variantes près, de façon identique. Entrés par la grande porte du matériel, les nouveaux venus passaient leur première nuit aux baraquements C5, D et I. Chacun recevait une couverture, une gamelle-ustensile à usages multiples, un ersatz de marmelade, 200 grammes de pain. Le menu ne variait guère, parfois le dimanche un peu de viande, 10 grammes de margarine pour corser la « soupe », quelques soupçons de rutabagas ou de pommes de terre, le matin un « jus » inqualifiable. Un régime de mort lente »<sup>371</sup>.

<sup>369</sup> Pédron André, *op. cit.*, p. 31.

<sup>370</sup> Labate Pierre, *Le secteur "A" du Fronstalag 122 de Compiègne, juin 1941-janvier 1943, le camp des communistes à Royallieu*. Les dossiers de Mémoire Vive, n°2. P. 4.

<sup>371</sup> Poirmeur André, *op. cit.*, p. 107.

S'il est bien entendu que les internés eussent été naturellement mieux lotis au sein de leurs familles et même si les quantités fournies restent bien insuffisantes au vu du nombre total d'internés, il est néanmoins certain, malgré une mise en route laborieuse, que leur passage à Royallieu n'a pas trop altéré leur santé sur le plan alimentaire, à l'exception des internés du secteur C. Comment expliquer alors, sur le plan de la variété alimentaire, le contraste existant entre les différents discours et les faits ? Pour témoigner de cette diversité, nous pouvons proposer une liste contenant les denrées fournies par la CRF, à titre individuel et collectif<sup>372</sup> :

- viandes (bœuf, porc)
- alcool (bière, vin)
- sucre et sucreries
- pain d'épices
- confiture
- chocolat
- figes
- mallofruit
- pommes de terre
- malt
- haricots secs
- choux
- épinards
- œufs
- fromage
- morille
- macaroni
- farine d'haricot
- farine de pois
- sel
- pommes
- raisin
- carottes
- viandox

---

<sup>372</sup> CdM 2006\_5, rapports, relevés, bons de commande, récépissés et factures de toute la période d'activité de Germaine Pourvoyeur.

- pâte de fruits
- pâte de dattes
- petits pois
- sardines
- potage
- salade
- épinard
- lait condensé
- poireaux
- bananes séchées.

Si l'on ne peut, faute d'éléments, préciser avec exactitude la répartition de ces vivres au sein même du camp, certains témoignages invitent à penser qu'un partage équitable s'opère à l'intérieur du camp. D'après Georges Cogniot, tous les colis individuels et collectifs sont mis en commun puis partagés<sup>373</sup>, tout du moins, et approximativement, du mois de novembre 1941 au mois de juin 1942. Toutefois, ce dernier admet que les tentatives de fraude sont relativement nombreuses et courantes, et que la vigilance est de mise<sup>374</sup>. Ainsi, il semble délicat d'évaluer le réel degré de solidarité et d'individualisme à l'œuvre au camp. Malgré les récits et les témoignages qui mettent en avant, à juste titre, la sous-alimentation qui règne à Royallieu, nous savons que celui-ci est régulièrement approvisionné, comme l'atteste Germaine Pourvoyeur dans sa lettre au sous-préfet :

*« J'ai l'honneur de vous informer que les bons de déblocage reçus le 29 juillet ont été en partie honorés au début de la semaine :*

- 600 kilos de pâtes (maison Cosette)
- 550 kilos de sel
- 750 kilos de confiture

*Ensuite, le 4-8 : 6800 kilos de pommes de terre sur le bon de 12000 kilos par la maison Colon. Le vin sera livré incessamment et la bière également, les internés reçoivent très régulièrement les envois de liquide et viande. [...] Je puis également vous dire avec satisfaction que désormais chaque quinzaine 1 camion de Paris apportera des vivres récupérés là-bas »<sup>375</sup>.*

<sup>373</sup> Cogniot Georges, *L'évasion*. Paris, Éditions Raisons d'être, 1947. P. 17.

<sup>374</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>375</sup> ADO 1232 W 256, lettre de Germaine Bouvard au sous-préfet de Compiègne datée du 6 août 1943.

On s'interroge alors sur les raisons d'un tel décalage entre les données documentaires et le discours des internés. On sait de façon certaine que la viande, les légumes et l'alcool sont régulièrement livrés. Un détournement de ces vivres par les Allemands s'opère sans nul doute :

« Ils volaient ensuite [les *Sonderführer*] leur colis. Ce sont eux qui soutiraient de l'argent aux familles des internés en leur faisant miroiter des adoucissements de leur peine ou même une libération proche »<sup>376</sup>.

La durée de la guerre aggravant les pénuries, les Allemands vivent de plus en plus sur l'habitant ou l'interné, comme durant la Première Guerre mondiale<sup>377</sup>. Toutefois, compte tenu de leur effectif restreint, et même si le détournement des vivres est monnaie courante, à l'image du *sonderführer* Krebs chargé de contrôler les colis dont il prélève partiellement le contenu pour lui-même, et que nous avons déjà cité, cela reste probablement marginal ; même si Germaine Pourvoyeur confirme elle-même l'usage de cette pratique :

« La C.R. m'envoyait le maximum ainsi que des colis pour ceux qui ne recevaient rien (« au camp normal ») mais hélas je savais qu'une grande partie de nos envois étaient pris par les Allemands »<sup>378</sup>.

Puis, elle ajoute par l'intermédiaire d'une note datée du 15 octobre 1942: « Note sur denrées volées »<sup>379</sup>.

Précisons que le doyen du camp<sup>380</sup> français signe systématiquement un reçu de la CRF attestant la bonne réception des denrées alimentaires ainsi que la quantité livrée. Georges Cogniot se démarque en outre par sa signature, puisqu'il ne manque jamais l'occasion de préciser son matricule, renvoyant à sa condition dégradante d'interné, et son statut d'avant-guerre de professeur agrégé, comme s'il tentait de se réinvestir de ses qualités humaines et intellectuelles. Cette dichotomie violente entre le marquage du matricule et le statut d'intellectuel afflige bon nombre d'internés. Bien que ces reçus soient hélas trop peu nombreux, leur existence nous indique le mode de distribution alimentaire du camp par la Croix-Rouge, et la manière dont cela est perçu par les internés. Toutefois, compte tenu des immenses lacunes relatives à ces reçus, il nous est impossible de comparer, avec exactitude, les quantités livrées par l'œuvre humanitaire à celles effectivement reçues par les internés. Néanmoins, l'existence même de ces reçus atteste que la plupart des vivres arrivaient tout de même à bon port.

---

<sup>376</sup> Poirmeur André, *op. cit.*, p. 105.

<sup>377</sup> Becker Annette, *op. cit.*, p. 132.

<sup>378</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 15-16. Cahier C, p. 53. Dans ce cahier, Germaine Pourvoyeur consigne : « Note sur les denrées volées ». Note non datée.

<sup>379</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (54).

<sup>380</sup> D'après André Poirmeur le doyen est le seul interné en rapport avec les autorités allemandes. *op. cit.*, p. 108.

D'ailleurs, si l'on se fie à ces documents signés par les successifs doyens du camp français, tels Georges Cogniot et monsieur Kermarrec notamment, la variété alimentaire présente dans les relevés se retrouve bien sur ces récépissés, ainsi que toutes les quantités associées. Pour autant, cela est-il le cas à chaque fois ? N'y a-t-il pas un autre facteur expliquant le décalage entre ces témoignages et les archives comptables ? C'est tout l'enjeu de cette réflexion.

Les différents récépissés montrent que les livraisons s'effectuent manifestement en début et en milieu de mois, à raison de deux livraisons par mois. Toutefois, compte tenu des deux années d'activité de l'assistante sociale du camp et du peu de reçus disponibles, et partant du principe qu'il y a bien deux livraisons par mois, cette hypothèse s'avère fragile. Ainsi, en suivant le fil de notre raisonnement, nous ne possédons que 10 reçus sur les 48 potentiels couvrant la période d'exercice de la jeune femme ; c'est bien peu. Néanmoins, ces documents datent des années 1942 et 1943, ce qui nous prouve, en dépit des lacunes documentaires, que le principe du reçu rempli puis signé par les doyens du camp après réception des denrées, est une pratique habituelle pour l'ensemble de la période de notre étude ; ce qui corrobore les informations contenues dans la lettre de Germaine Pourvoyeur au sous-préfet. On remarque, pour l'année 1943, que les reçus servent également à transmettre à Germaine Pourvoyeur les nécessités et besoins urgents. Tandis que pour l'année 1942, ils ne servent, d'après ce que nous savons, qu'à accuser réception des denrées livrées. Ils sont aussi l'occasion de questionner et d'échanger avec la jeune femme, et donc la Croix-Rouge française. « *D'où proviennent tous les colis individuels de ces derniers jours ?* »<sup>381</sup>, lit-on sur l'un d'entre-eux. On peut aisément y voir, en plus des entretiens menés chaque semaine avec les doyens du camp, et sous la surveillance des Allemands, un canal de communication supplémentaire :

*« Ci-joint la liste de très nécessaires demandée. Elle ne concerne que le camp A mais, certains d'entre-eux faisaient partie du transport d'aujourd'hui, elle sera suffisante pour l'ensemble. »*<sup>382</sup>

On peut imaginer qu'à partir de 1943, par le biais d'une meilleure connaissance du fonctionnement du camp et des Allemands, les doyens successifs du secteur A ainsi que l'assistante sociale du camp ont moins de difficultés à communiquer et échanger des informations sous le manteau. Ce détail peut sembler mineur, mais le formalisme administratif et organisationnel est tel que chaque envoi de colis doit scrupuleusement satisfaire à certaines exigences avant d'être validé par les autorités du camp. En témoigne ce document écrit par la

---

<sup>381</sup> CdM 2006\_5\_4\_a, reçu daté du 13 août 1943.

<sup>382</sup> CdM 2006\_5\_3\_a, note pour madame Bouvard remis par le doyen du camp français et datée du 25 juin 1943.

*kommandantur* du camp à l'attention de Germaine Pourvoyeur et qui rappelle le format précis que doit respecter chaque colis :

« À l'occasion du dernier entretien avec le capitaine Moebius on avait autorisé la Croix-Rouge française de fournir des colis individuels pour les détenus français. Après l'arrivée de la fourniture, on avait dû constater que l'envoi ne se compose pas de colis individuels, la marchandise étant livrée non emballée, seulement accompagnée d'une liste des destinataires. À l'avenir on ne peut pas prendre livraison de tels envois. Il faut absolument que la marchandise soit emballée séparément pour chaque détenu, soit en sacs à papier, soit en papier d'emballage ou en boîtes carton, munie du numéro matricule du détenu. »<sup>383</sup>

En somme, il n'y a pas de place pour l'imprévu et l'improvisation. Cet extrême esprit de rigueur s'applique à tous les aspects de la vie des internés ainsi qu'aux actions du personnel social présent au camp, en particulier pour le transit des lettres, des colis, et des dons.

### 3. Les dons : une aide complémentaire appréciable

Outre les initiatives directes et conséquentes de la Croix-Rouge, les initiatives privées renforcent ponctuellement les efforts de l'organisation, par l'intermédiaire des dons. Bien qu'il soit difficile de les quantifier avec précision pour notre période, ces derniers se révèlent, toutes proportions gardées, significatifs et variés dans leur nature. Par ailleurs, cela donne à voir non seulement la quantité et le détail de ces dons, mais aussi la manière dont ils sont reçus puis acheminés jusqu'au *Fronstalag*. Ainsi, certains dons en nature sont directement envoyés à la Croix-Rouge, qui se charge ensuite de les faire livrer au camp par l'intermédiaire d'un camion lui appartenant, affrété pour l'occasion, et conduit par Germaine Pourvoyeur en personne<sup>384</sup>. Ils contiennent notamment des produits d'hygiène, des vêtements, du vin, des produits pour la pharmacie, du viandox, des bandages, des lunettes, des bobines de fil, des pelotes de coton à reprendre, du chocolat, des livres, ...

La Croix-Rouge, en fonction des quantités et des produits donnés, se charge de confectionner des colis individuels et collectifs contenant en particulier des vivres afin d'en faire bénéficier tous les internés. Ainsi, au mois d'octobre de l'année 1942, ce sont 333 colis

---

<sup>383</sup> CdM 2006\_5\_36\_a et b, lettre de la *kommandantur* du *Fronstalag* 122 à la Croix-Rouge française-Germaine Pourvoyeur datée du 5 août 1943.

<sup>384</sup> CdM, 2006\_5\_130\_a, relevé des dons reçus par la Croix-Rouge française daté du mois de juillet 1942.

individuels<sup>385</sup> qui sont confectionnés puis fournis aux internés grâce aux dons. Si l'existence et la pérennité de cette pratique des dons semblent bien établies, tout comme la manière dont l'institution et la déléguée de la CRF s'en accommodent, on remarque que la jeune femme se montre nettement moins précise et rigoureuse dans leur recensement. En effet, il n'est pas rare de croiser, sans occurrence du mois et/ou de l'année en question, des produits auxquels est associé un simple libellé indiquant le nom et la quantité et sur lesquels on trouve pour seule précision : « *don + rouge* »<sup>386</sup>. Par conséquent, on se demande si la nature imprévisible des dons ne conduit pas Germaine Pourvoyeur à se montrer moins formelle et pointilleuse. Quel intérêt y-a-t-il à recenser une aide par nature insaisissable car impossible à estimer d'une semaine à l'autre ?

La manière dont ils sont consignés dans ses notes, sur de simples brouillons, invite à le penser. D'ailleurs, on constate qu'ils ne figurent pas dans les relevés d'état des dépenses du camp ni même dans les brouillons préparatoires<sup>387</sup> de ces derniers, pourtant riches en précisions de toute sorte, même les plus insignifiantes. Est-ce à dire pour autant qu'ils ne sont pas considérés comme suffisamment importants et réguliers pour être mentionnés et faire l'objet d'un recensement plus rigoureux ? Les limites de notre documentation incitent à la prudence. Dans l'état actuel des sources, une mise en série attestant la régularité des quantités obtenues est impossible à établir. Sur l'ensemble de nos sources, seuls trois documents apportent des informations précises contenant la date, parfois le mois et l'année, le type de produit, ainsi que la quantité. Pour le reste, il ne s'agit que d'occurrences isolées figurant sur des brouillons, des reçus, des cahiers, parfois illisibles, ce qui empêche tout regroupement cohérent favorisant une meilleure compréhension. En somme, beaucoup d'informations se révèlent inexploitable. Cependant, compte tenu des mentions relatives aux dons, et leur étirement chronologique sur notre période, on peut supposer que ces derniers affluent vraisemblablement chaque mois.

S'agissant de l'usage du don à destination de Royallieu, quelques brouillons sans date attestent la vitalité de son fonctionnement en mentionnant les produits et quantités appréciables procurés aux internés. En outre, une lettre de l'OFALAC adressée à Germaine Bouvard témoigne des dons, financiers en l'occurrence, offerts par d'autres organismes :

*« Madame, avant son départ en tournée, Mme Kientz m'a fait part de vos derniers entretiens. D'accord avec elle, je vous fais parvenir sous ce pli un chèque de 5000 francs pour*

---

<sup>385</sup> CdM 2006\_5\_162\_a, reçu des dons pour le mois d'octobre 1942.

<sup>386</sup> CdM 2006\_5, relevés et reçus des dons de juillet 1942 à octobre 1942.

<sup>387</sup> CdM 2006\_5\_159\_b, brouillon du relevé d'état des dépenses du mois de juillet 1942.

*vous permettre de continuer à subvenir aux besoins alimentaires des internés nord-africains du camp de Compiègne* »<sup>388</sup>.

En l'espèce, il s'agit bien d'un don dans la mesure où celui-ci ne répond pas à une demande ou un besoin précis exprimé par Germaine Pourvoyeur pour un ou plusieurs individus du camp, surtout qu'aucun contrôle sur l'usage de ces sommes n'est pratiqué. Une inscription figurant dans l'un de nos carnets atteste bien l'usage de ce don à des fins alimentaires : « *Nord-Africains : 50K carottes : 250 frs – 25K choux : 69 frs* »<sup>389</sup>. D'autres documents, trop peu nombreux, montrent que du mois de juillet 1942 au mois d'août 1943, la Croix-Rouge a accumulé des dons spécifiquement pour le camp. Ainsi, un relevé financier des dons daté du mois de juin 1943 nous indique les sommes données, ainsi que le nom des donateurs et même leur origine géographique. Cela soulève une autre question : Madame Kassab de Saint-Etienne a-t-elle fait don de 80 francs à la Croix-Rouge de manière désintéressée ou bien l'a-t-elle fait pour que cette somme soit exclusivement utilisée pour les internés de Royallieu, voire un ou plusieurs internés en particulier ? Si tel est le cas, s'agit-il réellement d'un don ? Le cas échéant, pour quelle raison Germaine Pourvoyeur dispose-t-elle d'un relevé de dons, contenant de telles précisions qui plus est ?

Si ces dons sont anonymes et libres d'usage, n'est-ce pas le service social de la Croix-Rouge à Paris qui doit les recenser et non l'assistante sociale du camp ? La question mérite d'être posée puisqu'une distinction existe entre le don proprement dit et le transit de lettres, colis, et argent assuré par la Croix-Rouge et autorisé par les Allemands. Toutefois, dans ce cas précis, si le don est destiné à un usage précis comme semblent le montrer certains documents, trop rares malgré tout pour en tirer une conclusion générale, le don et le transit d'argent se confondent et brouillent de fait notre compréhension de cette pratique. Si les éléments évoqués plus haut s'attardent sur ces initiatives privées relevant de particuliers, le don est aussi le fait d'organismes plus institutionnels.

---

<sup>388</sup> CdM 2006\_5\_93, lettre du chef de service du comité algérien de l'OFALAC à Germaine Bouvard, datée du 17 juin 1943. Si l'on se fie au tampon apposé sur cette lettre, ces internés Nord-Africains sont des prisonniers de guerre. Une note du doyen du secteur A datée du 9 juillet 1943 et adressée à Germaine Pourvoyeur atteste la présence de 58 Nord-Africains dans le secteur A et 72 dans le secteur C. CdM, 2006\_5\_56.

<sup>389</sup> Mention datée du 31 juillet 1943.





# CROIX-ROUGE FRANÇAISE

DIRECTION DES ACTIVITÉS SOCIALES - 6, rue de Berri - PARIS (VIII<sup>e</sup>)

Téléph. Elysées 64-20 - 58-80 - 20-21

*Juillet 1942*

*Dons en nature au Frontstalag 122*

*Afforté par  
le camion  
de la C.R.F.*

*livré*

*contenu par  
Mlle Pournon  
les fonds*

*2 petits envois de vivres collectifs  
294 colis individuels  
60 colis d'hygiène  
20 colis de vestiaire  
Pharmacie assez importante  
1 envoi de vin*

*1400 sacs de Pandore  
22 bandages herniaires.  
une paire de lunettes  
65 pièces de vestiaire  
60 pelotes de coton à reprises  
24 bobines de fil*

*G. Pournon  
Assistante de la C.R.F.*

Figure 35 Dons en nature livrés par la CRF au camp de Royallieu au mois de juillet 1942. CdM 2006\_5\_130\_a

## D. Une aide différenciée dans les secteurs B et C : quand l'idéologie s'applique au domaine social

### 1. Le secteur B: une action ponctuelle de la Croix-Rouge française

Concernant l'approvisionnement alimentaire du camp américain, il est plus difficile d'apprécier l'action de Germaine Pourvoyeur. La jeune femme semble avoir eu une activité constante mais moins importante que pour les internés du secteur A. Il s'agit surtout d'une aide complémentaire :

*« Il y a avait des Américains au camp. J'allais les voir et correspondais avec la C.R Internationale pour obtenir des colis pour ceux qui n'en recevaient pas. Ces colis étaient très appréciés. (café, cigarettes, etc...) »*<sup>390</sup>

Ni les bons de commande, ni la correspondance ne nous renseignent sur les éventuels produits et quantités fournies à ces internés particuliers. Le CICR, la Croix-Rouge britannique ainsi que la Croix-Rouge américaine assurent l'essentiel mais on peut supposer, sans certitude, qu'une petite partie des vivres destinés au camp est sans doute distribuée au camp américain. Un passage d'un rapport du délégué du CICR nous invite à le penser : *« On achète au marché de Compiègne les légumes frais »*<sup>391</sup>. On peut interpréter cet extrait de deux manières : soit il s'agit d'une manière indirecte pour évoquer les achats effectués par Germaine Pourvoyeur auprès des commerçants ; soit, un représentant du camp se rendait directement à Compiègne pour réaliser ces achats. Une mention du docteur Jacques de Morsier donne corps à cette deuxième hypothèse même si, à partir de 1943, les Allemands décident de se charger eux-mêmes du ravitaillement<sup>392</sup> :

*« Lorsque l'homme de confiance se rend à Compiègne pour approvisionner lui-même la cantine, il faudrait qu'il puisse aussi contrôler les envois collectifs de Genève à la gare »*<sup>393</sup>.

Ainsi, entre les envois de colis individuels et collectifs de la part du CICR, l'approvisionnement ponctuel effectué par la Croix-Rouge française, par l'intermédiaire de l'assistante sociale de la CRF, et les produits achetés par l'homme de confiance, on peut en

---

<sup>390</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 16.

<sup>391</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté 16 juin 1942.

<sup>392</sup> *Ibid.*

<sup>393</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 17 novembre 1942.

déduire que le secteur B bénéficie d'un ravitaillement régulier et conséquent. Les autorités du camp complètent également l'approvisionnement officiel par des légumes frais par l'intermédiaire de l'homme de confiance du camp. Le comité d'entraide américain et le comité des internés civils américains du camp de Compiègne réalisent des achats pour le camp qu'ils font ensuite transporter par le Service des Prisonniers de guerre du ministère de la Guerre<sup>394</sup>. Cet encadrement important est lié au statut des détenus du secteur B qui relèvent de la convention de Genève de 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre. Finalement, l'action de Germaine Pourvoyeur sur le plan alimentaire semble nettement plus modeste et se résume à quelques apports complémentaires comme l'attestent certains relevés<sup>395</sup>. Néanmoins, on peut affirmer que son action est malgré tout très appréciée comme le note notre représentant du CICR :

*« Melle Pourvoyeur, déléguée de la Croix-Rouge française à Compiègne, vient chaque semaine au camp et reçoit de l'homme de confiance les renseignements aux demandes qui permettent à la Croix-Rouge française d'agir utilement auprès des familles d'internés dans le besoin. Cette action sociale est très appréciée »*<sup>396</sup>.

Les internés de ce secteur portent également un jugement très positif sur sa présence auprès d'eux puisqu'ils lui adressent leurs meilleurs vœux dans le cadre des fêtes de fin d'année.

---

<sup>394</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 8 octobre 1943.

<sup>395</sup> CdM 2006\_5\_167\_2\_a, relevé d'état des dépenses pour le camp de Royallieu daté du mois d'avril 1943. En date du 30 avril, Germaine Pourvoyeur a acheté pour 4000 francs de lait pour les enfants anglais du camp américain.

<sup>396</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 17 novembre 1942.

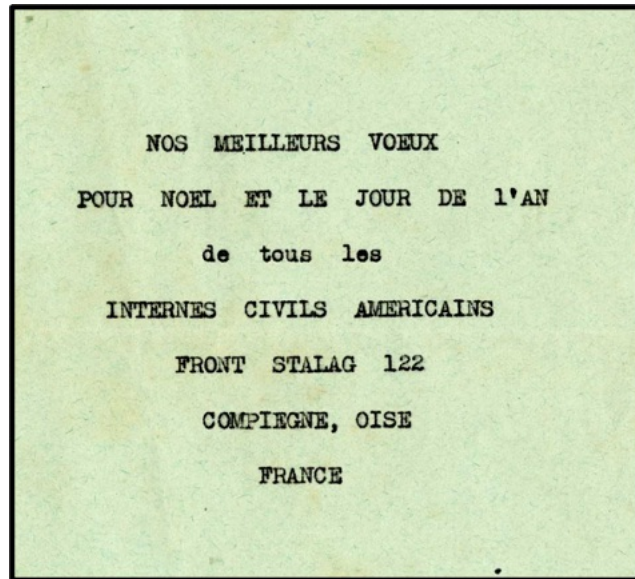


Figure 36 Vœux des internés américains à l'égard de Germaine Pourvoyeur. CdM 2006\_5\_65\_a

Les rapports du docteur Jacques de Morsier, bien que peu nombreux, nous procurent quelques informations sur l'alimentation des internés du secteur B. Dans l'état actuel de nos sources, nous ne disposons que de six rapports, dont un qui se réfère à une période postérieure à notre cadre chronologique (24 juin 1944), mais qui n'est pas sans intérêt. Les cinq rapports, pertinents pour notre étude, couvrent la période allant du 16 juin 1942 au 1<sup>er</sup> juillet 1943. Dans la mesure où deux de ses rapports renseignent respectivement les mois d'octobre et novembre 1942, on peut raisonnablement affirmer que les visites de notre délégué du CICR devaient être effectuées à raison d'une fois par mois. Cela nous conduit à penser que le peu de rapports parvenu jusqu'à nous ne nous restitue qu'un fragment de réalité. Ainsi, sur la période couvrant le temps de service de Germaine Pourvoyeur, de novembre 1941 au mois de septembre 1943, nous devrions pouvoir nous appuyer sur 22 rapports au lieu des cinq portés à notre connaissance. Même si ces lacunes documentaires invitent à analyser ces informations avec prudence, leur étirement chronologique nous permet tout de même de dégager quelques éléments cohérents et fiables. Globalement, les rations de base sont assurées aux internés : « *À notre avis la nourriture distribuée correspond aux rations de base* »<sup>397</sup>. Dans un rapport ultérieur, il précise :

---

<sup>397</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 16 juin 1942.

*« La nourriture est saine et bien préparée, comme par le passé et même mieux encore, grâce à l'installation de grandes marmites à vapeur. La ration de base est augmentée, comme dans les autres camps, à la suite de notre intervention »<sup>398</sup>.*

Un cuisinier américain est chargé de la préparation des repas, tandis qu'un homme de confiance<sup>399</sup> désigné par les Allemands contrôle les marchandises *« tant au point de vue de leur qualité que de leur quantité »<sup>400</sup>*. En plus de ces rations, les internés, peu nombreux par rapport au secteur « français », bénéficient chaque semaine d'un paquet de la Croix-Rouge américaine. Si la variété alimentaire ne se distingue que peu des denrées achetées par l'assistante sociale du camp pour les internés du secteur A, une différence notable existe dans les conditions de préparation des repas. Au sein du secteur B, chaque baraquement dispose, en plus d'un poêle sur lequel les internés font chauffer leur repas, d'un fourneau électrique. À cet égard, on apprend que chaque baraquement doit être aménagé pour accueillir une petite cuisine équipée<sup>401</sup>. Au mois de juin 1942, Jacques de Morsier partage son enthousiasme :

*« Ils ont la possibilité de cuire la nourriture qu'ils reçoivent dans ces paquets ; car chaque chambre possède un fourneau électrique ; c'est tout à fait remarquable »<sup>402</sup>.*

Cela contraste avec la queue interminable à laquelle doit se soumettre chaque interné du secteur A pour récupérer sa ration. Ce confort relatif s'explique aisément. En effet, la qualité de ces internés leur confère, nous l'avons vu, davantage de droits que les autres. À ce titre, ils bénéficient d'une variété alimentaire plus importante dans la mesure où celle-ci se retrouve dans leurs menus. Si les achats de Germaine Pourvoyeur auprès des commerçants compiégnais attestent également cette diversité, celle-ci n'apparaît pourtant pas dans les récits des internés du secteur A ou camp « français », ni par l'intermédiaire d'un plan de menu qui nous fournirait quelques réponses. Si la variété alimentaire diffère peu par rapport au secteur A, c'est surtout sur le sujet de la régularité du ravitaillement et sur les quantités reçues que se distinguent les deux sections. On note que l'intervention de Germaine semble souffrir d'une interruption de son activité dans cette partie du camp vers le mois de juin 1942 pour des raisons qui nous

---

<sup>398</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 1<sup>er</sup> juillet 1943.

<sup>399</sup> Selon le rapport de visite daté du 16 juin 1942, Truman Schliessmann (matricule 2162) est l'homme de confiance du camp. André Poirmeur nous confirme également cette information : *« L'américain Schliessmann, immatriculé sous le numéro 2162, assurait les fonctions de chef de camp »*, *op. cit.*, p. 118.

<sup>400</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 13 octobre 1942.

<sup>401</sup> *Ibid.*

<sup>402</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 16 juin 1942.

échappent. Seule l'intervention de Jacques de Morsier lui permet d'accéder à nouveau dans cette partie de Royallieu :

« visite au camp du Dr de Morsier, de son collègue de Berlin et du général en chef de la C.R. Allemande. Ces messieurs sont venus me voir et désormais j'aurais à nouveau le droit de voir les h[ommes] de confiance Américains »<sup>403</sup>.

Cette fermeture du camp dont souffre Germaine Pourvoyeur ne peut être la conséquence d'évasions. La première grande évasion, à laquelle participe Georges Cogniot, date du 22 juin 1942. Elle est donc postérieure à l'interdiction qui lui est faite. De plus, les évasions sont surtout constatées pour l'année 1943<sup>404</sup>. S'agit-il alors d'une imprudence commise par l'assistante sociale ayant provoqué la suspicion des Allemands ? Quoi qu'il en soit, et à la suite de cette intervention, son activité a pu reprendre normalement au grand bénéfice des internés américains. Les autorités allemandes, le CICR, les différentes Croix-Rouge nationales, la CRF, le passage d'un maraicher toutes les deux semaines<sup>405</sup>, la plantation du camp (somme toute modeste), ainsi que les achats directement effectués au marché par un interné du camp, participent de la satisfaction générale constatée par le docteur Jacques de Morsier sur le plan alimentaire. Le seul véritable manque dont souffrent les détenus se rapporte au tabac<sup>406</sup>. Enfin, le bon état général du camp sur cette question s'explique également par le faible nombre de résidents<sup>407</sup>, surtout en regard des quantités fournies. Toutefois, le peu de détenus que compte cette partie du camp n'explique pas tout, en particulier si l'on s'attarde sur le sort des internés du sous-camp situé à proximité, celui des juifs, et pour lesquels le ravitaillement est anecdotique, voire presque inexistant.

---

<sup>403</sup> CdM 2006\_5\_121 (49). Annotation datée du 16 juin 1942.

<sup>404</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 87.

<sup>405</sup> ACICR, C SC (service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 17 novembre 1942.

<sup>406</sup> *Ibid.*

<sup>407</sup> Sur la période chronologique bornée par les rapports du docteur de Morsier les effectifs du secteur B oscillent entre 239 et 433 internés.

## 2. La question de l'accès au secteur C

Cette sous-partie du camp de Royallieu voit six de ses huit baraquements occupés<sup>408</sup> dès le mois de décembre 1941, plus précisément dans la nuit du 12 au 13 décembre à la suite de la rafle dite « des notables » menée contre des juifs par la *Feldgendarmarie* à Paris<sup>409</sup>, assistés par des policiers français<sup>410</sup>. Environ 1043 juifs, dont 743 notables, essentiellement des intellectuels, l'élite de la société, prennent place dans ce camp qui ne constitue qu'une étape dans leur parcours de déporté. Cette rafle montre que pour les Allemands, il n'y a pas de distinction entre juifs français et juifs étrangers, contrairement à la volonté du CGQJ de préserver les juifs nationaux<sup>411</sup>. Il faut attendre le décret du 10 février 1942, qui suit l'adoption de la solution finale décidée lors de la conférence de Wannsee, pour que soit officialisée la création de la section juive de Compiègne. Celle-ci doit servir à héberger les juifs arrêtés comme otages pour l'application ultérieure de mesures de représailles<sup>412</sup>.

En somme, les juifs sont internés non pour ce qu'ils ont fait mais pour ce qu'ils sont<sup>413</sup>. Cette différence de traitement a déjà pu être observée vis-à-vis des prisonniers de guerre en 1940, notamment des juifs et des Polonais, à qui l'on réserve les corvées les plus pénibles ; ce qui pousse certains historiens à parler de « gestion raciale de la captivité »<sup>414</sup>. Ce secteur C est d'ailleurs gardé au secret les trois premiers mois, et les détenus ne peuvent ni écrire, ni recevoir de lettres et de colis<sup>415</sup>. Leurs familles sont également tenues dans l'ignorance<sup>416</sup>. Cependant, le convoi dit des « 45000 » du 6 juillet 1942 vide littéralement le secteur C de la quasi-totalité de ses occupants si bien que les moins aptes au voyage sont transférés dans le secteur A, jouissant des mêmes droits que ces derniers. Ce secteur C ne cesse officiellement d'exister qu'au mois d'août 1943.

En dépit de sa brève existence, celui-ci a marqué les esprits, et l'histoire du camp, par les conditions de détention et la rigueur des privations subies par les internés, proches de celles des

---

<sup>408</sup> Tavernier Marc, *Le camp C de Royallieu*, témoignage de Kohn Georges. Selon l'auteur, les baraquements C.1 à C.7 sont occupés, le baraquement C.8 sert de réfectoire. La géographie du camp C est mouvante car d'après d'autres témoignages, les baraquements C.4 et C.8 étaient dévolus aux internés du secteur « russe ».

<sup>409</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 94.

<sup>410</sup> Joly Laurent, *op. cit.*, p. 269.

<sup>411</sup> *Ibid.*, p. 270.

<sup>412</sup> Tavernier Marc, *Le camp C de Royallieu*.

<sup>413</sup> Peschanski Denis, *op. cit.*, p. 401.

<sup>414</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 43.

<sup>415</sup> Rutkowski Adam, *Le camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943*, Paris, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Éditions Le Manuscrit, 2007, p. 443.

<sup>416</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 98.

camps de concentration à l'est selon Serge Klarsfeld. Néanmoins, et pour modérer quelque peu ce propos, précisons que les internés ne travaillent pas à Royallieu, à l'exception des tâches collectives auxquelles ils doivent participer. De plus, malgré des conditions de vie pénibles, les internés considèrent leur passage à Royallieu comme « une parenthèse »<sup>417</sup> dans leur parcours de déporté, plus rude encore. André Tollet, qui est passé par le secteur C avant d'intégrer le secteur A nous en dresse un état :

*« [...] il n'est pas possible d'imaginer situation plus lamentable, plus pitoyable que ce rassemblement de gens arrêtés et traités comme des bêtes sur le seul prétexte de leur naissance. Ils n'étaient pas préparés à cela »*<sup>418</sup>.

En dehors des décrets précités, seuls les internés ayant survécu, et qui nous ont livré leur témoignage, nous renseignent sur l'histoire de la section juive de Royallieu. Peu d'archives permettent de documenter son fonctionnement avec précision. Malgré tout, le fonds Pourvoyeur apporte quelques informations non négligeables que nous pouvons exposer. La situation des juifs rend soucieux les internés des deux autres sections de Royallieu, notamment sur le problème alimentaire :

*« En décembre, un grave souci vint s'ajouter à nos préoccupations ordinaires : le camp juif s'emplissait et l'état d'esprit n'y était pas bon ; un climat de peur et de désespoir tendait à y prévaloir du fait de la nourriture encore plus insuffisante que nos rations »*<sup>419</sup>.

Germaine Pourvoyeur, quant à elle, aborde également leur arrivée avec beaucoup d'inquiétude :

*« Après quelques semaines relativement calmes voilà qu'arrive un convoi de 1000 juifs, beaucoup d'intellectuels, médecins, avocats, écrivains et d'autres plus modestes, à la suite de la rafle du Vel d'Hiv. Mais là rien à faire pour eux malheureusement. Ils étaient parqués à part, dans des baraques sans feu et presque sans couvertures ou vêtements, car arrêtés et emmenés de suite, avec une nourriture insuffisante et sans médicaments pour les malades chroniques »*<sup>420</sup>.

La question de l'accès à cette partie du camp, tout comme la capacité d'action des œuvres sociales pour venir en aide à ces « internés tout à fait spéciaux »<sup>421</sup>, est particulièrement

---

<sup>417</sup> Tavernier Marc, *op. cit.*

<sup>418</sup> Tollet André, *op. cit.*, p. 114.

<sup>419</sup> Cogniot Georges, *Parti-pris. Tome 1 : D'une guerre mondiale à l'autre*. Paris, Éditions Sociales, 1976. P. 476.

<sup>420</sup> APAP, *souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 15. Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*, p. 4 et 5.

<sup>421</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*, p. 4.



délicate. La CRF et le CICR<sup>422</sup> semblent réduits à l'impuissance malgré leur intervention auprès des autorités du camp : « *La Croix-Rouge de Paris a fait appel à la Croix-Rouge Internationale et quelques Suisses sont venus à Royallieu, mais sans résultats pour les juifs* »<sup>423</sup>, ce qui nous permet de mieux comprendre « *la haine de la Croix-Rouge* »<sup>424</sup> que les internés lui vouent. La colère de certains internés est sans appel :

« *Je ne sais pas sur quelle base la Croix-Rouge envoyait ces aliments, je veux dire si elle était renseignée sur notre nombre et se rendait pas compte qu'en envoyant quelques kilos de chocolat, de gâteaux etc., les membres du camp ne pouvaient recevoir qu'une quantité bêtement ridicule et [cela] ne pouvait servir à aucun soulagement de notre misère alimentaire. Pourquoi les gens, chargés d'une aide semblable, et pouvant forcer le barrage des autorités du camp pour nous faire parvenir quelque chose, se sont-ils montrés si incapables de comprendre la gravité de la situation et la nécessité de faire quelque chose qui soit vraiment un soulagement* »<sup>425</sup>.

Pour d'autres, comme l'interné Jean-Jacques Bernard, le mépris et le sarcasme servent à rendre compte d'une incompréhension sur l'incapacité apparente de la CRF à les aider :

« *Soupes individuelles ou soupes collectives quand nous mettions nos ressources en commun. Les ressources ? des « Kubs », des oignons, tout ce qu'on pouvait se procurer ou recevoir, soit par la maigre cantine, soit par la fantomatique Croix-Rouge* »<sup>426</sup>.

Il renouvelle plus loin ses critiques :

« *Les surprises n'avaient pas toujours la même valeur. Celle que je vais conter pourra paraître incroyable. Je suis bien obligé d'affirmer qu'elle est vraie. Simoun revint un soir après la soupe, portant un panier. Il annonça une distribution de la Croix-Rouge. Nous étions déjà tous couchés. Nous nous assîmes presque tous, dans l'attente du régal. Simoun, avec son panier, passa devant tous les lits. Il distribua à chacun de nous... Une datte ! J'ai déjà parlé des immenses efforts de la Croix-Rouge et de l'amenuisement des envois dans leur chemin jusqu'à nous. Cette fois, tous les records étaient battus* »<sup>427</sup>.

---

<sup>422</sup> Le seul rapport du délégué du CICR à notre disposition qui couvre la période d'existence de cette section juive, daté du 16 juin 1942, ne mentionne jamais le camp « juif » pourtant voisin du camp « américain ».

<sup>423</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 15.

<sup>424</sup> Tavernier Marc, *op. cit.*, min. 23 sec. 47.

<sup>425</sup> Schatzman Benjamin, *Journal d'un interné. Compiègne-Drancy-Pithiviers. 12 décembre 1941 - 23 septembre 1942*, volume 2. Paris, Fayard, 2006. P. 45

<sup>426</sup> Bernard Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 122.

<sup>427</sup> *Ibid.*, p. 163.

Ces derniers ignorent que leurs malheurs relèvent du seul refus des autorités allemandes<sup>428</sup>. En effet, dès 1942, la CRF annonce au CICR qu'elle est interdite dans les camps dans l'ensemble des camps<sup>429</sup>, si bien que les juifs de Royallieu ne peuvent compter, dans un premier temps, que sur la générosité de leurs voisins des deux autres sections :

« Il était très difficile de communiquer avec le camp juif. Nous y réussîmes pourtant ; nous fîmes passer quelques vivres, des encouragements et des informations, des témoignages de solidarité »<sup>430</sup>.

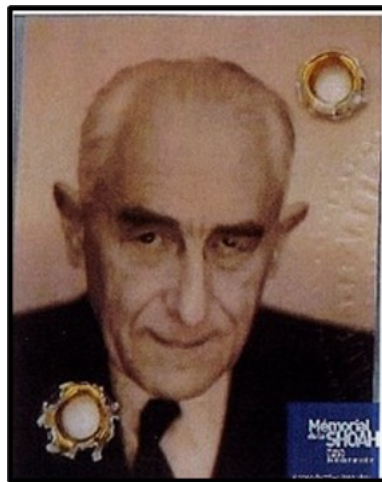


Figure 37 Jean-Jacques Bernard. s.d, s.l. CDJC CCXXXIX-194.

Il est très difficile d'apprécier l'impact des tentatives d'aide de la CRF par l'intermédiaire de la déléguée de la CRF, tant les restrictions entravent toute possibilité d'action. Cependant, des initiatives sont acceptées, voire encouragées par les Allemands. Ainsi, une loi du 29 novembre 1941, promulguée par le commissariat général aux questions juives, acte la création de l'UGIF (union générale des israélites de France)<sup>431</sup>, « véritable ghetto moral, financier et administratif »<sup>432</sup>, afin d'assurer la représentation des juifs auprès des pouvoirs publics, en particulier sur les questions d'assistance, de prévoyance et de reclassement social<sup>433</sup>. Il s'agit

---

<sup>428</sup> Schatzman Benjamin, *op. cit.*, p. 302.

<sup>429</sup> Peschanski Denis, *op. cit.*, p. 241.

<sup>430</sup> Cogniot Georges, *op. cit.*, p. 478.

<sup>431</sup> Joly Laurent, *Vichy dans la « solution finale », histoire du commissariat général aux questions juives 1941-1944*. Grasset. 2006, p. 268.

<sup>432</sup> Formulation employée par l'ambassade des Etats-Unis à Vichy au ministère des Affaires étrangères américain datée du mois d'octobre 1941, citée par Laurent Joly, *ibid.*, p. 262. L'auteur précise que les ressources de l'UGIF proviennent des sommes prélevées par le CGQJ consécutivement à la dissolution des associations et par le biais de la cotisation obligatoire de tous les juifs.

<sup>433</sup> Peschanski Denis, *op. cit.*, p. 242.

pour les Allemands de fédérer les initiatives à l'égard des juifs autour d'une seule entité, reconnue et acceptée par les forces d'occupation. Si, en théorie, cet organisme est placé sous l'autorité du CGQJ, les Allemands se réservent le droit de reprendre le contrôle de leur activité dans la mesure où cette création résulte de la pression exercée par l'occupant sur Xavier Vallat, commissaire général du CGQJ<sup>434</sup>. Germaine Pourvoyeur semble servir d'intermédiaire à l'UGIF, même si les informations dont nous disposons sont relativement minces ; à l'image des possibilités d'action dans cette partie du camp. Toutefois, la jeune femme cite à plusieurs reprises le docteur Simon Lubicz, médecin du secteur C, et responsable de la pharmacie du secteur russe. Leurs contacts sont réguliers, même après le départ de Germaine Pourvoyeur de Royallieu et celui du docteur Lubicz au camp de Morowitz (Auschwitz III). C'est dans ce contexte que l'on comprend que l'UGIF sert de relais de communication :

*« Mademoiselle, nous sommes heureux de vous informer que nous avons reçu de M. Simon Lubicz une lettre vous concernant, que nous vous remettons sous ce pli. Nous profitons de la présente pour vous informer qu'à l'avenir vous pourrez, par notre intermédiaire, faire parvenir 2 fois par mois, du courrier au destinataire précité »*<sup>435</sup>.

Cette unique trace de correspondance témoigne de la vitalité de leurs liens en dépit de leurs difficultés à interagir. Néanmoins, ceux-ci, et nous y reviendrons plus loin, ne concernent pas le ravitaillement alimentaire, mais plutôt l'approvisionnement de la pharmacie. La jeune femme confie avoir pu accéder à l'hôpital de Compiègne à une seule reprise, et y rencontre Madeleine Colinet<sup>436</sup>, infirmière de la CRF dont le dévouement est très apprécié, et notre médecin le docteur Lubicz :

*« J'ai pu une seule fois pénétrer dans ce pavillon si bien gardé par des sentinelles et contacter ainsi un ou deux internés, mais je n'ai pu y retourner car j'aurais compromis ma mission au camp même »*<sup>437</sup>.

Cela lui permet d'obtenir des informations sur les besoins du secteur C, en particulier dans le domaine médical et sanitaire. Non seulement il n'est à aucun moment question de besoins alimentaires, mais compte tenu du peu de fois où Germaine Pourvoyeur est autorisée à s'y rendre, les informations qu'elle obtient, et l'aide qui en découle, sont bien insuffisantes, et

---

<sup>434</sup> Joly Laurent, *op. cit.*, p. 262. L'UGIF est administrée par un conseil d'administration dont les dix-huit membres sont désignés et contrôlés par le CGQJ. Ce conseil fait l'objet d'une subdivision en deux sections, la zone occupée et la zone non occupée.

<sup>435</sup> CdM 2006\_5\_110\_1, lettre du service de correspondance et de recherches de l'UGIF datée du 2 novembre 1943.

<sup>436</sup> Schatzman Benjamin, *op. cit.*, p. 117, 182, 196.

<sup>437</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 15.

aux yeux de nombreux détenus, inexistantes. La jeune femme précise dans l'un de ses relevés cette incapacité à les aider : « *Les 1000 juifs internés récemment sont hélas en dehors de toute ass[istance ?] habituelle du camp* »<sup>438</sup>. Dans son témoignage, Georges Kohn nous confirme l'impossibilité pour la CRF d'accéder au camp :

« *La représentante de la Croix-Rouge à Compiègne, Melle Pourvoyeur, ne put jamais pénétrer dans le camp malgré tous ses efforts* »<sup>439</sup>.



*Figure 38* Madeleine Colinet, infirmière de la CRF affectée à l'hôpital de Compiègne. 1941-1944. Centre de documentation juive contemporaine. MII\_1374.

Toutefois, cette incapacité à agir ne doit pas masquer les efforts réels, sincères et attestés de la représentante de la CRF pour aider autant que possible ces détenus au pédigrée si particulier. Ainsi, nous trouvons des occurrences de la jeune femme relatives aux efforts qu'elle déploie pour se rendre utile, comme cette lettre de l'abbé J. Guérin, directeur général de l'UCSS (union catholique des services de santé et des services sociaux), destinée à un ami et dans laquelle il traite de la situation délicate de Benjamin Schatzman (interné du secteur C), qui lui a été relatée par mademoiselle Doisy présidente de la même association :

---

<sup>438</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>439</sup> Kohn Georges, *Le camp juif de Royallieu-Compiègne 1941-1943*, Paris, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Éditions Le Manuscrit, 2007, p. 130. Gompel Roger, *op. cit.*, p. 73-74.

« [...] Le jour même où j'ai reçu votre lettre, j'ai cherché à voir l'assistante sociale, une UCSS, qui s'occupe du camp des prisonniers. Comme je m'y attendais, elle ne peut pas grand-chose, les personnes arrêtées ce 12 décembre sont tenues très sévèrement, et il est impossible de les voir et de leur faire passer quoi que ce soit, lettres ou paquets. Elle seule peut entrer une fois par semaine au camp. Elle ne peut pas visiter les prisonniers. Elle voit seulement les délégués en présence de l'interprète. Je lui ai néanmoins laissé le nom et l'adresse de Schatzman auquel vous vous intéressez. Elle devait voir ce matin s'il ne serait pas sur la liste de ceux qui doivent être libérés pour raison de santé, mais je crains que non car je n'ai encore reçu aucune réponse. Il faudrait donc d'urgence établir un certificat de maladie [...] Envoyez ce certificat [...] directement à Melle Pourvoyeur, 38, rue de la République à Margny-lès-Compiègne. Elle agira de suite. S'il y a quelque relâchement dans la discipline, je le saurai aussitôt et je vous le ferai immédiatement savoir, mais actuellement, toute demande est impitoyablement rejetée, et toute démarche risquerait de compromettre les quelques avantages que Melle Pourvoyeur peut obtenir »<sup>440</sup>.

À la lumière de cette lettre, on prend la mesure du strict et sévère isolement auquel font face les détenus. Malgré cela, ce courrier confirme le rôle central et exclusif de Germaine Pourvoyeur comme intermédiaire entre les autorités allemandes et la CRF, entre les internés et les familles, même au sein d'une section juive dont on lui refuse pourtant l'accès. On relève avec perplexité la dernière partie de cette lettre qui met en avant le caractère engagé de la jeune femme. En l'état, l'estime dont elle fait l'objet pousse mademoiselle Doisy à souligner davantage son énergie et son dévouement que sa réelle capacité d'action étant donné qu'elle n'a aucun moyen d'accéder au camp et d'obtenir des informations, sauf les rares fois où elle se rend à l'infirmerie du secteur C. Enfin, on s'interroge sur les « quelques avantages » obtenus par notre représentante. S'agit-il de médicaments, de matériel sanitaire ou autres ? Ces avantages sont-ils obtenus avec l'accord des autorités ou cela se passe-t-il « sous le manteau » ?

Ces questions interrogent la capacité de Germaine Pourvoyeur à œuvrer, sans transgresser, selon le cadre professionnel établi par la CRF et surtout imposé par les Allemands. On peut affirmer, avec certitude, que les avantages en question ne pas sont d'ordre alimentaire. S'agissant du ravitaillement en victuailles abordé plus haut, celui-ci est non seulement insuffisant mais presque inexistant. En outre, il est impossible de déterminer l'origine des aliments parvenant au camp. À cet égard, on comprend mal l'absence d'informations sur cette

---

<sup>440</sup> Bernard Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 259. Lettre de l'abbé Guérin, président général de l'UCSS, datée du 14 janvier 1942.

question dans le fonds Pourvoyeur alors que certains internés détaillent l'origine de leur ravitaillement avec une étonnante précision :

*« Nous avons, en fait, trois sortes de distributions alimentaires : la distribution officielle faite par les Allemands, celle des achats faits à la cantine et celle, les derniers temps, faite par la Croix-Rouge »*<sup>441</sup>.

Dans la mesure où aucune information n'est donnée par Germaine Pourvoyeur sur la manière dont les internés de la section juive ont pu obtenir des aliments par l'intermédiaire de la CRF, cela nous invite à nous interroger sur sa connaissance réelle de ce camp. En effet, comment la CRF parvient-elle à transmettre des denrées alimentaires sans que la jeune femme en soit informée ? Adam Rutkowski nous apporte un élément de réponse à la fois sur la manière dont les vivres parviennent aux internés et sur les causes de leur insuffisance :

*« À vrai dire, il y eut des envois collectifs de la Croix-Rouge française pour lesquels les familles des détenus firent des efforts prodigieux. Ce qui parvenait au camp, les autorités le partageaient proportionnellement à tous les internés de tous les camps, bien que les autres camps (sauf celui des juifs) fussent régulièrement approvisionnés. Ainsi les envois pour mille personnes furent partagés entre six mille hommes. Au camp juif, parvenaient un biscuit par personne, une demi-orange, ou bien deux morceaux de sucre. A cette époque, une fois, après la soupe, on distribua dans le camp juif, à chacun une datte... »*<sup>442</sup>.

Nous pouvons en déduire que l'assistante sociale du camp n'est non seulement pas en capacité d'intervenir directement au sein de sous-camp, mais encore ne se révèle d'aucun secours alimentaire pour ces internés. Les silences documentaires de notre fonds sont, à cet égard, assez significatifs. Par ailleurs, un passage révèle l'impuissance et le profond désarroi de la représentante de la CRF :

*« J'exposais alors au commandant Rollin l'angoisse des familles qui demandaient si, sans colis des leurs, leurs internés avaient suffisamment de nourriture. L'interprète m'avait alors dressé un tableau des denrées destinées aux juifs et les calories qu'elles représentaient en disant « Rassurez les familles ». Hélas je savais que ces affirmations étaient mensongères »*<sup>443</sup>.

---

<sup>441</sup> Schatzman Benjamin, *op. cit.*, p. 11.

<sup>442</sup> Rutkowski Adam, *op. cit.*, p. 440-441. Le prélèvement préalable des vivres par les autorités du camp avant la répartition entre tous les internés ayant reçu des colis est attesté par Jacob Rick, *op. cit.*, p. 192.

<sup>443</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*, p. 5/5.

Afin de mieux souligner l'insuffisance alimentaire des détenus de la section juive nous pouvons, par recensement, dresser une liste des denrées<sup>444</sup> parvenues directement jusqu'aux internés :

- Soupe
- Café
- Biscuits
- Chocolat
- Sucre
- Biscottes<sup>445</sup>
- Sardines
- Olives
- Huitres
- Confiture, pain, margarine<sup>446</sup>
- Fromage
- Orange
- Datte

Premier constat : outre les quantités dérisoires, la variété des aliments est presque inexistante, et relève davantage de l'opportunité que d'une volonté des Allemands de prendre soin de l'équilibre alimentaire des juifs. Cela est d'autant plus problématique que le peu de vivres que nous venons de relever ne sont pas fournis de manière régulière, ce qui renforce les carences sérieuses et occasionnent de graves problèmes de santé. En dépit de la situation alimentaire désastreuse et préoccupante, on constate néanmoins une évolution. On peut ainsi déceler plusieurs phases dans l'approvisionnement de la section juive. Si les deux premiers mois sont marqués par d'extrêmes privations, il semble qu'à partir du mois de février 1942<sup>447</sup>, une légère inflexion se fait sentir, améliorant l'ordinaire comme le signalent certains détenus. Le mois de mars 1942 semble accentuer cette amélioration, ou plutôt, cette ouverture à livraison des colis alimentaires<sup>448</sup>. D'ailleurs, un envoi collectif exceptionnel de denrées de la part de la CRF, dont Germaine Pourvoyeur nous rend compte, est attesté :

---

<sup>444</sup> Castro Saül, Gompel Roger, Jacob-Rick Henri, Kohn Georges et Robert Lazaro Rousso, Adam Rutkowski, Georges Wellers., *Le Camp juif de Royallieu-Compiègne, 1941-1943*, p. 138, 288, 291, 298, 303, 440-441.

<sup>445</sup> Bernard Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 135.

<sup>446</sup> Schatzman Benjamin, *op. cit.*, p. 11. Selon l'auteur, ces aliments sont directement fournis par les autorités du camp.

<sup>447</sup> Kohn Georges, *op. cit.*, p. 138, 146. Castro Saül, *op. cit.*, p. 286.

<sup>448</sup> *Ibid.*, p.151.

*« 12 et 19 mars : envoi collectif au camp Israélite*

*34 pains , 2 grands pains, 6 demi-pains, 39 pains ronds, 14 baguettes, 1400 kilos de raviolis, 2 kilos de sucre, 1 paquet de sardines, 17 ergonine, 2 dextrose, 10 bouillons, 6 pains d'épices, 19 paquets beurre et saindoux, 10 paquets margarine et graisse, 1 boîte filet d'anchois, 11 paquets pâtes, 2 paquets de farines légères, 4 paquets de farines vitaminées, 2 paquets de tilleul, 5 boîtes de conserve, 1 pot de confiture, 10 grands seaux confiture, 270 savons, 62 paquets biscuits, 200 paquets sucre, biscottes, 149 boîtes de fromage, 400 viandox, 48 gâteaux, 100 sachets de poivre, 100 clous de girofle, 32 paquets de noix, 2 futs d'olives, 2 futs de sardine »<sup>449</sup>.*

Bien qu'il s'agisse du seul envoi collectif documenté de la CRF à destination des juifs, il est curieux de n'en trouver aucune mention dans l'abondante littérature produite par ces internés. Soit celui-ci, au vu de leur nombre, est considéré comme bien trop anecdotique pour être relevé, soit la plupart des denrées ont été détournées par les autorités du camp. Ce passage démontre néanmoins les efforts réalisés par la CRF pour aider ces détenus qui manquent de tout. Ajoutons que certains colis alimentaires parviennent, avec une intégrité partielle, jusqu'aux internés. De plus, nous ne sommes pas toujours en mesure d'en déterminer la provenance avec certitude. Ces envois alimentaires sont-ils le fait des familles, des autorités du camp, de la CRF, des trois à la fois ? Si la plupart de ces denrées sont également fournies dans les deux autres secteurs, peut-on en déduire pour autant que Germaine Pourvoyeur est responsable de ces envois ? Rien n'est moins sûr !

Nous l'avons dit plus haut, la jeune femme n'exerce aucune influence sur l'approvisionnement alimentaire de cette partie du camp. Toutefois, plusieurs hypothèses sont envisageables. On peut imaginer que les autorités prélèvent une partie des vivres (achetés par la CRF via l'assistante sociale du camp) destinés au secteur A pour les acheminer vers le secteur C. Ainsi, suivant le fil de cette idée, la CRF et Germaine Pourvoyeur aident les internés indirectement, et sans le savoir. On sait également, qu'à partir des mois de février et mars, certains colis venant des familles mais aussi de la CRF parviennent de manière plus régulière, mais toujours suivant le filtre opéré par les Allemands. Enfin, il convient d'évoquer l'esprit de solidarité qui anime les autres secteurs à l'égard des juifs, qui, à défaut d'apporter une aide suffisante, permet aux détenus juifs de bénéficier de quelques denrées supplémentaires. Par ailleurs, même si le camp de Royallieu compte nettement moins de juifs depuis le dernier convoi

---

<sup>449</sup> CdM 2006\_5\_74\_t.



du 6 juillet 1942, on peut signaler l'envoi collectif, par l'UGIF, de denrées alimentaires<sup>450</sup> au mois de février 1943. On peut supposer que l'arrivée des Marseillais affectés dans le secteur C le mois précédent, n'y est sans doute pas étranger.

Finalement, en dépit des intentions et des efforts du CICR, de la CRF et de l'assistante sociale de la CRF pour intervenir dans la section juive, l'idéologie ayant conduit à leur internement pousse les Allemands à en interdire l'accès, rendant les principes d'action de ces organismes totalement inopérants. Au terme de cette partie consacrée au ravitaillement de Royallieu, nous avons pu apprécier une facette importante, pour ne pas dire essentielle, des activités de la CRF et des efforts déployés par Germaine Pourvoyeur pour évaluer les besoins alimentaires du camp, acheter des denrées auprès des commerçants locaux et les acheminer jusqu'à destination. Les sommes engagées et la régularité de l'approvisionnement démontrent l'importance que revêt l'alimentation des internés aux yeux de la CRF en dépit des nombreuses contraintes rencontrées. Cela nous a permis de mettre en lumière le rôle du sous-préfet et des autorités d'occupation pour assurer cette mission, et de prendre conscience du conditionnement de l'aide accordée en fonction de la qualité de l'interné.

Qu'il soit résistant, américain ou juif, chaque détenu dispose d'un ravitaillement proportionnel au statut administratif et législatif imposé par les Allemands ; un cadre normatif essentiellement guidé par les conventions internationales mais également par des motifs idéologiques et raciaux comme cela s'est vu au sein de certains camps de prisonniers de guerre à l'été 1940<sup>451</sup> réduisant, par conséquent, la liberté d'action des œuvres à néant. Toutefois, si l'enjeu alimentaire est de première importance pour la CRF, d'autres missions et aides permettent à cette dernière de venir en aide aux internés par d'autres moyens. Ainsi, Germaine Pourvoyeur assure également d'autres formes d'approvisionnement au sein des différentes sections du camp, qui la rapprochent sans doute des missions plus en lien avec son métier d'assistante sociale d'avant-guerre. C'est ce que nous allons développer dans les pages qui suivent.

---

<sup>450</sup> CdM 2006\_5\_, brouillon du relevé relatif au mois de février 1943.

<sup>451</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 43.

*« Question angoissante : les chaussures ».*

CdM 2006\_5\_160\_b, annotation de Germaine  
Pourvoyeur datée du mois d'août 1942.

*« Mais leurs soucis et quels soucis ce sont leurs femmes  
et leurs enfants sans ressources, sans appui ».*

Rapport de Germaine Pourvoyeur pour le mois de  
décembre 1941.

### III. Une action sociale centrée sur les internés et leurs familles

Si le ravitaillement alimentaire de Royallieu est la préoccupation prioritaire de la CRF et de Germaine Pourvoyeur, d'autres missions, aussi essentielles, occupent son quotidien. Ces actions, loin d'être anodines et secondaires, s'avèrent bénéfiques et indispensables pour la santé physique et morale des internés et contribuent ainsi à rapprocher Germaine Pourvoyeur de l'essence même de son métier d'assistante sociale. En effet, si l'approvisionnement en vivres n'est pas, à l'origine, au cœur de sa profession, s'approcher au plus près des internés pour mieux répondre à leurs besoins, entrer en contact avec les familles et les suivre<sup>452</sup>, mener des enquêtes pour évaluer la situation et déterminer le type d'aide à fournir<sup>453</sup>, constituent le fondement même de sa mission. Ainsi, au *Fronstalag* 122, la jeune femme entre en contact avec les autorités du camp et les doyens des différentes sections, à l'exception du secteur C, pour évaluer les besoins médicaux et pharmaceutiques, sanitaires, et même culturels afin de fournir tout ce dont les internés ont besoin. À cet égard, et au même titre que pour les denrées alimentaires, la représentante de la CRF mobilise les commerces compiégnois pour s'approvisionner. À la lumière de notre principale source d'information, notamment les factures et les bons de commande, on prend la mesure de l'incroyable variété de matériels et fournitures en tout genre livrés à Royallieu. Même si les dépenses semblent, à juste titre, bien inférieures à celles engagées pour les vivres, elles n'en demeurent pas moins importantes sous divers aspects.

Du point de vue des détenus, les témoignages abondent sur la nature de l'aide apportée et la manière dont celle-ci est perçue. Nous disposons, pour en rendre compte, d'un nombre important de factures qui restituent avec une grande précision tout ce qui est acheté puis livré au camp de Royallieu, depuis les verres de lunettes jusqu'aux paroles de chansons et cahiers, en passant par les médicaments destinés aux différentes pharmacies du camp. Pour les acheminer directement jusqu'au camp, Germaine Pourvoyeur utilise plusieurs moyens. Le camion de la Croix-Rouge est ainsi mobilisé non seulement pour livrer les denrées alimentaires mais également les médicaments et autres matériels. Les colis individuels sont également utilisés pour transmettre certains objets et fournitures directement aux détenus concernés par

---

<sup>452</sup> Zappi Lola, *op. cit.*, p. 34. D'après l'autrice, les assistantes sociales ont pour priorité de s'occuper des familles en situation de précarité économique ou de marginalité sociale. Par leur action, elles contribuent ainsi à redresser les esprits en s'attaquant à la « cellule familiale » qui est la « cellule de base de la société ». p. 80.

<sup>453</sup> *Ibid.*, p. 275. La loi Landry du 11 mars 1932 (année de la création du diplôme d'assistante sociale) généralise les allocations pour tous les salariés de l'industrie et du commerce, ce qui contribue à développer l'action sociale et à renforcer l'importance du rôle de l'assistante sociale.

l'aide en question. Enfin, la jeune femme remet certains produits directement aux doyens des camps, à l'exception des médicaments qui sont remis aux médecins des trois sections, et qui ont également en charge la gestion des pharmacies. D'après l'analyse des rapports et relevés en notre possession, et en intégrant tous les achats (hors alimentaire) liés aux domaines médicaux, sanitaires, hygiéniques, culturels, sportifs, ludiques, culturels, etc..., il nous est possible de proposer, pour certains mois, une synthèse des dépenses engagées :

- novembre 1941 : données chiffrées non disponibles
- décembre 1941 : données chiffrées non disponibles
- janvier 1942 : données chiffrées non disponibles
- février 1942 : 442,80 francs
- mars 1942 : 954,75 francs
- avril 1942 : 571,20 francs
- mai 1942 : 992,3 francs
- juin 1942 : 1358,55 francs
- juillet 1942 : données chiffrées non disponibles
- août 1942 : données chiffrées non disponibles
- septembre : 814,85 francs
- octobre 1942 : 1999,90 francs
- novembre 1942 : données chiffrées non disponibles
- décembre 1942 : 1951,10 francs
- janvier 1943 : 1139,80 francs
- février 1943 : 1295,80 francs
- mars 1943 : données chiffrées non disponibles
- avril 1943 : 2794,40 francs
- mai 1943 : données chiffrées non disponibles
- juin 1943 : 3815,79 francs
- juillet 1943 : 1829 francs
- août 1943 : 928,70 francs
- septembre 1943 : données chiffrées non disponibles

Comparativement aux achats alimentaires, les sommes relevées ci-dessus paraissent presque anecdotiques. Il faut cependant préciser que, si nourrir autant d'internés quotidiennement engage naturellement des sommes très élevées, les médicaments et autres

fournitures ne peuvent faire l'objet d'une comparaison pertinente, puisque cela relève de besoins plus ponctuels et non vitaux, à l'exception des médicaments.

Cela dit, à l'image de ce que nous avons constaté par l'intermédiaire de la synthèse relative aux dépenses alimentaires, on peut observer une hausse des dépenses plus importante à partir de l'automne 1943. Nous pouvons opérer un rapprochement avec l'augmentation significative du nombre d'internés présents au camp à cette même époque, ce qui augmente en conséquence les besoins et demandes en tout genre. Il est remarquable qu'en dépit de ces sommes plus modestes, la variété des achats soit aussi importante. Leur analyse, malgré les lacunes, rend compte d'une volonté de la CRF, et surtout de Germaine Pourvoyeur, de répondre impérieusement à tous les besoins. À cet égard, certains achats témoignent d'un dévouement réel pour parvenir à satisfaire certaines exigences, on peut citer par exemple les raquettes de tennis, les cordes de violon, ou bien du linge d'autel. Si ces fournitures semblent, à raison, bien moins vitales, la CRF et son assistante sociale ont bien compris l'intérêt et l'enjeu consistant à distraire et occuper, physiquement et mentalement, des internés captifs, dont le besoin d'évasion est rendu plus intense par l'enfermement prolongé et l'éloignement des proches. Ainsi, il s'agit, dans une certaine mesure, d'atténuer la pénibilité de l'internement, voire de favoriser l'acclimatation à un cadre nouveau et contraint.

Pour cela, les médicaments, les vêtements, l'hygiène, le sport, la culture, la religion, le contact, ou plutôt la communication avec les familles, le suivi de ces dernières par l'intermédiaire des enquêtes débouchant sur l'octroi d'une allocation, participent d'une même logique : rassurer les familles sur la bonne santé et le bon moral des internés, et rassurer ces derniers sur la prise en charge de leurs familles. Une mission à laquelle Germaine Pourvoyeur répond pleinement, mais de plus en plus difficilement, en s'investissant humainement bien au-delà du cadre professionnel, la conduisant à commettre quelques imprudences qui lui valent une interdiction d'accès au camp, paralysant par conséquent l'action sociale à Royallieu. C'est dans ce contexte, amorcé dès son mariage dans le courant de l'année 1943, que sa position, son engagement et son action sont progressivement remis en cause à la fois par les Allemands, le sous-préfet, et surtout la CRF par l'intermédiaire du comte de Grammont.

## A. Veiller à la santé des internés

### 1. Approvisionner les pharmacies des trois secteurs<sup>454</sup>

L'importance de la fourniture de médicaments est à mettre en lien avec la situation alimentaire de Royallieu. En effet, bien que bon nombre d'internés souffrent de pathologies datant d'avant l'internement, la plupart des maladies qui émergent, ou s'aggravent, au sein du camp, sont imputables aux très nombreuses carences liées à l'état d'insuffisance alimentaire subie par les internés, qui engendrent des problèmes sérieux, participant ainsi de l'engorgement de l'infirmerie : « *des médicaments pour l'infirmerie toujours bondée hélas* »<sup>455</sup>. Contrairement à l'analyse du montant des dépenses que nous avons effectuée pour le ravitaillement en vivres, il semble plus pertinent, dans le cas présent, de nous pencher sur les médicaments proprement dits, la manière dont ils sont fournis aux détenus, et sur les pathologies relevées. Le montant total des dépenses périphériques étant dérisoire au regard de ce qu'ont coûté les denrées alimentaires, une analyse seulement budgétaire ne nous instruirait pas de façon pertinente. Par ailleurs, le faible montant apparent de ces dépenses ne doit pas masquer leur importance et leur nécessité. Si les achats étudiés dans le chapitre précédent relevaient exclusivement, ou presque, des initiatives de Germaine Pourvoyeur, les médicaments sont majoritairement fournis par la CRF. Pour cela, le camion de la CRF, que nous avons déjà mentionné, se charge, au même titre que les aliments, de distribuer des médicaments au dispensaire de Compiègne, pour les acheminer ensuite jusqu'au camp :

*« d'autres [colis] étaient acheminés au camp pour l'infirmerie en plus des médicaments, lunettes, bandages herniaires et autres prothèses ou objets réclamés : tensiomètre, pinces etc. colis d'hygiène comportant des objets de toilette de 1<sup>ère</sup> nécessité : du savon en grosse quantité »*<sup>456</sup>.

En outre, le camion ne constitue pas le seul moyen d'acheminement puisque le train sert également à transporter des marchandises de la CRF, dont des médicaments, depuis Paris

---

<sup>454</sup> Seul le secteur C ne possède pas d'infirmerie. Les juifs malades sont transférés à l'infirmerie du secteur « russe » (camp uniquement constitué des baraquements C.4 et C.8). Le secteur A dispose d'une infirmerie au baraquement A.1 et celle du secteur B se trouve dans une annexe jouxtant les baraquements.

<sup>455</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 15.

<sup>456</sup> APAP, *Pourvoyeur Germaine, Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*, p. 2/5.

jusqu'en gare de Compiègne<sup>457</sup>. Ceux-ci sont vraisemblablement distribués en se basant sur les rapports d'observation de l'assistante sociale du camp transmis à la CRF par l'intermédiaire de Madame Gillet, auprès de laquelle la jeune femme rend des comptes sur la situation du camp et sur ses propres actions. Ainsi, dès le 30 novembre 1941, Germaine Pourvoyeur consigne dans l'un de ses cahiers :

*« Demandes Fronstalag 122 : 2 demandes d'hospitalisation. 1 demande de renseignement. 1 demande pour médicaments. C.R.F. = 5 colis, 2 médicaments »*<sup>458</sup>.

Si à cette date la situation sanitaire semble bonne, comme elle le signale dans son rapport du mois de novembre, dès le mois de décembre 1941 elle se dégrade et le manque de médicaments se fait sentir : *« État sanitaire : consultation très suivie également. Affections diverses et de saison »*<sup>459</sup>. Dès le mois de décembre 1941, l'infirmerie compte 260 malades<sup>460</sup> et les cas les plus graves sont transférés à l'hôpital de Compiègne dans le service de Madeleine Colinet. Précisons que trois hommes de la police française, sous l'autorité du commissaire de police de Compiègne, ont la responsabilité de surveiller les internés hospitalisés pour des pathologies sérieuses<sup>461</sup>. Le plus souvent, les médicaments ne sont pas nommément cités si bien que nous découvrons les besoins médicaux non par les libellés de ces produits mais par les pathologies dont souffrent les internés grâce à leurs témoignages et par l'intermédiaire des notes contenues dans les cahiers de la représentante de la CRF. Par voie de conséquence, on peut en déduire que les produits distribués à la pharmacie ne le sont pas de manière aléatoire mais visent à soigner des problèmes spécifiques constatés et notifiés<sup>462</sup> :

#### Médicaments<sup>463</sup> :

- Benzoate de benzyle (traitement contre la gale, les aoutats et les poux)<sup>464</sup>
- Acide tartrique

---

<sup>457</sup> CdM 2006\_5\_114\_2\_a, reçu de deux colis de médicaments « LIOF[A ?]RINE » expédiés en train par la CRF depuis Paris et à destination de la gare de Compiègne, daté du 17 juillet 1943.

<sup>458</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (6).

<sup>459</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport d'état du camp daté du mois de décembre 1941.

<sup>460</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (43).

<sup>461</sup> ADO 1232 W 306, lettre du commissaire de police de Compiègne au préfet de l'Oise datée du 23 août 1943.

<sup>462</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (43).

<sup>463</sup> *Ibid.*, (39).

<sup>464</sup> Le dictionnaire médical « Vidal » ne prenant que la terminologie contemporaine, nous avons eu recours à des dictionnaires (Larousse) et encyclopédies (Universalis) plus conventionnels afin d'explicitier certains termes. <https://www.vidal.fr/medicaments/substances/benzoate-de-benzyle-529.html>. (dernière consultation le 20 août 2023)

- Choral (sédatif et analgésique)
- Sulfate de soude
- Sebol
- Ampoules de septicémie<sup>465</sup>
- Novocaïne (anesthésique dérivé de la cocaïne)<sup>466</sup>
- Nestrovit (complément alimentaire pour les enfants enrichi en vitamines et minéraux)<sup>467</sup>
- vitamines<sup>468</sup>
- Strychnine<sup>469</sup>
- Huile de paraffine<sup>470</sup>
- Aspirine
- Dagenan (médicament contre les infections)
- Rubiazol
- Huile de camphrée (analgésique, anti-inflammatoire)
- Digitaline (traitement de l'insuffisance cardiaque)
- Ouabaïne en goutte (traitement de l'insuffisance cardiaque plus fort que la digitaline et utilisé dans les cas d'urgence)<sup>471</sup>

#### Pathologies :

- bronchite<sup>472</sup>
- diabète<sup>473</sup>
- asthme
- maladie du foie
- emphysème<sup>474</sup> (problème pulmonaire)
- problèmes de vessie<sup>475</sup>

---

<sup>465</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (52).

<sup>466</sup> <https://www.cnrtl.fr/definition/novocaïne> (dernière consultation le 20 août 2023)

<sup>467</sup> CdM 2006\_5\_74\_j.

<sup>468</sup> CdM 2006\_5\_74\_i.

<sup>469</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (17).

<sup>470</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (30).

<sup>471</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (76).

<sup>472</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (41).

<sup>473</sup> CdM 2006\_5\_121 (34).

<sup>474</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (19).

<sup>475</sup> CdM 2006\_5\_121 (2).



- problèmes cardiaques
- eczéma
- rhumatisme<sup>476</sup>
- attaques de paralysie
- problèmes intestinaux
- cachexie (maigreur liée à la dénutrition)<sup>477</sup>
- abcès
- septicémie<sup>478</sup>
- pédiculose (contamination par les poux)
- maladie de basedow (hyperthyroïdie)<sup>479</sup>
- constipation
- diarrhée<sup>480</sup>
- engelures (pour les internés du camp « juifs » en particulier)<sup>481</sup>
- cystite (inflammation)
- dysenterie (maladie infectieuse)
- paludisme<sup>482</sup>

Cependant, il arrive que les colis de la Croix-Rouge soient distribués en incluant des produits médicaux regroupant probablement des médicaments et ustensiles de première nécessité comme semble le suggérer une note datée du 18 juin 1942, et laissée dans l'un de nos cahiers : « *Pr pharmacie 2 colis + Rge + en vrac* »<sup>483</sup>. Cette analyse permet de dresser un état médical du camp qui prouve, par la gravité de certaines situations, les différences de traitement entre les trois secteurs. Saül Castro consigne dans son témoignage :

*« Ayant eu l'occasion d'aller à l'infirmerie pour me faire un petit pansement au doigt, il n'existe aucun médicament, et j'ai dû couvrir mon pansement avec un morceau de chiffon faute de bandage »*<sup>484</sup>.

---

<sup>476</sup> CdM 2006\_5\_157\_2\_b, feuille de brouillon contenant des notes sur divers sujets, et datée du mois d'avril 1942.

<sup>477</sup> <https://www.dictionnaire-medical.fr/definitions/040-cachexie/> (dernière consultation le 20 août 2023)

<sup>478</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (52).

<sup>479</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (60).

<sup>480</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (59).

<sup>481</sup> Rutkowski Adam, *op. cit.*, p. 455.

<sup>482</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (50).

<sup>483</sup> CdM 2006\_5\_121 (29).

<sup>484</sup> Castro Saül, *op. cit.*, p. 285.

Dans son témoignage<sup>485</sup>, Georges Kohn précise que les familles n'ont pas non plus le droit, par le biais des colis, de procurer à leurs proches internés des produits pharmaceutiques. Toutefois, il semble que cette règle connaisse quelque souplesse, comme en témoigne Jean-Jacques Bernard :

*« À ce moment encore, il fallait peu de chose pour me remonter. Ma femme ayant pu me faire parvenir par la Croix-Rouge un petit colis de médicaments, des ampoules d'Hémostyl, prises pendant une semaine, me donnèrent un petit coup de fouet extraordinaire »*<sup>486</sup>.

Quelques pages plus loin il complète : *« Je ne faisais rien pour aggraver mon état. Bien au contraire, j'absorbais des vitamines, des sirops ou des ampoules qu'on m'avait fait parvenir par la Croix-Rouge »*<sup>487</sup>. Certains des médicaments dont profite Jean-Jacques Bernard, sans le savoir et de manière ironique puisqu'il ne cesse jamais de s'en prendre à la CRF, ne relèvent pas des colis familiaux mais bien de l'action de Germaine Pourvoyeur : *« 27 [décembre 1942] : médicaments : J-J. Bernard »*<sup>488</sup>. En parcourant les différentes notes et relevés de notre fonds, on réalise que si les trois sections sont approvisionnées, car toutes sont concernées par des problèmes de santé divers, les cas plus graves qui nécessitent des médicaments et des soins plus spécifiques relèvent du secteur C. La représentante de la Croix-Rouge note :

*« État sanitaire : 1/3 des israélites semble malade. Les hospitalisés souffrent d'infections intestinales graves sans détermination de microbes exacte. Bronchites-refroidissement-cachexie-abcès-péculose »*<sup>489</sup>.

Sur une feuille libre, elle ajoute, pour le mois de mars 1942 : *« État sanitaire : déplorable-Infirmerie : 30 alités, 100 en +, Dcd.12, Hosp.[italisés] Env. 15 »*<sup>490</sup>. Georges Wellers résume ainsi la gravité de la situation pour les internés du secteur C :

*« Notre camp ne possédait pas d'infirmerie et n'avait pas le droit de recevoir de médicaments. Les moribonds étaient conduits d'urgence à l'infirmerie du camp russe où ils mouraient. De cette façon, la mortalité de notre camp nous était inconnue »*<sup>491</sup>.

---

<sup>485</sup> Kohn Georges, *op. cit.*, p. 364.

<sup>486</sup> Bernard Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 126.

<sup>487</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>488</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (43) et (63).

<sup>489</sup> CdM 2006\_5\_156\_1, relevé du mois de février 1942. Cette situation est décrite à de nombreuses reprises, avec force détails, dans les ouvrages de Jean-Jacques Bernard et Benjamin Schatzmann.

<sup>490</sup> CdM 2006\_5\_157\_2\_a, feuille de brouillon contenant des notes sur divers sujets et datée du mois de mars 1942.

<sup>491</sup> Wellers Georges, *op. cit.*, p. 365.

Certains juifs sont dans un état si grave qu'ils obtiennent leur libération du camp le 13 mars 1942<sup>492</sup>. Ainsi, au même titre que pour le ravitaillement alimentaire, l'aide médicale fait l'objet d'une gradation en fonction de la qualité de l'interné. À cet égard, on remarque que si les internés du secteur A occupent une bonne place dans les documents et notes portés à notre connaissance, les internés du secteur C sont régulièrement mentionnés par Germaine Pourvoyeur à titre individuel pour notifier, soit leurs problèmes de santé, soit leurs demandes de médicaments : « 27 [octobre 1942] : médicaments : J.J.Bernard, P.Bader, J.Ancel »<sup>493</sup>. Si l'aide médicale, quoique réelle, est clairement insuffisante pour les juifs, les demandes sont pourtant abondamment agrégées par la jeune femme afin d'y répondre. Malgré tout, on constate que le manque global de médicaments se fait sentir pour tout le camp, comme celle-ci le relève dès ses premières visites : « État sanitaire : [...] les médicaments manquent »<sup>494</sup>. Les internés juifs sont les premiers à en souffrir comme nous l'écrit Adam Rutkowski :

*« Le rôle de médecin était tragique : d'une part, l'affluence croissante des malades, le mauvais régime alimentaire, et, d'autre part, le manque dans l'infirmerie, et au surplus la pression du médecin-chef allemand provoquèrent de dramatiques cas de conscience. Les médicaments de la Croix-Rouge française n'arrivaient qu'au compte-gouttes »*<sup>495</sup>.

Jean-Jacques Bernard ajoute :

*« Fallait-il réserver tel remède à celui-ci, quand un plus grand malade pouvait en manquer ? Fallait-il donner un lit à l'infirmerie à celui-là, quand dix autres étaient aussi atteints que lui ? [...] Les désinfections les plus élémentaires devenaient presque impossibles. Les bandages étaient tellement mesurés qu'on disait aux hommes qui souffraient des pieds : « Remettez votre chaussette sur le pansement pour le maintenir. ». C'était des tours de force de tous les instants. Médecins et infirmiers y apportèrent une ingéniosité et un dévouement auxquels il est impossible de penser sans que le cœur se serre d'émotion. Car leur dévouement restait souvent vain, faut de médicaments qu'ils réclamaient chaque jour et ne recevaient pas »*<sup>496</sup>.

Selon la période, l'approvisionnement est rendu encore plus difficile par le contexte général. En effet, une note figurant dans un cahier nous conduit à penser qu'au début de l'été 1942, la fourniture de médicaments est fortement réduite en raison des conséquences liés à

---

<sup>492</sup> CdM 2006\_5\_74\_1.

<sup>493</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (43) (46) et (49).

<sup>494</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>495</sup> Rutkowski Adam, *op. cit.*, p. 455.

<sup>496</sup> Bernard Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 120.

l'internement : « *Français : pharmacie réduite cause Vel d'Hiv. Camion peu chargé* »<sup>497</sup>. Toutefois, il est difficile de déterminer si cette réduction du ravitaillement médical est liée à un besoin plus important au vélodrome d'hiver, conduisant la CRF à prioriser son approvisionnement. Si tel est le cas, cela tendrait à prouver que l'institution éprouve elle-même des difficultés à se procurer suffisamment de médicaments, dans un cadre général marqué par le rationnement, pour en distribuer en quantité suffisante dans tous les camps d'internement. La déléguée de la CRF consigne d'ailleurs dans l'un ses carnets : « *Médicament encore* »<sup>498</sup>, pour souligner le besoin constant et croissant de médicaments.

Si l'on consulte les relevés, on s'aperçoit que les achats de médicaments ne figurent pas dans les postes de dépenses<sup>499</sup>. Dans les différents états des dépenses, l'une des rares occurrences du mot « pharmacie » qui témoignent d'achats réalisés ne concerne pas les médicaments mais des tensiomètres et des seringues<sup>500</sup>, autrement dit du matériel médical. Une autre mention, datant de 1943, et qui rend compte de l'urgence de la demande, n'est malheureusement pas d'une grande aide pour notre compréhension : « *pharmacie urgente pour infirmerie : Fontaine – 130.6 francs* »<sup>501</sup> ; la maison « Fontaine » étant une pharmacie compiégnoise. Un seul matériel à usage médical est régulièrement procuré aux internés et aux médecins garants des pharmacies, les bandages et les gazes<sup>502</sup>. On peut souligner que, si aucun achat relatif aux bandages ne figure dans les relevés d'état des dépenses pour le camp de Royallieu, la mention de leur distribution est attestée depuis le 1<sup>er</sup> rapport d'activité de notre représentante, daté du mois de novembre 1941. C'est-à-dire avant que les relevés ne succèdent aux rapports et ne fassent figurer les dépenses engagées et quantités associées. Si les gazes ne font pas l'objet d'une comptabilité chiffrée, on trouve très régulièrement, dans nos trois cahiers, leur mention explicite<sup>503</sup>. Un récépissé est d'ailleurs signé par le doyen du camp lors de la réception de ces bandages et gazes. Il semble que l'institution en fournisse abondamment, et surtout régulièrement.

À la lumière de ces quelques éléments, on peut, selon toute vraisemblance, déduire que la CRF est la seule pourvoyeuse de médicaments, à l'exception de certaines périodes ou

---

<sup>497</sup> CdM 2006\_5\_121 (31). Note datée du 23 juillet 1942.

<sup>498</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (42). Mention vraisemblablement datée de la fin du mois de janvier, début du mois de février de l'année 1942.

<sup>499</sup> Seule une note contenue dans l'un des carnets (2006\_5\_74\_e) consigne, sans précisions, la dépense suivante datée du 30 octobre 1942 : « *Payé à Mr Villar- médicament pour Serge 44* ».

<sup>500</sup> CdM 2006\_5\_165\_a, relevé du mois de février 1943.

<sup>501</sup> CdM 2006\_5\_170\_1\_a, relevé du mois de juillet 1943.

<sup>502</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (76).

<sup>503</sup> CdM 2006\_5\_106, bordereau du 25 juin 1943.

situations nécessitant le recours à la pharmacie locale, la maison « Fontaine », à l'image des 1225 francs dépensés au mois de décembre de l'année 1943<sup>504</sup>. Par conséquent, le recours à cette pharmacie est surtout pratiqué pour répondre à des besoins ponctuels. On peut alors s'interroger sur les raisons qui expliquent l'absence de gestion directe des médicaments par la jeune femme. Est-ce à mettre en lien avec l'existence d'une pharmacie centrale de la CRF<sup>505</sup> comme le note la jeune femme ? Est-ce lié au manque de formation médicale de Germaine Pourvoyeur ? Ou bien encore au fait qu'elle ne soit pas infirmière ou médecin ? On peut en effet supposer que la prescription motivant l'achat puis la distribution de médicaments relève, aux yeux de la CRF, d'une expertise spécifique. Une note contenue dans l'un de nos cahiers nous autorise à le penser : « *Fronstalag : Sasson : sera examiné aujourd'hui. Bourguignon peut recevoir de la Strychnine par le médecin du camp* »<sup>506</sup>. En ce sens, on ne peut que comprendre cette démarche. Cependant, on sait qu'elle rencontre fréquemment les médecins du camp. À ce titre, ces derniers sont à même de prescrire les bons médicaments et d'en demander l'achat à la CRF via la jeune femme.

On remarque que les ordonnances utilisées par les médecins du camp sont directement transmises à la CRF après avoir été remises, par les médecins, à Germaine Pourvoyeur : « *Envoyé à C.R le 23 : Pr l'infirmierie : alimentation et ordonnance en + de celle donnée hier* »<sup>507</sup>. Cette communication fonctionne correctement si on se fie à ce que la jeune femme écrit : « *Pr Mr Lubicz : envoi de médicament : 3 Nestrovit* »<sup>508</sup>. Par ailleurs, comme nous allons le découvrir, les médecins émettent des demandes de toute nature auprès de l'assistante sociale du camp, y compris le domaine paramédical<sup>509</sup> ou alimentaire. Une note manuscrite<sup>510</sup> confirme le transit régulier par l'infirmierie de lait condensé pour les nourrissons. Un bordereau de livraison de la CRF, daté du 10 juin 1943, à destination de l'infirmierie du secteur A fait également état de livraison en vivres, sans doute pour les malades y résidant, ainsi que pour le personnel y travaillant. D'autres bordereaux témoignent de la régularité de ces livraisons alimentaires à l'infirmierie.

---

<sup>504</sup> CdM 2006\_5\_59\_d.

<sup>505</sup> CdM 2006\_5\_62, brouillon relatif aux dépenses du mois de mai 1942, 2006\_5\_158\_a, relevé des dépenses du mois de juin 1942 : « *1 [colis] reçu de la pharmacie centrale CR* ».

<sup>506</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (17).

<sup>507</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (69).

<sup>508</sup> CdM 2006\_5\_74\_j.

<sup>509</sup> CdM 2006\_5\_121 (55).

<sup>510</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (42).

Pour découvrir les besoins des internés et les transmettre à sa hiérarchie afin de pouvoir ensuite procurer les médicaments nécessaires aux internés, celle-ci s'appuie sur les remontées des doyens du camp mais également sur les demandes formulées par les différents médecins, eux-mêmes internés, tels le docteur Fortwaengler (médecin allemand), le docteur Weisz, le docteur Breitmann ainsi que le docteur Lubicz (médecins français)<sup>511</sup>. Une trace manuscrite, et très explicite, nous conforte dans cette idée : « *lettre à C.R av. liste infirmerie* »<sup>512</sup>. D'ailleurs, à ces preuves s'ajoute le témoignage de notre représentante qui, dans ses souvenirs, nous explique avec précision la manière dont fonctionne le ravitaillement de l'infirmerie :

« *Il y avait une infirmerie au camp même et le docteur Lubicz me faisait parvenir la liste des médicaments ou du matériel dont il avait le plus besoin. La CR m'envoyait le maximum [...]* »<sup>513</sup>. Jean-Jacques Bernard écrit à propos des médecins de la section juive :

« *Ce fut par l'infirmerie que nous gardâmes contact le plus longtemps avec le camp des politiques. Pendant un mois, deux de leurs médecins, le docteur Breitman et le docteur Galluin, nous furent affectés. Je n'inscris pas ici ces noms sans reconnaissance. Ils se dépensèrent avec un dévouement merveilleux. Le docteur Breitman venait même fréquemment nous voir dans nos chambrées et y apportait un moral, une bonne humeur, un cran extraordinaires. Et pourtant, arraché depuis de longs mois à sa femme et à ses enfants, il ne cessait d'exalter sa peine intime dans des petits poèmes qui ne manquaient pas d'émotion. Mais son visage, son sourire, son allure étaient un exemple. A ceux d'entre nous qui souffraient trop de la faim, il lui arrivait de passer un biscuit ou un bout de chocolat. Voyant mes mains touchées par les engelures, il me prêta pendant quinze jours des gants de laine ; je n'appris qu'en les lui rendant qu'il n'en avait pas d'autres. Il prêta son pardessus à l'un de nos compagnons* »<sup>514</sup>.

Dès lors, on comprend difficilement le monopole de la fourniture de médicaments par l'organisation. N'est-il pas plus efficace et pertinent, et dans un souci de réactivité chère à l'institution, de permettre à Germaine Pourvoyeur de s'approvisionner directement en médicaments auprès de la pharmacie Fontaine - même si c'est très ponctuellement le cas - ?<sup>515</sup> Cette question est d'autant plus importante qu'au tournant du mois de décembre 1942, près de

---

<sup>511</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (13). Le docteur Simon Lubicz porte le matricule 1476 (2006\_5\_74\_q).

<sup>512</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (45). CdM 2006\_5\_121 (53), à la date du 8 octobre 1942, Germaine Pourvoyeur consigne : « *Envoi : 2 listes infirmeries* ».

<sup>513</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 15.

<sup>514</sup> Bernard Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 101.

<sup>515</sup> Les mentions relatives à la pharmacie Fontaine que nous citons dans notre développement sont les seules dont nous ayons connaissance, y compris dans les cahiers de notre représentante, pourtant très riches en détails sur les commerces compiégnois.

260 internés sont recensés à l'infirmerie<sup>516</sup>. Nous ignorons toutefois si ce nombre cumule les malades des trois infirmeries (française, américaine et russe) ou s'il s'agit des malades d'un seul secteur de Royallieu. Compte tenu de l'impossibilité de loger autant de malade dans un unique baraquement dédié à l'infirmerie, on peut considérer qu'il s'agit du nombre total de malades. Georges Cogniot note d'ailleurs :

« le soin des malades était assuré avec difficulté par les docteurs, eux-mêmes internés, comme Breitman et Gallouën : ils manquaient tragiquement de médicaments »<sup>517</sup>.

Cela s'avère d'autant plus problématique que certaines situations nécessitent une rapidité d'action, à l'image de cette note laissée par notre assistante sociale qui met en lumière à la fois l'absence de dépistage systématique des maladies de tous les internés du camp, et qui, en même temps, montre l'insuffisance de la prise en charge des médicaments au camp, y compris dans la section la plus privilégiée, le secteur B : « *URGENT Américains : Mr Campagne serait diabétique et sans insuline ?* »<sup>518</sup>. Il est intéressant de relever qu'en dépit de la prise en charge du secteur B par le CICR ainsi que par les différentes Croix-Rouge nationales et autres œuvres, comme les Quakers et le YMCA, la CRF alimente ce secteur de Royallieu en produits pharmaceutiques<sup>519</sup>. Certes, la quantité des produits fournis est peu significative, et on note l'irrégularité de l'approvisionnement, ce qui témoigne de besoins plus ponctuels. Néanmoins, ce ravitaillement occasionnel démontre bien la difficulté pour toutes les institutions de se procurer ce type de produits. En outre, en complément des médicaments, certains produits stérilisants sont distribués au secteur B, comme de l'alcool à 90 degrés et de l'eau oxygénée<sup>520</sup>.

Finalement, il semble difficile d'évaluer et de quantifier avec précision l'aide médicale apportée. Les données chiffrées sont indisponibles et les éléments dont nous disposons donnent à penser que l'assistante sociale n'a qu'un rôle assez limité, se résumant à distribuer, en dépit des demandes reçues des médecins et des internés, puis remontées à la CRF, les quelques médicaments acheminés depuis Paris. Peut-on en déduire pour autant que l'institution n'envisage pas le problème médical comme un sujet important ? Compte tenu des efforts déployés et des sommes engagées, notamment sur le plan alimentaire, pour maintenir toute cette population en bonne santé, on peine à le concevoir. Néanmoins, les quelques annotations disponibles, bien qu'imprécises, pour traiter de ce sujet montrent avec force l'absence de

---

<sup>516</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (43).

<sup>517</sup> Cogniot Georges, *op. cit.*, p. 476.

<sup>518</sup> CdM 2006\_5\_121 (34).

<sup>519</sup> CdM 2006\_5\_121 (35).

<sup>520</sup> CdM 2006\_5\_121 (31).

maitrise de la CRF, et de l'assistante sociale, sur cet aspect important. Dans la mesure où certaines informations, peu nombreuses, attestent la fourniture de quelques médicaments et matériels pharmaceutiques à destination de l'hôpital de Compiègne<sup>521</sup>, cela illustre la difficulté à soigner les internés du camp, ainsi que ceux dont l'état conduit les autorités allemandes à les transférer à l'hôpital. Toutefois, son rôle dans la distribution de matériel médical semble plus important, régulier, et surtout quantifiable, comme le montrent les relevés d'état des dépenses.

## 2. Répondre aux besoins sanitaires et médicaux spécifiques des internés

En effet, on remarque qu'en dépit de son impossibilité de maîtriser elle-même l'achat et la distribution de médicaments, Germaine Pourvoyeur dispose de davantage de liberté concernant l'achat de matériel sanitaire, hygiénique, paramédical et orthopédique. Ainsi, nous ne sommes pas surpris d'en trouver de nombreuses occurrences dans les différents rapports, relevés et factures. Majoritairement, ce sont les lunettes, montures et verres de lunettes qui sont les plus abondamment demandés par les internés et fournis directement par la représentante de la CRF après achat auprès d'un commerçant compiégnois.

---

<sup>521</sup> CdM 2006\_5\_116\_42, bordereau de manutention n°36 de la CRF à destination de l'hôpital de Compiègne daté du mois d'août (1942, 1943 ?).



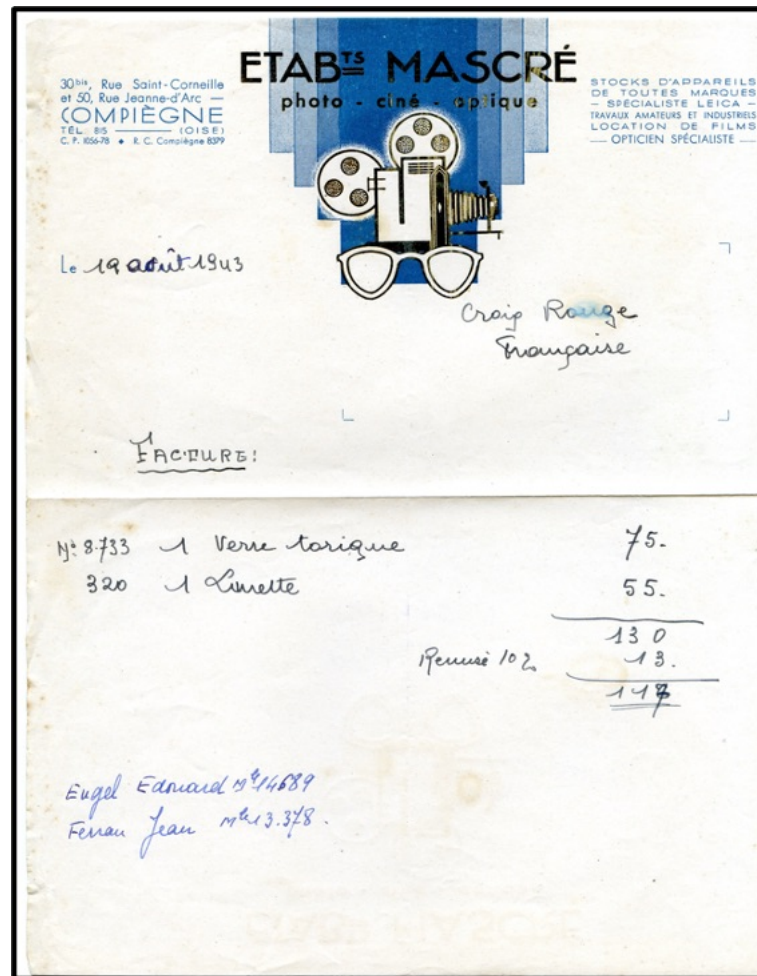


Figure 39 Facture de l'établissement Mascré acquittée par la CRF pour des verres de lunettes. CdM 2006\_5\_64

Toutefois, en dépit de cette liberté d'action, Germaine Pourvoyeur doit systématiquement rendre compte de ses démarches. Elle doit ainsi demander l'autorisation, via un courrier d'information prérempli qu'elle envoie au service des internés civils, pour acheter les différents produits dont les internés ont besoin<sup>522</sup>. En outre, certaines demandes nous questionnent sur la gratuité ou la facturation pratiquée. En effet, si la plupart des fournitures à caractère médical ou orthopédique font l'objet d'une gratuité<sup>523</sup>, d'autres relèvent d'un achat remboursé par l'interné ou sa famille<sup>524</sup>. Ce point est intéressant car il témoigne d'une volonté de la CRF d'étudier, beaucoup plus scrupuleusement qu'à la fin de l'année 1941, la facturation des demandes. Bien

<sup>522</sup> CdM 2006\_5\_12\_a, courrier d'information transmis par Germaine Bouvard à la CRF concernant une demande d'autorisation d'achat de lunettes pour l'interné Pierre Lodi. Daté du 7 avril 1943.

<sup>523</sup> CdM 2006\_5\_98, demande de Germaine Bouvard à la CRF pour un remplacement de verres lunettes « à titre gratuit » pour l'interné Marcel Couturier, datée du 11 mai 1943.

<sup>524</sup> CdM 2006\_5\_67, demande de Germaine Bouvard à la CRF pour un achat de lunettes « à titre remboursable » pour l'interné Jean Ferran, datée du 11 mai 1943.

qu'aucun élément ne nous indique les critères retenus pour évaluer la gratuité de celles-ci, on peut avancer l'idée que cela relève de la situation financière de l'interné et de sa famille préalablement analysée par la CRF.

D'après nos documents, la « maison Mascré » est le commerce privilégié par l'assistante sociale pour l'achat de lunettes et de verres. Cette énumération progressive des différents achats réalisés à Compiègne vise à rappeler la force de l'ancrage local dans les opérations de ravitaillement de Royallieu. Si l'on se rappelle la provenance parisienne des médicaments, l'approvisionnement local ne semble, en effet, pas toujours aller de soi. Il convient de préciser que cela inclut également leur réparation. Dès le mois de décembre 1941, deux demandes de lunettes sont formulées par les internés, puis exaucées<sup>525</sup>. À ce moment de notre travail, il faut expliquer brièvement notre étonnement à lecture des relevés d'état des dépenses concernant le thème que nous traitons. Pour rendre compte de l'acquisition puis de la distribution de ces produits, les relevés se révèlent mutiques là où les brouillons de ces mêmes relevés s'avèrent nettement plus riches en informations. Le constat de ces différences ne nous apporte aucune réponse, mais il nous interroge sur la raison qui conduit la jeune femme à ne pas les intégrer dans ses relevés définitifs. Si les bandages et les médicaments sont globalement livrés par la CRF, les autres matériels, qui font pourtant bien l'objet d'un achat de leur représentante détachée au camp, n'y figurent pas<sup>526</sup>. S'agit-il d'un simple oubli ? Ou bien est-ce lié au fait que ces relevés revêtent leur forme définitive au mois de septembre 1942, et imposent conséquemment une comptabilité plus rigoureuse ? Cet exemple demeure malgré tout assez exceptionnel. Quoi qu'il en soit, on observe que les lunettes, ainsi que d'autres fournitures, font l'objet d'une demande régulière, et surtout croissante<sup>527</sup>, durant tout le temps de service de Germaine Pourvoyeur au *Fronstalag* 122 :

*« d'autres [colis] étaient acheminés au camp pour l'infirmerie en plus des médicaments, lunettes, bandages herniaires et autres prothèses ou objets réclamés : tensiomètre, pinces, etc. Colis d'hygiène comportant des objets de toilette de 1<sup>ère</sup> nécessité, du savon en grosse quantité »*<sup>528</sup>.

---

<sup>525</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport sur l'état du camp de Royallieu daté du mois de décembre 1941.

<sup>526</sup> CdM 2006\_5\_160\_a et b, feuille isolée qui rend compte de produits distribués aux internés, comme une canne avec un bout en caoutchouc et des colis d'hygiène notamment. Ce document est daté du mois d'août 1942.

<sup>527</sup> CdM 2006\_5\_62, relevé des dépenses du mois de mai 1942. Alors que le mois de décembre comptabilise deux demandes de lunettes, le relevé du mois de mai en dénombre 8. Au mois d'août de la même année, on en dénombre 23.

<sup>528</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*, p. 2/5.

Sur cette question de la fourniture de lunettes, on peut citer le cas de Jean-Jacques Bernard, interné au sein du secteur C. On se souvient du profond ressentiment, voire du mépris, qu'il nourrissait à l'égard de la CRF. Pourtant, même ce détenu, sans que l'on sache précisément la manière, a pu se voir procurer une paire de lunettes par l'intermédiaire de la représentante de la CRF<sup>529</sup>, en plus des médicaments cités plus haut. Cette dernière conserve non seulement des références et annotations sur le sujet dans ses cahiers, mais elle nous raconte également l'anecdote :

*« J'ai pu, par miracle, faire parvenir à l'écrivain J-J Bernard une paire de lunettes en affirmant qu'il n'y voyait absolument pas et aussi quelques couvertures et quelques médicaments »*<sup>530</sup>.

Malgré nos recherches, nous ne savons rien des modalités de ce « miracle ». Outre la question des lunettes, le passage cité plus haut dévoile l'étonnante diversité des produits achetés puis distribués au sein des trois sections du camp. Ces différentes fournitures visent à compléter la distribution de médicaments en permettant de prévenir les maladies, ou leur aggravation, par un approvisionnement régulier de fournitures paramédicales, orthopédiques et hygiéniques. À cet effet, la déléguée de la CRF n'hésite d'ailleurs pas à accompagner elle-même un orthopédiste jusqu'au camp pour qu'il s'occupe des internés<sup>531</sup>. À une date indéterminée, elle adresse une demande d'autorisation pour que l'interné du secteur A Marcel Lizeau puisse passer des radios à l'hôpital Necker à Paris. Pour réaliser cette démarche, on ignore la personne ou la structure auprès de laquelle Germaine Pourvoyeur sollicite cette permission, même s'il y a tout lieu de penser qu'il s'agit des autorités du camp<sup>532</sup>. S'agissant des fournitures livrées, les documents à notre disposition rendent possible la proposition d'une liste exhaustive :

- Lunettes<sup>533</sup> (43 frs)
- Étuis à lunettes<sup>534</sup>
- Ceinture abdominale<sup>535</sup> (200 frs)
- Bandage herniaire<sup>536</sup> (110 frs)

---

<sup>529</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (14).

<sup>530</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 15.

<sup>531</sup> CdM 2006\_5\_121 (51). Cet interné loge dans le baraquement A.3 et porte le matricule 1776.

<sup>532</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (53).

<sup>533</sup> CdM 2006\_5, rapports et relevés d'état des dépenses du camp, 2006\_5\_63\_1, 2006\_5\_121, 2006\_5\_74. Leur mention est omniprésente dans l'ensemble du fonds.

<sup>534</sup> CdM 2006\_5\_121 (37).

<sup>535</sup> CdM 2006\_5\_156\_1, relevé des dépenses du mois de février 1942.

<sup>536</sup> CdM 2006\_5\_157\_1, relevé des dépenses du mois de mars 1942. La pharmacie « maison Fontaine » est le principal commerce pharmaceutique dans lequel se rend Germaine Pourvoyeur.

- Dentier<sup>537</sup> (81,2 frs) (Il semble, d'après les différentes occurrences relevées dans notre fonds, que le dentiste Steinberg soit le principal spécialiste des dents mobilisé par notre représentante. Un reçu de notre fonds, daté 3 juin 1943, formule une demande d'une centaine d'ampoules de novocaïne pour le dentiste du secteur A. Toutefois, nous ne trouvons aucune autre mention de la présence d'un dentiste au camp. De plus, si la chose est avérée, on peut se demander pour quelle raison celui-ci ne s'est pas vu confier l'entretien et la réparation des dentiers<sup>538</sup>. Cela aurait permis à la CRF d'être plus réactive, et dans le même temps de réaliser des économies).
- Suspensoir<sup>539</sup> (30 frs) (Matériel utilisé à la suite d'opérations sur le scrotum et les testicules. Durant toute sa période d'activité Germaine Pourvoyeur en procure tous les mois aux internés, ce qui témoigne d'un problème médical relativement récurrent. Il ne nous est pas possible d'établir un lien causal entre cette pathologie et l'internement).
- Colis d'hygiène<sup>540</sup> (En dehors des éponges d'hygiène<sup>541</sup>, nous ne savons pas ce qu'ils contiennent précisément. Près de 199 de ces colis sont distribués aux détenus, ce qui témoigne du manque flagrant d'hygiène à l'intérieur du camp, pouvant mener, faute de moyens et, malheureusement par habitude, à l'incurie).
- Canne<sup>542</sup> (45 frs)
- béquille<sup>543</sup>
- gaze<sup>544</sup>
- thermomètre<sup>545</sup>
- tensiomètre<sup>546</sup>
- seringues<sup>547</sup>

---

<sup>537</sup> CdM 2006\_5\_161\_2\_a, relevé des dépenses du mois de septembre 1942.

<sup>538</sup> CdM 2006\_5\_121 (54).

<sup>539</sup> CdM 2006\_5\_158 a et b, relevé des dépenses du mois de juin 1942.

<sup>540</sup> CdM 2006\_5\_62, relevé des dépenses du mois de mai 1942.

<sup>541</sup> CdM 2006\_5\_121 (46).

<sup>542</sup> CdM 2006\_5\_160\_a et b, relevé des dépenses du mois d'août 1942.

<sup>543</sup> CdM 2006\_5\_126\_a, relevé des dépenses du mois de décembre 1942. 2006\_5\_121 (43). L'achat et la réparation des béquilles se font au commerce « Defleury ».

<sup>544</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (76).

<sup>545</sup> CdM 2006\_5\_165\_a, relevé des dépenses du mois de février 1943.

<sup>546</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*, p. 2/5.

<sup>547</sup> CdM 2006\_5\_165\_a, relevé des dépenses du mois de février 1943.

- savonnettes<sup>548</sup>
- dentifrices<sup>549</sup>
- « linge féminin et articles d'hygiène féminin »<sup>550</sup>
- Serviettes de toilette<sup>551</sup>
- Ceinture post-opératoire<sup>552</sup>
- Prothèse de jambe artificielle<sup>553</sup>
- Souliers orthopédiques<sup>554</sup>
- Bas à varices<sup>555</sup>
- genouillères<sup>556</sup>
- désinfectant<sup>557</sup>
- lessive<sup>558</sup>
- revues relevant de la presse médicale<sup>559</sup> (pour les médecins du camp)

Ces quelques exemples donnent à voir la variété des actions menées par la CRF, en plus de leurs efforts, pour aider les internés et les médecins à faire face aux problèmes quotidiens. Une annotation figurant dans l'un des cahiers attire notre attention. Nous avons dit plus haut que les produits purement médicaux relèvent de l'autorité de la CRF à Paris, tandis que Germaine Pourvoyeur dispose d'une plus grande liberté concernant les produits paramédicaux

---

<sup>548</sup> CdM 2006\_156\_2, brouillon du relevé des dépenses du mois de février 1942. Cahier C, p. 28.

<sup>549</sup> CdM 2006\_5\_153\_a, brouillon du relevé des dépenses du mois de février 1942.

<sup>550</sup> *Ibid.* Bien que les femmes soient principalement internés à Romainville, le camp de Royallieu en détient régulièrement du mois de juillet 1941 au mois d'avril 1944. L'année 1943, marquée notamment par l'arrivée massive de marseillais (dont 222 femmes), est celle qui compte le plus de femmes au camp. Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cité*, p. 60.

<sup>551</sup> CdM 2006\_5\_121 (33).

<sup>552</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (52).

<sup>553</sup> CdM 2006\_5\_167\_2\_a, relevé des dépenses du mois d'avril 1943. Il est précisé que cette prothèse a été réparée à Paris et non à Compiègne.

<sup>554</sup> CdM 2006\_5\_121 (29).

<sup>555</sup> *Ibid.*, (34).

<sup>556</sup> *Ibid.*, (57).

<sup>557</sup> CdM 2006\_5\_169\_4\_a, relevé des dépenses du mois de juin 1943. 2006\_5\_121 (2). Ils sont utilisés pour nettoyer les baraquements, tous infectés par les poux. Selon Jacques de Morsier, même les Américains, dont les logements sont plus propres que les autres, souffrent ponctuellement de la présence des poux.

<sup>558</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (68).

<sup>559</sup> CdM 2006\_5\_74\_i. 2006\_5\_63\_1 (68). Le docteur Lubicz semble en être le principal destinataire. (le seul demandeur ?) A ce titre, Germaine Pourvoyeur indique que l'acquisition des revues médicales se fait par le biais d'un abonnement de 6 mois renouvelé à plusieurs reprises. On note que ces dépenses sont renseignées dans les cahiers mais ne figurent pas dans les relevés. 2006\_5\_74\_i et 2006\_5\_59\_h.

et orthopédiques. Cette dernière consigne : « *Rozemblat Robert 1626- a besoin de lunettes. Envoyé ordonnance à Paris* »<sup>560</sup> ; autrement dit au siège social de la CRF rue de Berri. Dans la mesure où cette note est datée du 28 décembre 1941, c'est-à-dire près de deux mois après son entrée au camp, l'assistante sociale a sans doute dû, au commencement, s'appuyer sur la CRF de Paris pour concrétiser son action. Cela n'a rien de surprenant étant donné que l'aide à Royallieu n'a débuté que le mois précédent, tout du moins en tant que *Fronstalag 122*. Aussi, on peut penser qu'une période de rodage est nécessaire avant que la représentante de la CRF puisse agir de manière plus autonome.

S'agissant du secteur B, on note avec intérêt qu'en dépit du ravitaillement régulier, important, et provenant de différents organismes et œuvres, dont celui-ci fait l'objet, la jeune femme y opère de manière régulière et ciblée. Ainsi, elle est fréquemment amenée à fournir des lunettes aux prisonniers de cette section, ou à les faire réparer<sup>561</sup>. On réalise alors que, malgré l'intervention du CICR, des différentes Croix-Rouge, du YMCA et des *Quakers*, la CRF est bien présente pour y apporter son aide. Ce fait est d'ailleurs intéressant puisque dans le domaine alimentaire, la CRF n'agit pas ou bien peu. Une autre annotation figurant un peu plus loin dans le même cahier nous éclaire sur cette question : « *La + Rge a apporté pr les Américains – 10 k savon – 75 rouleaux papier hygiénique – 150 flacons désinfectant* »<sup>562</sup>. On comprend, par déduction, et de manière générale que le CICR ainsi que les différents organismes concentrent avant tout leur action sur des aspects essentiels, pour ne pas dire primordiaux, comme l'approvisionnement alimentaire.

Les fournitures et matériels jugés plus secondaires, comme ceux relevant des domaines paramédicaux, orthopédiques et sanitaires, sont principalement du ressort de la CRF, et donc de la jeune femme. Par conséquent, et à l'image de ce que l'on observe pour le ravitaillement en vivres, il ne s'agit que d'interventions de compléments, même si ces services sont particulièrement appréciés par les détenus américains. Cependant, et toutes proportions gardées, les archives dont nous disposons nous indiquent une activité bien plus intense dans ce domaine que dans celui des denrées, et sans aucune comparaison possible. En somme, ces petites opérations de ravitaillement complémentaire, pas toujours régulières et quantifiables, visent à rendre les manques moins difficiles, et l'internement plus supportable ; il s'agit avant tout d'entretenir un moral. Même si nous ne savons pas toujours avec précision si les diverses demandes émanent des internés eux-mêmes, des doyens qui les représentent, ou encore des

---

<sup>560</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (20).

<sup>561</sup> *Ibid.*, (21).

<sup>562</sup> *Ibid.*, (32). Annotation datée de l'année 1941.

médecins des différents secteurs (sans doute les trois à la fois)<sup>563</sup>, les archives que nous exploitons attestent d'une action principalement focalisée sur les internés du secteur A dit « français ». En effet, bien que Germaine Pourvoyeur s'attache à fournir de l'aide aux trois secteurs, avec les contraintes que nous déjà évoquées, le secteur A est au cœur de sa mission.

À cet égard, les reçus régulièrement signés par les doyens, n'ont pas d'équivalent pour les autres parties du camp. Ainsi, ces échanges entre la jeune femme et les doyens, formalisés par ces reçus, constituent le moyen de communication par excellence pour dresser l'état des besoins : « *camp français : note pour Madame Bouvard [...] 5°/ Arrêter commande bandage Cubizolle* »<sup>564</sup>. Dans le cas présent, le doyen explique à la représentante de la CRF que les bandages ne sont plus nécessaires pour le moment. Cela permet d'ajuster l'aide à apporter en temps réel et d'éviter dans le même temps les dépenses inutiles. Le fait intéressant est qu'il ne s'agit pas d'une mention isolée. Nous avons déjà évoqué la difficulté inhérente à l'exploitation de ces reçus, si peu nombreux compte tenu du temps de service de Germaine Pourvoyeur, et donc de notre capacité à tirer des principes généraux. Il arrive parfois que cette communication entre le doyen et Germaine Pourvoyeur souffre de quelques incompréhensions :

« *Les 3 bandages me parviennent sans aucune désignation de destinataire. Pour qui sont-ils ?* »<sup>565</sup>.

La quasi-totalité de ces fragments documentaires rend compte de besoins de cet ordre. Il convient d'ajouter, par souci d'exactitude, que sur ces reçus, seuls les lunettes et les bandages sont systématiquement cités. Par ailleurs, compte tenu de la quantité d'informations que les internés veulent transmettre à la jeune femme, et du peu de place disponible sur ces petits papiers, on peut penser que seules les informations les plus importantes et urgentes y sont inscrites. Les paquets d'hygiène<sup>566</sup>, les « produits pharmaceutiques »<sup>567</sup>, le savon<sup>568</sup> n'apparaissent que de manière très ponctuelle si bien qu'il est délicat d'en déduire la distribution systématique, même si en dépit des absences documentaires, on peut raisonnablement le supposer. Pour souligner la volonté de la CRF d'intervenir dans le domaine sanitaire, une vente

---

<sup>563</sup> CdM 2006\_5\_121 (29). Germaine Pourvoyeur confirme les dons financiers émanant de particuliers afin de ravitailler, en produits de toute nature, les « malheureux » du camp.

<sup>564</sup> CdM 2006\_5\_3\_a, note du camp français signé par le doyen pour Madame Bouvard, daté du 25 juin 1943.

<sup>565</sup> CdM 2006\_5\_4\_a, reçu du camp français signé par le doyen pour Madame Bouvard, daté du 13 août 1943.

<sup>566</sup> CdM 2006\_5\_15\_a, reçu du camp français signé par le doyen pour Germaine Pourvoyeur, daté du 4 septembre 1942.

<sup>567</sup> *Ibid.*

<sup>568</sup> 2006\_5\_60\_a, reçu du camp français signé par le doyen Georges Cogniot pour Madame Bouvard, et daté du 18 mars 1942. Malgré sa faible récurrence dans notre documentation, le savon est livré en grande quantité d'après ce reçu : 540 morceaux.

de colis d'hygiène est organisée spécialement pour les internés déportés. Ce souci relatif à l'hygiène n'est pas surprenant si l'on se souvient que ce paramètre est un aspect essentiel du métier d'assistante sociale. Pour obtenir leur diplôme, celles-ci doivent suivre des cours d'anatomie, de physiologie et de sciences de la nutrition<sup>569</sup>. Cette formation prédispose la déléguée de la CRF à s'occuper d'un autre problème de taille que rencontrent les détenus, et pour lequel elle sollicite l'appui du Secours National : l'aide vestimentaire.

### 3. Satisfaire aux demandes de vestiaire

Au *Fronstalag* 122, les vêtements constituent une source de préoccupation importante pour les internés et la CRF, en particulier pendant les périodes hivernales. La situation est telle que Germaine Pourvoyeur suggère même à sa hiérarchie d'acheter des vêtements militaires à bon compte auprès du Service industriel des Poudreries Nationales à Paris, afin de pouvoir faire face à l'afflux de demandes<sup>570</sup>. En effet, la plupart des détenus, selon la manière, ou plutôt le contexte qui les conduit à Royallieu, n'ont pas tous pu, pour bon nombre d'entre eux, prendre une valise avec eux, ou au moins quelques affaires. Cela est particulièrement avéré pour les internés suspectés d'acte de résistance et qui sont emmenés par les Allemands sans ménagement, mais aussi pour les juifs et les Marseillais raflés précipitamment, respectivement en décembre 1941 et 1943. Par conséquent, certains arrivent au camp sans autres vêtements que ceux qu'ils portent. Ainsi, dès le début de son activité et l'établissement de son premier rapport en novembre 1941, Germaine Pourvoyeur prend note et agrège des demandes de vêtements de la part des détenus, plus communément nommés « *demandes de vestiaire* » dans l'ensemble de notre documentation. Lorsque l'on se penche sur les archives relatives à cette question, nous sommes surpris de constater que la CRF ne semble pas en capacité de se charger elle-même de l'approvisionnement en vêtements. On remarque, à la lecture des relevés d'état des dépenses pour le camp, qu'aucun frais n'est engagé pour l'achat de fournitures vestimentaires.

Dans ses souvenirs ainsi que dans sa correspondance, nous ne trouvons aucune mention concernant cette question. Compte tenu du nombre de passages, extraits ou annotations liés à l'achat puis à la distribution de matériels en tout genre que l'on recense, ce silence documentaire nous interroge. Néanmoins, les trois cahiers sur lesquels nous pouvons nous appuyer sont,

---

<sup>569</sup> Zappi Lola, *op. cit.*, p. 77.

<sup>570</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (44).



heureusement, bien plus riches en informations. En effet, grâce à ces derniers ainsi qu'aux reçus remis aux doyens du camp, nous sommes en mesure d'appréhender le fonctionnement de l'aide vestimentaire. Pour parvenir à satisfaire aux nombreuses demandes de vestiaire, la CRF semble s'appuyer principalement sur le Secours National, dont l'expérience dans le domaine est ancienne. D'après l'historien Denis Peschanski, la CRF ne disposant d'aucun vestiaire, les deux institutions s'entendent pour agir ensemble. Ainsi, le Secours National prend en charge la fourniture vestimentaire et la CRF prend le relais, quant à elle, sur leur distribution dans les différents camps, à l'image de Royallieu<sup>571</sup>. Dans ce but, les deux œuvres sollicitent également plusieurs institutions religieuses pour obtenir de l'aide, et même le curé local si la nécessité s'en fait sentir<sup>572</sup>. Un document isolé de notre fonds, et de la taille d'un timbre, nous conforte dans cette analyse validant sans ambiguïté l'importance du Secours National : « *voiture destinée à Mr Hautier du S. National, venu à Compiègne pour étudier la question vestiaire de 9H à midi* »<sup>573</sup>.

Par recoupement avec un autre document de correspondance intégré à notre fonds, on peut ajouter que Jean Hautier est le chef du service « camps et prisons, aide aux familles d'internés civils » du Secours National<sup>574</sup>. Il est à ce titre l'interlocuteur privilégié de Germaine Pourvoyeur sur la question des fournitures vestimentaires. Elle se charge de lui remettre une liste mensuelle des besoins en vêtements<sup>575</sup>. Si, au mois de novembre 1941, la situation à Royallieu semble plutôt sous contrôle au niveau des demandes de vestiaire, puisque Germaine Pourvoyeur comptabilise seulement trois demandes de cet ordre<sup>576</sup>, les choses se dégradent pourtant rapidement. En effet, l'optimisme de son premier mois d'observation laisse la place à une réelle inquiétude, et à une augmentation spectaculaire et soudaine du nombre de demandes. Plusieurs facteurs d'explication peuvent être avancés.

Tout d'abord, l'hiver venant, le besoin en vêtements chauds se fait sentir avec davantage de vigueur. Les premiers internés sont arrivés à un moment où les températures étaient encore clémentes si bien que leurs vêtements ne sont pas adaptés pour un mois de décembre. Pour preuve de cette impréparation, et de cet impensé, ce sont près de 164 chemises qui sont

---

<sup>571</sup> Peschanski Denis, *op. cit.*, p. 241.

<sup>572</sup> *Ibid.*

<sup>573</sup> Ce document, si petit que nous aurions pu le manquer ou ne pas lui prêter plus d'attention, n'est malheureusement pas daté.

<sup>574</sup> CdM 2006\_5\_101\_a, lettre de Jean Hautier à Germaine Bouvard, daté du 23 septembre 1943.

<sup>575</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (68).

<sup>576</sup> CdM 2006\_5\_154\_1, rapport du mois de novembre 1941.

distribuées par la CRF aux nouveaux arrivants « *sans linge* »<sup>577</sup>. Ensuite, il faut naturellement préciser, et rappeler, que les détenus récemment internés ignorent tout de la durée de leur détention si bien que l'aspect vestimentaire n'a sans doute pas été une source de préoccupation immédiate. Ceci explique le contraste entre les mois de novembre et décembre de l'année 1941. Enfin, l'augmentation du nombre d'internés, en particulier vers la fin du mois du décembre, contribue à accentuer le phénomène. On passe en effet de 1600 internés<sup>578</sup> au mois de novembre à près de 2800 à la fin du mois de décembre<sup>579</sup> ; l'enjeu n'est alors plus le même. En conséquence de cette évolution, et de ces facteurs aggravants, ce ne sont plus trois demandes de vestiaire qui sont formulées mais 320, pour 167 services rendus<sup>580</sup>. Ajoutons à cela que les internés du secteur C ou « juif » ne bénéficient d'une aide en vêtements qu'à partir du mois de février 1942<sup>581</sup> alors que leur arrivée date du mois de décembre 1941. Les concernant, Germaine Pourvoyeur note : « *envoi collectif de lainage aux israélites + 43 paires de chaussettes* »<sup>582</sup>. Pour signifier la détresse vestimentaire des internés en plein cœur de cet hiver 1942, elle conclut son rapport d'une observation alarmante : « *vestiaire défectueux. Envois collectifs élémentaires très nécessaires et vestiaire à aider* »<sup>583</sup>. Une note dénichée dans un cahier nous permet de renseigner partiellement les demandes de vestiaire pour le mois de mars 1942, qui se chiffrent à 17 pour le secteur A<sup>584</sup>.

Dès lors que l'on glisse progressivement des rapports aux relevés, les informations relatives aux vestiaires se font plus rares et nous contraignent à conjecturer. Néanmoins, sur le brouillon du relevé relatif au mois de mai 1942, la situation ne semble pas s'améliorer et les besoins sont toujours importants et réguliers puisqu'elle conclut, une fois encore : « *Toujours de la nourriture et du vestiaire* »<sup>585</sup>. D'ailleurs, en examinant attentivement ce document, on relève une mention très intéressante : « *vestiaire 0 : (mauvaise volonté S.Nat)* »<sup>586</sup>. Aucune information ne nous permet de témoigner de la vitalité des liens, et de la bonne entente, entre la CRF, Germaine Pourvoyeur, et le Secours National, mais il est possible, à la lumière de cette note, de déduire que leurs rapports devaient souffrir, au moins ponctuellement, de certaines

---

<sup>577</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>578</sup> CdM 2006\_5\_154\_1, rapport du mois de novembre 1941.

<sup>579</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>580</sup> *Ibid.*

<sup>581</sup> CdM 2006\_5\_121 (32).

<sup>582</sup> CdM 2006\_5\_156\_1, rapport du mois de février 1942.

<sup>583</sup> *Ibid.*

<sup>584</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (60).

<sup>585</sup> CdM 2006\_5\_62, relevé d'état des dépenses du mois de mai 1942.

<sup>586</sup> *Ibid.*

dissensions. Même si nous n'en connaissons pas la nature, on peut imaginer que le contexte de rationnement, la massification de l'internement qui accroît de façon substantielle les besoins en vêtements, ainsi que les propres impératifs et missions du Secours National, ont sans doute contribué à générer certaines tensions. Problème qui conduit Georges Cogniot à questionner l'assistante sociale de la CRF sur cette fourniture de vêtement si nécessaire et qui pourtant ne vient pas : « *Que devient le vestiaire du Secours National ?*<sup>587</sup> Germaine Pourvoyeur lui a-t-elle fait savoir dans le détail les difficultés rencontrées avec l'organisation ? Ou bien, le doyen n'accusant pas réception des vêtements, et sachant simplement que le Secours National les procure, s'inquiète-t-il du délai anormalement long de l'approvisionnement ?

Les derniers éléments d'information dont nous disposons pour l'année 1942 sont assez fragmentaires et figurent, une fois encore, dans les brouillons de nos rapports et relevés. Ainsi, au mois de juin, on observe que la situation vestimentaire ne prend pas le chemin d'une amélioration significative puisque la jeune femme note : « *vestiaire-attendu* »<sup>588</sup>. Ce constat est relativement étonnant au regard du nombre d'internés présents à la même période, c'est-à-dire 3600 détenus, effectif en constante augmentation depuis le mois de novembre 1941. Bien que les demandes de vestiaire deviennent moins abondantes sur ces deux derniers mois, respectivement 12 et 31, les besoins restent constants. Les colis familiaux ou ceux fournis par la CRF sont-ils à l'origine de cette amélioration ? Est-ce à mettre sur le compte d'une météo plus clémente ? Une inscription, à peine lisible dans l'un de nos cahiers, semble attester de l'adéquation des efforts de la CRF et du Secours National en fonction de la saisonnalité : « *Colis de linge d'été* »<sup>589</sup>. L'hypothèse est pertinente mais paraît finalement peu satisfaisante, étant donné que le mois de juillet invalide l'idée d'une accalmie de la demande. Ainsi, quelques annotations présentes sur une autre feuille de brouillon indiquent que 69 demandes ont été formulées et 69 reçues<sup>590</sup>. De plus, le Secours National procède à d'importants envois si l'on se fie à ce qui est inscrit plus haut : « *vestiaire-1 distribution. Gros envoi du S.Nat.* ». Le mois d'août 1942, dernier mois donnant des indications pour cette même année, rend compte également d'un regain de la demande puisque l'on atteint un pic : 131 demandes et 126 reçues. Il nous est difficile de comprendre cette hausse importante de la demande alors que le camp ne compte à ce moment que 1130 internés<sup>591</sup>.

---

<sup>587</sup> CdM 2006\_5\_14\_a, bordereau remis signé par le doyen du camp français Georges Cogniot à Germaine Bouvard et daté du 10 juin 1943.

<sup>588</sup> CdM 2006\_5\_158\_a et b, brouillon du relevé du mois de juin 1942.

<sup>589</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (42).

<sup>590</sup> CdM 2006\_5\_159\_b, brouillon du relevé du mois de juillet 1942.

<sup>591</sup> CdM 2006\_5\_160\_b, brouillon du relevé du mois d'août 1942. 42 paires de pantoufles sont distribuées.

S'agissant de l'année 1943, il nous faut admettre que les relevés sont inutilisables dans la mesure où seul le mois de janvier précise le recensement de 12 demandes de vestiaire<sup>592</sup>. Pour le reste, nous ne disposons d'aucune donnée. Pour obtenir des informations complémentaires, il nous faut examiner les différents reçus qui, bien que maigres en détails, nous apportent quelques précisions. Cependant, si ces derniers ne nous indiquent rien sur la tendance de l'aide vestimentaire tout au long de l'année 1943, ils nous renseignent sur les vêtements distribués aux internés. Seuls trois reçus contiennent des informations qui intéressent notre question, c'est bien peu. Cela ne signifie pas pour autant que la demande est inexistante, voire simplement plus faible. Nous avons précisé plus haut le peu de reçus à notre disposition compte tenu du nombre que nous devrions avoir en notre possession. Il convient de préciser que si l'assistante sociale maîtrise l'agrégation des demandes directement auprès des internés du secteur A, et l'acheminement des pièces de vestiaire, il apparaît que la distribution de vêtements pour le secteur B fait l'objet d'une coopération entre Germaine Pourvoyeur et le docteur de Morsier. La présence, nettement moins fréquente, de ce dernier au camp lui laisse une certaine latitude d'action pour répondre aux demandes des internés de ce secteur<sup>593</sup> : « *Marshburn Jacob. 2314 Américain. Désire 1 pantalon T2* »<sup>594</sup>. Durant la période 1942-1943, leurs besoins vestimentaires sont toujours très importants comme le relève régulièrement Jacques de Morsier :

*« On peut dire qu'en général, les vêtements des internés ne sont pas en bon état. Plusieurs étaient en tenue de travail au moment de leur arrestation et sont arrivés au camp sans avoir pu prendre d'autres habits. Beaucoup sont dénués de tout et n'ont pas les moyens de s'acheter des habits ; leurs familles non plus. (rationnement de l'étoffe etc...) Ils n'ont pas suffisamment de sous-vêtements et seraient heureux qu'on les aide aussi à s'en procurer. Tous ne possèdent pas de souliers de cuir, environ 10% porte des sabots »*<sup>595</sup>.

Il dresse systématiquement le même constat :

*« Les internés brésiliens s'inquiètent au sujet de leur habillement ; la plupart d'entre eux n'ont que des habits d'été [...] Ils auraient besoin de manteaux chauds pour l'hiver, de*

---

<sup>592</sup> CdM 2006\_5\_164\_2\_a, relevé du mois de janvier 1943.

<sup>593</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (39), (62), (67).

<sup>594</sup> CdM 2006\_5\_121 (3).

<sup>595</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 16 juin 1942.

*chaussures fortes et de sabots. Ils manquent aussi de sous-vêtements* »<sup>596</sup>, « *la question vestimentaire est toujours sérieuse* »<sup>597</sup>, « *L'état des vêtements est inquiétant* »<sup>598</sup>.

Il faut attendre le mois d'octobre 1943 pour observer une amélioration significative de la situation : « *La situation vestimentaire s'est bien améliorée grâce au copieux envoi de la Croix-Rouge* »<sup>599</sup>. Germaine Pourvoyeur correspond d'ailleurs régulièrement avec le représentant du CICR<sup>600</sup> pour le tenir informé des demandes reçues et satisfaites : « *Dire au Dr de Morsier quand un camion C.R viendra. Vestiaire* »<sup>601</sup>. Au total, si l'on croise l'ensemble des inscriptions figurant dans les brouillons de nos rapports et relevés, les reçus signés par les doyens, et les notes rédigées dans les cahiers pour les différentes sections, nous pouvons dresser une liste exhaustive des différents vêtements distribués aux internés :

- sabots<sup>602</sup>
- pantalons<sup>603</sup>
- chemises<sup>604</sup>
- caleçons<sup>605</sup>
- lacets en cuir<sup>606</sup>
- vestes<sup>607</sup>
- gilets tricotés<sup>608</sup>
- chaussettes<sup>609</sup>

---

<sup>596</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 13 octobre 1942.

<sup>597</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 17 novembre 1942.

<sup>598</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 1<sup>er</sup> juillet 1943.

<sup>599</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp d'internés américains de Compiègne daté du 8 octobre 1943.

<sup>600</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (55).

<sup>601</sup> *Ibid.*, (55), (68), (70).

<sup>602</sup> CdM 2006\_5\_4\_a, reçu remis signé par le doyen du camp français à Germaine Bouvard et daté du 13 août 1943. CdM 2006\_5\_63\_1 (9).

<sup>603</sup> *Ibid.*, (39).

<sup>604</sup> *Ibid.*, (24).

<sup>605</sup> *Ibid.*

<sup>606</sup> *Ibid.* Selon les informations trouvées à la page 48 du cahier côté CdM 2006\_5\_63\_1, même des clous destinés à réparer les chaussures sont distribués. Les rapports de Jacques de Morsier font également état de demande pour du matériel de réparation vestimentaire.

<sup>607</sup> CdM 2006\_5\_15\_a, reçu remis signé par le doyen du camp français à Germaine Bouvard et daté du 4 septembre 1942.

<sup>608</sup> *Ibid.*

<sup>609</sup> *Ibid.* CdM 2006\_5\_63\_1 (24).

- pantoufles<sup>610</sup>
- souliers<sup>611</sup>
- chemises de nuit<sup>612</sup>
- chandails<sup>613</sup>
- sac de couchage<sup>614</sup>
- bérets et casquettes<sup>615</sup>
- sandales en bois<sup>616</sup>
- espadrilles<sup>617</sup>

Bien que cette liste témoigne de la diversité des vêtements fournis, nous ne sommes pas en mesure de déterminer la fréquence précise de distribution de ces habits dans les différents secteurs. En effet, l'absence de date dans les documents ainsi que l'illisibilité de nombreuses mentions et annotations présentes dans les cahiers nous contraignent à conjecturer. Compte tenu de l'omniprésence de l'occurrence « *demande de vestiaire* » ou même simplement « *vestiaire* » dans nos différentes sources, on peut affirmer qu'en dépit des problèmes d'approvisionnement et des difficultés rencontrées avec le Secours National, l'aide est bien assurée de manière pérenne du mois de novembre 1941 au mois d'août 1943. D'ailleurs, pour obtenir des informations complémentaires sur la fin de l'année 1942 et l'année 1943, il faut centrer nos investigations sur les dons.

En effet, au même titre que pour le ravitaillement alimentaire, Germaine Pourvoyeur peut également s'appuyer sur les dons, parfois importants, effectués par des particuliers ou par des organismes. Ainsi, au mois de juillet 1942, ce sont près de 20 colis de vestiaire et 65 pièces de vestiaire qui sont directement apportés par le camion de la CRF, et livrés par la jeune femme aux internés<sup>618</sup>. Malgré tout, l'insuffisance est chronique, ce qui la conduit à écrire pour le mois d'août de la même année : « *question angoissante : les chaussures* »<sup>619</sup>. Pour insister sur l'aspect conséquent de ces dons, ajoutons que près de 126 pièces de vestiaire sont distribuées

---

<sup>610</sup> *Ibid.* 2006\_5\_160\_b, brouillon du rapport du mois d'août 1942. CdM 2006\_5\_63\_1 (24).

<sup>611</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (6).

<sup>612</sup> *Ibid.*, (32).

<sup>613</sup> *Ibid.*, (40).

<sup>614</sup> *Ibid.*, (41).

<sup>615</sup> *Ibid.*, (67).

<sup>616</sup> *Ibid.*, (68).

<sup>617</sup> *Ibid.*, (70).

<sup>618</sup> CdM 2006\_5\_130\_a, liste des dons en nature apportés au *Fronstalag* 122, datée du mois de juillet 1942.

<sup>619</sup> CdM 2006\_5\_160\_b, brouillon relatif au relevé du mois d'août 1942.

grâce aux dons au mois d'octobre de la même année. À ce moment, le camp compte 1200 détenus, son effectif le plus bas, ce qui témoigne de leur intérêt non négligeable en complément des apports du Secours National. De plus, la présence de certaines minorités conduit les œuvres et organismes à apporter leur concours. Ainsi, la commission d'assistance aux Algériens, service rattachée à l'OFALAC<sup>620</sup>, apprenant la présence de nord-africains à Royallieu<sup>621</sup>, envoie-t-elle un « *paquet de vestiaire* » au mois de juin de l'année 1943<sup>622</sup>, par l'intermédiaire de Germaine Pourvoyeur avec laquelle Sophie Kientz, assistante sociale de l'organisme, correspond régulièrement durant l'année 1943 pour s'informer du sort de ses ressortissants. Cette commission semble souffrir, sur la question vestimentaire, de la même dépendance vis-à-vis du Secours National que la CRF, comme en atteste ce passage :

« *Malheureusement, nous ne disposons actuellement au Comité d'aucun vestiaire quel qu'il soit, et notre seule ressource, comme vous, est d'attendre celui du Secours National. Nous avons distribué tout ce que nous possédions et sommes complètement démunis nous ne pouvons donc venir en aide à CHAOUI* »<sup>623</sup>.

Il faut ajouter que la distribution des vêtements concerne essentiellement les internés politiques et les Américains. Les juifs sont quasiment exclus de l'aide vestimentaire en raison de leur situation d'isolement même si certains envois, très modestes, parviennent jusqu'à cette section<sup>624</sup>. Germaine Pourvoyeur ne peut alors que recenser les besoins par le biais des internés des autres secteurs lui indiquant l'état déplorable de celle-ci, par l'intermédiaire des familles se rendant à la permanence, ou bien par le docteur Lubicz qu'elle rencontre à l'infirmerie du secteur « russe » : « *demandes pour Israélites : lainage* »<sup>625</sup>. L'UGIF parvient tout de même à envoyer des colis collectifs de linge<sup>626</sup> à ces détenus mais de manière irrégulière, faute d'information sur leur nombre et leurs besoins.

Finalement, en dépit des difficultés, l'aide parvient toujours à trouver son chemin jusqu'au camp. Que l'on s'attache à comprendre le fonctionnement du ravitaillement alimentaire ou de tout autre forme d'approvisionnement, un jeu à trois semble s'installer entre la CRF, les œuvres et organismes divers, et les familles pour répondre aux demandes des

---

<sup>620</sup> Office algérien d'action économique et touristique.

<sup>621</sup> CdM 2006\_5\_121 (46).

<sup>622</sup> CdM 2006\_5\_116\_8, bordereau de manutention de la CRF n° 29 daté du 10 juin 1943 destiné aux nord-africains et indigènes du *Fronstalag* 122.

<sup>623</sup> CdM 2006\_5\_19\_a, lettre de la commission d'assistance aux Algériens à Germaine Bouvard, datée du 16 juillet 1943.

<sup>624</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (40), (46). 2006\_5\_74\_r et s.

<sup>625</sup> *Ibid.*, (44).

<sup>626</sup> *Ibid.*

internés. Nous l'avons vu, les besoins du camp sont divers, constants, et surtout croissants. Qu'il s'agisse des médicaments, du matériel paramédical et orthopédique, sanitaire et hygiénique, ou simplement des vêtements chauds permettant de traverser l'hiver, la CRF peine à répondre à la demande en dépit de ses efforts. Pour preuve de ce contexte extraordinaire, ces aides s'étendent aux familles des internés. Même si celles-ci sont subordonnées à la réalisation d'enquêtes préalables et ne constituent pas une nouveauté, force est de constater qu'elles concernent désormais, en raison du phénomène de l'internement, des familles laissées sans ressources après l'arrestation ou la rafle d'un ou plusieurs proches. L'aspect inédit relève plutôt du fait que la plupart de ces familles n'auraient probablement jamais sollicité l'aide de la CRF avant la guerre. En effet, ces familles visitées par Germaine Pourvoyeur ne sont affectées ni par des problèmes d'alcool, ni par des problèmes liés à l'éducation des enfants nécessitant, comme avant la guerre, une aide visant au redressement moral des familles. Il s'agit surtout pour la jeune femme de veiller d'un côté à la survie de ces familles dépassées par la force des événements en leur assurant une aide financière et alimentaire, et de l'autre à rassurer les détenus sur le sort de leurs proches. Enfin, comme nous allons le voir, le cœur de cette démarche consiste à entretenir la connexion entre le dehors et le dedans, et à maintenir le lien affectif, si précieux en temps de crise.



## B. Subvenir aux besoins des familles

### 1. Mener des enquêtes pour aider les familles

« Chaque semaine [...] durant plus d'une heure, 2 internés [étaient] chargés par leurs camarades de m'exposer leurs besoins et ceux de leurs familles » écrit Germaine Pourvoyeur dans son récit sur le camp<sup>627</sup>. L'ensemble de la documentation qu'elle nous lègue est imprégné de l'importance que revêt à ses yeux cette dimension de son travail. Nous trouvons ainsi de nombreuses annotations sur des feuilles vierges ou bien dans ses cahiers. Celles-ci contiennent des noms de personnes ou de familles sur lesquelles la jeune femme mène des enquêtes afin de pouvoir déterminer le type d'aide à fournir, après émission d'un résultat favorable. Les informations recueillies dans le cadre de ces enquêtes sont transmises par Germaine Pourvoyeur à la CRF de Paris qui se charge ensuite de les transmettre à l'État français qui décide du résultat et, par conséquent, de l'octroi d'une aide<sup>628</sup>. Cet aspect de sa mission la rapproche de son activité d'avant-guerre. Les demandes qu'elle agrège lui viennent pour l'essentiel des doyens du camp, des visites qu'elle effectue chez les familles ou bien encore lors des permanences qu'elle assure au dispensaire<sup>629</sup> et durant lesquelles elle reçoit les familles.

Ce lieu chargé d'accueillir les malades adultes<sup>630</sup>, si important dans la réception et la gestion des familles d'internés, ne fait l'objet d'aucun développement dans les souvenirs, la correspondance et les notes de l'assistante sociale. Précisons, d'après les éléments que nous avons, que la jeune femme effectue sa toute première permanence le 8 décembre 1941<sup>631</sup>. Détail intéressant, elle consigne avoir réussi à obtenir l'établissement d'une permanence au dispensaire pour les familles d'internés en date du 1<sup>er</sup> décembre. Nous ignorons cependant si cette demande est validée par la CRF ou par le sous-préfet. Retenons simplement que la création de ce point d'accueil relève de la seule initiative de la jeune femme, et qu'il est uniquement réservé, ou plutôt dédié, aux familles laissées sans ressources et sans nouvelles des leurs. Plusieurs mois d'internement sont en effet nécessaires pour que les internés puissent recevoir des lettres et des colis, et même des visites de leur famille<sup>632</sup>. Dans ce cadre, l'essentiel de sa

---

<sup>627</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*, p. 2/5.

<sup>628</sup> CdM 2006\_5\_133, lettre de l'État français à Germaine Pourvoyeur datée du 13 octobre 1942.

<sup>629</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (15).

<sup>630</sup> Zappi Lola, *op. cit.*, p. 31.

<sup>631</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (10). Ces permanences durent environ une heure et quinze minutes.

<sup>632</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 81.

mission consiste à aider les familles à obtenir un certificat d'internement attestant de l'emprisonnement d'un proche afin de pouvoir toucher une allocation<sup>633</sup> ou encore permettre à l'épouse de poursuivre les affaires de son mari interné<sup>634</sup>.

La *Kreiskommandantur* de Compiègne lui dresse également, au moins pour le mois de décembre 1941, une liste de toutes les familles d'internés nécessiteuses afin de les secourir<sup>635</sup>. Enfin, celle-ci écrit au sous-préfet et au préfet dans le but d'obtenir une autorisation d'assistance aux familles des détenus<sup>636</sup>. Étant donné que le concours du sous-préfet est également sollicité pour pouvoir accéder au camp, il n'est donc pas surprenant qu'il soit contacté pour faciliter les démarches de l'assistante sociale relatives aux familles des internés. Ajoutons qu'il lui arrive de transmettre le résultat de ses enquêtes à la CRF afin que celles-ci soient remises puis traitées par d'autres institutions comme l'UGIF<sup>637</sup>, ou bien l'État français :

« *Mademoiselle, La Croix-Rouge française nous a bien transmit [sic] le dossier de Monsieur Latapire Alfred, nous remettons celui-ci à nos services qui feront le nécessaire et nous vous informerons dès que possible du résultat de l'enquête* »<sup>638</sup>.

Nous l'avons évoqué plus haut, ces enquêtes, perçues comme des outils institutionnels<sup>639</sup> permettant l'octroi d'allocations, les conduisent à adopter des méthodes proches de celles employées par les policiers : investigation au sein des familles, gestion du budget, enquêtes de voisinage, etc... Cette position intermédiaire entre les internés et leurs familles d'un côté et les institutions chargées de procurer les aides de l'autre, témoigne du double rôle de l'assistante sociale situé à mi-chemin du contrôle et de l'aide<sup>640</sup>. Une situation qui, par la « forme de domination douce »<sup>641</sup> qu'elle génère, peut parfois compromettre sa capacité à nouer des liens, même si Germaine Pourvoyeur ne l'évoque jamais. Dénombrer les demandes d'aides des familles d'internés, somme toute relativement nombreuses, n'apparaît pas être une démarche pertinente pour en révéler l'importance et surtout le fonctionnement. Rechercher les différentes occurrences de ces situations, et en attester la continuité durant toute la période d'activité de notre assistante nous paraît plus révélateur. De plus, cela nous permet d'en comprendre à la fois l'origine et le rôle joué par la déléguée de la CRF. Malgré les nombreuses demandes qu'elle

---

<sup>633</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (44).

<sup>634</sup> CdM 2006\_5\_121 (7).

<sup>635</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (17).

<sup>636</sup> *Ibid.*, (8).

<sup>637</sup> CdM 2006\_5\_121 (51), (68).

<sup>638</sup> CdM 2006\_5\_33, lettre du service de la Main-d'œuvre Française en Allemagne datée du 13 octobre 1942.

<sup>639</sup> Zappi Lola, *op. cit.*, p. 130.

<sup>640</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>641</sup> *Ibid.*, p. 87.

reçoit et auxquelles elle tente d'apporter une réponse, on demeure surpris par l'absence de détail concernant les enquêtes. Nous ignorons ce que celles-ci contiennent puisque nous ne disposons d'aucune fiche type. Les seuls éléments qui s'apparentent à ces dernières sont les fiches de renseignement<sup>642</sup> dont les occurrences jalonnent notre documentation, sans pour autant nous en laisser de traces.

Compte tenu de la diversité de notre fonds, et de sa densité, cela nous questionne sur l'existence d'un fichier dédié aux enquêtes. Même si les informations collectées par la représentante de la CRF sont avant tout destinées au service social de la CRF<sup>643</sup>, organisme décideur, nous aurions pu espérer, au même titre que les relevés d'état des dépenses pour le camp, pouvoir nous appuyer sur des brouillons de ces enquêtes. Cela peut aussi signifier que ces documents, s'ils existent, adoptent un format suffisamment prérempli pour que Germaine Pourvoyeur ne ressente pas le besoin de se doter d'un brouillon préalable. Par conséquent, les annotations que nous relevons dans nos sources constituent les seules données préliminaires ; en somme, elles sont nos brouillons. Citons les plus représentatives :

*« Mr Guirodé Lucien 11519 habitant montreuil 14 rue Edouard Branly*

*réformé n°2 à cause de son cœur*

*vu sa mère et sa sœur et tout le monde va bien a emporté les cartes d'alimentation de toute la famille »<sup>644</sup>.*

*« Vu Mme Cottin [...]*

*Cottin Henri interné – 40 ans*

*Maison : 2700 frs par an*

*Aide : 170 de retraite [...]*

*A S. Nat. Bons d'épicerie »<sup>645</sup>.*

*« Michelet Edmond – [...]*

*Vu sa mère – lui recommande d'être raisonnable »<sup>646</sup>.*

Ces différentes mentions manuscrites, qui indiquent les familles à visiter, sont obtenues par la jeune femme de manière fortuite, au gré de ses visites au camp et par l'intermédiaire de la permanence qu'elle assure. À cet égard, la permanence du dispensaire apparaît comme le lieu

---

<sup>642</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (78).

<sup>643</sup> *Ibid.*, (33).

<sup>644</sup> *Ibid.*, (71).

<sup>645</sup> *Ibid.*, (74).

<sup>646</sup> CdM 2006\_5\_121 (44).

privilegié pour les familles en quête d'aide<sup>647</sup>. C'est dans cet endroit qu'elle agrège le plus de demandes. Étant donné que les visites au camp sont surveillées, contraintes, et minutées, sans oublier les reçus rudimentaires qui ne permettent pas une communication approfondie, on comprend mieux la facilité fonctionnelle d'un endroit comme le dispensaire. À partir du mois de septembre 1943, la permanence dédiée aux familles déménage au 21 rue du président Sorel<sup>648</sup>. Compte tenu du temps passé à notifier ces nombreuses requêtes, nous sommes surpris de constater que celle-ci n'a pas pris soin d'évoquer cet aspect important de son travail, à la fois dans ses souvenirs ainsi que dans sa brève histoire de Royallieu. Ce travail est d'autant plus conséquent que la jeune femme réalise jusqu'à sept visites de familles certains jours<sup>649</sup>. Ces lacunes invitent à nous poser bon nombre de questions sur la réalisation, ou plutôt le déroulement de ces investigations. Comment s'y prend-elle pour mener ces entretiens ? Quelles questions pose-t-elle ? Suit-elle une méthode ou un script précis ? Procède-t-elle à une surveillance des familles pour s'assurer de la validité des renseignements qui lui sont donnés ? Dès les premières pages du cahier qu'elle utilise à son arrivée au camp, celle-ci s'attache à notifier les demandes émanant des internés concernant la prise en charge de leurs familles. À cet égard, on peut transcrire le propos suivant qui s'avère tout à fait représentatif de ce que l'on trouve dans nos archives :

« *IVANKOVITZER – ISCHEL – Russe N° 472 [...] lettre de supplication adressée à Mr le Commandant du camp : sa famille ne touche pas les allocations et se trouve dans une situation tragique* »<sup>650</sup>.

Ce passage illustre avec force le désespoir des familles laissées sans ressources, l'impuissance des internés à pouvoir aider leurs proches, et le poids de la responsabilité qui pèse sur la déléguée de la CRF. Ainsi, dès le rapport du mois de novembre 1941, l'intérêt porté aux familles est manifeste. La conclusion qu'elle rédige est sans équivoque : « *Observations et demandes : [...] le sort des familles* »<sup>651</sup>. Le mois suivant, celle-ci fait face à une demande qui croît de manière exponentielle, passant de 46 à 576 demandes d'enquêtes à mener, et de 38

---

<sup>647</sup> CdM 2006\_5\_63 (15), (34).

<sup>648</sup> ADO, 1232 W 251, lettre de Germaine Bouvard au sous-préfet de Compiègne datée du 10 septembre 1943.

<sup>649</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (43). Annotation datée du 23 décembre 1941.

<sup>650</sup> *Ibid.*, (5). Si l'on se fie à la cohérence chronologique pratiquée dans ce carnet, on peut estimer que la date de cette mention se situe entre le 5 et le 11 novembre 1941. Estimation faite selon les mentions figurant avant et après le propos cité.

<sup>651</sup> CdM 2006\_5\_154\_1, rapport du mois de novembre 1941.

demandes de secours<sup>652</sup> à 582<sup>653</sup>. À la lumière de ces chiffres, on s'interroge sur l'organisation de ses journées.

En définitive, ses visites au camp ne constituent qu'une toute partie de son travail, l'essentiel se résumant à démarcher les commerçants, à rencontrer ses homologues du comité de Compiègne, à entretenir une abondante correspondance avec la CRF, les autorités allemandes, le sous-préfet, les différents organismes et œuvres, les familles, et surtout à consacrer un temps considérable aux enquêtes sur ces dernières, même si pour cela elle peut s'appuyer sur le comité de la CRF de Compiègne pour l'aider dans sa tâche. On remarque qu'en dépit des 576 demandes d'investigation à exaucer et du temps que cela nécessite, qu'aucun commentaire de Germaine Pourvoyeur n'apparaît dans ses rapports ainsi que dans ses souvenirs, témoignant non seulement de cette charge massive de travail mais aussi de l'impressionnant contraste constaté entre les deux premiers mois de son activité. Si de telles considérations ne sont pas évoquées par la jeune femme, cela peut signifier qu'elle ne l'a pas vécu comme une surcharge de travail, ou bien alors, et plus vraisemblablement, que Germaine Pourvoyeur n'est pas seule à mener ces enquêtes. Toutefois, nos informations sur le personnel de la CRF présent à Compiègne sont bien trop approximatives pour étayer cette hypothèse. Les rapports du comité de la CRF de Compiègne ne nous renseignent pas sur un éventuel soutien dont elle bénéficierait.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir sur nos demandes d'enquêtes, la jeune femme conclut son rapport avec un commentaire teinté d'empathie : « [...] *mais leurs soucis et quels soucis ce sont leurs femmes et leurs enfants sans ressources, sans appui* »<sup>654</sup>. Cet accroissement de l'activité sociale s'explique par la récente réactivation du camp et l'arrivée au mois de novembre de nombreux détenus, comprenant notamment quelques résistants. On se souvient que le mois de décembre est marqué par l'arrivée des internés civils américains, considérés comme des ressortissants de nations belligérantes à la suite de l'entrée en guerre des Etats-Unis, ainsi que d'un millier de juifs raflés à Paris (lors de la « rafle des notables »), et qui servent d'otages. À ce propos, il est assez curieux, compte tenu du degré d'encadrement de ces internés, que l'assistance aux familles américaines transite par Germaine Pourvoyeur, d'autant plus que les rapports du docteur de Morsier n'y font pas allusion. En effet, celle-ci recense les demandes d'aide aux familles pour ces internés pourtant bien pris en charge par les nombreuses

---

<sup>652</sup> Les secours sont apportés aux familles après que l'examen des enquêtes menées par l'assistante sociale ont reçu un avis favorable du service social de la CRF.

<sup>653</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapports des mois de novembre et décembre 1941.

<sup>654</sup> *Ibid.*

institutions, à commencer par le CICR. Elle les transmet ensuite à plusieurs personnes et organismes, soit à Jacques de Morsier, soit directement au siège de la légation de Suisse à Paris (rue de Grenelle) qui se charge de fournir une aide financière aux familles nécessiteuses<sup>655</sup>, ou bien encore à Suzanne Lemoine, secrétaire de la ligue internationale des Croix-Rouge<sup>656</sup>.

Compte tenu de l'attention dont les Américains font l'objet, cette multiplicité d'acteurs n'est pas surprenante. Les concernant, la jeune femme ne constitue qu'un maillon de cette immense chaîne de bienveillance, un relais d'information. Le docteur de Morsier demeure son principal canal de communication comme en atteste cette mention : « *Pr le Dr de Morsier : 13.3.42 – 1 revendication des femmes russes CRI et 1 revendication pour les Serbes* »<sup>657</sup>. Une différence existe pour les internés du secteur russe (baraquements C.4 et C.8), autrement dit les ressortissants soviétiques internés depuis la fin du mois de juin 1941. Ces derniers, situés dans l'un des angles du camp et isolés des secteurs américains et juifs par une double rangée de barbelés, et sur lesquels nous ne disposons que de fragments d'informations, ne semblent pas bénéficier des mêmes droits que les internés américains, y compris sur la question de l'assistance aux familles :

« *Aide-mémoire Pr la C.R internationale concernant les ressortissants soviétiques internés :*

- *Aucune aide fournie actuellement. Aucun colis de la C.R.I. Les familles des internés ont besoin d'une aide efficace urgente. [...]*

- *Desiderata. [...] Secours réguliers aux familles par le consulat suédois* »<sup>658</sup>.

Cette différence de traitement, constatée et consignée par l'assistante sociale, est assez curieuse dans la mesure où, bien que considérés comme ennemis du Reich, ces Russes sont avant tout des ressortissants de nations belligérantes, et doivent obtenir le même traitement de faveur que leurs homologues prisonniers. Ceci est d'autant plus surprenant qu'ils sont, pour la plupart, destinés à servir de monnaie d'échange avec des prisonniers allemands. Les Russes plaident en ce sens auprès de Germaine Pourvoyeur, afin de bénéficier d'un « *traitement sur pied d'égalité avec les internés des autres pays belligérants (E.U et G.B)* »<sup>659</sup>. En effet, pour les autorités du camp, une distinction s'opère entre les Russes « blancs », installés en France

---

<sup>655</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (25), (36). Plusieurs envois sont adressés à une certaine madame De Wendel basée au « 106 rue de l'université » à Paris et qui se charge spécifiquement des familles d'internés dans le besoin.

<sup>656</sup> *Ibid.*, (59).

<sup>657</sup> *Ibid.*, (60).

<sup>658</sup> *Ibid.*, (54). Si l'on suit le déroulement chronologique opérée par Germaine, on peut dater ce passage entre le 20 et le 28 février 1942.

<sup>659</sup> *Ibid.*

depuis de nombreuses années, et ayant le statut d'internés civils et les Russes rouges considérés comme sujets « soviétiques », traités comme les juifs<sup>660</sup>.

À l'inverse, si les enquêtes sont bien réalisées par ses soins pour les familles d'internés du secteur « français » et transmises aux autorités concernées pour les internés américains, les détenus du secteur juif échappent à cette procédure. Cela devient si problématique que le président de la CRF, Louis Bazy, est contraint d'intervenir directement en écrivant au MbF, chargé d'assurer le lien entre les troupes d'occupation, la population et les autorités françaises<sup>661</sup>, pour que les internés juifs de Compiègne reçoivent leur certificat d'internement afin de hâter la procédure de perception des allocations<sup>662</sup>, que beaucoup de familles attendent<sup>663</sup>. Si les Russes rencontrent des difficultés pour obtenir de l'aide pour leurs familles, on ne trouve aucune mention, dans l'ensemble de notre documentation, de demande d'enquêtes les concernant. Peut-on affirmer pour autant que de telles démarches n'existent pas ? Nous ne nous y risquerons pas. Néanmoins, si des enquêtes sont menées, ou à défaut demandées, nous devrions pouvoir, au détour d'une annotation, en retrouver la trace.

On remarque, avec regret, qu'à mesure que les relevés s'imposent au détriment des rapports, les observations particulières ainsi que les conclusions mensuelles disparaissent. Ce changement de pratique visant, par ces formulaires fonctionnels, à substituer les simples considérations psychologiques par des données comptables permettant de chiffrer l'aide à fournir, nous prive cependant d'un vivier d'informations. À cet égard, nous ne trouvons plus de données relatives aux nombres d'enquêtes réalisées, le nombre de demande de secours, la quantité de services rendus, qui nous permettent de rendre compte d'une tendance sur la durée de l'activité de la déléguée de la CRF, et implicitement de faire le lien avec les difficultés liées au rationnement subies par les familles compiégnaises. Finalement, nos informations sur ce sujet sont très lacunaires si bien que seule la période allant du mois de novembre 1941 au mois d'août 1942 est renseignée, avec des manques constatés pour le mois de février. On constate, pour les données consultables, une demande d'enquêtes se situant aux alentours de 100, à l'exception des mois de janvier, avril, mai, juin, juillet, août qui en comptent respectivement 280, 60, 400, 190, 210, 170, 100. Ceci est à mettre en lien avec la hausse du nombre d'internés

---

<sup>660</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 126, 128.

<sup>661</sup> Alary Éric, *Nouvelle histoire de l'Occupation*. Perrin, 2019, p. 92. Il a également pour mission de contraindre la France à livrer ses richesses en s'appuyant sur l'administration en place.

<sup>662</sup> CDJC, IV-186, lettre, datée du 15 janvier 1942, du président de la Croix-Rouge française, Louis Bazy, adressée au service V pol du Militärbefehlshaber in Frankreich (MbF), suivie d'une traduction en allemand et d'un mémorandum, relatifs aux certificats d'internement de la section juive du camp d'internement de Compiègne.

<sup>663</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (43).

qui caractérise l'été 1942, avec un nombre passant de 2400 à 3600 détenus. Pour l'intégralité de l'année 1943, nous ne trouvons aucun détail sur cet aspect et seuls les cahiers, sur lesquels nous allons nous appuyer pour combler partiellement nos lacunes et compléter notre chronologie, nous permettent de dénicher les éléments qui nous manquent pour recenser les différentes aides apportées.

## 2. Des aides de différentes nature

S'agissant des aides octroyées consécutivement à l'avis favorable émis par le service social de la CRF, celles-ci sont de différentes nature en fonction des problèmes constatés.

- Le secours pécuniaire

L'aspect pécuniaire constitue le principal levier d'action d'aide aux familles car le contexte de rationnement ainsi que l'internement des hommes privent ces dernières d'un revenu et donc de leurs moyens de subsistance<sup>664</sup>. De plus, certaines situations familiales déjà sensibles se compliquent en raison de cette absence de rentrée d'argent. Cela est d'autant plus dramatique que les Françaises ne disposent d'aucun droit politique et se trouvent sous la responsabilité de leurs époux<sup>665</sup>. Germaine Pourvoyeur fait d'ailleurs état de nombreux fonctionnaires révoqués et dont les « *familles sans traitement sont nombreuses* »<sup>666</sup>. Ainsi, on comprend mieux l'importance des enquêtes et l'attente des résultats par les familles. Prenons l'exemple de Jean Bombard, Compiégnois arrêté au mois de mai 1943, et dont elle précise la situation familiale à la suite d'une demande émanant d'une certaine mademoiselle Haury, du « secrétariat d'entr'aide aux internés civils et aux familles dispersées » :

« *[Mademoiselle Haury] : Pouvez-vous d'urgence la famille Bomb. J'ai vu le mari [...] il avait l'air très inquiet et triste et se faisait beaucoup de soucis pour sa famille. Si vous jugez utile voulez-vous faire une avance ? (500 à 1000) Merci.*

*Réponse : [De Germaine Pourvoyeur] Oui femme très malheureuse actuellement. Ne touche pas les allocations son mari ayant été arrêté. Enfants = oreillons. Sœur malade d'1*

---

<sup>664</sup> ACRC, rapport relatif à la réunion du comité de la CRF de Compiègne daté du 20 mars 1943. Le secours financier aux familles est cité en bonne place dans l'énumération des actions de Germaine Pourvoyeur.

<sup>665</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *op. cit.*, p. 149.

<sup>666</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (16).



*cancer au foyer. Mme B. [...] touche 50 francs du S.N. par mois, fait Q.Q ménages. A reçu 300. De la C.R. il y a Q.Q. mois. A eu 500 frs. Début juin et 500 frs. Juillet. G.B. »<sup>667</sup>.*

Nous comptons de nombreux exemples comme celui-ci. Ils illustrent la manière avec laquelle les familles peuvent subitement basculer dans la précarité :

*« 22 décembre [1941] : camp de Compiègne :  
[...] majorité écrasante de petits travailleurs ou d'ouvriers.  
Fonctionnaires révoqués : familles sans traitement nombreuses.  
Familles d'abord. Familles touchées »<sup>668</sup>.*

*« Lévêque Marcel Mle ? [matricule] est cheminot.  
3 Bd L'ornain-Ligny en Barrois  
Mère sans ressources – âgée, infirme à secourir »<sup>669</sup>.*

*« André Mouriot [...]  
Demande des besoins en argent »<sup>670</sup>.*

Tout au long de notre période d'étude, les mentions des sommes versées sont nombreuses même si on peut regretter le manque de détails de ces aides, ce qui altère parfois notre compréhension. Germaine Pourvoyeur nous indique, à titre d'exemple, que certaines familles perçoivent de 200 à 300 frs<sup>671</sup>. D'autres passages confirment, dans une certaine mesure, la récurrence des montants précités<sup>672</sup>. Ce niveau d'aide semble constituer la norme. Précisons qu'à l'échelle de toutes les références financières qui nous sont données, c'est la somme de 200 francs qui est la plus couramment allouée. Il nous est toutefois possible de nous appuyer sur quelques éléments plus tangibles pour expliquer les raisons qui président à l'octroi des sommes de manière différenciée. En effet, un décret datant du 27 février 1940 institue la création d'une allocation pour les internés administratifs, particulièrement les communistes. Une circulaire ministérielle du 23 juin 1941 l'étend aux familles des juifs étrangers<sup>673</sup>. Cela atteste du cadrage institutionnel des aides allouées aux familles de détenus. En cela, Les exemples suivants nous

---

<sup>667</sup> CdM 2006\_5\_97, demande d'information concernant Jean Bombard et sa famille, datée du 29 mai 1943.

<sup>668</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (16).

<sup>669</sup> CdM 2006\_5\_121 (44).

<sup>670</sup> *Ibid.*

<sup>671</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (10).

<sup>672</sup> *Ibid.*, (29).

<sup>673</sup> Philippe-Jean Hesse, Le Crom Jean-Pierre (dir.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*. Presses universitaires de Rennes, 2001. P. 163-182. L'auteur s'appuie sur le *Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'administration générale de l'Assistance Publique à Paris, 1940-1944*, Paris, p. 357.

aident à mieux saisir l'échelle de distinction dans l'attribution des aides, notamment en raison de la récurrence des montants observés :

« *Secours donné aux familles du 1<sup>er</sup> au 30. [décembre 1941]*

*4/11/41 Feldman – russe 200*

*Dzankenowitz yougo[slave]. 200*

*5/11/41 Meyerson – 2<sup>e</sup> secours – russe 200*

*Berluie 100*

*14/12/41 Wig KON yougo. 200*

*Milkin russe 300*

*20/12/41 Effross réfugié 200*

*25/12/41 Sural yougo. 200*

*[Total] 1600 »<sup>674</sup>*

« *Décembre [1941] :*

*Enquêtes : familles et aide apportée.*

*Auclair [...] 200+300 500.*

*Murat 6 rue Vaugrain secours accordé*

*Golstein à Montreuil 300.*

*Pilongery 375.*

*Salom. 4172 [matricule] yougo. 150 »<sup>675</sup>.*

« *Aide apportée aux familles :*

*Laruelle 548 Bt A5 300.*

*Rochay 388 Bt - 200.*

*Gourdy 750 - 300.*

*Lacarte 1561 - 200*

*(touche l'allocation et 3 livres de pain par semaine.*

*Laurent 542 Bt A4 200.*

*Abada 1374 - A4 (famille peu intéressante, ne demande rien que la libération de ses fils)*

*Kohn Jacob – 4108 - 200.*

*Kopelivitch 679 Bt C8 200. »<sup>676</sup>.*

---

<sup>674</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (10).

<sup>675</sup> *Ibid.*, (18).

<sup>676</sup> *Ibid.*, (29).

Le nombre d'enfants, et leur âge, ainsi que la situation familiale, à l'image de la maladie qui peut frapper le foyer comme l'exemple ci-dessus le montre, sont autant de paramètres qui conditionnent le montant des aides. Un passage isolé nous aide à mieux comprendre le fonctionnement des sommes allouées, même s'il nous paraît hasardeux d'en tirer un schéma d'explication global dans la mesure où il s'agit de la seule occurrence de ce type :

« 10 frs pour la femme. 10 frs pour chaque enfant [arrivé ?] au-dessus de 13 ans. 4.50 pour chaque enfant au-dessous »<sup>677</sup>.

En dépit de l'information qu'il nous apporte, ce passage est problématique. En effet, étant donné que nous ne disposons pas d'autres informations validant ou non ce propos, pouvons-nous le considérer comme fiable et surtout systématique ? De plus, les montants évoqués sont-ils fixés selon un barème précis ou sont-ils déterminés en fonction des appréciations de Germaine Pourvoyeur, ou plus probablement encore de la CRF ? Le montant des allocations n'est en rien fluctuant ou hasardeux dans son mode d'attribution. Celui-ci est fixé de manière très précise par le régime de Vichy. Ainsi, depuis le 23 juin 1941, les familles de détenus politiques (communistes) ou juifs perçoivent 7 francs par jour auxquels s'ajoutent 5 francs par enfant à charge de moins de 16 ans et ascendant à charge. À partir du 23 mai 1942, bien que cette aide soit maintenue à hauteur de 7 francs par jour, le supplément par enfant est quant à lui abaissé à 4,50 francs<sup>678</sup>.

En outre, si les éléments évoqués éclairent partiellement les conditions d'attribution des aides et les raisons qui en déterminent le montant, rien ne nous est indiqué concernant les refus ; ce que la jeune femme nomme sobrement « refus » ou « enquête défavorable ». Si, comme elle nous l'écrit, les internés sont majoritairement des « petits travailleurs », quelles sont les raisons qui motivent le refus d'une aide financière ?

On remarque avec étonnement les sommes allouées aux familles russes. En effet, si les Yougoslaves font partie intégrante du secteur A<sup>679</sup>, au même titre que les Hollandais et les Polonais<sup>680</sup>, les Russes sont situés dans une section à part. On peut sans doute expliquer cette prise en charge financière par le fait que la plupart de ces détenus sont des Russes résidant en France. En ce qui les concerne, Germaine Pourvoyeur ne cumule que peu de demandes d'enquêtes dans la mesure où l'accès à ce secteur est relativement restreint. De plus, notre

---

<sup>677</sup> *Ibid.*, (8).

<sup>678</sup> Hesse Philippe-Jean, Le Crom Jean-Pierre (dir.), *op. cit.*, p. 163-182.

<sup>679</sup> CdM 2006\_5\_144\_3, bordereau remis signé par le doyen du camp français Georges Cogniot à Germaine Bouvard et daté du 18 juin 1943.

<sup>680</sup> CdM 2006\_5\_104, bordereau remis signé par le doyen du camp français Georges Cogniot à Germaine Bouvard et daté du 20 mai 1943.

représentante agit essentiellement au sein du secteur A. Cependant, et malgré les attentions dont ils bénéficient de la part de différents organismes, la CRF prend également en charge, dans des proportions que nous ne sommes pas en mesure de déterminer, les familles des internés américains, conformément aux désirs du CICR et des autorités du camp. Soulignons à ce titre, qu'en dépit d'un encadrement social important, la CRF semble jouer un rôle de premier plan :

*« La Croix-Rouge française n'entre toujours plus au camp. Il est indispensable pourtant qu'elle puisse le faire pour s'enquérir des besoins de secours familiaux de certains internés. [...] Les internés américains, comme cela a déjà été signalé, ne reçoivent pas tous de mensualités de leur Gouvernement, ce qui est désastreux pour le moral et l'équilibre social du camp. Beaucoup en tout cas souffrent de sentir leur famille dans le besoin ou la misère et leurs biens sans défense »<sup>681</sup>.*

Au-delà de la question financière gérée par la CRF, on note l'évocation d'un nouvel épisode de fermeture du camp qui entrave l'action sociale. On peut présumer que la multiplication des tentatives d'évasion n'y est pas étrangère<sup>682</sup>. Il est même probable que les imprudences commises ces derniers mois par l'assistante sociale du camp en soit également la cause<sup>683</sup>. Dans tous les cas, si ces internés s'inquiètent légitimement pour la situation financière de leur famille, d'autres détenus semblent plus à plaindre. Les Russes, et plus encore les juifs, font l'objet d'une véritable ségrégation sociale. Dans ce cas, et alors que les enquêtes concernant les juifs sont réellement inexistantes, et celles concernant les Russes sont peu nombreuses, comment expliquer la présence prédominante, dans notre documentation, des aides financières allouées aux Russes ? A-t-elle négligé de renseigner les demandes d'enquête dans ses carnets ? Ou bien celles-ci ont-elles été formulées directement par les familles qui se sont rendues au dispensaire ? Dans tous les cas, cette lacune témoigne des limites de notre fonds ainsi que de la motivation qui l'a conduite à consigner ou non certaines informations. Cela interroge également le contenu même de notre fonds. André Pourvoyeur a-t-il hérité de l'ensemble des documents relatifs à l'activité de sa tante ? A-t-elle opéré un choix de documents à transmettre au risque de ne pas conserver ceux qui ne lui semblaient pas pertinents ? En ce sens, ces absences documentaires ne sont pas toujours « le signe d'oubli, certainement pas une perte de mémoire, exactement l'inverse »<sup>684</sup>. Ou ses lacunes sont-elles le fait des années

---

<sup>681</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Royallieu par le docteur de Morsier réalisé le 8 octobre 1943.

<sup>682</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 86, 87.

<sup>683</sup> ADO, 1232 W 250. Lettre du sous-préfet de Compiègne à monsieur De Rohan-Chaubaud, président de la CRF.

<sup>684</sup> Laborie Pierre, *op. cit.*, p. 260.

écoulées, et qui ont mené Germaine Pourvoyeur à égarer certaines informations ? Celle-ci mentionne l'existence d'une liste de 159 noms de personnes ayant fait une demande d'allocation<sup>685</sup>. Pour quelle raison ne figure-t-elle pas dans notre documentation ? Heureusement, certaines archives subsistent et permettent de développer d'autres aspects de l'aide apportée aux familles.

- Les secours alimentaires et vestimentaires

Certains éléments confirment que l'aide apportée ne se limite pas à l'aspect financier. Par l'intermédiaire des demandes reçues à la permanence, l'assistante sociale de la CRF pourvoit également les familles en denrées alimentaires ainsi qu'en vêtements. Toutefois, il nous faut admettre que les mentions de ces aides sont relativement peu fréquentes. Elles nous permettent simplement d'évoquer, par leur existence, le spectre d'action assez large de Germaine Pourvoyeur. Ainsi, trouvons-nous certaines annotations, sans précisions particulières, à l'image de celles qui suivent :

« Demandes : souliers – habits – sabots – nourriture – vêtements pour les familles. Aide nécessaire aux familles »<sup>686</sup>, « Demandes présentées à la permanence : 1 demande de vestiaire – souliers »<sup>687</sup>.

C'est sur ce degré d'imprécision que repose notre propos. Seule une courte inscription datant du 17 février 1942 nous indique une demande de ceinture pour une famille indéterminée<sup>688</sup>. Sur la question vestimentaire, la jeune femme s'appuie sur une section du comité de la CRF de Compiègne que nous avons citée plus haut : la commission des activités sociales dirigée par Mesdames de Grammont, Fantauzzi, Hallot et Sutterlin. Pour Germaine Pourvoyeur, il s'agit non seulement de répondre aux besoins vestimentaires des familles mais également de leur fournir des layettes pour les enfants. Dans ce but, la commission travaille en collaboration avec le Secours National<sup>689</sup>. On remarque que si des informations existent et sont consignées dans nos documents, cela concerne essentiellement les layettes<sup>690</sup>. On s'étonne de dénombrer si peu d'aides vestimentaires et alimentaires pour les familles, alors que, si ces

---

<sup>685</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (9).

<sup>686</sup> *Ibid.*, (7).

<sup>687</sup> *Ibid.*, (49). Pour ces deux passages, on peut les dater de l'année 1942 mais sans indication du jour et du mois.

<sup>688</sup> *Ibid.*, (52).

<sup>689</sup> ACRC, rapport sur l'activité du comité de la CRF de Compiègne depuis 1940. Non daté.

<sup>690</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (9).

dernières se trouvent dans une situation précaire, des demandes de ce type doivent être formulées en même temps que celles relatives aux aides financières. En nous intéressant à cette question, nous découvrons que ces layettes sont non seulement destinées aux mères des différentes familles, mais également aux enfants anglais se trouvant dans la section américaine en date du 30 avril 1943<sup>691</sup>, comme l'illustre la distribution de biberons et tétines<sup>692</sup>.

Concernant l'aspect alimentaire, nous ne sommes pas en mesure de dresser un inventaire de ce qui est distribué aux familles ni même la quantité et la fréquence de ces aides. Ce domaine d'action de la déléguée de la CRF semble faire l'objet d'une absence d'intérêt de sa part, si bien que nous n'avons pas la possibilité d'étayer notre propos. Citons, enfin, la possibilité de se procurer par la CRF du charbon pour se chauffer. En revanche, les demandes de nouvelles, très abondantes et constantes, formulées à la fois par les internés mais aussi par leurs familles apparaissent plus dignes d'être consignées.

### 3. Assurer le lien avec les familles par la recherche des proches internés et la transmission de correspondance

Outre ces considérations économiques, il s'agit aussi de maintenir le lien entre les internés et leurs familles. La séparation conjugale et familiale a pour conséquence majeure un sentiment fort de tristesse<sup>693</sup>. À ce titre, tout au long de ses nombreux mois de service, ce sont les demandes de nouvelles que Germaine Pourvoyeur relève avec le plus de constance. Qu'il s'agisse des témoignages d'internés, des rapports et relevés d'état du camp, des reçus et bordereaux signés par les doyens, ou bien des cahiers contenant les informations recueillies pendant les permanences, les occurrences de la formulation « *demandes de nouvelles* » sont omniprésentes. Derrière cette formulation, il s'agit surtout de réaliser des recherches de proches et de permettre la transmission de lettres en mettant les familles en contact : « 29/12 [1941] *Demandes nouvelles par visites : IIII* »<sup>694</sup>. Il convient de préciser que le transit du courrier ne relève pas de ses attributions. Au milieu de tout ce tumulte, elle s'affaire donc à retrouver des personnes afin de rassurer les familles comme en témoigne cette inscription : « *Schwartz 37*

---

<sup>691</sup> CdM 2006\_5\_121 (46).

<sup>692</sup> *Ibid.*

<sup>693</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *op. cit.*, p. 150.

<sup>694</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (20).

ans, Collignon Robert 59 ans. Communistes – Sont-ils à Compiègne [ ? ] »<sup>695</sup>. Ainsi, dès le mois de novembre 1941, établir un lien, ou plutôt le renouer, à la suite d'une séparation brutale, source de traumatisme<sup>696</sup>, et liée à une arrestation, une rafle puis à un internement s'avère-t-il essentiel. Compte tenu de l'importance de cette mission, on est intrigué par le peu de cas qu'elle semble en faire dans sa correspondance, ses souvenirs, ainsi que dans ses relevés. Nous avons déjà cité de nombreux passages de ses souvenirs où elle évoque ce besoin, cette impérieuse nécessité de soulager les internés, de rendre leur fardeau plus supportable. Pourtant, nous ne lisons pas une ligne sur ces familles qu'elle contribue à mettre en lien, voire à réunir, par l'intermédiaire de visites des familles au camp, rendues quelque fois possibles par son intercession :

« *Me Desmazes a vu son mari* »<sup>697</sup>. Plus explicite encore : « *Albin Desmazes 1779. B[araquement]. A3- Lizeau 1776 [baraquement A3] demandent la grande faveur d'une petite visite.(accordée)* »<sup>698</sup>.

Nous ne savons rien des modalités de cette visite, ni même si Germaine Pourvoyeur a pu l'assurer elle-même. Rappelons que dans la majorité des cas, les familles n'ont pas connaissance du lieu de détention de leurs proches. Aussi, l'assistante sociale est-elle amenée à mener de véritables investigations pour répondre à des demandes de recherche. Pour cela, l'appui sur divers organismes est essentiel. La jeune femme communique notamment avec d'autres entités telles que l'OFALAC pour retrouver ces internés : « *Nords Africains : y-a-t-il des européens réfugiés et internés ici ?* »<sup>699</sup>. Germaine Pourvoyeur et l'UGIF entretiennent également une correspondance pour leurs investigations : « *Ugif : effectif-nom du chef de camp [de Royallieu]. Arnaud Justin de Marseille* »<sup>700</sup>. En réaction au débarquement allié en Afrique du Nord opéré le 8 novembre 1942 (Opération Torch), les Allemands envahissent la zone sud le 11 novembre 1942 puis la Wehrmacht et la SS prennent en main la ville de Marseille<sup>701</sup>. À la suite d'un attentat ayant coûté la vie à un Allemand, des rafles décidées par les Allemands sont organisées par les autorités françaises les 22 et 23 janvier en ville, et les 23 et 24 dans le

---

<sup>695</sup> *Ibid.*, (30).

<sup>696</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *op. cit.*, p. 146.

<sup>697</sup> *Ibid.*, (34).

<sup>698</sup> *Ibid.*, (15).

<sup>699</sup> CdM 2006\_5\_121 (46). Question que Germaine Pourvoyeur note et qui répond, on le suppose, à une demande émanant de madame Kientz du comité d'assistance aux Algériens. Mention non datée. Lettre de l'OFALAC à Germaine Bouvard, datée du 2 août 1943.

<sup>700</sup> *Ibid.*, (44).

<sup>701</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 112.

Vieux-Port ; c'est l'opération « Sultan »<sup>702</sup>. Le 26 janvier 1943, arrivent donc à Royallieu, par deux convois, 1642 personnes qui sont affectées dans le secteur C<sup>703</sup>. Les organismes extérieurs à la Croix-Rouge ne sont pas les seuls à être sollicités puisque les comités locaux de la CRF communiquent également entre-eux afin de pouvoir retrouver certains détenus : « *Madame Bouvard, je vous serais reconnaissante de me dire si le nommé : Roger Tassy né le 21 novembre 1925 à Marseille est au camp de Compiègne* »<sup>704</sup>. Le secrétariat d'Entraide aux familles dispersées est également très actif puisque la jeune femme est régulièrement contactée pour s'enquérir de la présence d'internés à Royallieu :

« *Madame, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir tenter une démarche au camp pour savoir si Mr. Casimir SOSNICKI et Mme Geneviève SOSNICKA, Mr. URBANSKI Leszek et Mr. SAWICZ Constantin, ne s'y trouvent pas transférés de Fresnes d'où ils sont partis dernièrement. Dans l'affirmative, serait-il possible de les secourir* »<sup>705</sup>.

Ces innombrables demandes émanant de toutes ces entités et organismes humanitaires et institutionnels illustrent le désarroi absolu causé par le manque d'information consécutif à un internement de plus en plus important. Pour y faire face, s'organise un véritable réseau d'information comprenant de nombreux acteurs, dont le but est de trouver, voire retrouver des individus, non seulement pour les aider mais aussi et surtout pour relier des familles séparées par les circonstances. Pour illustrer notre propos, et rendre compte de l'impressionnant flux de demande à traiter, citons cette brève annotation : « 18 [décembre 1941] : 122 demandes de nouvelles »<sup>706</sup>, puis pour la date du 19, elle ajoute : « *Fronstalag pour nouvelles* »<sup>707</sup>. Dans le même temps, le rapport du mois de décembre totalise près de 286 demandes de liaison avec nouvelles pour 272 services rendus<sup>708</sup>. Ces données sont représentatives de celles que l'on rencontre en parcourant notre documentation.

Aux précisions chiffrées succèdent des demandes dont le nombre est indéterminé, si bien qu'il ne nous est pas possible de procéder à une mise en série permettant de relever, de manière précise, le flux de demandes hebdomadaires et mensuelles à seule fin de dégager une tendance reflétant toute la période d'activité de Germaine Pourvoyeur. Bien que nous ne puissions pas

---

<sup>702</sup> Castro Saül, Gompel Roger, Jacob-Rick Henri, Kohn Georges et Robert Lazaro Rouso, Adam Rutkowski, Georges Wellers., *op. cit.*, p. 559.

<sup>703</sup> *Ibid.*

<sup>704</sup> CdM 2006\_5\_105\_a, lettre du comité de la CRF de Marseille à Germaine Bouvard, datée du 29 juillet 1943.

<sup>705</sup> CdM 2006\_5\_17\_a, lettre du secrétariat d'Entraide aux familles dispersées à Germaine Bouvard, datée du 26 août 1943.

<sup>706</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (12).

<sup>707</sup> *Ibid.*

<sup>708</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.



renseigner la totalité de notre période, on peut préciser que l'année 1942 suit la même tendance avec près de 249 nouvelles demandes pour le mois de mai 1942<sup>709</sup>. Pour l'année 1943, aucune donnée mensuelle n'est indiquée. Toutefois, si l'on se fie à l'augmentation massive du nombre d'internés à cette période, on peut non seulement supposer que ces demandes sont soutenues mais que celles-ci sont également en augmentation. En dépit de cette intense activité relevant parfois du sacerdoce postal, la jeune femme est confrontée à certaines familles qui restent sans nouvelles de leurs proches pendant de « *longues semaines* »<sup>710</sup> : « *Seguin Hilaire 3866 [...] pas de nouvelles depuis 1 mois est inquiète. 2 enfants. Santé très délicate* »<sup>711</sup>.

Si l'on analyse les bordereaux et reçus signés par les doyens du secteur A, on constate que les demandes de liaison et de nouvelles sont peu nombreuses : « *5 demandes de recherches des doyens* »<sup>712</sup>. Les seules informations que nous possédons concernent uniquement les mois de juin, juillet et août 1943, pour lesquels elle agrège respectivement 6, 3 et 8 demandes de nouvelles ; c'est bien peu. Cependant, à l'échelle de ces trois mois renseignés à raison de deux bordereaux par semaine, et compte tenu du nombre d'internés, le nombre est relativement faible ; sauf si l'on considère que l'assistante sociale n'est pas seule à gérer ces demandes. En effet, depuis le dispensaire, mademoiselle Petit s'occupe, nous l'avons vu, de gérer l'abondante correspondance des internés, au minimum jusqu'au mois de novembre 1943<sup>713</sup>, ce qui témoigne de l'étroite collaboration entre Germaine Pourvoyeur et le comité de la CRF de Compiègne. En outre, une demande concerne-t-elle un seul détenu ou bien un groupe d'individus pour lesquels le doyen remet dans le même temps les informations les concernant ? Il y a tout lieu de penser que ces demandes sont prioritairement, et massivement, effectuées à l'initiative des familles, même si les visites au cours desquelles elle rencontre les doyens du camp l'invitent à consigner certaines : « *Léguillette André [...] demande des nouvelles de sa femme Hélène – internée à Romainville* »<sup>714</sup>. La manière dont les lettres et messages circulent restent assez obscure. On distingue le transit officiel, effectué par une autre entité que la CRF, et le transit officieux, et risqué, réalisé par l'assistante sociale. En effet, si Germaine Pourvoyeur est habilitée à transmettre le courrier, pour quelle raison réceptionne-t-elle, sous la table, les lettres des internés des mains mêmes de Georges Cogniot à la faveur d'une absence d'attention des

---

<sup>709</sup> CdM 2006\_5\_62 a et b, brouillon du rapport relatif au mois de mai 1942.

<sup>710</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (15).

<sup>711</sup> CdM 2006\_121 (8).

<sup>712</sup> CdM 2006\_5\_144\_3, bordereau du 18 juin 1943.

<sup>713</sup> CdM, 2006\_5\_148.

<sup>714</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (34).

Allemands ? Ainsi, si les demandes de recherche et de liaisons ou nouvelles sont bien de son ressort, la transmission de lettres fait exception :

*« L'entretien devait être strictement limité aux questions techniques de l'aide alimentaire et pharmaceutique, et il était surveillé par le lieutenant Krebs, l'homme de confiance de la Gestapo qui s'asseyait au même bureau que nous et ne me quittait guère des yeux. Pourtant, à chaque rencontre ou presque, je réussissais à glisser sur les genoux de l'infirmière, par-dessous la table un petit carton contenant les noms des derniers fusillés et les nouvelles fraîches du camp »<sup>715</sup>.*

Si nous ne connaissons pas toutes les modalités du transit de lettres pour le secteur A, le fonctionnement du secteur B nous livre quelques précisions. Ces internés bénéficient dans ce domaine, comme dans les autres, d'une relative souplesse. Ils peuvent ainsi écrire, de manière constante, « 3 lettres et 4 cartes postales par mois »<sup>716</sup> ce qui est non négligeable, même s'ils se plaignent du délai d'acheminement des lettres<sup>717</sup>. À titre de comparaison, les internés français ne sont autorisés à écrire, pour l'année 1941, que deux lettres par mois<sup>718</sup>, et non trois comme on a pu l'avancer<sup>719</sup>. De plus, dans le courant de l'année 1943, la correspondance avec l'Amérique se fait régulièrement, et dans les deux sens<sup>720</sup>. De manière générale, les internés américains ne souffrent à aucun moment, en dépit de retards régulièrement critiqués, d'un manque de nouvelles. À cet égard, il est bien difficile d'évaluer précisément le rôle de la représentante de la CRF sur cette question. L'apport de son intervention doit être, malgré tout, suffisamment conséquent pour que le docteur de Morsier rédige dans son rapport :

*« Melle Pourvoyeur, déléguée de la Croix-Rouge française à Compiègne, vient chaque semaine et reçoit de l'homme de confiance les renseignements ou demandes qui permettent à la Croix-Rouge française d'agir utilement auprès des familles d'internés dans le besoin. Cette action sociale est très appréciée »<sup>721</sup>.*

Bien que la transmission de nouvelles ne soit pas explicitement mentionnée, on peut supposer que Germaine Pourvoyeur s'assure que la correspondance s'effectue bien. Dans la

---

<sup>715</sup> Cogniot Georges, *Parti-pris. Tome 1 : D'une guerre mondiale à l'autre*, p. 480.

<sup>716</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Royallieu par le docteur de Morsier réalisé le 16 juin 1942.

<sup>717</sup> *Ibid.*

<sup>718</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (2).

<sup>719</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cité*, p. 81.

<sup>720</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Royallieu par le docteur de Morsier réalisé le 1er juillet 1943.

<sup>721</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Royallieu par le docteur de Morsier réalisé le 17 novembre 1942.

mesure où la prise en charge des familles passe par un recueil préalable des informations auprès de l'homme de confiance du camp, les familles et leurs proches finissent invariablement par être mis en contact. Une brève inscription datée du 27 janvier 1942 conforte cette hypothèse : « 28 demandes familles Américains »<sup>722</sup>. Cela est d'autant plus assuré que les internés américains ne bénéficient pas du même niveau de contrainte et de surveillance que les internés français, et plus encore les juifs du secteur C. On note que, malgré le relâchement des autorités du camp au sein de cette section, le courrier fait systématiquement l'objet d'une surveillance, ou plus exactement d'une censure<sup>723</sup>. C'est d'ailleurs à cette dernière qu'est imputable le retard dans le transit du courrier, qui est critiqué par les internés. Si, même dans cette partie du camp, la censure fait son office, on comprend mieux l'impossibilité, pour ne pas dire l'interdiction, pour la déléguée de la CRF de faire transiter du courrier dans le secteur A ; section réservée aux communistes, aux résistants, ainsi qu'aux prisonniers de droit commun. S'agissant de la section juive, toute possibilité de communiquer avec l'extérieur semble impossible, en dehors du canal de communication établi par les Allemands, sinon de manière officieuse à la faveur des quelques brèves rencontres qui se sont déroulées à l'infirmerie du secteur russe entre Germaine Pourvoyeur et le docteur Simon Lubicz. La mise au secret de cette section dès les premières semaines de sa création ainsi que le relatif désintérêt des autorités du camp ensuite, ne permettent pas aux internés d'obtenir des nouvelles de leurs proches. Nous ne sommes donc pas surpris de ne trouver aucune information sur ce sujet dans l'ensemble de nos archives.

En dépit de cette difficulté à communiquer avec l'extérieur, les visites au sein du camp sont possibles pour les familles désireuses, et surtout en capacité financière et géographique, d'approcher physiquement les leurs, ce qui n'est pas toujours simple : « *Mr Dehoux – horloger bijoutier à Bourg Achard (Eure). Sa fiancée Melle Drevet s'occupe beaucoup de lui et fait son possible pour obtenir de venir le voir* »<sup>724</sup>. Germaine Pourvoyeur prend d'ailleurs une part active en permettant aux familles, par des annotations précises relatives aux cartes de visites, de prendre connaissance des dates d'ouverture du camp : « *Kilroye : réclamer la carte de visite pr sa femme* »<sup>725</sup>. Ainsi, pour l'année 1941, nous apprenons que ces dernières sont possibles dès le mois de novembre. Pour les Russes et les Yougoslaves un créneau de quatre journées, les

---

<sup>722</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (43).

<sup>723</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapports de visite du camp de Royallieu par le docteur de Morsier réalisés les 16 juin et 17 novembre 1942.

<sup>724</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (47).

<sup>725</sup> *Ibid.*, (74).

17 et 28 novembre puis les 15 et 29 décembre 1941, est ouvert pour recevoir des visiteurs. Plus étonnant, on apprend l'ouverture d'un créneau de deux journées pour les juifs du secteur « russe », organisé selon un ordre alphabétique celui-ci, les 20 novembre et 22 décembre (lettres A à M), et les 21 novembre et 29 décembre (lettres N à Z) de la même année. Attendu que ce dernier point s'accommode mal de la mise au secret du secteur juif, il est plus vraisemblable que cette ouverture concerne les Russes israéliites internés dans le secteur B comme le confirme la distinction opérée, un peu plus loin, entre les Russes soviétiques et les Russes israéliites<sup>726</sup>. Par ailleurs, les Yougoslaves concernés par ces visites sont ceux du secteur américain.

Cette précision vise à montrer que l'on trouve des Yougoslaves à la fois dans le secteur B et le secteur A<sup>727</sup>. Nous ne savons rien des motivations qui président à l'affectation des Yougoslaves dans un camp ou dans l'autre, sans doute est-ce lié aux origines familiales de ces hommes faisant d'eux des internés civils, ou bien encore à des soupçons de résistance de la part des Allemands qui les affectent en conséquence au camp des politiques. La distinction est importante puisque les Yougoslaves du secteur B ont droit à des visites deux fois par mois<sup>728</sup>, tandis que ceux du secteur A n'y ont droit qu'après six mois d'internement et à une fréquence moins élevée<sup>729</sup>. On observe, sur la question des visites, une relative régularité puisque la jeune femme consigne également des créneaux de visite pour le début de l'année 1942. Pour cette année, comme pour la précédente, on remarque une différence notable entre les Américains, les Russes soviétiques, les Yougoslaves, et les Russes israéliites.

En effet, ces derniers bénéficient de moins de jours de visite et le fonctionnement est toujours d'ordre alphabétique<sup>730</sup>. Pour la section américaine, Germaine Pourvoyeur agrège, presque exclusivement, les demandes de visite et les questionnements relatifs à ces questions auprès des internés : « *Mr Génot : a-t-il envoyé sa carte de visite à sa femme. A-t-il indiqué ses besoins ?* »<sup>731</sup>. En ce sens, leur situation n'est pas différente des internés du secteur A même si dans leur cas la raison est surtout conditionnée par des considérations géographiques. L'exemple cité n'est pas un cas isolé : « *Mr Arachtingi : 2172 n'avait pas envoyé sa carte de visite à sa famille le 20-1-42 est-ce fait ?* »<sup>732</sup>. Plus loin encore : « *Américains : de la part de*

---

<sup>726</sup> *Ibid.*, (23).

<sup>727</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 69. FP, bordereau signé par le doyen du camp « français » et daté du 18 juin 1943.

<sup>728</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Royallieu par le docteur de Morsier réalisé le 17 novembre 1942.

<sup>729</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 81.

<sup>730</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (23).

<sup>731</sup> *Ibid.*, (47).

<sup>732</sup> *Ibid.*

*Mr Baird, des nouvelles des 5 messieurs des Iles anglo-normandes* »<sup>733</sup>. Toutefois, pour les messages et nouvelles à transmettre à l'international, celle-ci se charge de les communiquer à Jacques de Morsier pour qu'ils soient remis à leur destinataire final<sup>734</sup>. Malgré l'attention dont ils bénéficient, et le nombre d'œuvres et d'institutions qui prennent en charge ces internés, elle y effectue le même travail de communication que dans les autres sections. Finalement, et par déduction, on réalise que seules les questions alimentaires ainsi que les conditions d'internement, dans leur généralité, semblent intéresser ces organismes. Pour les autres aspects relatifs aux petits problèmes administratifs relevant du quotidien, cela semble échoir à la CRF et donc à sa déléguée détachée au camp de Royallieu ; ces éléments en témoignent au même titre que pour la question médicale et sanitaire.

En définitive, cette attention portée aux internés et à leurs familles répond à un besoin d'interaction, mais il s'agit aussi, pour les internés comme pour la CRF, de permettre aux détenus de ne pas sombrer, d'amenuiser les effets de l'enfermement, et de conserver un bon moral afin d'éviter que ces derniers, par désespoir, ne se laissent dépérir, et aggravent ainsi leur état physique. Pour cela, des échappatoires existent, dont la CRF profite pour favoriser et multiplier les distractions et entretenir ainsi le physique, le moral, et les facultés cognitives et intellectuelles de tous ces hommes. Dans ce domaine, comme les pages qui vont suivre vont le démontrer, la CRF et Germaine Pourvoyeur se montrent particulièrement actives.

---

<sup>733</sup> *Ibid.*, (53). Mention datée du 20 février 1942.

<sup>734</sup> *Ibid.*, (60), (64), (70).

### C. Répondre aux besoins physiques et psychologiques des internés

Après avoir pris soin de décrire les besoins des internés, et aussi leurs carences dans tous les domaines, il peut sembler surprenant, de prime abord, de nous intéresser à la vie sportive, culturelle, artistique et religieuse de ces détenus. Pourtant, on ne peut séparer ces différents aspects, intrinsèquement liés, qui participent de la vie et de l'ambiance du camp. Le besoin d'occupation, de distraction, d'évasion pour ainsi dire, ne se fait-il pas ressentir avec davantage d'acuité lorsque l'on vit enfermé et sous contrainte<sup>735</sup> ? À l'image du personnage fictionnel<sup>736</sup> de Monsieur B. focalisé sur son manuel de règles des échecs, préalablement dérobé à un garde allemand afin de lutter contre l'inactivité et la solitude qui le consument, en raison de sa longue détention dans une chambre d'un hôtel de luxe. Nous pensons utile de préciser que Germaine Pourvoyeur, et plus largement la CRF, en dépit des considérations hygiénistes qui les animent, ne sont pas à l'origine de toutes ces initiatives sportives, culturelles et religieuses qui se déroulent à Royallieu. En effet, compte tenu des trésors d'ingéniosité déployés par les internés pour s'évader ou communiquer avec l'extérieur par le biais de petits messages rédigés sur de minuscules bouts de papier, on peut aisément concevoir l'idée que l'impérieux besoin de sports, de distractions ludiques, d'activités intellectuelles et de spiritualité, aurait probablement trouvé un autre chemin pour être assouvi.

En l'état, celle-ci s'attache surtout à accompagner et encourager ces activités en permettant aux détenus de s'y livrer, en particulier par l'achat et la distribution de fournitures et matériels spécifiques. Par son action, la jeune femme favorise l'amélioration des différentes pratiques et surtout leur diversité. Mieux, par les moyens déployés, et leur constance durant notre période d'étude, elle les aide à développer tout leur potentiel créatif et artistique. Concrètement, et nous allons le détailler plus précisément, des sommes d'argent sont régulièrement engagées pour se procurer du matériel. Le recours aux emprunts de matériel et aux dons est également employé pour satisfaire aux diverses demandes de distraction. Le spectre des matériels et fournitures distribués rend compte d'un effort considérable de l'assistante sociale pour répondre à ces demandes. Ainsi, ce sont des gants de boxe, des ballons, des raquettes, des paroles de chanson, des manuels scolaires, de bricolage, de jardinage, des livres, des paroles de chanson, jusqu'au matériel de linge d'autel pour les messes qui sont procurés à tous, ou presque. Soulignons que la littérature produite par les internés, pourtant

---

<sup>735</sup> Fabien Théofilakis montre que dès 1940, à l'époque du *Fronstalag 170*, les prisonniers de guerre s'affairent déjà à se divertir et à trouver des occupations pour lutter contre le cafard.

<sup>736</sup> Zweig Stefan, *Le joueur d'échecs*.

abondante, n'évoque jamais le rôle joué par la CRF dans l'occupation des prisonniers. En revanche, la jeune femme reçoit, à titre personnel, des remerciements pour l'ensemble de ces actions, que nous allons maintenant détailler.

## 1. Aider au maintien de la condition physique des internés par le sport

Dès le mois de novembre 1941, Germaine Pourvoyeur note dans son premier rapport que le sport est pratiqué au sein du camp, sans toutefois préciser si cela concerne la totalité des différentes sections. Ce constat est le même pour le mois de décembre. Il nous faut ensuite, au détour de brèves annotations figurant sur un brouillon, attendre les mois d'avril puis août 1942 pour retrouver une trace écrite attestant de la pérennité des pratiques sportives. La jeune femme ne semble pas, *a priori*, faire grand cas de cette question. Elle n'évoque ainsi jamais, dans ses souvenirs et sa correspondance, cet aspect de son travail. Le considère-t-elle pour autant comme secondaire, voire peu digne d'intérêt ? Seul un rapport du comité de la CRF de Compiègne le précise : « *Parmi ses activités au camp il faut citer : [...] les loisirs et les sports* »<sup>737</sup>. Si l'absence de détails et de commentaires au sein de nos archives plaide en ce sens, de nombreuses notes et demandes d'acquisition de matériels témoignent précisément de son souci constant de pourvoir les détenus en équipements sportifs : « *demandes : ballons* »<sup>738</sup>, « *Dépenses : 30 juillet : 6 sifflets* »<sup>739</sup>, « *2 paires de gants de boxe* »<sup>740</sup>, « *balles ping-pong – tennis* »<sup>741</sup>. Pour les ballons, et pour le matériel en général, il semble que les dons constituent le principal moyen d'acquisition des fournitures : « *Achat de 2 ballons suivant les bons donnés par Mr Rousset – 540 frs* »<sup>742</sup>. En effet, l'absence dans les archives de traces d'achats en dépit de toutes les annotations relatives au matériel sportif nous invite à valider cette hypothèse. Pour illustrer l'usage qui est fait de tout ce matériel, lisons Georges Cogniot :

---

<sup>737</sup> ACRC, rapport du comité de la CRF de Compiègne daté du 8 juin 1942.

<sup>738</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>739</sup> CdM 2006\_5\_59\_b.

<sup>740</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (67).

<sup>741</sup> CdM 2006\_5\_121 (43).

<sup>742</sup> CdM 2006\_5\_121 (43).

« Pour lutter contre le cafard, la direction du Parti décida d'organiser des jeux, des compétitions sportives, un théâtre, des cours et des conférences. Il y eut des parties d'échecs [...], des courses, des épreuves de basket et de volley-ball, des séances de boxe »<sup>743</sup>.

La mise en place de compétitions sportives est également attestée par André Poirmeur<sup>744</sup>. Ces compétitions font même l'objet de récompenses auxquelles la représentante de la CRF pourvoie<sup>745</sup>, à l'image des petites flûtes et des harmonicas qui sont offerts aux vainqueurs. Ainsi, le secteur A est-il le théâtre d'une pratique sportive variée et régulière, et intéressée. En effet, si Germaine Pourvoyeur rend compte de l'existence de ces activités physiques dès le début de sa mission au camp, les témoignages ci-dessus en attestent la continuité pour l'année 1942, et l'un des reçus remis à la jeune femme par le doyen de la section en confirme la constance pour l'année 1943 : « joint : articles de sport reçus »<sup>746</sup>. Le secteur A dispose d'une spécificité que l'on ne trouve pas dans les autres sections, même dans le secteur B : le comité des loisirs<sup>747</sup>. Bien qu'il soit chargé de relever les besoins d'ordre récréatif, le comité des loisirs, dont le doyen transmet les besoins à l'assistante sociale par l'intermédiaire des bordereaux et reçus, s'illustre non seulement dans le domaine des demandes culturelles, mais il agrège également les demandes d'ordre sportif. D'après les témoignages des internés du secteur A, l'ensemble de nos archives et les rapports de Jacques de Morsier, il ne semble pas y avoir une grande différence entre les secteurs A et B, en termes de variété d'activité. Cependant, les précisions paraissent plus affinées et récurrentes concernant le secteur B. Cela ne nous surprend pas dans la mesure où les besoins de ces détenus font à la fois l'objet de rapports du CICR et en même temps de l'assistante sociale. Ainsi, dès le mois de juin 1942, le docteur de Morsier note : « Les internés jouent au ping-pong et aux quilles, mais il leur manque un terrain de football ; ils ne peuvent jouer qu'au handball et au basket-ball »<sup>748</sup>. Des sports auxquels s'ajoutent « le football et le volley-ball »<sup>749</sup>. Par la suite, les rapports ne consignent plus de détails d'ordre sportif, même si la pratique demeure pérenne. En effet, Jacques de Morsier s'en

---

<sup>743</sup> Cogniot Georges, *op. cit.*, p. 476.

<sup>744</sup> Poirmeur André, *op. cit.*, p. 113.

<sup>745</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (64).

<sup>746</sup> CdM 2006\_5\_4\_a, reçu remis à Germaine Bouvard par le doyen du camp « français » daté du 13 août 1943.

<sup>747</sup> CdM 2006\_5\_104 et 2006\_5\_144\_3, bordereaux des 20 mai et 18 juin 1943. 2006\_5\_63\_1 (67). Le secteur B dispose d'un comité du camp, mais ce dernier gère tous les aspects et problématiques de celui-ci, tandis que le comité des loisirs du secteur A est plus spécifique puisqu'il ne traite que des aspects liés aux loisirs et autres activités pratiqués par les internés.

<sup>748</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du *Fronstalag 122* réalisé par le docteur Jacques de Morsier, daté du 16 juin 1942.

<sup>749</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (2), (16).



tient à l'évocation, et au rôle, du YMCA. Germaine Pourvoyeur mentionne également cet organisme, dont elle complète l'action, qui s'attache surtout à approvisionner les internés américains en fournitures scolaires, artistiques, et en matériel ludique : « *Américains : 31.03.1942. 1 queue de billard – 2 boules – 6 raquettes, 6 volants – 1 jeu de boules – 1 football [...] 12 balles de tennis. 1 handball.* »<sup>750</sup> Bien qu'elle semble entretenir un minimum de contact avec l'institution – par l'intermédiaire de Jacques de Morsier ? – comme l'énonce le rapport du comité de la CRF de Compiègne, le centre *Quaker* de Paris paraît faire l'objet d'une correspondance plus soutenue. L'organisation est très active puisqu'elle agit déjà, en collaboration avec la CRF, auprès des prisonniers de Fresnes, de la prison de la Santé et de Villeneuve-Saint-Georges<sup>751</sup>. Dès le mois de janvier 1941, cette œuvre entre en contact avec l'assistante sociale pour l'aider à s'occuper des détenus américains :

« *Mademoiselle, nous intéressant au sort des internés américains de Compiègne, nous serions heureux d'entrer en rapport avec vous afin d'envisager de quelle façon nous pourrions éventuellement collaborer* »<sup>752</sup>.

Une fois encore, dans ce domaine comme dans les autres, les internés russes et surtout les juifs semblent faire les frais d'une forme de ségrégation. Il est vrai que l'exiguïté du secteur russe ne favorise pas la pratique du sport. Ces contraintes spatiales constituent sans doute le seul frein à la mise en place de ce type d'activité. En effet, même si nous ne disposons que de bien peu d'informations sur ces détenus russes, nous savons que la jeune femme leur fournit du matériel d'ordre culturel et artistique. Pour quelle raison, autre que la géographie contraignante du lieu, Germaine Pourvoyeur ne fournirait-elle pas du matériel sportif alors qu'elle procure déjà du matériel récréatif et artistique ? Si l'espace qui délimite la section russe est inadéquate pour se livrer aux exercices physiques, puisque celui-ci se limite à la superficie entourant les deux derniers baraquements du secteur C, le secteur C est beaucoup plus spacieux et adapté. Pourtant, les sources disponibles et les témoignages à notre disposition n'attestent pas la réalité de telles pratiques. Plusieurs raisons expliquent sans doute cette situation.

D'abord, rappelons que ces internés manquent de tout et ne bénéficient d'aucun soutien constant et surtout consistant. Si leur sort, qui demeure dramatique jusqu'au mois de juillet 1942, paraît être moins lourd à partir du mois de février 1942, les juifs ne profitent d'aucune aide dans ce domaine. Par ailleurs, comment ces détenus, souffrant de la faim, par manque

---

<sup>750</sup> CdM 2006\_5\_74\_u. 2006\_5\_121 (32).

<sup>751</sup> CdM 2006\_5\_10\_a, lettre du secrétariat du centre Quaker de Paris à Germaine Pourvoyeur datée du 24 janvier 1942.

<sup>752</sup> *Ibid.*

d'approvisionnement régulier et conséquent, souffrant du froid, par manque de vêtements, et souffrant de maladies par manque de médicaments et de tout ce qui précède, pourraient-ils posséder encore suffisamment d'énergie et de force pour se livrer à des activités sportives ? Même si tous les juifs de ce secteur ne sont pas dans un état de dépérissement grave, leur état physique général ne les invite sans doute pas à placer la pratique sportive au centre de leurs préoccupations. Enfin, au registre des activités physiques, ou tout du moins de plein air, on peut intégrer le bricolage et le jardinage qui, sans être abondamment commentés, figurent de façon régulière dans les documents que nous lisons, ce qui dénote une pratique régulière de ces distractions. Ainsi, bien que plus anecdotiques par rapport aux autres activités récréatives, ces deux distractions bénéficient tout de même d'une attention de la jeune femme, qui s'attache à procurer tout le nécessaire aux détenus :

« *Des graines,  
2 râtaeux,  
3 pelles,  
3 binettes,  
2 arrosoirs* »<sup>753</sup>.

En dépit des activités physiques régulières pratiquées à Royallieu, bien que différenciées selon les secteurs, et qui témoignent malgré tout de l'état d'esprit positif qui anime les internés, ce sont les domaines culturels et artistiques, en particulier, qui emportent davantage l'adhésion des détenus et cristallisent les efforts de la déléguée de la CRF.

## 2. Répondre aux besoins ludiques, culturels, artistiques et intellectuels du camp

« *Le camp accepte : jeux-livres* »<sup>754</sup> lit-on dans le premier cahier de Germaine Pourvoyeur. Cette dernière prend d'ailleurs soin de rédiger, à des fins de rappel pour elle-même, un mémo lui indiquant d'intégrer les demandes relatives aux « *travaux, bibliothèque, loisirs* »<sup>755</sup> dans les renseignements de fin de mois qu'elle prend. Son premier rapport traduit cette possibilité, très appréciée, de circulation des livres et des jeux de société, au point de ne

---

<sup>753</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (70).

<sup>754</sup> *Ibid.*, (2).

<sup>755</sup> CdM 2006\_5\_121 (28). Mention datée du 28 mai 1942.

pouvoir les quantifier dans un premier temps<sup>756</sup>. Il faut attendre le mois de décembre 1941 pour rendre compte avec précision du nombre de livres à disposition : « *Bibliothèque : livres en circulation – 460 – très demandés* »<sup>757</sup>. Ce nombre croit de manière progressive durant l'année 1942, avec 860 livres en février puis 1200 au mois de mai. Ce dernier nombre semble se maintenir jusqu'au mois de septembre 1942. À en juger par les commentaires du doyen des politiques, la bibliothèque est florissante au moins jusqu'au début de l'été 1943 : « *Enverrons petit rapport sur fonctionnement bibliothèque qui va superbement* »<sup>758</sup>.

Ces attentions font d'ailleurs l'objet du même mode de distribution que pour les aliments et les colis puisque le doyen accuse réception de la remise de matériel : « *Signature pour livres et jeux* »<sup>759</sup>. Ces livres sont ensuite remis au bibliothécaire du camp chargé de les entreposer et de les gérer<sup>760</sup>. Fait intéressant qui illustre en quelque sorte le primat de ce thème aux yeux des internés, il s'agit des premières informations qu'elle consigne dans son carnet lorsqu'elle se rend à Royallieu au début de son service, afin d'obtenir des renseignements sur le fonctionnement du camp. Les détenus expriment à leur manière cet impérieux besoin de divertissement :

« *Pour éviter de sombrer dans la déchéance physique et morale, pour lutter contre le découragement, le cafard, l'avalissement que l'inaction pouvaient [sic] engendrer, des jeux de salon, des théâtres, des corridas, des compétitions sportives furent organisées. Les intellectuels traitaient les sujets les plus divers dans des conférences riches d'enseignement. Le poète Robert Desnos fit une poignante conférence sur l'inspiration poétique et des professeurs donnaient des leçons de français, d'histoire, de sciences ou de géographie, de langues étrangères et autres matières. [...] Il y eut même des concours de poésie et j'ai eu la chance de révéler le poème d'un ancien sous-officier de gendarmerie. [...] Son œuvre, que je reproduis, obtint un deuxième prix décerné le 1<sup>er</sup> septembre 1941 par un comité composé du professeur [...] de la Sorbonne, et de Georges Cogniot, agrégé de l'université, rédacteur au journal « L'Humanité ». »<sup>761</sup> On peut trouver la même idée exprimée avec d'autres mots chez ce dernier : « *Pour lutter contre le cafard [...] il y eut des concours d'artisanat. Il y eut même un concours de poésie, au jury duquel figurait Johan, professeur au collège de Blois [...] Le théâtre jouait le vendredi soir. [...] Nous avions des groupes de danse [...] La chorale, organisée et conduite avec maîtrise**

---

<sup>756</sup> CdM 2006\_5\_154\_1, rapport du mois de novembre 1941.

<sup>757</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>758</sup> CdM, 2006\_5\_76. Bordereau de demande remis à Germaine Pourvoyeur par le doyen et daté du 6 juin 1943.

<sup>759</sup> CdM 2006\_5\_121 (45).

<sup>760</sup> CdM 2006\_5\_116\_7, bordereau de manutention n°29 daté du 10 septembre 1943.

<sup>761</sup> Poirmeur André, *op. cit.*, p. 113.

[...] *était extrêmement appréciée.* »<sup>762</sup>. On remarque que cette volonté de « combattre l’oisiveté d’une captivité monotone »<sup>763</sup>, de lutter contre le « cafard » par la distraction est centrale puisque Germaine Pourvoyeur emploie la même terminologie : « *Observations et demandes : les internés, grâce à quelques-uns d’entre eux très enthousiastes luttent contre l’inaction et le cafard* »<sup>764</sup>.

Outre la nécessité de se divertir, ces passages traduisent l’incroyable effervescence culturelle et intellectuelle du camp compte tenu des circonstances. Signe d’une impréparation de la CRF et de Germaine Pourvoyeur sur cette question, cette dernière s’interroge sur la prise en charge de ces différents besoins par son œuvre : « *Bibliothèque : Étudier la composition. Qui la fournit – quels livres, Jeux – qui s’en occupe ?* »<sup>765</sup>. Le nombre de livres amassés par les détenus est satisfaisant si l’on tient compte des conditions dans lesquels ils les obtiennent. À l’image des autres domaines d’intervention de la CRF à Royallieu, le recours au don paraît être le principal mode d’acquisition des livres<sup>766</sup>. La représentante de la CRF précise en de nombreux endroits la quantité de livres qu’elle leur procure lors de ses visites : « *1100 livres au total* »<sup>767</sup> en date du mois de mars de l’année 1942. Certaines mentions précisent également l’état de la bibliothèque : « *livres de bibliothèque 133* »<sup>768</sup> ; état qu’elle dresse également pour le secteur B : « *Américains : 31.03.1942. 116 livres français, 33 livres anglais, 19 revues françaises, 34 revues anglaises.* »<sup>769</sup> La quantité devient si conséquente qu’au mois de juin 1943, le doyen du camp fait savoir à la jeune femme que la remise des livres est subordonnée à la mise en état d’une bibliothèque pour pouvoir les ranger<sup>770</sup>. Les diverses données recueillies nous familiarisent avec les goûts littéraires de ces prisonniers :

- Stendhal : *Le rouge et le Noir*<sup>771</sup>
- Henri Duvernois : *La dame de bronze et le monsieur de cristal*<sup>772</sup>

---

<sup>762</sup> Cogniot Georges, *op. cit.*, p. 476.

<sup>763</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 52. Selon l’auteur, les prisonniers de guerre ont le même souci de préservation de leur moral par la pratique sportive.

<sup>764</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>765</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (8).

<sup>766</sup> CdM 2006\_5\_116\_7, bordereau de manutention de la CRF n°29 daté du 10 septembre 1943.

<sup>767</sup> CdM 2006\_5\_157\_2\_a, brouillon du rapport relatif aux dépenses du mois de mars 1942.

<sup>768</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (70), 2006\_5\_121 (30), (35), (43).

<sup>769</sup> CdM 2006\_5\_121 (35).

<sup>770</sup> CdM 2006\_5\_106, note pour madame Bouvard remise par le doyen du camp « français » et datée du 25 juin 1943.

<sup>771</sup> CdM 2006\_5\_121 (34).

<sup>772</sup> *Ibid.*, (46).

- Anthologie des poètes français<sup>773</sup>

Face à ces demandes spécifiques, *a priori* non essentielles dans la mesure où elles n'engagent pas directement la survie des internés, notre représentante doit redoubler d'efforts pour dénicher des fournitures dont les demandes sont constantes, nombreuses et surtout très variées durant toute sa période d'activité. Ainsi, le 11 décembre 1941 elle note, sans que l'on sache précisément de quelle section il s'agit : « *Besoins littéraires : littérature française, allemande, anglaise, espagnole, italienne. Livres d'études – français – géographie – sciences – mathématiques – grammaire et dictionnaire des langues étrangères. Russe en +. Pour les intellectuels : de la collection Essais et curiosités littéraires de la société d'Édition « Le Livre » - Les poètes du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> s.* »<sup>774</sup> Au même titre que le ravitaillement alimentaire, le matériel scolaire, artistique et musical est acquis par l'intermédiaire d'achats réalisés localement auprès de commerçants compiégnois, comme la papeterie « Agricola », la librairie « Ledoux » et le commerçant « Pierre Pain » spécialisé dans les articles de musique.

Elle semble toutefois rencontrer, pour le secteur A, des difficultés pour obtenir des jeux<sup>775</sup> en ce premier mois de décembre passé à Royallieu, bien qu'elle s'efforce d'y répondre : « *I méthode jeu de dame très compliqué* »<sup>776</sup>. En cette période de Noël, où les détenus tentent de conjurer leur « cafard », elle agrège également des souhaits propres aux festivités hivernales, qui mettent en lumière l'inclination des détenus pour la musique : « *I demande chansons et musiques pr le camp. Pr Noël* »<sup>777</sup>, « *papier à musique* »<sup>778</sup>, « *Français : penser aux instruments de musique : harmonicas, etc...* »<sup>779</sup>, « *flûtes* »<sup>780</sup>, « *orchestre du camp. Jazz* »<sup>781</sup>, « *I violon, 2 clarinettes de préférence, disques.* »<sup>782</sup>.

---

<sup>773</sup> *Ibid.*

<sup>774</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (11), (43).

<sup>775</sup> *Ibid.*, (21).

<sup>776</sup> CdM 2006\_5\_121 (43), (46).

<sup>777</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (11).

<sup>778</sup> *Ibid.*

<sup>779</sup> *Ibid.*, (68).

<sup>780</sup> *Ibid.*, (74).

<sup>781</sup> *Ibid.*, (70).

<sup>782</sup> CdM 2006\_5\_121 (32).

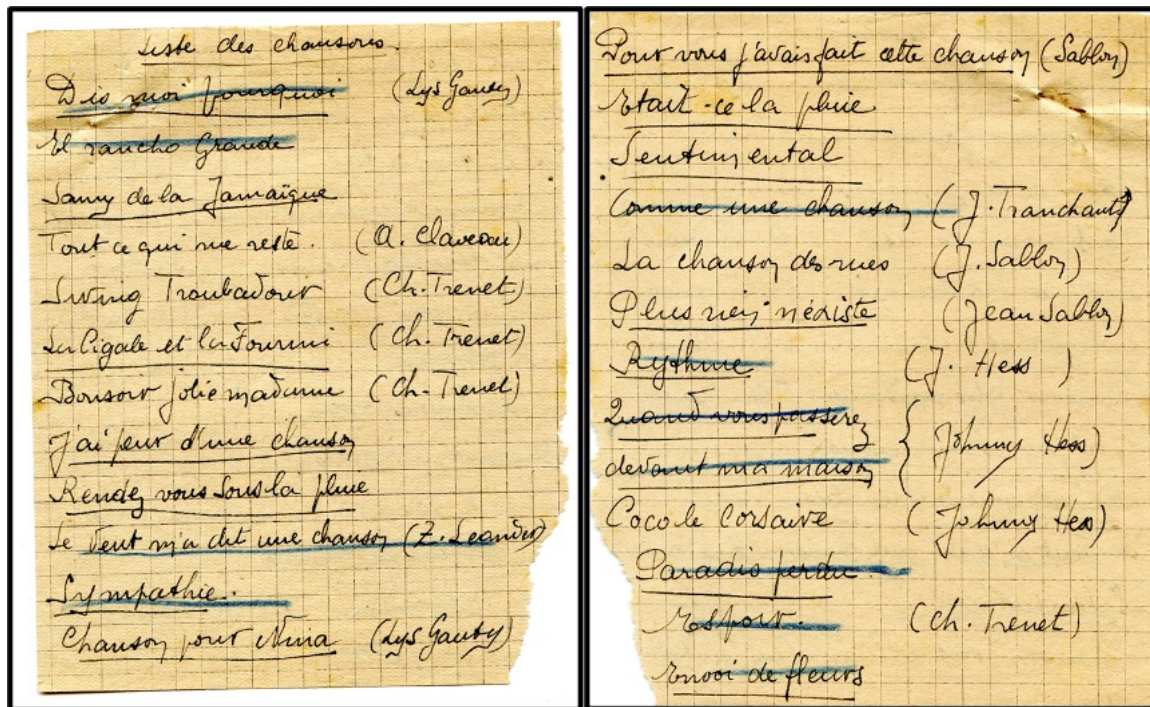


Figure 40 Listes de chansons. CdM 2006\_5\_94\_2\_a et 2006\_5\_94\_2\_b

Ces différents besoins sont satisfaits par l'assistante sociale jusqu'au mois de juillet 1943 : « *cordes de mandoline et violon* »<sup>783</sup>, ce qui nous permet de supposer qu'en dépit des lacunes documentaires, les internés bénéficient d'un suivi régulier durant tout le temps de service de Germaine Pourvoyeur. Enfin, bien que cela soit nettement moins renseigné pour les Américains, ces derniers profitent également de ces attentions musicales<sup>784</sup>.

Outre la littérature et la musique, le théâtre semble susciter un réel engouement au sein des deux secteurs pour lesquels la jeune femme fournit différents équipements : « *Pr le théâtre : vêtements féminins* »<sup>785</sup>, « *Pr le théâtre : 3 crayons, colle à papier* »<sup>786</sup>, « *25 mars [1942] accessoires de théâtre 116,5 frs* »<sup>787</sup>.

La mise en place de cours complète les activités du camp dès le mois de décembre 1941 : « *30 heures de cours par semaine : langues, littérature, histoire* »<sup>788</sup>. La jeune femme s'attèle à procurer du matériel afin de favoriser la tenue de cours et de conférences : « *1 boîte*

<sup>783</sup> CdM 2006\_5\_170\_1\_a, relevé d'état des dépenses pour le camp de Royallieu daté du mois de juillet 1943.

<sup>784</sup> CdM 2006\_5\_160\_b, brouillon relatif au relevé du mois d'août 1942.

<sup>785</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (24).

<sup>786</sup> CdM 2006\_5\_74\_i (23). 2006\_5\_121 (29), (33).

<sup>787</sup> *Ibid.*, (42).

<sup>788</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.



craille pr les cours »<sup>789</sup>. Les cahiers ainsi que le matériel de dessin figurent d'ailleurs parmi les achats les plus courants et constants effectués par notre déléguée de la CRF<sup>790</sup>. Les doyens s'en font naturellement les relais : « Pr Mr Cogniot : couleurs, colle, épingles, etc...[...] cahiers et crayons C.R. »<sup>791</sup>, « Pourrions-nous avoir encore quelques cahiers ? »<sup>792</sup>. Ces cours, dont le nombre et la variété traduisent l'intérêt, semblent occuper une place importante dans la vie et le quotidien des internés, dont certains sont instituteurs : « Cours de français – Instituteur Petit : 1838 B.A3. [...] Le livre de français, cours moyen Hachette. Cahiers de cours : cours de droit municipal »<sup>793</sup>, « 1 carte d'Europe »<sup>794</sup>, « 30 heures de cours par semaine, Allemand, etc... »<sup>795</sup> Faut-il envisager cela comme un simple besoin de distraction, une volonté de passer le temps, ou bien s'agit-il d'un désir visant, par l'apaisement de l'apprentissage, à retrouver un état de quiétude comme avant-guerre ?

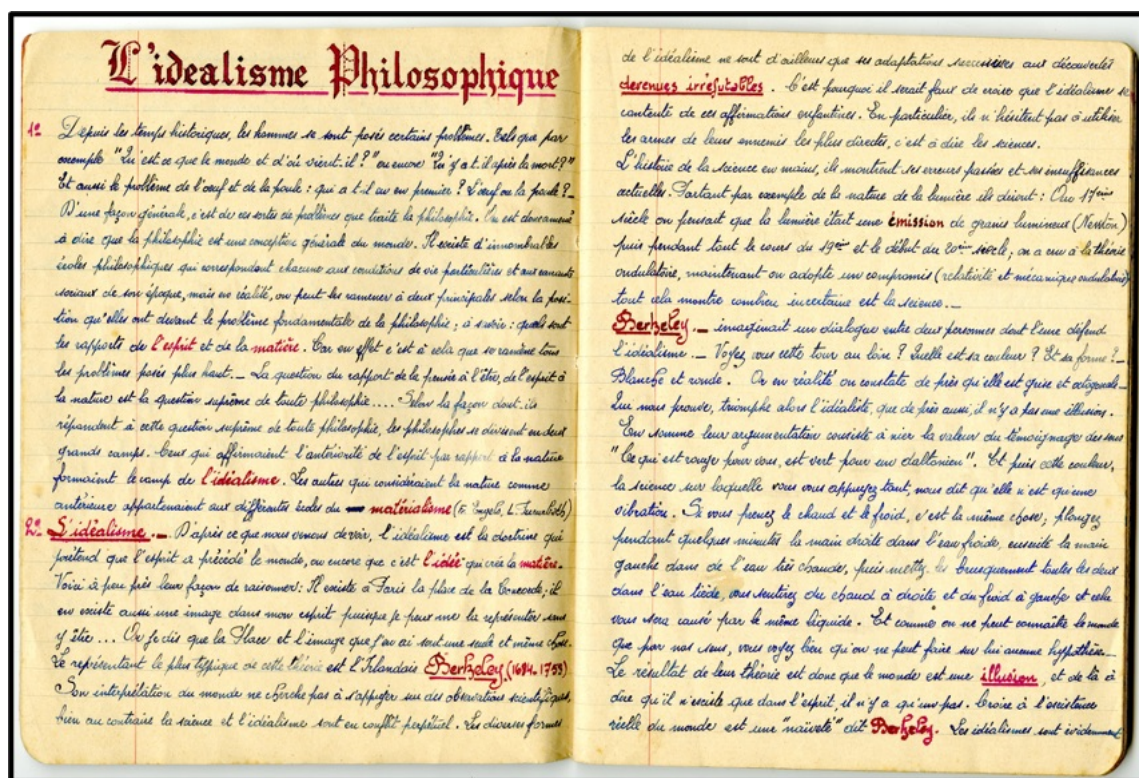


Figure 41 Cahier de cours. CdM 2006\_5\_27 (7-5)

<sup>789</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (48). 2006\_5\_121 (31).

<sup>790</sup> CdM 2006\_5\_59\_e et f.

<sup>791</sup> CdM 2006\_5\_121 (28). Mention datée du 4 juin 1942.

<sup>792</sup> CdM 2006\_5\_14\_a, bordereau signé par le doyen du camp « français » et remis à Germaine Pourvoyeur le 11 juin 1943.

<sup>793</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (68), (70). 2006\_5\_121 (30).

<sup>794</sup> 2006\_5\_121 (31).

<sup>795</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (16). Cette annotation date du mois de décembre 1941.



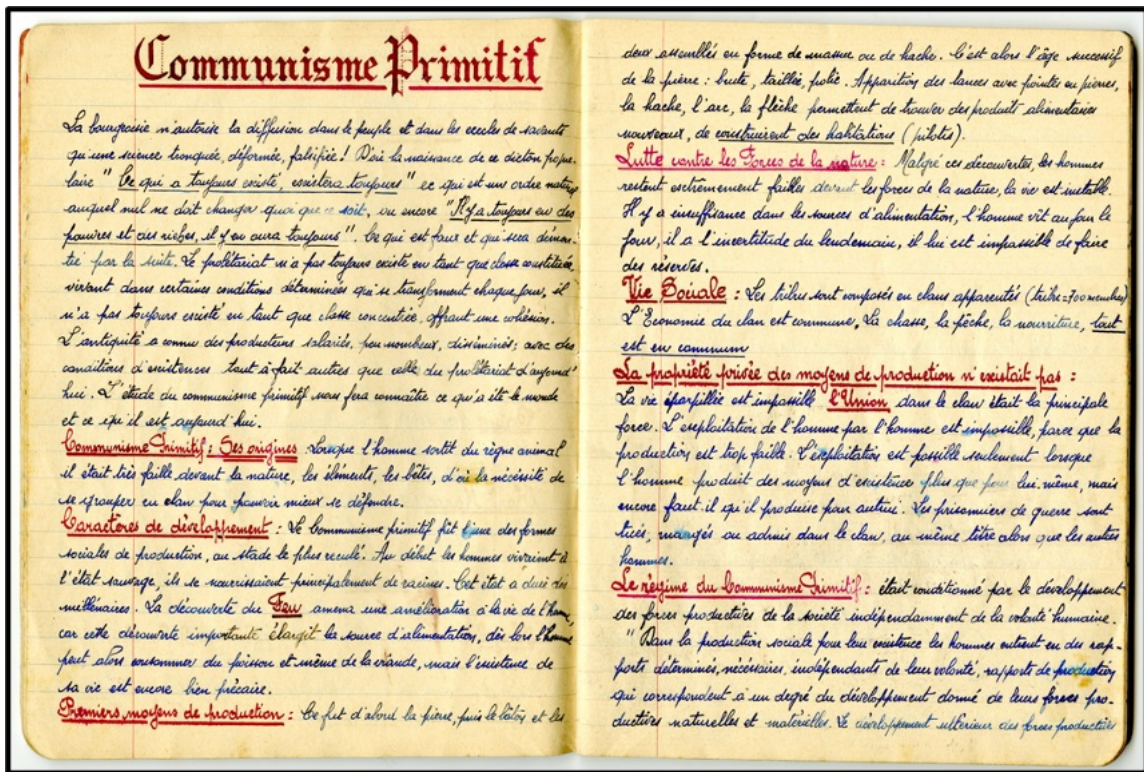


Figure 42 Cahier de cours. CdM 2006\_5\_27 (14)

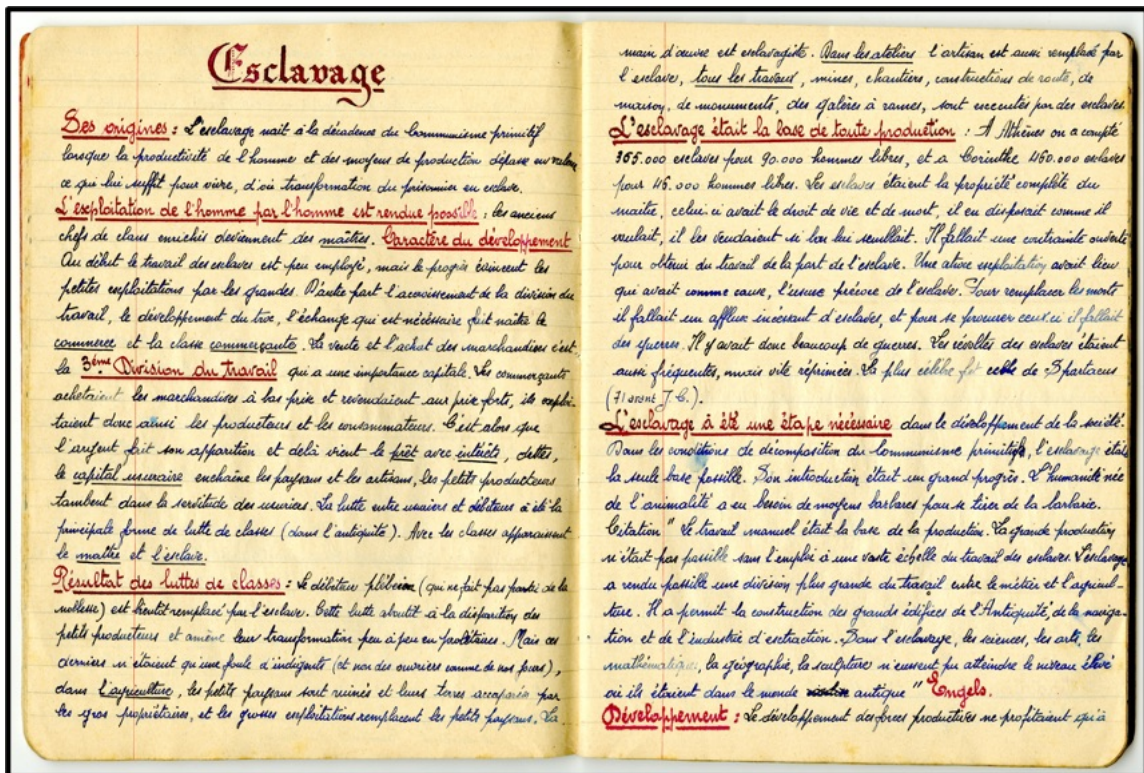


Figure 43 Cahier de cours. CdM 2006\_5\_27 (16)



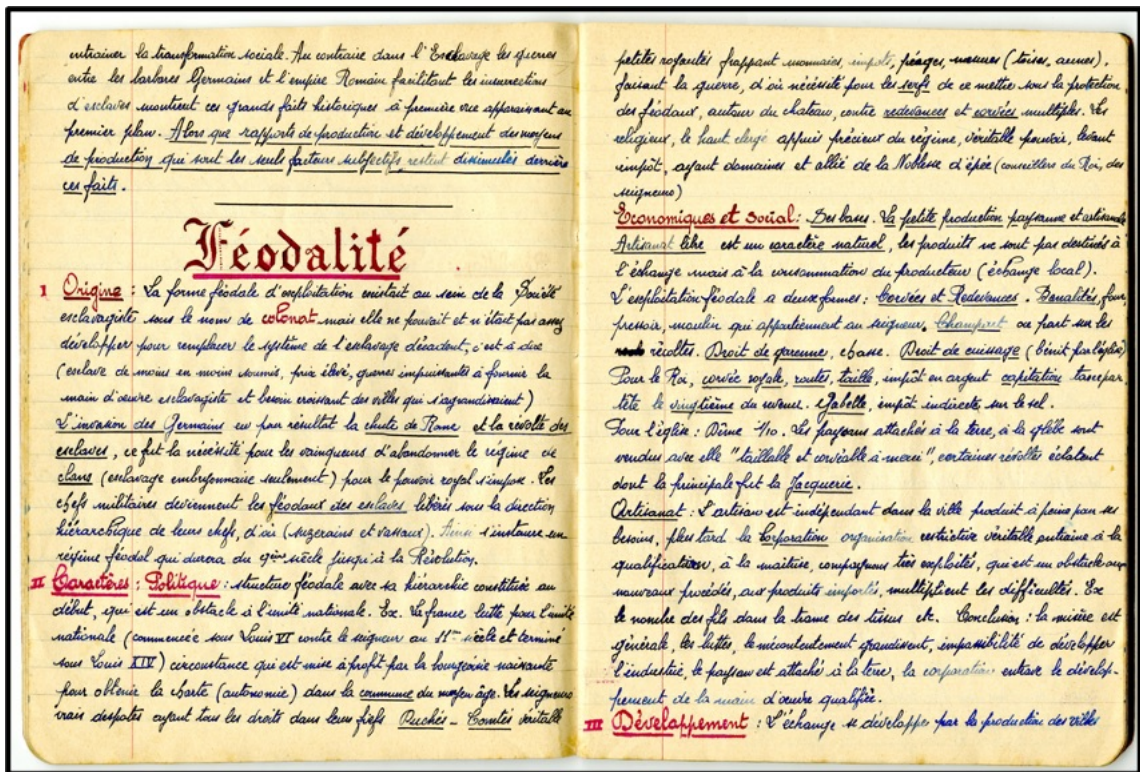


Figure 44 Cahier de cours. CdM 2006\_5\_27 (18)

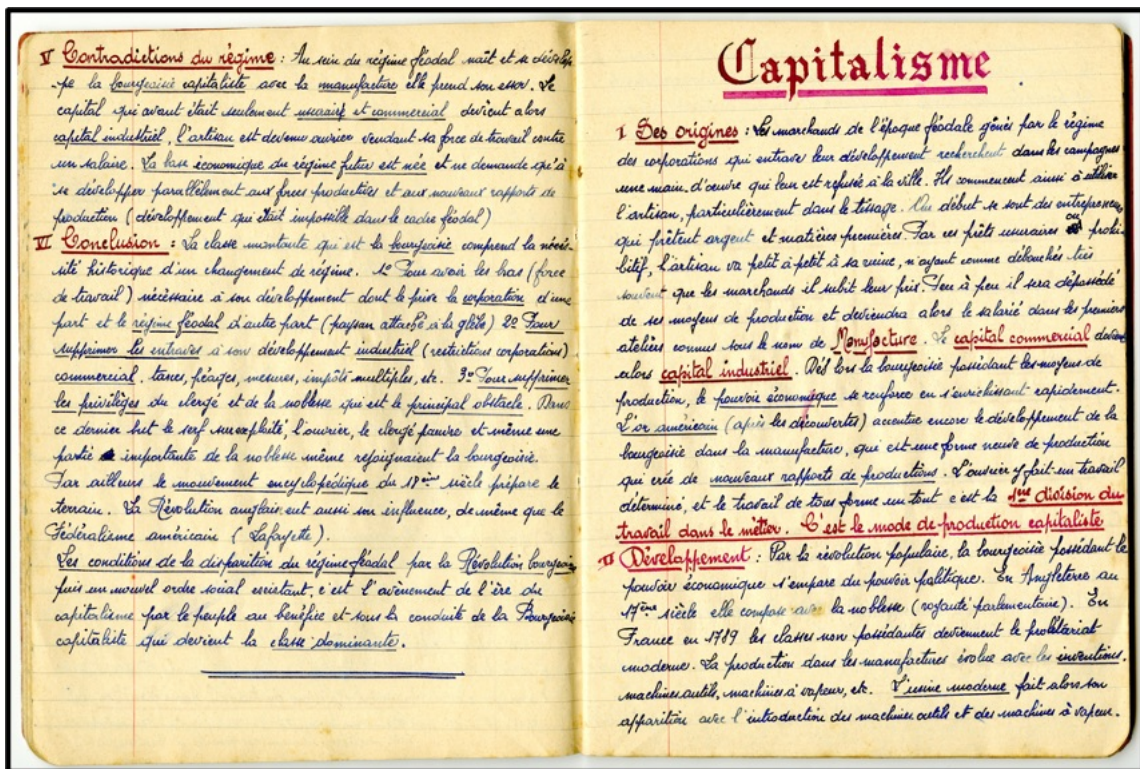


Figure 45 Cahier de cours. CdM 2006\_5\_27 (20)



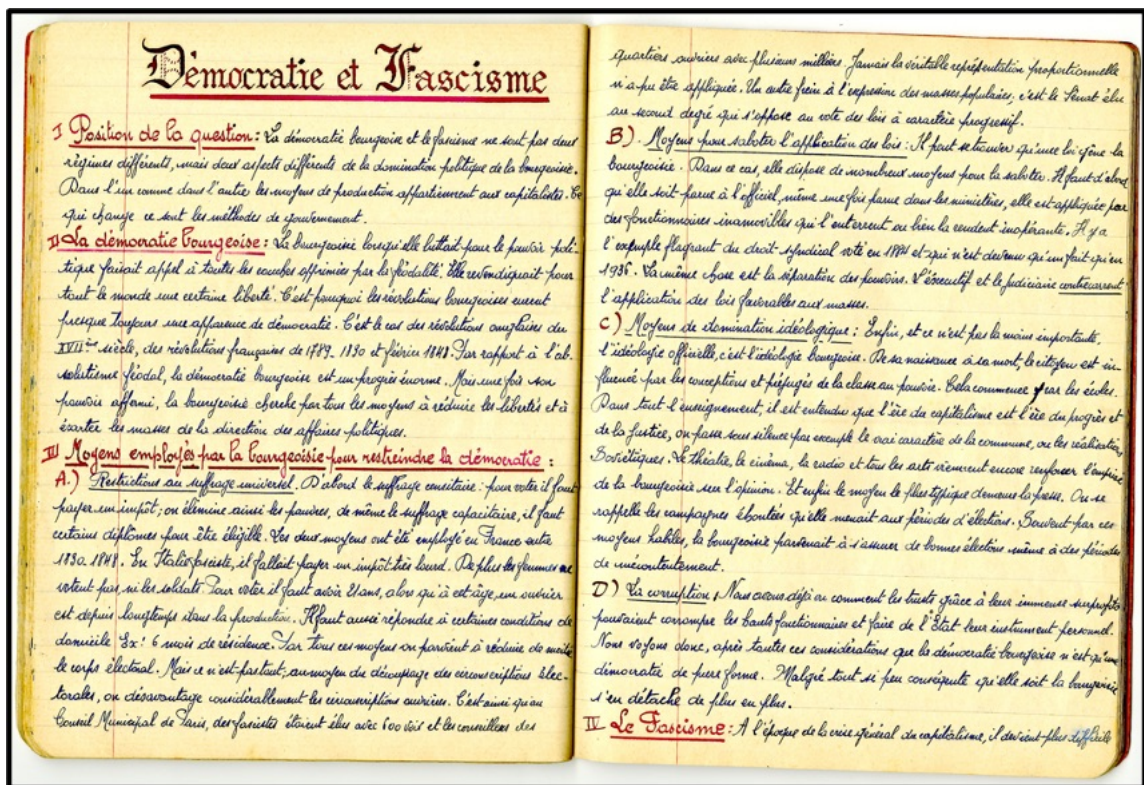


Figure 46 Cahier de cours. CdM 2006\_5\_27 (50)

Sur ces sujets plus récréatifs, Germaine Pourvoyeur semble disposer d'une initiative plus importante concernant les internés américains : « *Un état de la bibliothèque et les besoins en livres. Réponse LEW [interné américain]<sup>796</sup>. Demande de jeux – cahiers – demande de livre 1 (Mr Lew) »<sup>797</sup>. Par ailleurs, la jeune femme peut s'appuyer sur la YMCA pour satisfaire aux souhaits formulés par les américains : « *Reçu de l'YMCA = 23.12.41. 5 damiers échiquiers – 5 jeux d'échec – 6 jacquets – 10 dominos – 6 lotos – 10 jeux de carte.* »<sup>798</sup>. À la date du 9 janvier 1942, la CRF fournit ainsi au secteur B près de 100 livres<sup>799</sup>, dont des livres d'histoire anglaise et américaine<sup>800</sup>. Au mois de février de la même année, ce sont près de 350 livres qui circulent*

<sup>796</sup> *Ibid.*, (68).

<sup>797</sup> *Ibid.*, (10).

<sup>798</sup> *Ibid.*, (16), (21).

<sup>799</sup> *Ibid.*, (32).

<sup>800</sup> CdM 2006\_5\_121 (35).

au sein de la section<sup>801</sup>. Les représentants du YMCA<sup>802</sup> qui approvisionnent également en livres le secteur B, en plus de la CRF, estiment leur nombre à près de 500 en juin 1942<sup>803</sup>. Ce nombre est, selon toute logique, moins important que pour le secteur A dans la mesure où la quantité de livres est à mettre en perspective par rapport au nombre d'internés. Tandis que le secteur B compte tout au plus quelques centaines de détenus, le secteur A en compte plusieurs milliers. D'ailleurs, Germaine Pourvoyeur rend possible la construction de rayonnages par la distribution de caisses<sup>804</sup> aux détenus et d'autres matériaux nécessaires pour construire des rayonnages : « *Voir rayons à livres. 300 livres. 6 planches et 2 montants* »<sup>805</sup> On remarque que l'aspect artistique occupe une place tout à fait singulière. Le nombre et la variété des mentions que l'on trouve constituent un véritable champ lexical autour du thème de l'art : couleurs, poudres, matériels, etc... : « *Couleurs en poudre destinée à peinture à l'eau [...] bleu vif 1K – rouge carmin 2K – jaune clair 3K (citron) – terre de Sienne 2K – 1 brun Rembrandt [...] – 1 vert jade 1K – 1 bleu de Prusse ou foncé 1K* »<sup>806</sup>, « *Américains : fusains – 20 morceaux, 1 cordeau mine pour tracer* »<sup>807</sup>.

---

<sup>801</sup> CdM 2006\_5\_154\_2\_a, rapport du mois de décembre 1941.

<sup>802</sup> ACICR, B G 82/9 – 012, le CICR passe un accord avec le YMCA en octobre 1939, délimitant les champs d'action, en particulier au niveau des secours d'ordre intellectuel. Cet accord qui s'applique aux prisonniers de guerre semble valable, par analogie, pour les internés civils à la lumière du fonds Pourvoyeur.

<sup>803</sup> Husser Beate, Besse Jean-Pierre, Leclère-Rosenzweig Françoise, *op. cit.*, p. 134.

<sup>804</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (42).

<sup>805</sup> *Ibid.*, (39).

<sup>806</sup> *Ibid.*, (47).

<sup>807</sup> *Ibid.*, (48).



Figure 47 Dessin réalisé par un interné. CdM 2006\_5\_57

Bien que la correspondance entretenue avec le YMCA ne soit pas parvenue jusqu'à nous, si tant est que celle-ci existe, on rencontre très fréquemment des occurrences de l'œuvre sous forme de notes manuscrites assez elliptiques, comme souvent : « YMCA : demande de crayons. Cahiers »<sup>808</sup>. S'agissant de l'activité de la jeune femme dans le secteur B, l'absence d'archives explicitant les relations qu'elle entretient avec les œuvres américaines nous questionne. Nous savons, par les éléments déjà évoqués, que les Quakers et le YMCA secondent la représentante de la CRF au camp dans ce segment d'activité. Néanmoins, à l'exception d'une lettre des Quakers déjà citée, aucune autre forme de correspondance n'est parvenue jusqu'à nous. Aussi pourrions-nous légitimement douter de son existence si cette lettre n'invalidait pas cette idée. Pour autant, cette unique lettre suffit-elle à confirmer l'hypothèse d'une correspondance abondante ? De plus, précisons qu'aucune lettre ne nous permet de rendre compte d'échanges entre notre représentante et le YMCA. Ces échanges ont-ils simplement existé ? Attendu que nous ne disposons d'aucun élément sur cette œuvre, en dépit des nombreuses mentions manuscrites qui jalonnent notre fonds, on peut questionner leur mode de communication. Germaine Pourvoyeur communique-t-elle avec le YMCA par l'intermédiaire de Jacques de Morsier ou de manière plus directe ? Dans l'état actuel de nos connaissances, il s'agit de

<sup>808</sup> *Ibid.*, (47), (63), (67), (71).

l'hypothèse la plus vraisemblable. Dans ce cas, pour quelle raison la communication avec les *Quakers* prend-elle une forme plus directe ? En effet, sans citer une nouvelle fois le contenu de cette lettre, on peut raisonnablement avancer que si les *Quakers* entrent directement en contact avec elle, celle-ci prend également soin de leur répondre sans intermédiaire, comme certaines annotations le suggèrent<sup>809</sup> ; dans un souci de politesse d'abord, puis d'efficacité et de réactivité enfin. Un passage d'un rapport du docteur de Morsier nous conduit à penser que le YMCA, par l'intermédiaire de plusieurs délégués et en dépit du soutien apportée par la déléguée de la CRF, prend directement connaissance des besoins des internés à la source, c'est-à-dire au camp :

« Les délégués de l'YMCA viennent périodiquement, chaque mois, au camp et les hommes de confiance leur remettent la liste des articles désirés qui sont fournis régulièrement, tous sont très reconnaissants. »<sup>810</sup>. Cette fréquence de visite et de prise en charge régulière des détenus est bien attestée : « Le YMCA se tient en contact permanent avec le camp et voit chaque mois l'homme de confiance et le bibliothécaire, mr SAPELLI. Il apporte au camp, à chaque visite, des instruments de musique, des livres (qui sont remis à la censure du camp) des jeux et des articles de sport. Le ravitaillement dans ce domaine devient de plus en plus difficile, surtout en ce qui concerne le papier, les cahiers, etc... »<sup>811</sup>. Jusqu'au 8 octobre 1943, date de notre dernier rapport, le suivi des internés est bien assuré par l'œuvre : « L'YMCA passe régulièrement tous les mois et fait de son mieux pour satisfaire les besoins du camp. [les internés] désirent aussi : des cahiers, du papier à machine, du papier à dessin artistique ou technique, du papier à musique. Ils demandent également des crayons noirs et de couleur, du matériel pour dessin technique, planches, tés, équerres, compas, etc., un piano »<sup>812</sup>. Ainsi, aux visites mensuelles de cette organisation s'ajoutent les visites hebdomadaires de la jeune femme ; celles-ci permettent, nous le pensons, une distribution plus fine et complémentaire aux apports plus conséquents du YMCA. Les internés de ce secteur organisent même des concerts nommés « *Stalag Follies* » à grand renfort de brochures et programmes ouvragés, dans lesquels ils remercient Germaine Pourvoyeur pour son apport, ce qui témoigne de son impact dans la prise en compte des demandes.

---

<sup>809</sup> CdM 2006\_5\_121 (43).

<sup>810</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Compiègne par le docteur Jacques de Morsier daté du 16 juin 1942.

<sup>811</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Compiègne par le docteur Jacques de Morsier daté du 17 novembre 1942.

<sup>812</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Compiègne par le docteur Jacques de Morsier daté du 8 octobre 1943.



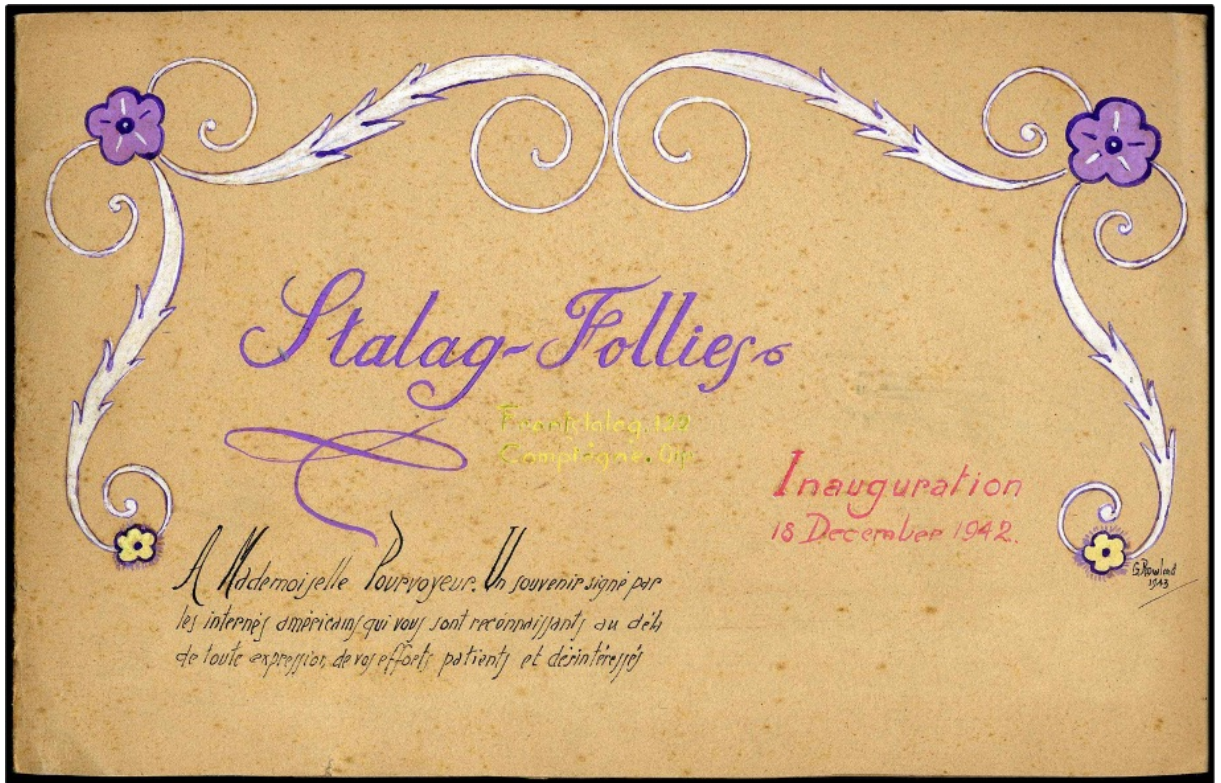


Figure 48 Brochure pour les « stalag Follies » contenant une dédicace à l'égard de Germaine Pourvoyeur. CdM 2006\_5\_22\_a.

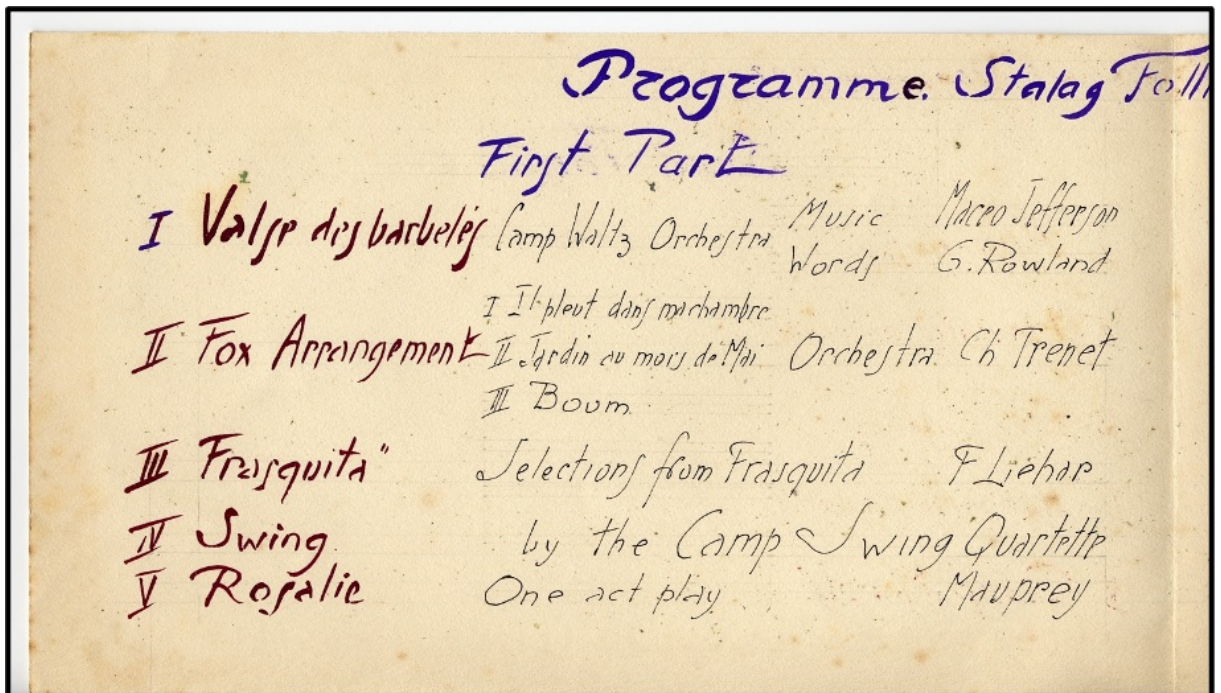


Figure 49 Programme des « stalag Follies ». CdM 2006\_5\_23\_a.



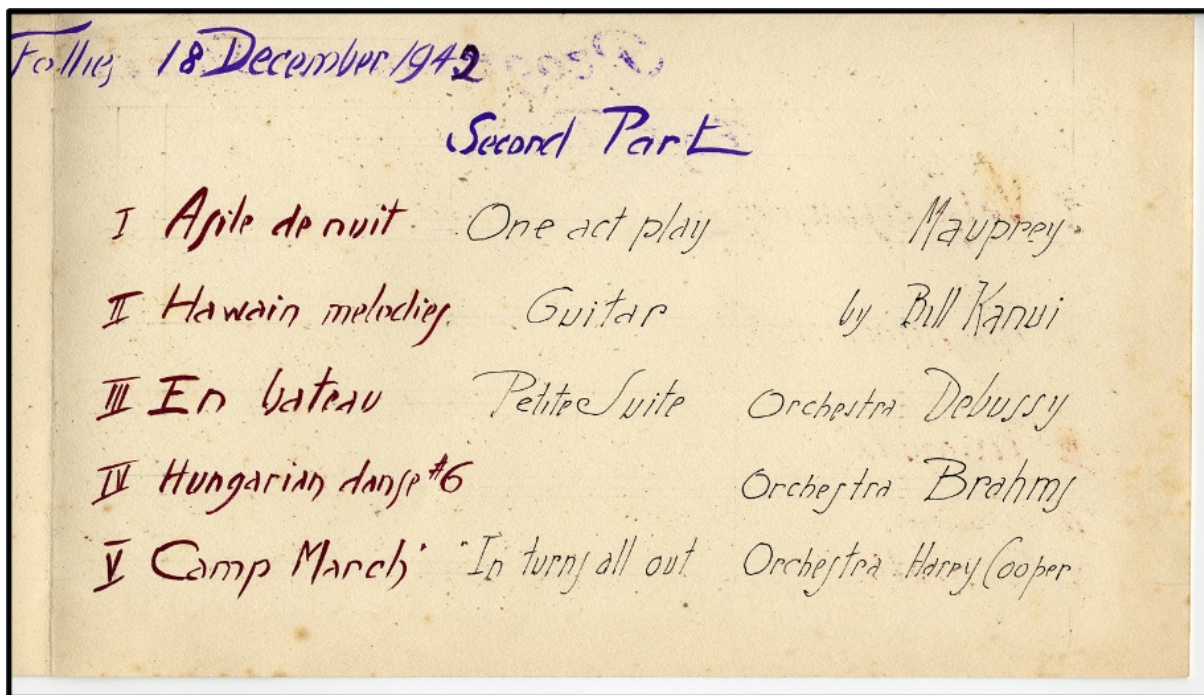


Figure 50 Programme des « stalag Follies ». CdM 2006\_5\_23\_b.

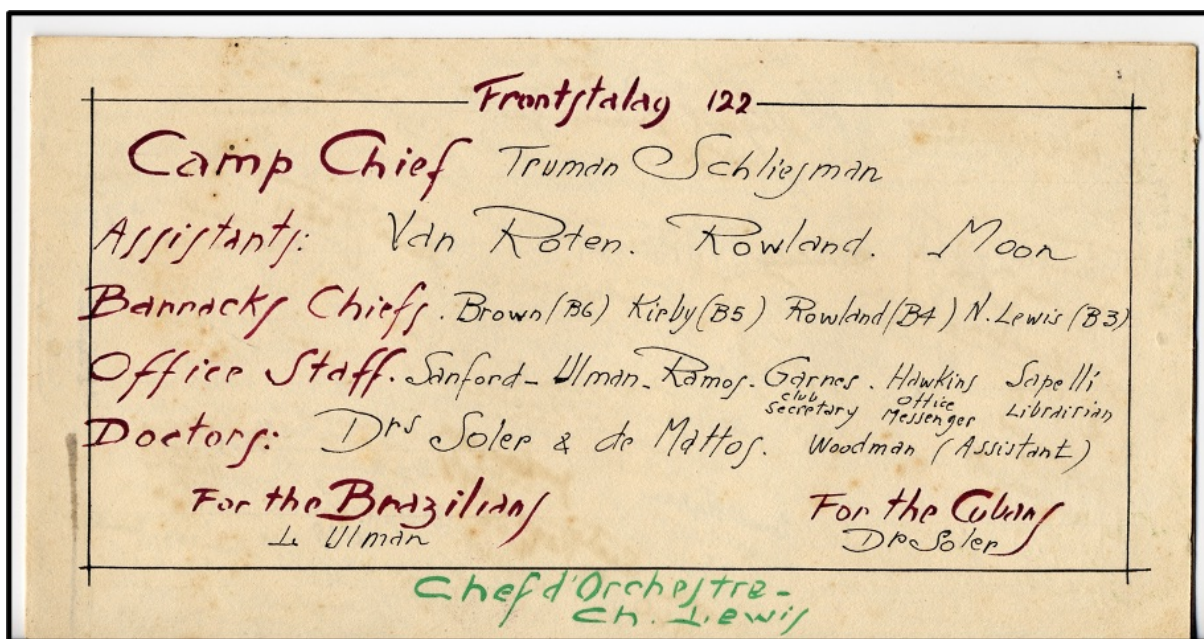


Figure 51 Responsables de l'organisation des « stalag Follies ». CdM 2006\_5\_24\_a.

Des demandes plus originales, et surprenantes compte tenu des circonstances, sont également émises par le secteur B telles que du matériel de divertissement : « 1 appareil d'illusionniste – 1 appareil de cinéma – Pathé »<sup>813</sup>. Il s'agit de l'appareil dont fait mention avec justesse le docteur de Morsier lorsqu'il évoque l'agrandissement de la salle de spectacle du

<sup>813</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (48).

secteur B réalisé dans le but d'accueillir un appareil de projection moderne capable de projeter des films<sup>814</sup>.

Finalement, il ne manque dans ce rapport que l'évocation du rôle central de Germaine Pourvoyeur dans la concrétisation de ce projet. Entre le CICR, les *Quakers*, le *YMCA* et la CRF, les actions ne sont pas toujours clairement délimitées si bien que cela entraîne une confusion sur le rôle et l'action réels de chaque entité et personne. L'exemple ci-dessus est exemplaire à cet égard. D'ailleurs, cela se fait souvent au détriment de la déléguée de la CRF dans la mesure où les œuvres sont davantage citées que les personnes. Pour preuve de l'implication de la CRF dans la gestion des besoins des internés du secteur B, une note émise par le service des internés civils à Paris et destinée à la jeune femme sollicite l'aide de cette dernière afin de l'aider à les approvisionner par le recours aux commerces locaux : « *Nous nous sommes occupés de la demande faite par le groupe des jeunes du camp américain. Nous nous heurtons à de grandes difficultés pour trouver les couleurs en poudre ainsi que la colle de peaux. D'autre part le comité d'organisation des peintures et vernis [...] nous donne l'adresse d'un droguiste à Compiègne [...] qui pourrait peut-être fournir des couleurs toutes préparées. Voulez-vous nous dire si dans l'affirmative, nous devons continuer nos recherches de couleurs en poudre et de colle de peaux.* »<sup>815</sup>

Les internés du secteur « russe » semblent bénéficier du même traitement que les Français et les Américains. En effet, bien que peu d'éléments nous indiquent l'approvisionnement en papeterie et fournitures diverses, certains indices actent l'action de Germaine Pourvoyeur dans cette partie de Royallieu. Ainsi, c'est par l'analyse des peintures de Jacques Gotko<sup>816</sup>, résidant dans ce secteur depuis le mois de juin 1941 jusqu'à son transfert vers Drancy en septembre 1942, que nous prenons la mesure de l'aide apportée, et mieux encore, le bénéfice psychologique et moral de celle-ci. Les dédicaces qu'il laisse sur chacune de ces œuvres, et qui

---

<sup>814</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Compiègne par le docteur Jacques de Morsier daté du 17 novembre 1942.

<sup>815</sup> CdM 2006\_5\_87, lettre du service des internés civils de la CRF à Germaine Pourvoyeur datée du 24 novembre 1942.

<sup>816</sup> Jacques Gotko (1899-1944) est né à Odessa (Ukraine) en 1899. Ses parents émigrent à Paris en 1905. Disposant de papier « d'apatride russe », le jeune Gotko intègre l'académie des Beaux-Arts. Il devient décorateur pour une société cinématographique. Dans le même temps, il est aquarelliste, graveur et dessinateur. Arrêté fin juin 1941, consécutivement au déclenchement de l'opération « Barbarossa », il est dirigé sur le camp de Compiègne et détenu dans le secteur soviétique du camp. Durant son internement à Royallieu, et grâce aux efforts de Germaine Pourvoyeur, il dispose de matériel lui permettant de dessiner. Au début du mois de septembre 1942, il est décrété que sa qualité de juif primait sur sa nationalité soviétique si bien qu'il est transféré à Drancy. Sa mère et sa sœur, également internées à Drancy, sont déportées à Auschwitz le 11 novembre 1942. Il est lui-même déporté à Birkenau le 31 juillet 1943 où il meurt du typhus exanthématique le 2 janvier 1944.



constituent sans doute les plus beaux compliments reçus par la jeune femme de la part d'un interné en remerciement de son action, traduisent cette reconnaissance : « à mademoiselle Pourvoyeur affectueusement GOTKO 1942 »<sup>817</sup>, « à mademoiselle Pourvoyeur notre « ange gardien » avec la reconnaissance des internés du camp russe GOTKO février 1942 »<sup>818</sup>.



Figure 52 Dessin de Jacques Gotko dédié Germaine Pourvoyeur. CdM 2006\_5\_28

<sup>817</sup> CdM, 2006\_5\_28.

<sup>818</sup> CdM, 2006\_5\_29.



Figure 53 Dessin de Jacques Gotko dédié à Germaine Pourvoyeur. CdM 2006\_5\_29

Cependant, l’approvisionnement récréatif, ludique, musical et artistique semble ne pas franchir le seuil du secteur C. Germaine Pourvoyeur y est, bien malgré elle, totalement inactive. La qualité de ces internés, leur mise au secret ainsi que l’interdiction qui est faite à la CRF d’y agir limitent nos investigations sur ce sujet, y compris dans ce domaine. Pour autant, bien que dépourvue de moyens, une vie intellectuelle se fait jour dans cette partie du camp, par l’intermédiaire de débats, de conférences et de « *causeries* »<sup>819</sup> :

« *La chance que nous eûmes dans notre malheur, de trouver parmi nous un grand d’hommes de valeur, nous permit de maintenir une activité intellectuelle presque constante. Déjà on parlait d’organisation de conférences comme il s’en faisait au camp des politiques, chant, récitation, etc.* »<sup>820</sup>. Tous les thèmes alimentent ces discussions : « *Le plus grand*

<sup>819</sup> Rutkowski Adam, *op. cit.*, p. 459.

<sup>820</sup> Bernard Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 96.



*éclectisme, bien entendu, y présidait, en raison de la diversité des valeurs intellectuelles qui se trouvaient réunies au camp : les lettres, l'histoire, l'économie politique, les sciences pures, les sciences appliquées, l'industrie, le commerce, l'agriculture. [...] Des hommes décidés à réagir contre le destin apportèrent à la communauté toutes leurs connaissances, tout leur talent et tout leur cœur »*<sup>821</sup>.

Enfin, comme dans les autres sections, la musique prodigue ses bienfaits et adoucit la détention : « *Il y eut aussi des séances de chant. Un petit groupe de chanteurs avait pu être réuni. Quelques belles voix se révélèrent.* »<sup>822</sup>. En dehors du pouvoir de l'imagination, de la mémoire et d'une volonté tenace d'entretenir ces facultés et son espoir, point de salut. En somme, pour les juifs, comme pour l'ensemble des internés finalement, rien d'autre que l'espérance et la prière. Preuve de cette diversité de l'aide, maintes fois évoquée et détaillée, même ce dernier aspect, le domaine religieux, n'échappe pas aux attentions de la jeune femme.

### 3. Accompagner « l'évasion spirituelle »<sup>823</sup>

Adam Rutkowski écrit : « *La vie religieuse chrétienne à Compiègne était active. Nous ne disposons pas de renseignements sur la vie religieuse juive* »<sup>824</sup>. Remarque qui ne souffre aucune contradiction si on s'en tient au secteur C. Que l'on se penche sur les nombreux témoignages des internés ou bien encore sur les archives de l'assistante sociale, aucun élément ne rend compte de cette vie intérieure du camp. Est-ce à dire pour autant que celle-ci en est absente ? Considérant que plus la détresse est grande, plus la foi devient vive, on peine à le croire. À cet égard, soulignons que le contexte de guerre galvanise la ferveur religieuse au point d'observer, pour la période, un retour à des pratiques de piété traditionnelle, comme les pèlerinages<sup>825</sup>. Ainsi, ces hommes, qui ne découvrent pas la religion en raison de leur internement, ont-ils vraisemblablement choisi d'intérioriser leur foi pour diverses raisons. Avec l'occupation, les juifs voient leur culte menacé dans tout le pays<sup>826</sup>, ce qui contribue sans doute à les inviter à la prudence. Cela nous semble d'autant plus cohérent dans la mesure où ils sont

---

<sup>821</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>822</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>823</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *les Français au quotidien 1939-1949*. Perrin, Tempus, p. 265.

<sup>824</sup> Rutkowski Adam, *op. cit.*, p. 466.

<sup>825</sup> Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *op. cit.*, p. 266.

<sup>826</sup> *Ibid.*, p. 274.

justement internés en raison de leur judéité. Par conséquent, les Allemands ne leur ont-ils pas interdit la pratique cultuelle ? Aucune archive ne nous autorise à l'affirmer même si on peut le supposer. De plus, nous pouvons nous demander si certains clivages, à l'œuvre au sein du secteur, n'existent pas autour de la question : la nation juive existe-t-elle ? A-t-elle la prééminence sur la nationalité française ? n'invite pas certains hommes à la discrétion religieuse :

*« Une des premières conférences de la chambre 12 faite [sic] par mon cousin Jacques Ancel qui avait choisi comme thème : « la formation de l'idée de nation. » Le conférencier dégagait avec beaucoup de maîtrise toutes les raisons morales et matérielles, psychologiques, historiques, économiques, climatiques, qui amènent peu à peu les hommes vivant à l'intérieur des mêmes frontières à l'idée qu'ils forment une nation commune. Quand il eut terminé [...], un homme se leva aussitôt : « Nous sommes ici quelques-uns, dit-il, qui aimerions savoir ce que le professeur Ancel pense de la nation juive. » Il y eut autour de lui quelques rumeurs d'approbation. Mais la riposte du professeur fut immédiate, coupante et catégorique : « il n'y a pas de nation juive ! » La centaine d'hommes qui se pressaient dans la chambrée fut comme galvanisée, électrisée, secouée d'un seul frisson et éclata en un tonnerre d'applaudissements. [...] Cette réaction française ne fut pas pour me surprendre. Elle était dans nos cœurs. J'ai déjà dit que nous refusions jusqu'à l'idée de nation juive. Rien n'a pu amener les Français de Royallieu à accepter une nation qu'on voulait leur imposer de l'extérieur. Et l'acquiescement spontané de toute une chambrée à la riposte du professeur Ancel m'apparut comme une réponse décisive, et en même temps un réconfort pour nos cœurs français »<sup>827</sup>*

Naturellement, nous voyons dans ce deuxième élément d'explication davantage un argument périphérique que central. Il ne s'agit pas de conférer à ce passage une importance décisive, qu'il n'a pas par ailleurs, mais plutôt d'illustrer les tensions pouvant expliquer, de manière très secondaire, cette discrétion religieuse. Un dernier point, quelle que soit la raison expliquant l'absence de traces de vie religieuse pendant cette période : pour quelle raison n'en trouve-t-on aucune mention dans les témoignages, pourtant écrits *a posteriori* ? S'agit-il de passer sous silence un moment pénible ? Pour réinvestir Germaine Pourvoyeur dans notre propos, concentrons-nous sur son rôle dans ce champ d'action particulier. Bien que beaucoup plus secondaire que les autres domaines d'activité, et beaucoup plus difficile à baliser chronologiquement, comme le traduisent les quelques documents que nous possédons, pour ne pas dire les brèves mentions dénichées, il est possible de dégager certaines lignes de force. Les

---

<sup>827</sup> Bernard Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 108.

archives montrent que l'assistante sociale s'attache essentiellement à procurer du matériel liturgique<sup>828</sup>. Son action, qui se révèle assez régulière, est surtout attestée pour les secteurs A et B. Pour le secteur A, un aumônier et plusieurs prêtres<sup>829</sup> prennent en charge les attentes religieuses des internés. L'aumônier est d'ailleurs autorisé à se rendre auprès des internés destinés à être fusillés :

*« À chaque attentat on prenait plusieurs internés dans chaque camp et on les fusillait. Ces derniers étaient préalablement parqués dans une baraque spéciale. Un aumônier pouvait les rencontrer, mais comme ils étaient tous athées cet abbé ne pouvait que leur dire quelques paroles apaisantes, toujours sous surveillance »<sup>830</sup>.*

L'existence d'une chapelle est en outre attestée dans le secteur A, et des messes y sont également célébrées :

*« moitié pour satisfaire au désir bien naturel des quelques internés catholiques, moitié pour avoir une liaison avec l'extérieur, je représente avec insistance au commandant Pelzer que la messe doit être dite au camp le dimanche. Il finit par céder et le curé de Compiègne vient célébrer l'office. [...] Bagard nous fait observer qu'il sera très gêné, qu'il n'a pas fait sa 1<sup>ère</sup> communion, etc... mais nous passons outre, et il sert la messe à la satisfaction générale. Malheureusement, le curé est très discret et très discret. »<sup>831</sup>.*

À l'instar de Georges Cogniot, Germaine Pourvoyeur effectue des démarches pour atteindre le même but :

*« Au printemps 42, alors qu'il n'y avait pas encore de prêtres au camp (il y en a ensuite et aussi 2 évêques), j'ai pu obtenir du commandant Rollin la permission de faire célébrer une messe »<sup>832</sup>.*

Sur cette messe du dimanche, nous trouvons ailleurs quelques précisions :

*« Quelle joie pour moi ! L'archiprêtre a voulu venir lui-même. Il y avait peu de monde, 70 environ, qui s'étaient arrangés pour nous offrir un petit quelque chose après la messe. Mais monsieur l'archiprêtre a refusé, car il était pressé de repartir à Saint Jacques »<sup>833</sup>*

Ce passage explique la présence des coordonnées téléphoniques de l'archiprêtre dans l'un des cahiers<sup>834</sup>. Concernant le fonctionnement de l'aide religieuse proprement dit, celui-ci ne

---

<sup>828</sup> CdM 2006\_5\_121 (42).

<sup>829</sup> *Ibid.*, (38), (39), (46).

<sup>830</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 15.

<sup>831</sup> Cogniot Georges, *op. cit.*, p. 480.

<sup>832</sup> APAP, lettre de Germaine Pourvoyeur à François Callais datée du 8 juin 1991.

<sup>833</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 15.

<sup>834</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (78).

diffère pas de ce qui a déjà été développé sur les autres aspects. Le personnel religieux fait ainsi part de ses besoins au doyen du camp<sup>835</sup> qui se charge ensuite d'en transmettre le contenu à Germaine Pourvoyeur : « *1 valise culte* »<sup>836</sup>. Il s'agit principalement de fournitures nécessaires à la tenue de messe, y compris les livres de prières : « *un ancien testament* »<sup>837</sup> D'après les annotations que nous lisons, les prêtres semblent dénués de tout, y compris du nécessaire de base pour dire la messe : « *Prêtres sans rien pour dire la messe – vin de messe* »<sup>838</sup>. Même si certaines de ces messes sont datées<sup>839</sup>, on ignore cependant leur fréquence. Après recensement, on observe que les objets distribués rendent compte d'une certaine diversité : « *Pr les prêtres : 1 harmonium portatif – 1 tabernacle – du papier vitrail* »<sup>840</sup>, « *une soutane* »<sup>841</sup>, « *2 valises chapelles portatives* »<sup>842</sup>, « *1 lampe veilleuse pour chapelle [...] linge d'autel* »<sup>843</sup>. En dépit des lacunes documentaires, ces quelques fragments démontrent un certain suivi dans la prise en charge du domaine religieux, tout au moins pour la période allant du mois de février 1942 au mois de juillet 1943. Pour le secteur B, Germaine Pourvoyeur est en lien avec certaines instances religieuses. Elle entre ainsi en contact avec Monseigneur Doraf, évêque prenant en charge les internés canadiens<sup>844</sup>. Ce dernier s'attèle à procurer certains vêtements à usage religieux : « *étoffe jaune, 1 blouse, 1 tablier* »<sup>845</sup>. Dans le même temps, l'assistante sociale leur fournit, au même titre que les internés du camp des politiques, du vin de messe<sup>846</sup>. Elle se procure également, contre paiement, du matériel auprès du Monastère du cœur agonisant<sup>847</sup> afin d'équiper les prêtres américains : « *9 purificateurs – 1 corporal – 1 nappe d'autel - [...] – 2*

---

<sup>835</sup> CdM 2006\_5\_76, bordereau de demande de matériel remis par le doyen du camp à Germaine Pourvoyeur daté du 6 juin 1943.

<sup>836</sup> CdM 2006\_5\_144\_3, bordereau de demande de matériel remis par le doyen du camp à Germaine Pourvoyeur daté du 18 juin 1943.

<sup>837</sup> CdM 2006\_5\_121 (35).

<sup>838</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (39).

<sup>839</sup> CdM 2006\_5\_121 (31).

<sup>840</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (42).

<sup>841</sup> CdM 2006\_5\_121 (33).

<sup>842</sup> CdM 2006\_5\_116\_6, bordereau de manutention n° 29 de la CRF destiné à l'aumônerie du camp et daté du 10 juin 1943.

<sup>843</sup> CdM 2006\_5\_167\_1\_a, brouillon d'état des dépenses du camp relatif au mois d'avril 1943. 2006\_5\_116\_20, bordereau de manutention n° 31 de la CRF destiné à l'aumônerie du camp et daté du 8 juillet 1943.

<sup>844</sup> CdM 2006\_5\_63\_1 (47).

<sup>845</sup> *Ibid.*

<sup>846</sup> CdM 2006\_5\_121 (40).

<sup>847</sup> Nous ne disposons d'aucune information complémentaire sur cet ordre dans le fonds Pourvoyeur. Nous pouvons supposer, avec une grande prudence, qu'il s'agit peut-être des religieuses du « Cœur agonisant de Jésus et du cœur compatissant de Marie » implantées en Wallonie, au même titre que de nombreux couvents de contemplatives. <https://books.openedition.org/pucl/8034?lang=fr> (dernière consultation le 20 août 2023).

*aubes* »<sup>848</sup>. Dès l'été 1942, Jacques de Morsier indique que ce secteur compte quatre prêtres catholiques qui dispensent la messe chaque jour. Quant aux protestants, ils n'ont aucun pasteur pour les prendre en charge<sup>849</sup>. Il faut attendre le mois de juillet 1943 pour que le culte protestant soit célébré. Ainsi, le pasteur Hamel tient une messe tous les quinze jours<sup>850</sup>.

Il est vrai que ce domaine d'activité paraît nettement plus anecdotique que les autres, tant les archives sur le sujet sont maigres et les préoccupations des internés et de Germaine Pourvoyeur sont centrées sur des sujets plus essentiels, comme l'alimentation et la santé. Cependant, la durée de l'internement, le durcissement des conditions de celui-ci ainsi que la fréquence accélérée des déportations vers l'est donnent du sens à toutes ces questions liées au salut des âmes et à l'espérance. La jeune femme évoque, quant à elle, un durcissement de ces conditions à partir de l'été 1942 : « *La discipline du camp devenait de plus en plus dure* »<sup>851</sup> Si les internés sont les premiers à en ressentir les effets, l'année 1943 voit l'émergence de nombreuses difficultés qui la concernent et auxquelles elle doit faire face, et qui entravent le déroulement de sa mission.

---

<sup>848</sup> CdM 2006\_5\_95. Facture du « monastère agonisant » datée du 22 juin 1943.

<sup>849</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Compiègne par le docteur Jacques de Morsier daté du 16 juin 1942.

<sup>850</sup> ACICR, C SC (Service des camps), France, rapport de visite du camp de Compiègne par le docteur Jacques de Morsier daté du 1<sup>er</sup> juillet 1943.

<sup>851</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 16.

## D. Une mission de plus en plus difficile à accomplir (1943)

### 1. Le service des internés civils : un service convoité

Pour Germaine Pourvoyeur, l'année 1943 est décisive puisqu'elle voit ses derniers mois d'activité au camp. Sur un plan contextuel plus large, l'époque est marquée par plusieurs événements significatifs. Sur le plan strictement militaire, les Allemands subissent de nombreux revers. À la suite de la défaite de Rommel à El Alamein face aux Britanniques au mois d'octobre 1942, du débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre 1942 puis consécutivement de l'invasion de la zone sud française le 11 novembre par les forces allemandes, ces dernières perdent le contrôle de la situation<sup>852</sup>. Ajoutons que le mois de février de l'année 1943 aggrave la situation des Allemands en raison de la lourde défaite qu'ils subissent face aux forces russes à Stalingrad<sup>853</sup>. C'est une situation qui se ressent au niveau local puisque ce même mois, précisément le 16 février, la loi sur le service du travail obligatoire est promulguée par Vichy<sup>854</sup>. L'introduction de cette loi accélère l'essor de la Résistance puisque pour bon nombre de français l'État ne les protège plus. Julian Jackson évoque à ce sujet une France devenue une « société de résistance » car certains maires démissionnent et de nombreux médecins délivrent de faux certificats médicaux<sup>855</sup>. Consécutivement à la signature du décret du 13 janvier 1943 proclamant la « guerre totale », des remaniements militaires s'opèrent et la présence des troupes se fait plus forte dans l'Oise renforçant le coût d'entretien des troupes et aggravant les pénuries alimentaires<sup>856</sup>. La résistance locale s'amplifie et multiplie les sabotages de voies ferrées. Même Ribécourt, la commune de naissance de Germaine Pourvoyeur, est le théâtre du déraillement d'un train de permissionnaires allemands par sabotage causant la mort de 28 personnes le 23 février 1943<sup>857</sup>. C'est dans ce contexte sensible que la situation personnelle de la jeune femme connaît une évolution majeure : son mariage. Au cours de l'année 1942, elle fait la rencontre de l'homme qui va devenir près d'un an plus tard son mari ; Louis Bouvard<sup>858</sup>. Elle se fiance

---

<sup>852</sup> Besse Jean-Pierre, Leclere-Rosenzweig Françoise, Ricard Bruno, Marchal Anne-Sophie, Terrier Jean-Marie, Lhomme Hélène, 1944, *l'Oise est libérée!* Archives départementales de l'Oise, conseil général de l'Oise, Beauvais. 2004, p. 77.

<sup>853</sup> *Ibid.*

<sup>854</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>855</sup> Jackson Julian, *La France sous l'occupation*. Éditions Flammarion, 2004. P. 566.

<sup>856</sup> Besse Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 78.

<sup>857</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>858</sup> Louis Bouvard (1898-1970). Annexe 5



dès le mois de novembre de la même année. D'après ses souvenirs, la représentante de la CRF accepte le mariage à la condition que Louis Bouvard respecte deux conditions sur lesquelles elle se montre impérieuse :

- Poursuivre sa mission au camp de Royallieu
- Continuer à traiter ses neveux comme ses propres enfants

Après avoir obtenu satisfaction, elle se marie finalement le 28 février 1943 à Margny-lès-Compiègne<sup>859</sup>. En sortant de l'église, ils se rendent directement chez le photographe Hutin pour immortaliser l'instant<sup>860</sup>.



*Figure 54 Louis Bouvard. s.d, s.l. APAP*

---

<sup>859</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 17. Annexe 6.

<sup>860</sup> *Ibid.*, p. 18.



Figure 55 Mariage de Germaine Pourvoyeur et Louis Bouvard. APAP

Les internés ne manquent pas de lui adresser leurs félicitations en lui faisant envoyer des fleurs et en lui offrant un pot de café<sup>861</sup>, denrée très rare en cette période.

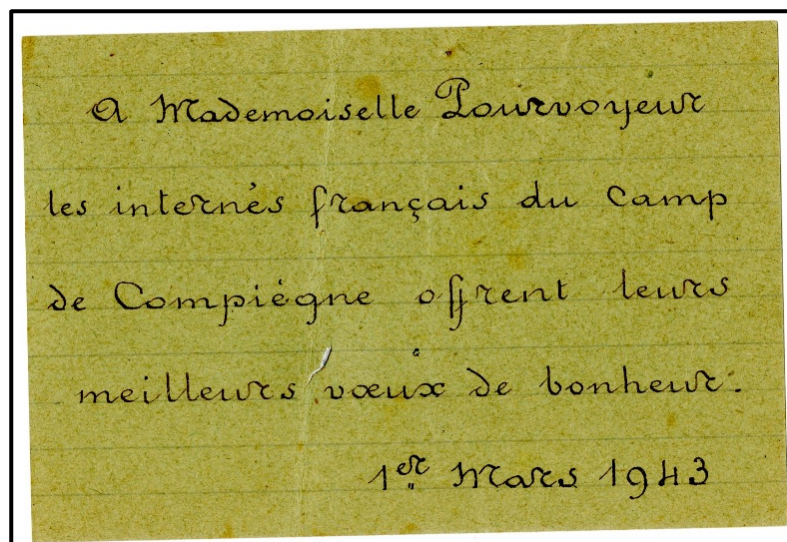


Figure 56 Message des internés du secteur A à Germaine Bouvard. CdM 2006\_5\_49\_a

<sup>861</sup> *Ibid.*, p. 17.

Le jour de son mariage, une ligne à haute tension est sabotée par des résistants à Port-Salut, près de la commune de Verberie. Peu après les célébrations, tous deux emménagent à Vaires-sur Marne à 90 kilomètres de Compiègne. Afin de pouvoir honorer ses obligations au camp, celle qui se nomme désormais Germaine Bouvard reste deux à trois jours par semaine à Margny-Lès-Compiègne. Bien que cela fonctionne correctement jusqu'à l'été 1943, d'après ses souvenirs, elle se trouve mise face à un choix par Michel Emmanuel de Grammont. À l'en croire, ce dernier, président de la Croix-Rouge de Compiègne, décrète qu'elle doit habiter à Compiègne ou bien se résoudre à quitter son service :

*« À cette époque la C.R. de Compiègne, dont monsieur de Grammont était le président avait organisé un service d'envoi de colis aux soldats prisonniers mais, très ambitieux il brigait aussi le service du camp d'internés et réclamait cette place à Mme Gillet. Un jour il décréta qu'il me fallait choisir : ou habiter Compiègne, ou quitter le service, ce qui lui fut finalement accordé, sauf de Mme Gillet impuissante qui m'a dit subir les mêmes ennuis que moi, et a voulu de suite m'enrôler dans un autre service »<sup>862</sup>.*

En effet, à la suite du décès de Germain Boyron, délégué du comité central des prisonniers de guerre<sup>863</sup>, le comte de Grammont est nommé pour lui succéder au mois de mars 1942<sup>864</sup>. Certainement très influent en raison de ses nombreuses obligations et responsabilités ainsi que par ses connexions politiques liées à son rôle de maire de Choisy-au-Bac, peut-on lui prêter pour autant le pouvoir dont Germaine Pourvoyeur l'affuble ? A-t-il usé de son influence pour lui imposer un choix impossible et la chasser de son poste comme ce passage le suggère ? Il paraît clair que leurs rapports ne sont pas des plus simples durant toute notre période ; et même après la guerre si on analyse dans le détail le contenu de notre fonds. Ce dernier contient une photographie sans légende et qui, jusqu'à présent, échappait à notre compréhension. C'est par le biais d'un article déjà cité en référence<sup>865</sup>, et qui contient la même photographie, que nous en apprenons davantage.

Celle-ci nous montre des malheureux profitant d'une soupe gratuite. Cette scène se déroule à Choisy-au-Bac en 1943, la commune où Michel de Grammont officie en tant que maire. Alors que Germaine Pourvoyeur ne s'attarde que peu sur l'individu dans ses descriptions, sinon pour souligner son ambition, celle-ci possède néanmoins cette photographie

---

<sup>862</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>863</sup> ADO, 1232 W 8418. Faire part d'avis de décès daté du 26 février 1942.

<sup>864</sup> *Ibid.* Réponse positive à la demande de nomination de Michel Emmanuel de Grammont au poste de délégué du comité central des prisonniers de guerre, datée du 16 mars 1943.

<sup>865</sup> Dancoisne Éric, *Un aristocrate dans les années de tourmente : Michel de Grammont-Crillon (1901-1972)*.

totalemment hors de propos. Pour quelle raison une copie de celle-ci est-elle en sa possession ? S'il ne nous est pas permis d'apporter une réponse pleinement satisfaisante, on peut envisager l'idée que Germaine a procédé, après la guerre, à quelques recherches le concernant. Il est même probable que ces investigations ne relèvent pas directement de sa propre initiative mais plutôt de celle de son neveu André. Dans la mesure où ce dernier s'est efforcé de compléter les souvenirs de sa tante, on peut imaginer que cette dernière, lui ayant raconté son histoire, André Pourvoyeur a cherché à se renseigner sur cet homme. Pour quelle raison, autre qu'une rancœur durable à la suite de son éviction, Germaine Pourvoyeur et/ou son neveu enquêtent-ils sur cet homme au point de posséder cette photographie ?

En conséquence de ces éléments, somme toute assez maigres, incriminer le comte de Grammont pour la tentative d'éviction dont elle est victime semble réducteur et constitue un raccourci que nous n'emprunterons pas. D'autres facteurs sont à prendre compte pour bien saisir l'enjeu de ces différents échanges. En effet, sans doute nous est-il possible d'établir un lien de causalité entre le différend qui l'oppose à Michel Emmanuel de Grammont et les accusations formulées à son encontre depuis quelques temps. À cette période, en plus des difficultés rencontrées avec cet homme, l'assistante sociale fait l'objet de sérieux reproches dont le sous-préfet se fait le relais auprès du président de la CRF, comme l'explique ce passage d'une lettre datée du 19 juillet 1943 :

*« Monsieur le directeur général,*

*Ainsi que vous avez bien voulu m'y autoriser, je vous signale des faits nouveaux concernant votre bureau de Compiègne chargé du Camp de Royallieu. Madame Bouvard qui est absente pour quelques temps, n'a pas touché les bons de légumes secs qui lui ont été donnés pour le mois de juin. Elle n'est même pas venue ainsi que je l'en ai priée et ce à diverses reprises me demander de lui faire obtenir satisfaction. Ces faits militent pour une désignation immédiate d'une nouvelle personne qui prendra en main la direction des services de la Croix-Rouge pour Royallieu. Je crois devoir vous signaler qu'il y aurait intérêt que la personne que vous choisiriez soit munie d'une lettre l'accréditant auprès des autorités occupantes car j'ai l'intention si vous n'y voyez pas d'inconvénient de l'accompagner lors de la visite qu'elle fera au Bezirkskommandant afin de lui faciliter dans toute la mesure de mon possible ses relations. »<sup>866</sup>*

Plusieurs éléments attirent notre attention. En premier lieu, Germaine Pourvoyeur ne fait jamais état d'une absence prolongée sur cette période, ce qui nous interroge sur les motifs de

---

<sup>866</sup> ADO, 1232 W 250. Lettre du sous-préfet de Compiègne à monsieur De Rohan-Chabaud, président de la CRF.

celle-ci. Est-ce lié à des raisons personnelles ? S'agit-il d'une interdiction d'accès au camp décidée par les Allemands en raison de ces actions ? On peut cependant expliquer les reproches qui lui sont adressés. D'après un autre document daté du 29 juillet 1943<sup>867</sup>, sans expéditeur ni destinataire, même s'il y a tout lieu de penser que le sous-préfet en est certainement l'auteur, et qui dresse un état du ravitaillement alimentaire du camp, Germaine Pourvoyeur n'a pu toucher les bons pour les légumes secs en raison d'une rupture de produits de son fournisseur habituel, l'Union Alimentaire. Il lui est finalement reproché de ne pas être allée se fournir chez un autre grossiste. À cette critique, s'ajoute celle qui concerne sa présence au camp. Dans ce même document, on note la formulation de la même remarque faite par le comte de Grammont dans les souvenirs de la jeune femme : « *D'autre part, j'estime que madame Bouvard, ne venant que deux jours par semaine au maximum, ce qui est totalement insuffisant, ne peut pas rester au camp* »<sup>868</sup>. Fait remarquable, l'assistante sociale ne paraît pas être informée des échanges visant à la remplacer comme le démontre un passage du compte rendu qu'elle adresse au sous-préfet relativement aux bons de déblocage utilisés :

« *J'ai l'intention d'ailleurs de vous fournir dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de chaque mois le compte du mois précédent des denrées envoyées par la C.R au camp. Ainsi, vous connaîtrez mieux ce qui a été fait, le compte des dépenses étant insuffisant comme renseignement* »<sup>869</sup>.

Après analyse, nous pouvons préciser que l'ensemble des rapports de la sous-préfecture<sup>870</sup> ne mentionnent jamais l'assistante sociale de la CRF détachée au camp de Royallieu, pas même à l'été 1943 au moment où son attitude fait l'objet de réprimandes. Cela signifie que la communication soudaine que Germaine Pourvoyeur entretient avec le sous-préfet à partir de mois de juillet 1943 est la conséquence des négligences dont on l'accuse, et que cette correspondance ne relève donc pas d'une procédure habituelle. En outre, et pour commenter le passage cité plus haut, si cette dernière se sait sur le point de partir, pour quelle raison évoque-t-elle la transmission de compte rendus qu'elle ne sera plus chargée de tenir ? Il y a tout lieu de penser que le comte de Grammont, dont il nous est dit qu'il convoite ce service, ainsi que le sous-préfet ont déjà échangé sur le sujet. Dans la mesure où le rythme des visites de Germaine Pourvoyeur est inchangé, même s'il est jugé insuffisant, et que les bons n'ont pas été touchés pour une raison valable, cette volonté de vouloir l'écarter de toute action sociale à Royallieu n'est-elle pas motivée par d'autres considérations ? Si l'ambition personnelle de Michel

---

<sup>867</sup> *Ibid.*, État du ravitaillement du camp de Royallieu daté du 29 juillet 1943.

<sup>868</sup> *Ibid.*

<sup>869</sup> ADO 1232 W 256. Lettre de Germaine Bouvard au sous-préfet de Compiègne datée du 6 août 1943.

<sup>870</sup> ADO 1232 W 306. Rapports de la sous-préfecture de Compiègne. 1941-1943.

Emmanuel de Grammont semble jouer un rôle non négligeable, d'après l'analyse à laquelle se livre la représentante de la CRF dans ses souvenirs, d'autres raisons plus concrètes, que le sous-préfet ne signale pas au président de la CRF, motivent sans aucun doute la radicalité de ses mots : les imprudences commises par la jeune femme.

## 2. Les imprudences d'une assistante sociale : maladresses ou velléités de résistance ?

Nous abordons ici un aspect délicat de l'engagement de Germaine Pourvoyeur, dont nous tentons de remettre en perspective le fondement ainsi que les conséquences de son action. Il s'agit de mettre en exergue l'ambiguïté relative à ce que l'on pourrait nommer l'excès d'engagement et qui mène au contraire de l'effet recherché, l'interdiction d'agir. À cet égard, l'attitude de l'assistante sociale invite à nous poser une myriade de questions : contrevenir aux limites définies par les Allemands revient-il à résister ? Bien que l'on ne puisse réduire le phénomène de la Résistance au seul usage des armes, au risque de la « mutiler »<sup>871</sup>, les différentes actions de Germaine Pourvoyeur entrent-elles pour autant dans ces « espaces de résistance »<sup>872</sup> ?

Sortir du cadre normatif délimité par la CRF, est-ce de la transgression relevant du manque de professionnalisme ? Braver les interdictions imposées par les Allemands ne met-il pas en danger Germaine Pourvoyeur et les internés ? Ne risque-t-elle pas, par son incapacité à se maintenir à distance sur le plan affectif, de rendre inopérante toute l'action sociale à Royallieu, et par conséquent de pénaliser l'ensemble des détenus ? Si l'on peut supposer sans risque que son dévouement et son empathie l'ont conduite à agir en ce sens, on peine à définir précisément les motivations réelles et la cause profonde de ses agissements. Compte tenu de l'aspect psychologique et du caractère insaisissable de ce champ de réflexion lié notamment à la notion de résistance et qui « amène à se confronter à des problèmes d'ordre juridique, philosophique, éthique »<sup>873</sup>, l'absolu ne saurait tenir lieu de réponse. Pour autant, nous pouvons tenter de baliser ces quelques actions litigieuses, pour ne pas dire risquées, afin d'en comprendre

---

<sup>871</sup> Laborie Pierre, *op. cit.*, p. 218.

<sup>872</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>873</sup> *Ibid.*, p. 211.

les ressorts ainsi que les conséquences qui en découlent. Bien des années après la guerre, la jeune femme écrit :

*« Le chanoine Delvigne<sup>874</sup> archiprêtre de St Jacques s'intéressait beaucoup au camp et réclamait souvent ma visite au presbytère. Je pouvais tout lui raconter sachant qu'il gardait le secret. Cela me soulageait du fait que je ne pouvais rien dire à quiconque. La providence m'a beaucoup aidé car je me demande encore parfois pourquoi comme certaines de mes collègues je n'ai pas connu Ravensbrück. »<sup>875</sup>*

Cette confession, même *a posteriori*, illustre la situation ambiguë, voire déviante, dans laquelle s'est trouvée Germaine Pourvoyeur durant son activité au camp. Si ces actes ont toujours été conformes au cadre défini, quel secret pouvait-elle bien avoir besoin de confier à un prêtre tenu au secret de la confession ? Quelles choses ne pouvaient-elles pas dire ? Et pour quelle raison invoquer la providence pour expliquer sa survie au contraire de certaines de ses collègues ? Cela fait beaucoup de questions pour un nombre limité de réponses. Le transit officieux, c'est-à-dire non autorisé par les Allemands, de courriers et nouvelles depuis le camp jusqu'à l'extérieur, constitue assurément l'une de ses imprudences. Celui-ci est d'ailleurs régulier si l'on en croit Georges Cogniot, qui nous éclaire quelque peu sur ce point :

*« Comment se lier avec l'extérieur ? Le problème de la liaison avec l'extérieur préoccupait la direction politique. Nous essayions d'utiliser la Croix-Rouge. [...] Mais l'entretien [avec Germaine Pourvoyeur] devait être strictement limité aux questions techniques et pharmaceutiques, et il était surveillé par le lieutenant Krebs. [...] Pourtant à chaque rencontre ou presque, je réussissais à glisser sur les genoux de l'infirmière, par-dessous la table un petit carton contenant les noms des derniers fusillés et les nouvelles fraîches du camp. »<sup>876</sup>*

Ces entorses nous sont d'ailleurs confirmées dans un autre document qui l'incrimine et qui suscite l'ire du sous-préfet :

*« Je lui reproche en ce qui me concerne de ne jamais venir que sur ma demande pour me tenir au courant de ce qui lui manque, et de ne pas faire honorer les bons. D'après les renseignements que j'ai, Madame Bouvard n'est plus reçue au camp à la suite des imprudences qu'elle y a commises. Elle aurait indiqué les départs aux familles, ce qui est le plus sérieux grief des autorités allemandes. Il serait nécessaire de mettre à la tête de ce camp, qui ne me semble relever d'un apostolat, une personne dévouée et consciencieuse venant tous les jours et*

---

<sup>874</sup> Il est l'archiprêtre de Compiègne. ADO 33 W 8418.

<sup>875</sup> APAP, Pourvoyeur Germaine, *Camp de Royallieu : Fronstalag 122 à Compiègne*, p. 5/5.

<sup>876</sup> Cogniot Georges, *op. cit.*, p. 480.

*s'en occupant activement. Il serait indiqué que Madame Bouvard n'ait aucun contact avec la nouvelle déléguée de la Croix-Rouge »<sup>877</sup>*

Au regard de la gravité de l'accusation, on peut penser que ces départs d'internés pour lesquels elle a prévenu les familles concernent particulièrement les juifs. Compte tenu de la mise au secret de ces internés dès le mois de décembre 1941, cela expliquerait la réaction du sous-préfet ainsi que celles des autorités du camp. Pour conférer davantage de valeur à notre hypothèse, citons ce grief qui nous est exposé par l'intéressée elle-même :

*« Un convoi de juifs partit fin janvier ou février 1942 pour l'extermination en Allemagne. J'ai pu prévenir quelques épouses qui avaient reçu des promesses de libération de Mr de Brinon [délégué du gouvernement de Vichy en zone occupée<sup>878</sup>] en qui elles avaient tellement confiance qu'elles hésitèrent à venir. Je réussis néanmoins à les persuader. L'une d'elle a pu convaincre les gardiens du camp et emmener son mari ! Heureusement pas chez eux car dès le lendemain on venait le reprendre. Il était loin heureusement ! Une autre, arrivée un peu plus tard, a eu le courage d'aller sur le quai même, et retrouvant son mari a tellement insisté auprès du gardien du wagon que celui-ci l'a laissé partir... »<sup>879</sup>*

À la lecture de ce passage, on trouve la confirmation des accusations tenues par le sous-préfet, même si la période n'est pas la même. En effet, ces exemples tendent à prouver que la jeune femme tisse un fil rouge de transgression des règles établies depuis le début de son service, ou tout du moins le début de l'année 1942, et ce jusqu'au mois de juillet 1943. Si Germaine Pourvoyeur franchit assurément les limites, doit-on pour autant tenir pour sûr tout ce qui est écrit bien des années plus tard sur le sujet, et qui reflète, au moins en partie, un enjolivement de sa propre situation ? Ne doit-on pas, en la circonstance, faire prévaloir la mise en garde de l'historien Marc Bloch qui, s'agissant du témoin, écrit « Un témoignage ne vaut que fixé dans sa première fraîcheur »<sup>880</sup> ? Sans amoindrir ses actions nobles ou aggraver ses méfaits, selon le point de vue duquel on se place, on peut se demander si l'assistante sociale ne pratique pas elle-même un travail de reconstruction, à son avantage, de son rôle durant la période. Si ces actions sont répréhensibles durant les années quarante, elles sont glorifiées depuis la Libération, ce qui a pu, dans une certaine mesure, influencer l'écriture de son récit. À l'image d'André Poirneur, ce témoin-historien, Germaine Pourvoyeur est également actrice et

---

<sup>877</sup> ADO 1232 W 256, État du ravitaillement du camp de Royallieu daté du 29 juillet 1943.

<sup>878</sup> Joly Laurent, Vichy dans la « solution finale », histoire du commissariat général aux questions juives 1941-1944. Grasset. 2006, p. 115.

<sup>879</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 16.

<sup>880</sup> Bloch Marc, *L'étrange défaite*. Gallimard 1990. Folio Histoire, p. 29.



autrice de sa propre histoire. Pour autant, en dépit de notre volonté de relativiser quelque peu ce qu'elle écrit et qui nous est légué, au même titre que les mots de Georges Cogniot, les accusations du sous-préfet valident l'idée d'une attitude peu conforme à ce qui est attendu d'un personnel social de la CRF. La déléguée de la CRF nous en dit d'ailleurs davantage sur la suspicion et la surveillance dont elle fait l'objet de la part des Allemands :

*« La discipline du camp devenait plus dure. Il me fallait redoubler de prudence pour ne pas être prise car je sentais la méfiance des Allemands. Ils avaient essayé de m'envoyer un soi-disant évadé qui était venu à Margny pour me voir afin que je m'occupe de son départ en zone libre et de le cacher. Heureusement j'étais absente et maman a pu le persuader qu'il m'était impossible de faire cela. Une autre fois j'ai su qu'on devait perquisitionner chez moi, aussi ai-je caché des papiers compromettants dans la paille de la cage du lapin et en ai brûlé d'autres. Mon téléphone était sous contrôle, mais je n'ai jamais hésité à alerter une femme ou une mère de détenu lorsque je savais, toujours indirectement, son départ imminent afin qu'elle puisse venir le voir. »<sup>881</sup>*

En nous attardant sur cet extrait, on relève quelques points dignes d'intérêt. À l'en croire, les Allemands la soupçonnent d'être une passeuse qu'ils tentent de prendre sur le fait. L'était-elle ? Ou connaissait-elle des passeurs ? Dans l'état actuel de nos connaissances, ce fait n'est pas vérifiable. Plus loin, elle mentionne une perquisition, qui n'a rien d'un événement extraordinaire dans ce contexte d'occupation, et en prévention de laquelle elle prend soin de détruire des papiers compromettants. On peut sans mal déduire qu'il s'agit de courriers et nouvelles des internés en attente d'être distribués à leurs destinataires. Enfin, le dernier point qui traite des informations données aux familles sur les départs des internés, et que nous avons déjà évoqué plus haut, est le seul à ne pas reposer uniquement sur les propos de notre assistante sociale et des internés, puisque le sous-préfet de Compiègne nous le signifie clairement. Précisons toutefois que les archives départementales de l'Oise, qui disposent pourtant de nombreux rapports d'enquêtes et d'arrestations, ne permettent pas de confirmer ces propos, à l'exception du dernier, et seul ce passage fait état d'actes laissant peu de place au doute quant à leur nature. Cette description la fait clairement pencher vers l'acte résistant, mais en a-t-elle seulement conscience à ce moment ? Ou bien donne-t-elle à ses actes une tonalité résistante par le biais d'une relecture post-conflit ?

Si ses actions relèvent bien d'une intention délibérée, son parcours suggère qu'il s'agit avant tout d'une volonté d'aider les autres à tout prix plutôt que de s'opposer par tous les

---

<sup>881</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 16-17.

moyens aux Allemands, mais nous entrons là dans les « zones obscures de la psychologie individuelle »<sup>882</sup>. Finalement, les risques encourus, en dépit de leurs conséquences fâcheuses pour les internés, ont rendu Germaine Pourvoyeur d'autant plus estimable à leurs yeux. C'est là toute l'ambivalence de la situation. Suscitant la méfiance des Allemands et de la sous-préfecture d'un côté pour avoir outrepassé ses fonctions, elle incarne, notamment dans les témoignages de nombreux détenus, et en partie pour les mêmes raisons, le véritable visage de l'aide sociale à Royallieu. Sans doute faut-il y déceler l'expression d'une reconnaissance pour une action et un engagement accomplis avec ferveur et désintéressement, au mépris du danger, et malgré le risque d'entraver toute l'action sociale au camp.

### 3. Une action et un engagement reconnu

*« Mademoiselle Pourvoyeur  
Elle est passée, ombre limpide  
Parmi les remous de la Défaillance  
Laisant son cœur rouge,  
Aux cœurs tachés de gris.  
Elle a guidé le pas de la délivrance  
Sans craindre le mal sournois.  
A ceux qui pleuraient le désespoir  
Elle a dominé le chant du réconfort.  
La prose reconnaissante  
Ne peut traduire l'âme humanitaire.  
Mais le cœur n'oublie pas. »<sup>883</sup>*

Si son professionnalisme a pu être mis en cause au point de mettre en péril l'activité sociale du camp ainsi que sa propre personne, il convient de contrebalancer ces aspects par les nombreuses marques d'affection et de gratitude qu'elle a reçues. En filigrane de notre développement, nous avons pu apprécier les multiples formes de reconnaissance, voire de remerciements, laissés par les internés à l'égard de Germaine Pourvoyeur. Qu'il s'agisse de

---

<sup>882</sup> Laborie Pierre, *op. cit.*, p. 251.

<sup>883</sup> APAP, poème non daté de Maurice Goldfarb interné à Royallieu en 1942 (d'après le fichier de recensement des internés du Mémorial de Royallieu).

messages positifs à son endroit rédigés sur des reçus et remis par les différents doyens, ou bien de témoignages d'internés mis par écrit après la guerre, ou encore de mentions de collègues louant les bienfaits de son action, en particulier Jacques de Morsier, ou même de cadeaux reçus et de dédicaces laissées sur des œuvres artistiques, à l'image de celles de Jacques Gotko, beaucoup ont exprimé, suivant le fil de leur inspiration, de leurs moyens et de leurs possibilités d'action, leur gratitude à l'égard de celle qui leur a rendu l'internement beaucoup moins rude<sup>884</sup>.



Figure 57 Cadeau de l'interné Claude -Henry Perrin à Germaine Pourvoyeur, CdM 2006\_5\_59\_a

En effet, bien que son action ait pu faire l'objet de réprimandes, jusqu'à l'éviction définitive de Royallieu, ses actes ont suscité davantage de réactions bienveillantes, y compris de son entourage professionnel. Pour preuve de cette reconnaissance à son égard, nous

<sup>884</sup> CdM, 2006\_5\_59\_a. Couverture de cahier réalisée par l'interné Claude-henry Perrin.

proposons différents extraits de ces marques d'attention bienveillante. À la suite de son départ du camp, Germaine Pourvoyeur fait un don au dispensaire au sein duquel elle a reçu de nombreuses familles d'internés. Le président de la CRF de Compiègne lui écrit pour la remercier à la fois pour le don et pour son engagement :

*« Madame, je suis extrêmement touché du don que vous voulez bien faire au Dispensaire en souvenir des mois passés à vous dévouer aux internés civils. J'ai été très heureux de pouvoir vous donner l'hospitalité pour cette œuvre si attachante qui fait tant pour soulager des peines bien cruelles. »*<sup>885</sup>

Ce témoignage est loin d'être isolé, comme l'atteste celui de mademoiselle Loucheur, directrice-adjointe du sanitaire des prisons, daté du 11 juin 1946, et qui insiste sur les qualités professionnelles dont la jeune femme a fait preuve durant la guerre :

*« Mademoiselle Loucheur, directrice-adjointe du service sanitaire des prisons, [...] assure que Madame Bouvard Germaine est attachée à la Croix-Rouge française en qualité d'assistante sociale depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1941. Pendant l'occupation elle a assuré avec de grandes qualités professionnelles et un grand dévouement, le rôle ingrat d'assistante sociale au camp de Compiègne Frontstalag 122, son action s'est également étendue à secourir des familles d'internés »*<sup>886</sup>

On ignore l'usage précis de ce document par l'intéressée. S'agit-il de justifier, aux yeux d'un tiers, son action et son attitude pendant la guerre ? On note cependant, qu'aucun reproche ne lui est fait concernant ses agissements, seules ses qualités sont mises en avant.

Louis Gossin, son collègue de la CRF basé à Beauvais, et auquel elle remettait ses dépenses pour le camp, exprime à sa manière, à l'annonce de son départ, sa reconnaissance pour l'ensemble de son activité :

*« Je vous exprime toute ma gratitude pour le dévouement avec lequel vous avez rempli votre mission »*<sup>887</sup>

Les organismes avec lesquels elle collabore pour aider les internés lui expriment également leur reconnaissance, à l'image de Jean Hautier, le chef du service camps et prisons et de l'aide aux familles d'internés civils, autrement dit son interlocuteur privilégié du Secours National et qui, apprenant son départ du camp, loue les bienfaits dont elle a entouré les internés :

*« J'ai noté votre nouvelle adresse et aussi que Monsieur de Grammont prenait, en date du 1<sup>er</sup> septembre, la direction du service des internés du Fronstalag 122. Le cas échéant, je ne*

---

<sup>885</sup> CdM 2006\_5\_141.

<sup>886</sup> CdM 2006\_5\_61.

<sup>887</sup> CdM 2006\_5\_89\_a.

*maquerai pas de prendre contact avec lui ; toutefois, tant que vous serez à Compiègne, je continuerai de m'adresser à vous. Je veux espérer que votre décision de quitter votre poste n'est pas définitive et que votre présence à Compiègne se continuera pour le plus grand bien des internés »<sup>888</sup>*

Du côté des internés, citons un extrait du bordereau remis par le doyen à notre représentante, daté du 20 août 1943, et qui témoigne du désarroi ressenti à l'annonce de son départ :

*« Consternés à l'annonce de votre départ, nous tenons à vous assurer dès à présent que « vos internés » ne vous oublieront pas !! »<sup>889</sup>*

Citons également cet extrait relevant du même ordre et qui rend compte d'une reconnaissance collective :

*« Madame,*

*Nous avons reçu votre signe d'adieu. Nous souhaitons que votre nouveau service soit à votre convenance.*

*Vous ne nous oublierez jamais, dites-vous ; croyez que les milliers d'internés qui se sont succédé ici n'oublieront pas davantage les soins inestimables et le dévouement personnel que vous nous avez prodigués. C'est en leur nom à tous que nous vous remercions et vous adressons nos vœux les plus vifs de réussite dans la poursuite de votre tâche bienfaisante. »<sup>890</sup>*

Quelques mois après la fin du conflit, et après son retour d'Allemagne où il officiait comme médecin au camp de Monowitz, l'interné et médecin Simon Lubicz lui écrit pour la remercier chaleureusement :

*« Chère Madame,*

*Rapatrié depuis peu d'Allemagne, je voudrais vous remercier par ces quelques lignes toute ma reconnaissance pour l'aide que vous avez apportée à ma femme pendant mon absence. Je n'oublierais jamais votre bonté et votre dévouement avec lequel vous vous êtes occupé de nous tous. [...] Veuillez agréer, chère madame, mes hommages respectueux et ma profonde reconnaissance. Dr Lubicz, médecin de l'infirmerie russe. »<sup>891</sup>*

Une autre lettre de remerciement parvient à la jeune femme après la Libération de la part d'un interné qui lui est redevable, Eugène Gasnier :

---

<sup>888</sup> CdM 2006\_5\_101\_a.

<sup>889</sup> CdM 2006\_5\_2\_a.

<sup>890</sup> CdM, 2006\_5\_1\_a.

<sup>891</sup> CdM 2006\_5\_113.

« Madame, [...] Je sais ayant vécu dans l'entourage de Georges Cogniot et de Georges Varenne tout le dévouement que vous avez apporté à la cause des internés du « Fronstalag 122 ». Le nom de Mademoiselle Pourvoyeur est resté gravé croyez-le dans la mémoire de tous ceux qui ont pu échapper à la mort. C'est pourquoi je suis heureux de vous manifester ma reconnaissance. [...] Je vous remercie bien sincèrement de ce que vous avez fait pour nous et pour moi en particulier. J'ai reçu un colis de 5 kilos envoyé par vos soins en septembre 43, c'est le seul qui me soit parvenu, inutile de vous dire combien j'en ai été touché. »<sup>892</sup>

Si la jeune femme agrège de nombreux remerciements pour son dévouement, y compris pendant son temps de service, c'est aussi la CRF qui est mise en lumière au détour de quelques compliments :

« À mademoiselle Pourvoyeur, déléguée de la Croix-Rouge,  
À l'occasion de la Noël 1942, les internés du camp français sont heureux de vous offrir ces divers objets, œuvre de quelques-uns de leurs camarades. Ils adressent leurs remerciements les plus profonds à la Croix-Rouge française pour l'aide qu'elle leur a apportée. Et ils tiennent à vous exprimer leur infinie gratitude pour les attentions constantes que vous avez eues à leur égard et pour l'inlassable dévouement avec lequel vous avez assisté leur camp. »<sup>893</sup>

« Au service [rue de Berri], nous avons reçu des visites qui étaient d'anciens internés de ce camp [Royallieu]. Leur visage s'éclairait sitôt qu'ils prononçaient le nom de mademoiselle P »<sup>894</sup> peut-on lire au sujet de la jeune femme dans l'ouvrage édité par la CRF. Bien que ce dernier propose un portrait relativement flatteur de son action, et passe sous silence son accommodement avec l'occupant ainsi que son incapacité à agir librement, on ne peut nier l'effet bénéfique de son action auprès des détenus, et de sa réelle volonté d'agir. En témoignent les nombreux membres du personnel morts sous l'effet des bombardements ou en raison d'une déportation pour divers motifs. La CRF, pour commémorer l'action de tout le personnel social de « l'équipe Berri »<sup>895</sup>, a d'ailleurs créé la « croix de Berri »<sup>896</sup>. Les nombreuses mains sur la croix symbolisent l'action du personnel de la CRF en dépit des chaînes de l'oppression forgées par l'occupant. Peut-on déceler derrière ce symbole l'illustration de son impuissance à agir librement ? Le revers de la médaille précise en légende « Unis pour servir. Équipe Berri ». À

---

<sup>892</sup> CdM, 2006\_5\_195\_a. CdM, 2006\_5\_195\_b.

<sup>893</sup> CdM, 2006\_5\_7.

<sup>894</sup> *Au service de la Croix-Rouge française sous l'Occupation : 1940-1944*, p. 68. D 2023\_16\_2 (dépôt de la CRF de Compiègne au Mémorial de Royallieu), courriers de remerciements adressés à la Croix-Rouge de Compiègne par d'anciens internés, datés de 1944 et 1945.

<sup>895</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>896</sup> *Ibid.*

l'énumération de tous les éléments développés au cours de ce travail, c'est une devise qu'il est bien difficile de contester.



*Figure 58 Médaille de la "croix de Berri". Source : Au service de la Croix-Rouge française sous l'occupation 1940-1944, édité au bénéfice de la Croix-Rouge française. 1948.*

Au regard de toutes ces marques de gratitude, les bénéfices de son action au camp de Royallieu ne font aucun doute. En dépit des risques pris par cette représentante de la CRF, les passages cités nous révèlent la perception positive qu'ont les différents interlocuteurs entrés en interaction avec Germaine Pourvoyeur durant sa période d'activité. On note, et c'est la raison qui a motivé cette sélection de passages, que les internés ne sont pas les seuls à rendre compte de l'effet bénéfique de son intervention. Les mots écrits par ses collègues, y compris sa hiérarchie, ainsi que par les différents organismes, convergent tous pour mettre en lumière l'exceptionnel dévouement dont a fait preuve la jeune femme pendant cette période auprès des internés, dont les noms nous sont massivement restitués grâce aux archives qu'elle nous a légués, et qui contribuent à ajouter de nouveaux noms sur le mur du Mémorial.

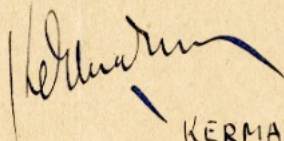


22 octobre 1943

Madame,

Nous avons reçu votre signe d'adieu.  
Nous souhaitons que votre nouveau service soit à  
votre convenance.

Vous ne nous oublierez jamais, dit-on ;  
cependant que les millions d'internes qui se sont succédés  
ici n'oublieront pas davantage les soins inestimables  
et le dévouement personnel que vous nous avez  
prodigués. C'est en leur nom à tous que nous vous  
remercions et vous adressons nos vœux les plus vifs  
de réussite dans la poursuite de votre tâche bienfaisante.



KERMARREC  
Doyen du Camp Français

Mme BOUVARD

Figure 59 Remerciements des internés du secteur A adressés à Germaine Bouvard. CdM 2006\_5\_1\_a



#### 4. Quand l'Histoire sert la Mémoire : une action qui contribue à compléter le mur des noms

« L'Histoire et la mémoire font, on le sait, rarement bon ménage » écrit Olivier Wieviorka dans un ouvrage récent<sup>897</sup>. À Royallieu, ce cas est exemplaire. Pour autant, les archives du fonds Pourvoyeur, par les noms qu'ils contiennent, rendent possible, grâce à l'activité de l'assistante sociale de la CRF détachée au *Fronstalag 122*, la restitution de nombreux noms d'internés. Nous avons déjà mentionné le mur des noms du mémorial de Royallieu, sur lequel sont inscrits les noms et prénoms des internés qui y ont séjourné. Réalisé lors de la construction de l'édifice, celui-ci n'a pas bénéficié de mise à jour depuis lors, si bien que les apports de connaissance permettant de le compléter figurent sur une liste informatisée. Aussi, au moment d'achever ce travail, nous pensons utile de rappeler l'enjeu mémoriel qui, d'une certaine manière, se superpose à l'enjeu historique de notre étude. Cette démarche vise moins à répondre à un impératif historique, moins encore à une injonction mémorielle, qu'à proposer au mémorial de Royallieu un nombre supplémentaire et conséquent de noms à rajouter au mur.

En effet, au travers des archives, documents, rapports, relevés, factures, bons de commande, et cahiers, ce sont d'innombrables noms, prénoms, matricules, voire la section, et même le baraquement dans certains cas, qui apparaissent ou réapparaissent. Bien que nous ne possédions pas toujours l'intégralité de la chaîne d'information de chaque détenu, nous avons tout de même fait le choix de recenser avec méthode les données, mêmes incomplètes, qui nous semblaient fiables. Il est vrai que si le recensement systématique et rigoureux auquel nous nous sommes prêtés, et pour lequel nous avons consacré de nombreuses heures, ne se révèle pas d'un grand intérêt historique, la dimension humaine et mémorielle nous imposait cet effort supplémentaire visant à redonner leur place à tous ces internés. Pour réaliser ce tableau qui figure en annexe<sup>898</sup>, nous avons dû opérer certains choix pénibles. En effet, la lisibilité nous a posé de nombreux problèmes de transcription si bien que lorsque la lecture nous apparaissait incertaine, pour ne pas dire impossible, et sans autres annotations ou éléments d'informations nous aidant à compléter nos données, nous avons fait le choix de ne pas les mentionner. Plus on progresse dans le temps de service de Germaine Pourvoyeur, plus les abréviations et les sigles se multiplient. Les écrits deviennent plus délicats à lire car, à mesure que le temps passe et que l'activité au camp devient plus soutenue, ceux-ci sont moins soignés. Les lettres sont de

---

<sup>897</sup> Leleu Jean-Luc (dir.), *Le débarquement. De l'évènement à l'épopée*. Presses Universitaires de Rennes. 2018.

<sup>898</sup> Annexe 7.



avons pu relever. Enfin, prendre le temps de constituer cette liste conséquente est aussi une manière de conclure ce travail, en restituant la réalité d'une activité de manière plus tangible, voire incarnée. Les innombrables noms qui nous sont révélés sont autant d'individus qui, de façon directe ou indirecte, ont bénéficié de l'action, des attentions et des efforts de Germaine Pourvoyeur, matérialisant ainsi l'engagement et le dévouement de cette femme peu commune, tout comme l'œuvre qu'elle s'est efforcée de représenter avec tant de conviction, la Croix-Rouge française.

## Conclusion

Près de 78 ans après la fin de ce second conflit majeur, le travail social opéré dans les camps d'internement, que ces derniers soient directement gérés par le gouvernement de Vichy ou bien placés sous administration militaire allemande, demeure largement méconnu faute d'un intérêt suffisant. Par conséquent, l'activité de Germaine Pourvoyeur en tant qu'assistante sociale de la Croix-Rouge française nous éclaire sur un aspect essentiel de l'internement, mais si peu évoqué : la gestion des besoins des internés. Son histoire personnelle est singulière, c'est une histoire des temps de guerre, une expérience du phénomène guerrier vécue non pas depuis le front mais depuis de l'arrière, une histoire de l'occupation, comme celle qu'elle a connue étant petite ; une « expérience de la présence de l'ennemi »<sup>899</sup>. À l'image de milliers d'autres, combattants ou civils, dont la vie constitue un fil rouge entre les deux conflits mondiaux, la vie de Germaine Pourvoyeur est un trait d'union entre deux époques intrinsèquement liées et qui renvoient à des mécanismes et des habitudes déjà connus, « des comportements anticipés, appris, rejoués »<sup>900</sup>, les bombardements, les pillages, l'occupation, le « système D » consécutif au rationnement, etc.... Aussi, la petite fille qui observait la guerre de 14-18 sans réelle emprise sur les événements, est-elle devenue une actrice pleinement engagée dans le conflit suivant ; dans cette perspective, on peut écrire à juste titre que « l'enfant de 1914 est devenu l'adulte de 1940 »<sup>901</sup>.

Si l'expérience enfantine de guerre a laissé une empreinte durable sur la jeune fille puis, plus tard, sur la femme qu'elle est devenue, attendu que la Grande Guerre l'a privée d'une part de son enfance<sup>902</sup> - d'une enfance en temps de paix -, l'arrivée du conflit a symbolisé le rite de passage la faisant prématurément passer de l'enfance à l'âge adulte. Pour illustrer ce marqueur structurant qu'est la Première Guerre mondiale dans l'histoire personnelle de Germaine Pourvoyeur, on remarque que dans son récit la distance temporelle avec le premier conflit, contrairement à beaucoup d'autres témoignages d'individus ayant connu les deux événements, ne semble pas trop oblitérer sa mémoire. Pour l'exprimer autrement, le souvenir de la Seconde Guerre mondiale ne recouvre pas celui du premier<sup>903</sup>. La narration qu'elle nous livre sur le

---

<sup>899</sup> Vrints Antoon, *Les normes de conduite en Belgique occupée*, p. 88, in Connolly James, Debruyne Emmanuel, Julien Élise, Meirlaen Matthias (dir.), *En territoire ennemi 1914-1949. Expériences d'occupation, transferts, héritages*. Presses Universitaires du Septentrion, 2018.

<sup>900</sup> Becker Annette, *op. cit.*, p. 250.

<sup>901</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 395.

<sup>902</sup> *Ibid.*, p. 366.

<sup>903</sup> *Ibid.*, p. 384.

premier conflit témoigne avec force de la fluidité et de la cohérence de son récit, là où son histoire personnelle du second conflit mondial se montre bien plus thématique et fragmentée, même si elle se révèle nettement plus détaillée.

Depuis ses premiers pas à la CRF, Germaine Pourvoyeur s'attache à déployer une énergie et un dévouement hors du commun, en réaction, d'une certaine manière, à son incapacité à agir lorsqu'elle était enfant. Par son engagement, nous découvrons le vaste cadre social dans lequel s'inscrivent les dynamiques à l'œuvre autour de la gestion des internés du camp de Royallieu et de leurs familles, vivant à Compiègne ou ailleurs. Ainsi, depuis l'accueil des réfugiés en gare de Compiègne jusqu'à la prise en charge des internés de ce camp - sous administration militaire allemande - sous la tutelle de l'antenne local du comité de la CRF de la ville, de nombreux acteurs, que nous avons évoqués à de nombreuses reprises, interviennent activement en complément du travail effectué par Germaine Pourvoyeur, afin de dispenser aides et réconfort aux nombreux nécessiteux. En effet, en dépit de directives et consignes générales parfois éloignées des problématiques quotidiennes du personnel opérationnel, et dont les limites sont à l'image du métier d'assistante sociale, peu claires, les initiatives et les actions menées par ces différents membres de la CRF témoignent d'une organisation solide compte tenu de l'évolution rapide du contexte national depuis le mois de mai 1940, ainsi que d'une étonnante capacité de résilience<sup>904</sup>, comme l'atteste par exemple la mise en place par l'assistante sociale d'une permanence pour les familles des internés, au sein du dispensaire rue le Féron.

Plus spécifiquement, c'est le mode opératoire de l'aide sociale au sein du camp de Royallieu qui nous en apprend davantage sur la prise en charge des internés et de leurs besoins. Le ravitaillement alimentaire, autorisé à partir du mois de septembre 1942, nous conduit à prendre la mesure des immenses besoins alimentaires d'une population de détenus toujours plus nombreux, besoins d'autant plus difficiles à satisfaire dans le contexte de rationnement qui asphyxie tout le pays. Cet approvisionnement en vivres s'établit, tout au moins dans sa répartition au sein des différents secteurs, selon le statut des prisonniers et des considérations des autorités allemandes. En ce sens, le cadre administratif régissant chaque secteur a des répercussions sur le ravitaillement de chacun d'entre eux, qu'il s'agisse aussi bien des dons que des envois individuels ou collectifs matérialisés par les colis. Pour opérer ce ravitaillement massif, nous avons détaillé l'importance et la force de l'ancrage local par l'intermédiaire des

---

<sup>904</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 61. L'auteur indique que les premières initiatives sont avant tout locales, voire municipales et relèvent d'actes individuels. Le cas de la comtesse de Geoffre de Chabrignac est à cet égard exemplaire. Ces actions servent de point de départ pour la Croix-Rouge qui peut ensuite agir plus finement en se basant sur les premières remontées de terrain.

commerces compiégnois qui assure, à la CRF et à Germaine Pourvoyeur, malgré les restrictions et les pénuries de matière de plus en plus pesantes, une garantie somme toute relative pour assurer aux détenus une régularité dans la variété alimentaire qui leur est proposée. Toutefois, l'analyse de cet aspect méconnu de l'activité de la CRF au camp n'est pas l'unique point d'intérêt de notre travail puisque ce dernier s'est attaché à mettre en lumière l'étonnante polyvalence de l'assistante sociale du camp et de ses domaines d'intervention, y compris les plus inattendus, comme la fourniture de matériel religieux. Cette variété d'action la conduit à gérer la fourniture de matériels en tout genre, comme ceux relatifs aux domaines médicaux et paramédicaux. Cette dimension de son activité illustre l'importance, pour les internés, de l'encadrement de la CRF dans les camps car tous les aspects de la vie des internés, identiques à ceux des civils, sont pris en charge par cet organisme. Les domaines sanitaires et vestimentaires occupent, en outre, une part très importante de son travail dans la mesure où de nombreux prisonniers peuvent se vêtir afin d'amenuiser, grâce à cela, les effets d'une saisonnalité trop rude et éviter ainsi d'aggraver certaines pathologies. Des aspects plus secondaires, mais essentiels pour les détenus, témoignent de la vitalité de Germaine Pourvoyeur et du comité local de la CRF dans la gestion des familles d'internés, la transmission de la correspondance, et des aides financières et matérielles allouées. Cette volonté et cette énergie dépensées pour répondre aux appétences de tous se ressentent particulièrement dans la fourniture de matériels sportifs, ludiques et culturels. Ces fournitures ont rendu possible l'allègement de leur internement par l'évasion mentale et les distractions diverses. Cette empathie et ce désir inébranlable de s'investir davantage l'ont placée dans une situation périlleuse qui a mis en exergue, et à l'épreuve, les limites de son champ d'action et, par conséquent, celles de la CRF. Malgré toute la reconnaissance témoignée par les internés du *Fronstalag 122*, les transgressions opérées par l'assistante sociale, qui l'ont contrainte à quitter son poste de déléguée de la Croix-Rouge détachée au camp de Royallieu, nous ont permis de discerner ce point de tension autour duquel se cristallisent l'attention et les efforts des différents acteurs pour agir au sein du camp, la CRF, le CICR, les différentes œuvres, la sous-préfecture et les autorités allemandes.

En effet, à y regarder de plus près, nonobstant les connaissances apportées par ce fonds Pourvoyeur sur la prise en charge des détenus du camp, l'essentiel est ailleurs. Nous apprenons surtout que l'action protéiforme de la CRF au *Fronstalag 122* ne relève pas d'une évidence acquise, d'un événement acté et banal, comme semblant aller de soi ; bien au contraire. En dépit du cadre normatif balisant le champ d'activité de la CRF, cette capacité à agir est, d'abord et avant tout, le fruit d'un accommodement permanent avec l'occupant qui, selon les moments et les événements, lui dispense son autorisation, ou lui impose des sanctions, voire des

« vexations »<sup>905</sup>. Qu'il s'agisse de la taille, du poids et du format des colis, du processus d'envoi de ces derniers au camp, du nombre de lettres autorisées, des jours de visites au camp accordés aux familles, ainsi que des règles visant à limiter l'accès au camp du personnel social, les Allemands régissent le moindre aspect de son fonctionnement et régulent par conséquent l'activité de la Croix-Rouge. Par ailleurs, et c'est ce qui contribue à donner au travail social ce visage à plusieurs faces, il est également le résultat d'une coopération avec l'administration française en zone occupée, représentée par le préfet et le sous-préfet, ainsi qu'avec les œuvres et organismes nationaux et internationaux dont les activités complètent celles de la CRF. Malgré ce travail souvent mené en collaboration, ces derniers peinent à faire face à l'ampleur des demandes, à l'image notamment du Secours National qui, bien que placé sous l'égide du maréchal Pétain, ne parvient pourtant pas à répondre de manière constante aux impérieux besoins de 1941 à 1943, au point de ne pouvoir tenir ses promesses<sup>906</sup>.

Quant à Germaine Pourvoyeur, son départ du camp n'a pas signifié la fin de sa carrière. Sa supérieure, et directrice des activités sociales, madame Gillet, lui demande de « visiter les prisonniers de Nanterre et les jeunes délinquants de Charenton »<sup>907</sup>. Elle intègre d'ailleurs, avec son mari Louis Bouvard, la Défense Passive de Vaires-sur-Marne, commune qui a fait l'objet d'intenses bombardements de la part des alliés en 1944, causant la mort d'une centaine de civils. L'après-guerre la voit déménager dans la commune de Pomponne, également en Seine-et-Marne, vers 1948 ; sa mère tombe alors gravement malade au point de contraindre l'assistante sociale à quitter son travail<sup>908</sup>. Germaine Bouvard accueille dans sa maison son neveu André, son « cher grand garçon »,<sup>909</sup> qui poursuit ses études à Paris, ce qui renforce son attachement envers sa tante et nous aide, dans le même temps, à mieux comprendre l'enchaînement d'évènements ayant fait du jeune homme l'héritier de ces archives qui nous ont tant servi. En 1958, Germaine Pourvoyeur et Louis Bouvard s'installent définitivement à Cindré dans l'Allier. Dans ce 20<sup>ème</sup> siècle agité qu'elle s'est efforcée de traverser, la Libération marque le seul moment où la déléguée de la CRF détachée au camp de Royallieu a pu vivre et

---

<sup>905</sup> CdM D 2023\_16\_2 (dépôt de la CRF de Compiègne au Mémorial de Royallieu), lettre de l'interné Jean Lasalle à la CRF de Compiègne datée du 12 mars 1945 : « Je trouve que l'on exalte pas assez la vaillance et même parfois l'héroïsme avec lequel notre Croix-Rouge a accompli sa tâche ingrate et ignorée. C'est pourquoi je me permettrai de rendre un discret hommage d'abord au courage avec lequel vous avez bravé les vexations allemandes pour essayer de rendre moins dure notre captivité ».

<sup>906</sup> Théofilakis Fabien, *op. cit.*, p. 62.

<sup>907</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 18.

<sup>908</sup> *Ibid.*, p. 21. Les informations peu précises nous contraignent à supposer que sa démission date vraisemblablement de 1951-1952.

<sup>909</sup> APAP, *Souvenirs de Germaine Pourvoyeur*, p. 22.

expérimenter la paix en continue jusqu'à son décès<sup>910</sup>, même si les difficultés peinent à disparaître, à l'image des problèmes de ravitaillement qui persistent plusieurs années durant, ainsi que les obligations inhérentes à sa profession et qui la maintiennent constamment en alerte.

Pouvons-nous pour autant, au sortir de ces deux expériences de guerre et d'occupation, parler de « délivrance »<sup>911</sup> pour Germaine Pourvoyeur ? Bien que les Libérations représentent assurément un moment charnière dans sa vie professionnelle et personnelle, et compte tenu des difficultés et de la nature de sa mission, les urgences auxquelles elle continue de faire face après la guerre l'obligent à maintenir un niveau soutenu d'énergie et d'engagement afin d'encadrer les prisonniers dont elle a la charge. Dans cette vie riche alternant successivement guerre et paix, la brève période « Royallieu » incarne un moment à part dans l'histoire de cette femme, un épisode que ce travail a eu pour seule ambition de tenter de restituer. À travers son parcours personnel et professionnel, c'est tout un pan de l'histoire sociale du *Fronstalag 122* qui se porte à notre connaissance, une histoire longtemps reléguée, pour ne pas dire mise à la marge, en raison d'une cristallisation de l'attention et des recherches autour de la Résistance, des camps, des déportations ainsi que des souffrances subies par les internés. Pourtant loin d'être un champ clos, ce sujet est bien plutôt à considérer comme un point d'ancrage invitant à engager de nouvelles pistes de réflexion ou d'investigation, voire de développer certains aspects touchant aux limites de notre étude ; ces voies d'approfondissement sont multiples. L'étude des différents organismes et œuvres, tels le Secours National, l'UGIF et plus particulièrement l'OFALAC, offrent, par exemple, des possibilités de recherches particulièrement stimulantes. Mieux, la coopération entre ces œuvres peut faire l'objet d'une étude spécifique et bien plus poussée, visant à comprendre leur fonctionnement et le champ d'application de leur activité. Enfin, la CRF, qui constitue un véritable vivier de sujets potentiels, à l'image de celui consistant à analyser de manière comparative son intervention dans différents camps d'internement, afin de mettre en valeur des modalités d'action qui peuvent être différentes, et contraintes, en fonction du cadre qui lui est imposé ; en somme, sa capacité d'adaptation. Ces études complémentaires apporteraient davantage de relief et de précisions à celle que nous avons choisi d'entreprendre autour de cette figure engagée : Germaine Pourvoyeur. Cette femme, dotée d'une énergie inépuisable, d'un dévouement, d'un altruisme, d'une résolution et d'une capacité à affronter l'adversité, possède une force de caractère propre à matérialiser, en un sens, les mots

---

<sup>910</sup> Louis Bouvard décède le 14 juillet 1970 à l'âge de 72 ans, à la suite de problèmes sérieux aux bronches (liés au tabac), et en raison de la maladie de Parkinson dont il souffrait depuis plusieurs années. Germaine Pourvoyeur s'éteint paisiblement le 11 février 2003 à l'âge de 99 ans.

<sup>911</sup> Pignot Manon, *op. cit.*, p. 339.



du personnage fictionnel d'Edmond Dantès, dont la philosophie prend forme dans une formule qui fait sens : « *attendre et espérer* »<sup>912</sup>, et que l'on pourrait, pour désigner la seule motivation qui l'a toujours animée, résumer par ce simple mot gravé sur sa médaille, et qui nous semble si approprié : *servir*.



*Figure 61 Germaine Pourvoyeur à la fin de sa vie. S.d., s.l. APAP*

---

<sup>912</sup> Dumas Alexandre, *Le comte de Monte-Cristo*. Bibliothèque de la Pléiade. 2011, p. 1398.

## Sigles

AMC: archives municipales de Compiègne

AFSC: American Friends Society (quakers américains)

APAP: Archives privées d'André Pourvoyeur

CAS : centre américain de secours

CDJC : centre de documentation juive contemporaine

CGQJ : commissariat général aux questions juives

CdM : collections du Mémorial

ACICR : archives du Comité international de la Croix-Rouge

ACRC : archives de la Croix-Rouge de Compiègne

ACRF : archives de la Croix-Rouge française

UGIF : Union générale des israélites de France

YMCA : Young Men's Christian Association (association des jeunes hommes chrétiens)

ADO : archives départementales de l'Oise

MbF : Militärbefehlshaber in Frankreich

STO : service du travail obligatoire

Sipo-SD : Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst police de sûreté et services de sécurité du Reich

ECPAD : médiathèque du service historique de la défense

OFALAC : Office algérien d'action économique et touristique.

## Sources

### Sources imprimées :

Journal, *Compiègne, notre ville*. Bimensuel, janvier-février 2008-n°261, p.3.

Office Dourdin, *Étude de l'opinion publique à l'égard de la Croix-Rouge française*. 17-27 janvier 1944.

Revue "Mémoire de l'Oise n° 3", *Les otages fusillés du camp de Royallieu*, juillet 2008.

### Sources manuscrites :

#### Archives de l'Oise (Beauvais) :

- Fonds photographique (4 FI)
- Fonds Jean-Pierre Besse (71j)
- Fonds Xavier Leprêtre série (41j)
- Archives de l'ANACR Oise (74j)
- Archives et témoignages relatifs à la Seconde Guerre mondiale (70j)
- Fonds du cabinet du préfet
  - 33 W 8240/1 et 2 : arrestations 1941-1942.
  - 33 W 8253/1 et 2 : documents concernant le camp de Royallieu, comprenant des rapports du commissaire de police de Compiègne.
  - 33 W 8417 : Bombardements alliés.
  - 33 W 8418 : centre d'accueil de Compiègne pour les prisonniers de guerre libérés, affaires diverses.
- Fonds de la sous-préfecture de Compiègne
  - 1232 W 253 : Croix-Rouge, documents économiques et politiques (1940-1944).
  - 1232 W 254 : Croix-Rouge, juifs, résistance, bombardements, attentats, vols, rapports mensuels du sous-préfet. (1940-1944)
  - 1232 W 256 : comité d'assistance de Compiègne. (1940-1944)
  - 1232 W 261 : Vêtements pour les internés de Royallieu. (1940-1944)
  - 1232 W 265 : Affaires en relation avec l'autorité occupante et le gouvernement de Vichy : - instructions de l'occupant / - instructions du préfet aux maires / - communication avec le *Kreiskommandant*. (1940-1944)
  - 1232 W 306 : rapports mensuels du sous-préfet de 1941 à 1943.
  - 51 W : Documents relatifs aux comités locaux de la CRF de l'Oise 1944-1947.

#### Archives de la Croix-Rouge française (Paris) :

- Circulaires et bulletins d'information de la Croix-Rouge française de 1941 à 1944.
- Direction des activités sociales, rapport sur « les internés civils et les prisonniers civils, fin 1940-24 août 1944 ». 29. p, annexes.
- Procès-verbaux des délibérations du conseil d'administration de la Croix-Rouge française, 1941-1944.
- Procès-verbaux des réunions du groupe de recherches historiques « évolution des soins infirmiers, sanitaires et sociaux dans la Croix-Rouge française de 1863 à 1980 ». 2 tomes, annexes.
- Recueil de documents des archives du comité international de la Croix-Rouge sur le sort des juifs de France internés et déportés, 1939-1945. Paris, The Beate Klarsfeld Foundation, 1999, 2 tomes.

#### Archives du Comité International de la Croix-Rouge (Genève) :

- Rapports de visite effectués par le délégué du CICR au camp d'internement de Royallieu, *Fronstalag 122*.
- Rapport du comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1er septembre 1939-30 juin 1947). Volume 1, activités de caractère général, 1948.

#### Archives privées d'André Pourvoyeur :

- Photographies (Germaine Pourvoyeur, Louis Bouvard, mariage de Germaine Pourvoyeur, rue le Féron).
- Souvenirs de Germaine Pourvoyeur.
- Lettre de Germaine Pourvoyeur à François Callais.
- Pages sur le camp de Royallieu rédigées par Germaine Pourvoyeur.
- Rapports sur l'activité du comité de la Croix-Rouge française de Compiègne.

#### Archives du Mémorial de Royallieu à Compiègne :

- Fonds Pourvoyeur : 2006\_5.  
(cahiers, correspondance, bons de commande, factures, reçus)
- CdM D 2023\_16\_1 : lettres de remerciements adressées à la CRF de Compiègne par les prisonniers politiques du secteur A.

- CdM D 2023\_16\_2 : lettres de remerciements adressées à la CRF de Compiègne par d'anciens internés et familles d'internés (1944-1945).
- CdM D 2023\_16\_7 : demandes d'informations des familles d'internés formulées à la CRF de Compiègne (1944-1945).
- CdM 2023\_08\_17\_08333 : photographies du camp de Royallieu.

Archives de la médiathèque du service historique de la Défense (ECPAD) :

- Fonds photographique
  - SPA 37 M 754
  - SPA 38 X 1493
  - SPA 38 X 1496
  - SPA 11 BO 661
  - SPA 59 W 2454

# Bibliographie

## Guide des sources :

Blanc Brigitte, Rousso Henry et Tourtier –Bonazzi Chantal de, *La Seconde Guerre mondiale. Guide des sources conservées en France. 1939-1945*, Paris, Archives nationales, 1994.

Farcy Jean-Claude, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires, 1800-1958*, Paris, CNRS Éditions, 1992.

Steinberg Lucien, *Les autorités allemandes en France occupée. Inventaire commenté de la collection de documents conservés CDJC provenant des archives de l'ambassade d'Allemagne, de l'administration militaire allemande et de la Gestapo en France*, Paris, centre de documentation juive contemporaine, 1966.

## La Première Guerre mondiale :

Becker Annette, *Les cicatrices rouges 14-18, France et Belgique occupées*, Paris, Fayard, 2010.

Becker Jean-Jacques, *La Première Guerre mondiale*, Paris, Belin, 2014.

Connolly James, Debruyne Emmanuel, Julien Élise, Meirlaen Matthias (dir.), *En territoire ennemi 1914-1949. Expériences d'occupation, transferts, héritages*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2018.

Pignot Manon, *Allons enfants de la patrie, génération Grande Guerre*, Paris, Éditions du Seuil, janvier 2012.

Ponthieux Ernest, *Journal de Guerre d'un Ribécourtois. Mémoires d'un commerçant durant la Grande Guerre*. Édité par l'Association Patrimoine de la Grande Guerre, mai 2008.

## La France dans la Seconde Guerre mondiale :

### Vichy :

Azéma Jean-Pierre, Wiewiorka Olivier, *Vichy 1940-1944*, Paris, Perrin, 2000.

Baruch Marc-Olivier, *Servir l'État français, l'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, 737 p.

Joly Laurent, *Vichy dans la « solution finale », histoire du commissariat général aux questions juives, 1941 -1944*. Paris, Grasset, 2006.

Laborie Pierre, *L'opinion française sous Vichy : les Français et la crise d'identité nationale : 1936-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.

Paxton Robert, *La France de Vichy : 1940-1944*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.

#### La France occupée :

Alary Éric, *Nouvelle histoire de l'occupation*, Paris, Perrin DL, 2019.

Alary Éric, Vergez-Chaignon Bénédicte, Gauvin Gilles, *Les Français au quotidien 1939-1949*. Paris, Perrin. Collection Tempus, 2009.

Jackson Julian, *La France sous l'occupation*. Paris, Éditions Flammarion, 2004.

Rouso Henry, *La collaboration*, Paris, MA Éditions. 1987.

Rouso Henry, *Les années noires : vivre sous l'Occupation*, Paris, Gallimard cop. 1992.

#### L'Oise dans la Seconde Guerre mondiale :

Besse Jean-Pierre, *L'Oise septembre 1940 – 1944*, Gouvieux, 1994, 218 p.

Besse Jean-Pierre, Leclere-Rosenzweig Françoise, Ricard Bruno, Marchal Anne-Sophie, Terrier Jean-Marie, Lhomme Hélène, *1944, l'Oise est libérée!* Archives départementales de l'Oise, conseil général de l'Oise, Beauvais. 2004.

*La Seconde Guerre mondiale dans l'Oise*, n° 28, Compiègne, Annales historiques compiégnoises, 1984.

#### Persécutions et politique de répression :

Bédarida François (dir.), *La politique nazie d'extermination*, Paris, Albin Michel, 1989.

Boüard Michel de, « La répression allemande en France de 1940 à 1944 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 54, avril 1964, pp. 63-90.

Fontaine Thomas, *Les Oubliés de Romainville. Un camp allemand en France (1940-1944)*, Paris, Ed. Tallandier, 2005.

Grynberg Anne, *Les Camps de la honte : les internés juifs des camps français (1939-1944)*, Paris, La Découverte, 1991 (réédition 1999), 409.p.

Klarsfeld Serge, *Le livre des otages. La politique des otages menée par les autorités allemandes d'occupation en France de 1941 à 1943*, Paris, 1979.

Peschanski Denis, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, 549.p.

### Le poids du témoin : entre mémoire et histoire

Laborie Pierre, *Penser l'évènement 1940-1945*. Paris, Éditions Gallimard, 2019.

Leleu Jean-Luc (dir.), *Le débarquement. De l'évènement à l'épopée*. Presses Universitaires de Rennes. 2018.

(dir.) Peschanski Denis, *Mémoire et mémorialisation. Vol. 1. De l'absence à la représentation*. Paris. Hermann. 2013.

(dir.) Peschanski Denis, Sion Brigitte, *Mémoire et mémorialisation. Vol.2. La vérité du témoin*. Paris. Hermann. 2018.

Wieviorka Annette, *L'ère du témoin*. Paris, Pluriel/Fayard. 2013.

### Études spécialisées sur le camp de Royallieu :

Bibas Nathalie, *Henri Lang 1895-1942 ; un dirigeant de la SNCF mort à Auschwitz*. Paris, Éditions LBM, 2012

Cardon-Hamet Claudine, *Triangles rouges à Auschwitz, le convoi politique du 6 juillet 1942*, Paris, Ed. Autrement, 2005.

Delage Christian, *Le Camp de Royallieu (1941-1944). De l'histoire au Mémorial, Compiègne*, s.n. Mémorial de l'internement et de la déportation. 2008, 192.p.

Husser Beate, Besse Jean-Pierre et Leclere-Rosenzweig Françoise, *Frontstalag 122, Compiègne-Royallieu : un camp d'internement allemand dans l'Oise, 1941-1944*. Beauvais, Archives départementales de l'Oise, 2008, 198.p.

Leprêtre Xavier, *De la Résistance à la déportation. Compiègne-Royallieu 1940-1944*, s. 1., X. Leprêtre, 1994.

Martin Françoise, « La répression et la déportation dans l'Oise : Le camp de Royallieu », *Annales historiques compiégnoises*, n° spécial 28, hiver 1984-1985, pp. 36-42.

Poirmeur André, *Compiègne 1939-1945*, Compiègne, Éditions de l'auteur, 1968, 159p.

Rutkowski Adam, *Le camp de Royallieu à Compiègne*, *Le monde juif*, n° 104, 1981, pp. 121-150, et n° 105, 1982, pp. 12-30.



Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, *Le Camp de Royallieu durant la Seconde Guerre Mondiale*, Beauvais, Éditions de l'auteur, 2005, 27.p.

Tavernier Marc, *Camp C. Compiègne-Royallieu* Purple Milk production, 2009, 57 minutes.

Théofilakis Fabien, *Fronstalag 170 KN 654 : l'autre camp. Les prisonniers de guerre en 1940*. Éditions Gallimard-Mémorial de l'internement et de la déportation - Camp de Royallieu – 2022.

### Témoignages d'anciens internés :

Bernard Jean Jaques, *Le Camp de la mort lente*, Paris, Edition Le Manuscrit/Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2006, 334.p.

Bonifas Aimé, *Détenu 20801*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Librairie protestante, 1968.

Castro Saül, Gompel Roger, Jacob-Rick Henri, Kohn Georges et Robert Lazaro Rousso, Adam Rutkowski, Georges Wellers., *Le Camp juif de Royallieu-Compiègne, 1941-1943*, Paris, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Éditions Le Manuscrit, 2007, 591.p.

Cogniot Georges, *L'Évasion*, Paris, Éditions Raisons d'être, 1947, 245.p.

Cogniot Georges, *Parti-pris. Tome 1 : D'une guerre mondiale à l'autre*. Paris, Éditions Sociales, 1976.

Coppin-Belleville Renée, *Si Compiègne ce fut cela*, Paris, La Pensée Universelle, 1983.

Desseaux Christian, *Dora, le tunnel de la mort, 1940-1945*, Rumilly, Ed. Lapeyronie, 1998.

Dumas Pierre, *La forêt de hêtres cachait Buchenwald*, Villemandeur, Ed. JPB, 1989.

Epagneul Dr., *Dans les geôles allemandes de Niort, Poitiers, Compiègne*, Niort, s. n. 1944.

Gompel Roger, *Pour que tu n'oublies pas*, Paris, S. de la Lène, 1980.

Hoen Jean, *De Compiègne à Buchenwald, "Frontstalag 122", un camp de concentration en France*, s.l., s.n., s.d., 192.p.

Kohn Georges, Montel François, *Journal de Compiègne et de Drancy*. Présentés et annotés par Serge Klarsfeld, Paris, Fils et Filles des Déportés Juifs de France, 1999, 247.p.

Lacourt-Gayet Michel, *Un déporté comme un autre (1943-1945)*, Paris, S.P.I.D., 1946.

Pasteur Vallery-Radot Louis, *Mémoires d'un non-conformiste*. Paris, Plon, 1970, p.260.

Pédron André, *Matricule 34.900. De Monthuc à Belsen*. Villefranche-en-Beaujolais, Éditions du Cuvier, 1946.

Schatzman Benjamin, *Journal d'un interné. Compiègne-Drancy-Pithiviers. 12 décembre 1941-23septembre 1942*, Paris, Fayard, 2006, 736.p.

Tollet André, *Le Souterrain*, Paris, Éditions Sociales/Messidor, 1986, 165.p.

Swieznik Raoul, *Après l'enfer, la vie (1941-1945)*, Paris, R. Swieznik, 1992.

### Organisations humanitaires et aide sociale :

#### Le comité international de la Croix-Rouge :

Bugnion François, *Le comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*. Genève, CICR, 1994.

Espuma Jean-Michel, *Le comité international de la Croix-Rouge et les camps d'internement sous Vichy, 1940-1944*. Mémoire de Licence présenté à la faculté des Lettres de l'université de Fribourg (Suisse), octobre 2000.

Farré Sébastien, *Colis de guerre : secours alimentaire et organisations humanitaires (1914-1947)*, Presses universitaires de Rennes. 2014.

Favez Jean-Claude, « 1942 : le CICR, les déportations et les camps », *Vingtième siècle*, n°21, janvier-mars 1989, p.45-46.

Favez Jean-Claude, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration*. Paris, Payot, 2001.

#### La Croix-Rouge française :

*Au service de la Croix-Rouge française sous l'occupation 1940-1944*, édité au bénéfice de la Croix-Rouge française. 1948.

Chauvy Gérard, *La Croix-Rouge dans la guerre (1939-1947)*. Paris, Flammarion, 2000.

Durbecq Elsa, *Femmes et œuvres : l'exemple des Croix-Rouge françaises*. Recherches contemporaines (université Paris X Nanterre), 3, 1995-1996, p.193-206.

Le Crom Jean-Pierre, *La Croix-Rouge française pendant la Seconde Guerre mondiale*. *Revue Vingtième siècle*. N°101.2009.

Le Guillaume Marc, *Françaises, femmes de devoir*. Fasquelles éditeur, Paris. 1942.

Philippe-Jean Hesse, Le Crom Jean-Pierre (dir.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*. Presses universitaires de Rennes, 2001. 388.p.

Aide et protection sociale pendant la Seconde Guerre mondiale :

Chevandier Christian, *Infirmières parisiennes : 1900-1950, émergence d'une profession*. Paris, publications de la Sorbonne, coll. « histoire contemporaine ». 2011.

Hesse Philippe-Jean, Le Crom Jean-Pierre (dir.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*. Rennes, presses universitaires de Rennes, 2001.

Mallet Jacqueline, *Du joug à la délivrance (Paris 1940-1945)*. Paris, Croix-Rouge française, 1974.

Zappi Lola, *Les visages de l'État social, Assistantes sociales et familles populaires durant l'entre-deux-guerres*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022.

Zeitoun Sabine, *L'œuvre de secours aux enfants sous l'occupation en France*. Paris, l'harmattan, 1990.

## Table des illustrations

<b>Figure 1</b> Sur la gauche de cette carte postale se trouve le magasin Pourvoyeur, débitant en vin. S.d (Germaine Pourvoyeur est probablement l'enfant devant la fenêtre). <b>Source : Delcampe</b> .....	18
<b>Figure 2</b> Photographie de Germaine Pourvoyeur à Tournai en Belgique. S.d. <b>APAP</b> .....	20
<b>Figure 3</b> ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, église. <b>SPA 37 M 754</b> . (Date : 1915) .....	22
<b>Figure 4</b> ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, entrée du village. <b>SPA 38 X 1493</b> . (Date : 1916).....	22
<b>Figure 5</b> ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, village détruit. <b>SPA 38 X 1496</b> . (Date : 1916).....	23
<b>Figure 6</b> ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, intérieur de l'église. <b>SPA 11 BO 661</b> . (Date : 22 mars 1917).....	23
<b>Figure 7</b> ECPAD, médiathèque du service historique de la Défense, Ribécourt, la grande rue. <b>SPA 59 W 2454</b> , (date : 15 août 1918).....	24
<b>Figure 8</b> Photographie aérienne du camp de Royallieu, 1950. <b>CdM 2023-08-17_0833</b> .....	38
<b>Figure 9</b> Photographie du camp de Royallieu prise depuis un mirador. Septembre 1944. <b>CdM 2023-08-17_0833</b> .....	39
<b>Figure 10</b> Ausweis de Germaine Pourvoyeur. <b>CdM, 2006_5_25_b</b> .....	40
<b>Figure 11</b> Ausweis de Germaine Pourvoyeur. <b>CdM, 2006_5_25_a</b> .....	41
<b>Figure 12</b> organisation des services du comité international de la Croix-Rouge. Rapport du comité international de la Croix-Rouge sur son activité pendant la Seconde Guerre mondiale (1er septembre 1939-30 juin 1947). Volume 1, activités de caractère général, 1948. ....	48
<b>Figure 13</b> Notice sur Jacques de Morsier, délégué du CICR en France, <b>ACICR B RH 199100-184 1492</b> .....	52
<b>Figure 14</b> Coordonnées de Germaine Pourvoyeur, 1941. <b>CdM 2006_5_121 (1-13)</b> .....	54
<b>Figure 15</b> Photographie de Christiane de Rouvroy, infirmière de la CRF. s.l, s.d. <b>ACRC</b> .....	57
<b>Figure 16</b> Panneau d'exposition du Mémorial de l'internement et de la déportation de Royallieu consacré à Germaine Pourvoyeur. <b>crédit photo: Mickaël Marat</b> .....	60
<b>Figure 17</b> Georges Cogniot, photo de police, 1942, s.l, memoirevive.org (dernière consultation le 20 août 2023)	61
<b>Figure 18</b> André Tollet, s.d, s.l, <a href="https://maitron.fr/spip.php?article24450">https://maitron.fr/spip.php?article24450</a> (dernière consultation le 20 août 2023) .....	62
<b>Figure 19</b> Relevé d'état du camp de Royallieu pour le mois de mars 1942. <b>CdM 2006_5_156_3_b</b> .....	67
<b>Figure 20</b> Accord de la commission des récompenses de la CRF pour l'attribution de la médaille d'argent à Madame de Geoffre de Chabrignac, 5/06/1943. <b>ADO 1232 W 254</b> .....	75
<b>Figure 21</b> Le comte Michel Emmanuel de Grammont. Photographie extraite du journal « Le Travail et la Paix », daté du 11 octobre 1935. <b>ADO MP 451</b> .....	76
<b>Figure 22</b> configuration du camp de Royallieu, <a href="http://www.memoirevive.org/wp-content/uploads/2015/12/Dossier-N2-Compiègne.pdf">http://www.memoirevive.org/wp-content/uploads/2015/12/Dossier-N2-Compiègne.pdf</a> .....	83
<b>Figure 23</b> Dépenses alimentaires engagées par la CRF.....	89
<b>Figure 24</b> Poids des dépenses alimentaires .....	90
<b>Figure 25</b> Dispensaire de la Croix-Rouge, rue le Féron. <b>ACRC</b> .....	92
<b>Figure 26</b> Plan du secteur A réalisé par un interné. <b>CdM 2006_5_44</b> .....	93
<b>Figure 27</b> Pithiviers (Loiret). Camp d'internés civils juifs. Délégué du CICR s'entretenant avec les autorités du camp en présence de représentantes de la Croix-Rouge française. Madame Gillet est au centre de la photo, à la droite du docteur Marti (délégué du CICR), 1/07/1941. <b>ACICR V-P-HIST-00693-10</b> .....	97
<b>Figure 28</b> Pithiviers (Loiret). Camp d'internés civils juifs. Délégué du CICR visitant le camp en compagnie de représentantes de la Croix-Rouge française. Madame Gillet est à gauche de la photo, à la gauche du docteur Marti (délégué du CICR), 1/07/1941. <b>ACICR V-P-HIST-00693-07</b> .....	98

<b>Figure 29</b> Evolution de l'effectif du camp de Royallieu .....	107
<b>Figure 30</b> Effectif des internés du camp de Royallieu pour le mois de juillet 1942. CdM 2006_5_159_b .....	110
<b>Figure 31</b> Facture de produits alimentaires pour le camp de Royallieu datée du 3 juillet 1943 et acquittée par la CRF. CdM 2006_5_176_1 .....	119
<b>Figure 32</b> Facture de boissons alcoolisées pour le camp de Royallieu datée du 6 juillet 1943 et acquittée par la CRF. CdM 2006_5_176_8. ....	120
<b>Figure 33</b> Facture de produits alimentaires pour le camp de Royallieu datée du 16 juin 1943 acquittée par la CRF. CdM 2006_5_176_10.....	121
<b>Figure 34</b> Dépenses alimentaires effectuées dans les différents commerces de Compiègne. ....	122
<b>Figure 35</b> Dons en nature livrés par la CRF au camp de Royallieu au mois de juillet 1942. CdM 2006_5_130_a	130
<b>Figure 36</b> Vœux des internés américains à l'égard de Germaine Pourvoyeur. CdM 2006_5_65_a.....	133
<b>Figure 37</b> Jean-Jacques Bernard. s.d, s.l. CDJC CCXXXIX-194. ....	139
<b>Figure 38</b> Madeleine Colinet, infirmière de la CRF affectée à l'hôpital de Compiègne. 1941-1944. Centre de documentation juive contemporaine. MII_1374.....	141
<b>Figure 39</b> Facture de l'établissement Mascré acquittée par la CRF pour des verres de lunettes. CdM 2006_5_64 .....	162
<b>Figure 40</b> Listes de chansons. CdM 2006_5_94_2_a et 2006_5_94_2_b .....	207
<b>Figure 41</b> Cahier de cours. CdM 2006_5_27 (7-5).....	208
<b>Figure 42</b> Cahier de cours. CdM 2006_5_27 (14).....	209
<b>Figure 43</b> Cahier de cours. CdM 2006_5_27 (16).....	209
<b>Figure 44</b> Cahier de cours. CdM 2006_5_27 (18).....	210
<b>Figure 45</b> Cahier de cours. CdM 2006_5_27 (20).....	210
<b>Figure 46</b> Cahier de cours. CdM 2006_5_27 (50).....	211
<b>Figure 47</b> Dessin réalisé par un interné. CdM 2006_5_57 .....	213
<b>Figure 48</b> Brochure pour les « stalag Follies » contenant une dédicace à l'égard de Germaine Pourvoyeur. CdM 2006_5_22_a.....	215
<b>Figure 49</b> Programme des « stalag Follies ». CdM 2006_5_23_a.....	215
<b>Figure 50</b> Programme des « stalag Follies ». CdM 2006_5_23_b.....	216
<b>Figure 51</b> Responsables de l'organisation des « stalag Follies ». CdM 2006_5_24_a.....	216
<b>Figure 52</b> Dessin de Jacques Gotko dédicacé Germaine Pourvoyeur. CdM 2006_5_28 .....	218
<b>Figure 53</b> Dessin de Jacques Gotko dédicacé à Germaine Pourvoyeur. CdM 2006_5_29 .....	219
<b>Figure 54</b> Louis Bouvard. s.d, s.l. APAP.....	226
<b>Figure 55</b> Mariage de Germaine Pourvoyeur et Louis Bouvard. APAP.....	227
<b>Figure 56</b> Message des internés du secteur A à Germaine Bouvard. CdM 2006_5_49_a.....	227
<b>Figure 57</b> Cadeau de l'interné Claude -Henry Perrin à Germaine Pourvoyeur, CdM 2006_5_59_a .....	236
<b>Figure 58</b> Médaille de la "croix de Berri". Source : Au service de la Croix-Rouge française sous l'occupation 1940-1944, édité au bénéfice de la Croix-Rouge française. 1948. ....	240
<b>Figure 59</b> Remerciements des internés du secteur A adressés à Germaine Bouvard. CdM 2006_5_1_a.....	241
<b>Figure 60</b> Ensemble de signatures d'internés du secteur B. CdM 2006_5_24_d.....	243
<b>Figure 61</b> Germaine Pourvoyeur à la fin de sa vie. S.d., s.l. APAP .....	250

## Annexes

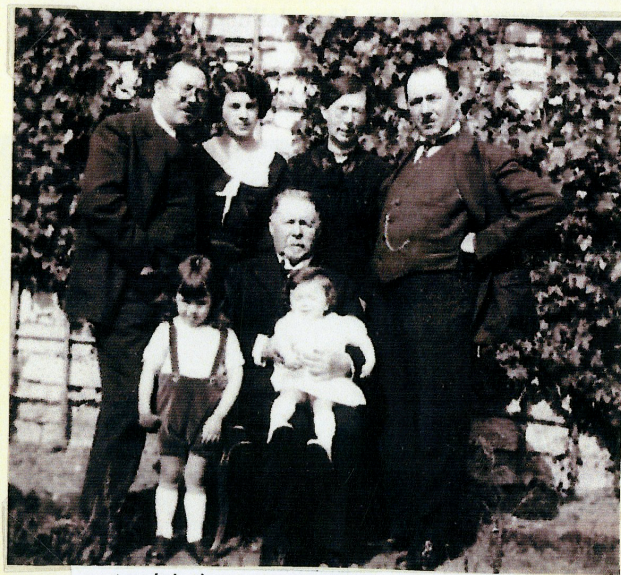
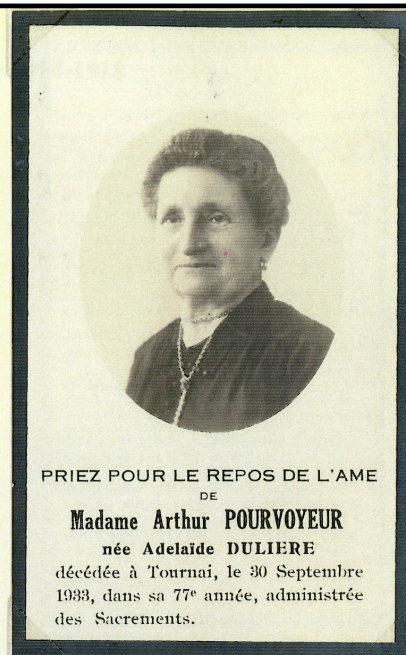
- 1- Extrait d'acte de naissance de Germaine Pourvoyeur.
- 2- Photographies de la famille Pourvoyeur.
- 3- Arbre généalogique de la famille Pourvoyeur.
- 4- Décret du 12 janvier 1932 instituant le brevet de capacité professionnelle d'assistant ou assistante social(e) de service social.
- 5- Notice et photographie de Louis Bouvard.
- 6- Extrait de l'acte de mariage de Louis Bouvard et Germaine Pourvoyeur.
- 7- Liste des internés du fonds Pourvoyeur.

Extrait d'acte de naissance de Germaine Pourvoyeur. ADO 3E 537/15 Ribecourt NMD  
1904

N<sup>o</sup> 18 L'an mil neuf cent quatorze, le lundi deux  
Naissance de mai, à dix heures du matin. Pardevant nous  
Pourvoyeur Marcel François, maire, officier de l'état  
Germaine Adélaïde civil de la commune de Ribecourt, chef lieu  
de canton, arrondissement de Compiègne  
de Canton (Oise) Est comparu Pourvoyeur Edmond  
à contracté mariage à la mairie de Margny, les Compiègne  
le 27 février 1943 avec Louis Marie Bousard  
Paul Auguste, âgé de vingt quatre ans, négociant en vins, demeurant à Ribecourt. Lequel  
nous a présenté un enfant du sexe féminin  
qu'il nous a déclaré être né avant hier, samedi  
Est décédée trente avril, à huit heures du soir, en sa demeure  
à Vichy re. de lui déclarant et de Héron Marceline Jean  
(oblier) le ne âgé de vingt et un ans, son épouse, sans  
14 février 2003 profession, demeurant avec lui, et auquel est  
Mention faite a déclaré vouloir donner les prénoms de Germaine  
le 14 février 2003 ne Adélaïde Leontine. En présence des sieurs  
Bocquet Louis Bousstique, âgé de quarante quatre  
ans, propriétaire, et Delan Albert Louis, âgé  
de trente sept ans, greffier de la Justice de Paix  
demeurant tous deux à Ribecourt. Les cinq parties  
ont signé avec le comparant et nous le présent acte  
de naissance après lecture faite.  
Ligne : Pourvoyeur. Bocquet. Delan. Harlot



Photographies de la famille Pourvoyeur. Archives privées d'André Pourvoyeur

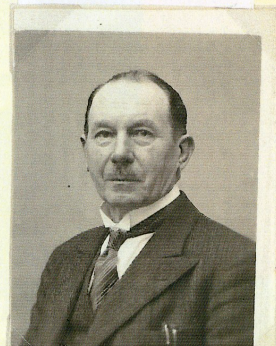


quatre générations autour de Arthur POURVOYEUR  
Arthur et Louise, Madeleine et Edmond  
André et Marie-Thérèse

Madéleine HEVIN épouse POURVOYEUR



Edmond POURVOYEUR







*Partie de cartes à Ribécourt en 1909. Edmond est assis à droite. APAP*



*Germaine Pourvoyeur à la plage de Ploumanach entourée de ses neveux et nièces. 1939. APAP*



*Photographie de Germaine Pourvoyeur en tenue. S.d., s.l. APAP*



*Photographie de Germaine Pourvoyeur. S.d., s.l. APAP*



*Photographie de Germaine Pourvoyeur et de son frère Arthur (père d'André). S.d., s.l. APAP*





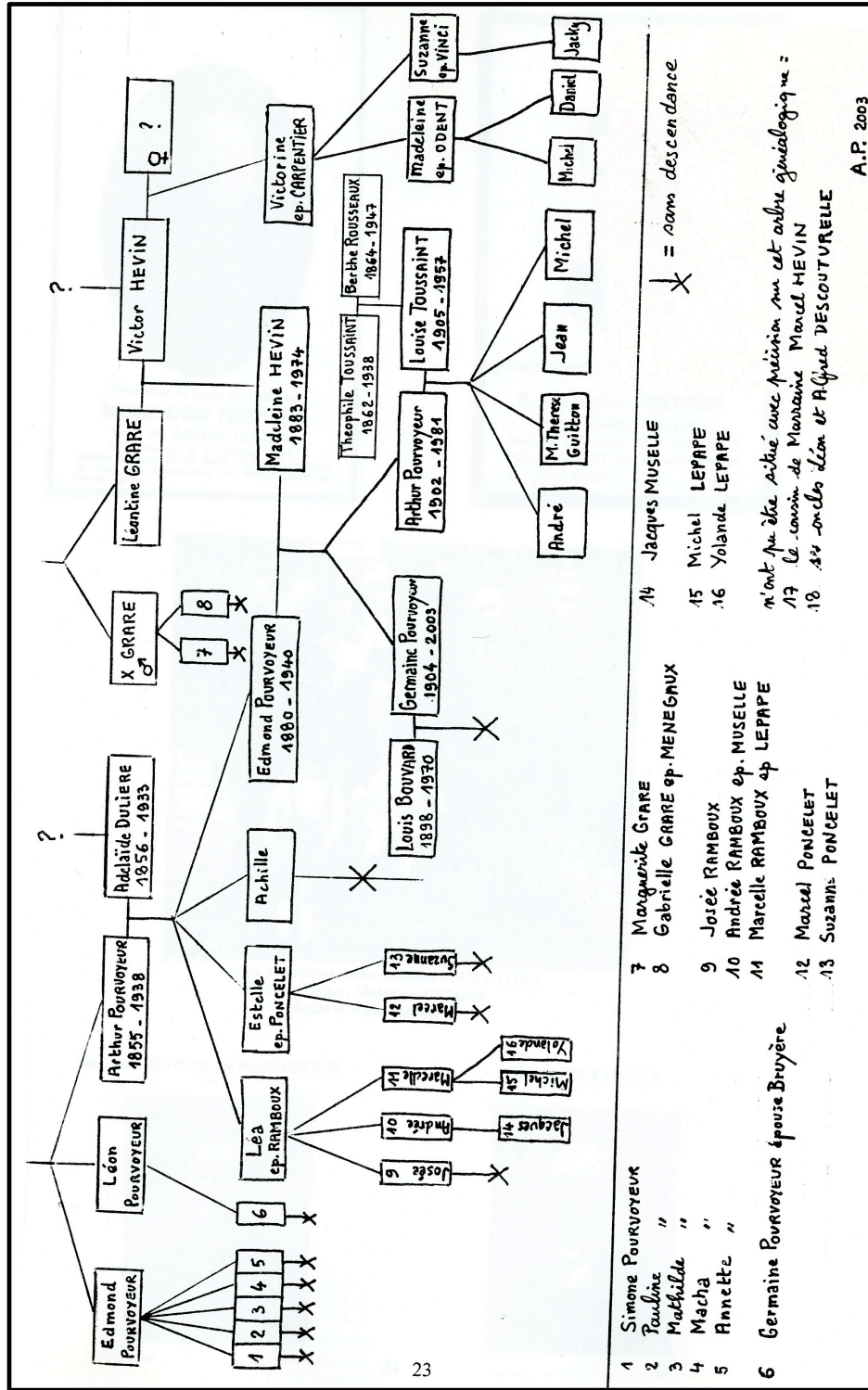
*Louise Toussaint, la mère d'andré Pourvoyeur. S.d, s.l. APAP (elle épouse Arthur Pourvoyeur, le frère de Germaine, en 1930)*





*Photographie de Germaine Bouvard et de son mari Louis entourés de leurs proches, prise le 1er janvier 1957 à Pomponne.  
APAP.*

Arbre généalogique de la famille Pourvoyeur réalisé par André Pourvoyeur. APAP



## **Décret du 12 janvier 1932 instituant le brevet de capacité professionnelle d'assistant ou assistante social(e) de service social.<sup>913</sup>**

Ministère de la Santé publique

Institution d'un brevet de capacité professionnelle permettant de porter le titre d'assistant ou assistante social diplômé de l'État français.

Rapport au président de la République française

Paris, le 12 janvier 1932

Monsieur le Président,

Le comité d'entente des écoles de service social, ainsi que le comité d'études des services sociaux de la région parisienne, ont saisi simultanément mon ministère d'une demande de création d'un diplôme d'État d'assistance de service social. Au cours de ces dernières années, les services sociaux, dans la grande industrie, dans le haut commerce, dans les administrations, dans les institutions de prévoyance sociale, se sont multipliés et développés dans de telles proportions qu'il importe de garantir, de sanctionner, la formation professionnelle des collaborateurs et des collaboratrices de ces services dont le rendement intéresse au plus haut point mon département.

Ces services sociaux, par le moyen de leurs assistantes, contribuent avec succès au relèvement du niveau des familles de leur ressort, en faisant œuvre d'éducation et de préservation dans les domaines de l'assistance, de l'hygiène, de la santé et de la vie sociale en général.

L'importance de ce mouvement m'a incité à nommer une commission composée de techniciens du service social pris parmi les deux groupements visés plus haut en vue de l'étude des conditions d'un examen officiel à la suite d'une préparation professionnelle, théorique et pratique dont elle a dressé le programme. Cet examen serait sanctionné par la délivrance d'un brevet de capacité permettant de porter le titre d'assistant ou d'assistante social diplômé d'État.

Me basant sur les conclusions des travaux de cette commission, j'ai établi le projet de décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation. Les dispositions de ce décret donneront les meilleures assurances aux institutions sociales pour la formation technique du personnel nécessaire à leur bon fonctionnement ; elles seront en même temps la preuve manifeste de l'intérêt porté par l'État aux écoles de service social ; elles constitueront enfin une garantie légitime professionnelle pour les Français et les Françaises qui consacrent leur vie à une tâche dont les résultats sont particulièrement féconds pour le progrès social. Veuillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de la Santé publique, Camille Blaisot.

---

<sup>913</sup> Extrait prélevé dans l'ouvrage de Lola Zappi cité en bibliographie.



Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de la Santé publique, Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. – Il est institué un brevet de capacité professionnelle permettant de porter le titre d'assistant ou d'assistante de service social diplômé de l'État français. Ce brevet de capacité professionnelle sera délivré par le ministre de la Santé publique aux assistants ou assistantes de service social ayant satisfait aux deux conditions suivantes : 1° Justification d'un stage reconnu suffisant dans une école de service social ayant au moins deux ans de fonctionnement et dont le règlement aura été approuvé par arrêté du ministre de la Santé publique, après avis du conseil de perfectionnement ci-après créé ; 2° Examen subi avec succès devant un jury constitué à cet effet par arrêté ministériel.

Art. 2. – Les écoles de service social devront, pour être approuvées par le ministre de la Santé publique, justifier qu'elles dépendent des services sociaux nécessaires pour l'enseignement général de la profession d'assistance de service social ou bien qu'elles soient en liaison avec un ou plusieurs services donnant toutes garanties pour les études pratiques de leurs élèves.

Le règlement de chaque école précisera les conditions de recrutement des élèves, le choix de professeurs ou chargés de cours, la nature et la durée de la scolarité, la discipline intérieure, l'organisation du placement après la sortie de l'école, le programme d'enseignement théorique et pratique adopté par ces écoles, la composition du comité d'administration.

Art. 3. – Le programme de l'examen d'État sera fixé par arrêté ministériel. Le jury siégera à Paris. Chaque jury comprendra en nombre égal des membres représentant les écoles, des membres des représentant les services sociaux auxquels seront adjoints des délégués des ministères représentés au conseil de perfectionnement et une ou plusieurs assistantes de service social en exercice. Sa composition sera déterminée après avis du conseil de perfectionnement.

Art. 4. – Le conseil de perfectionnement des écoles de service social sera composé de 30 membres, dont 21 membres désignés par le ministre de la Santé publique et 9 membres de droit. Parmi les membres désignés par le ministre de la Santé publique prendront place un nombre égal de représentants des écoles de service social et de représentants des services sociaux.

Les membres de droit comprendront un délégué de chacun des ministères ci-après désignés :

Ministère de la Santé publique.

Ministère de l'Instruction publique (enseignement technique).

Ministère de l'Intérieur.

Ministère de la justice.

Ministère de l'Agriculture.

Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Un délégué de la faculté de médecine, un délégué de la faculté de droit.

Les pouvoirs de tous les membres ont une durée de trois ans et sont renouvelables.

Les mandats sont gratuits.

Le ministère de la Santé publique ou, à son défaut, le conseiller d'État directeur de l'hygiène et de l'assistance, préside le conseil de perfectionnement. Le ministre nomme les vice-présidents ou les secrétaires.

Art. 5. – Le conseil de perfectionnement sera chargé de donner son avis sur les modifications et les améliorations à apporter au programme et aux diverses parties de l'enseignement théorique et pratique, sur l'organisation et le fonctionnement des écoles dont les règlements seront soumis à l'approbation ministérielle, sur la composition du jury d'État, sur les résultats des examens d'État.

En résumé, il sera consulté sur toutes les questions techniques et professionnelles concernant l'enseignement des écoles de service social, les examens d'État et la délivrance du brevet de capacité professionnelle, permettant de porter le titre d'assistant ou d'assistante de service social diplômé de l'Etat français.

Art. 6. – L'approbation donnée aux règlements d'une école de service social, après avis du conseil de perfectionnement, constituera la reconnaissance administrative de cette école. Cette approbation lui donnera le droit de présenter des élèves à l'examen d'État.

Cette approbation pourra être retirée sur avis du conseil de perfectionnement, en cas de modifications réglementaires non autorisées ou de fonctionnement défectueux dûment constaté.

Art. 7. – A titre transitoire et sur avis du conseil de perfectionnement des écoles de service social, le brevet d'assistant ou d'assistante professionnel de service social pourra être délivré, en dehors des conditions spécifiées à l'article 1<sup>er</sup>, aux titulaires d'un diplôme décret et reconnues par application de l'article 6 ci-dessus.

Cette dérogation ne sera plus valable passé le délai de deux ans à partir de la date du présent décret.

Art. 8. – Le ministre de la Santé publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 janvier 1932

Paul Doumer

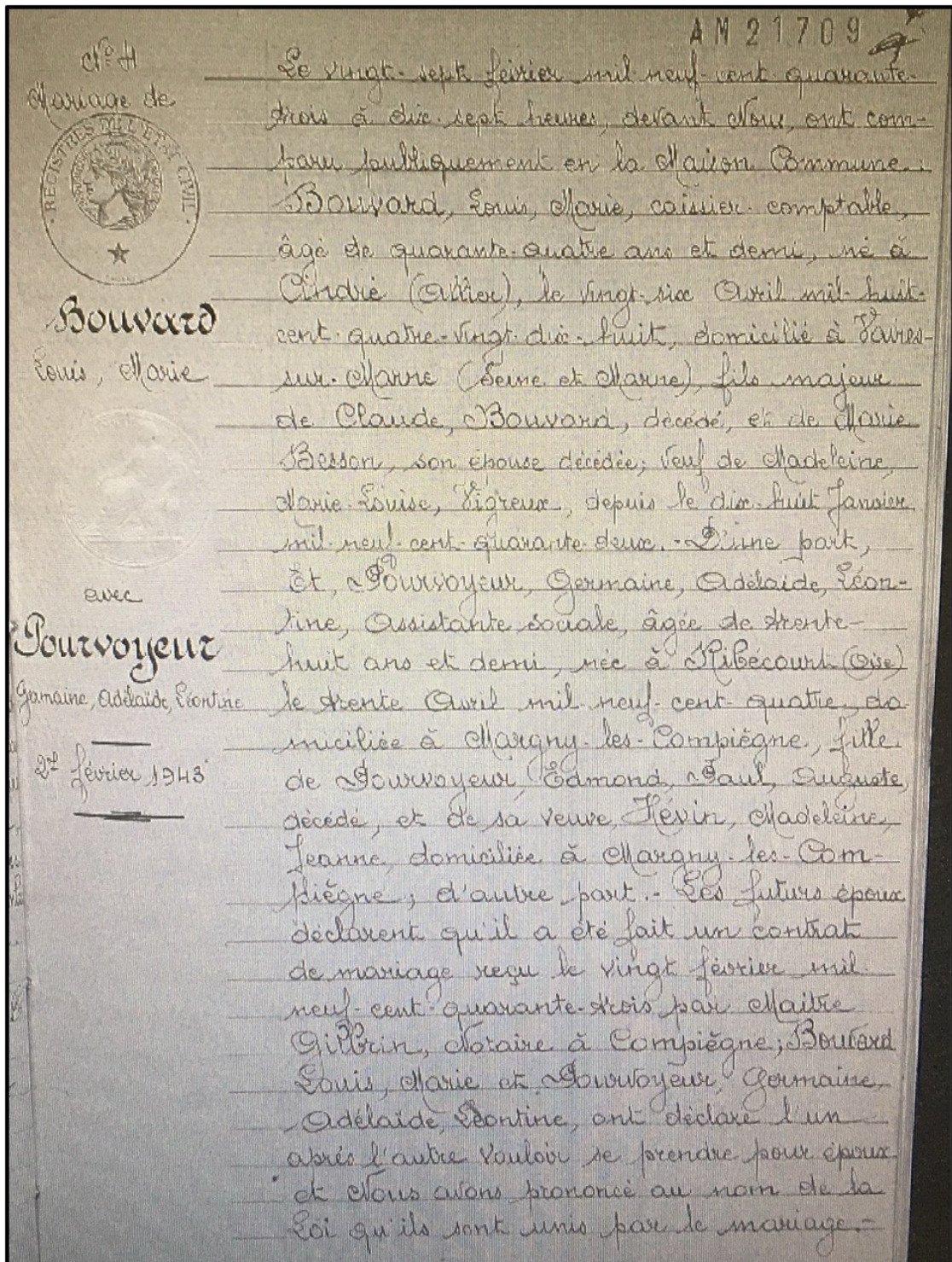


## Notice et photographie de Louis Bouvard (1898-1970) **APAP**.

Originaire de Cindré dans l'Allier, le Maréchal des Logis Louis Bouvard a combattu durant la Première Guerre mondiale. Il reçoit une formation de conducteur de tracteur pour canon de 75 et le 17 avril 1917, il intègre son régiment à Grenoble. Au mois de mai 1918, il cantonne d'abord à Méry au sud de la forêt de Compiègne. Successivement, il combat sur les bords de l'Aisne, à Pommiers et Cuffier, puis il prend position à Ploisy et Chaudun, sur la route de Soissons, au village de Montgobert, au village de St Pierre Aigle, à Pierrefonds, à Versigny, et enfin à Châtenois au moment où l'armistice est signé. Il devient après la guerre caissier comptable.



*Photographie de Louis Bouvard en tenue militaire. 1917-1918. APAP*





Sont acte, en présence de Cateland, Guy  
mond, quarante-quatre ans, confectioneer,  
domicilié à Samson (Nord) et de Salet, des  
cinquante ans, Docteur en médecine, domicilié à  
Compiègne, témoins majeurs, qui lecture faite  
ont signé avec les Époux et nous, Lambert  
Maurice, Maire de Margny-les-Compiègne

Goussier

~~Bois~~

~~C. Pochon~~

Walot

Lambert

**Liste des internés (recensement du fonds Pourvoyeur)**

Nom	Prénom	Matricule	Secteur	Pavillon <sup>914</sup>	Source
[B?]ellatorre		6[0?]82	A		2006_5_116_24
[Bochsens?]	André	1855			2006_5_74_q
[C?]ecriva	F.		B		2006_5_24_d
[Ch?]udette	Achilles	2220	B		2006_5_24_d
[Mén?]ielle	Henri	492	A		2006_5_55_2_a
[P?]ierec		2931	B		2006_5_24_d
[T?]ivoroli		6036	B		2006_5_24_c
[W?]enzel	John		B		2006_5_24_c
A[hern?]		2350	B		2006_5_121 (18)
Abada		1364	A	4	2006_5_63_1 (29)
Abdesselam		13658	A		2006_5_116_45
Abelman		6068			2006_5_182_2
Abou	Edmond				2006_5_63_1 (34)
Abrache		8938	A		2006_5_116_45
Achanski	Mé[ladi?]ne	180			2006_5_121 (31)
Achour	Abd el Ahmed				2006_5_121 (63)
Addenet		583			2006_5_182_1
Aguirre	Roberto	2427	B	5	2006_5_63_1 (47)
Aknin		9076	A		2006_5_74_e
Al[l?]emany	Edgar. H.		B		2006_5_24_c
Alchisio		11986	A		2006_5_116_26
Alexeff		12383	A		2006_5_116_1
Alligny		2047	A		2006_5_62
Alpert	Paul	3440			2006_5_63_1 (56)
Altana		3739			2006_5_182_1
Amand	René	1176	A	4	2006_5_63_1 (73)
Amaouche	Ali				2006_5_121 (66)
Amrouni		10276	A		2006_5_116_27
Anan	Marcel	752	A	5	2006_5_63_1 (72)

<sup>914</sup> Le Mémorial préférant l'usage plus technique de cette terminologie au détriment du mot « baraquement » jugé moins précis, nous estimons préférable de la privilégier pour constituer ce tableau.

Ancel	Jacques				2006_5_63_1 (12)
André	Charles	12961			2006_5_147
Antoni	André	16336	A		2006_5_116_44
Antonoff		1171			2006_5_182_1
Appelbaum	B.	2198	B		2006_5_24_d
Arachtingi	Renée	2172	B		2006_5_63_1 (38)
Arditti	Georges				2006_5_63_1 (50)
Arege		12962	A		2006_5_116_29
Argopopoulos		9486	A		2006_5_116_14
Arnaud	Laurent				2006_5_121 (63)
Arpajou		1439			2006_5_182_1
Arredondo	Manuel	6589			2006_5_121 (21)
Arse[nn?]e			A		2006_5_55_2_a
Arthur		1672	A	3	2006_5_63_1 (21)
Artinian		8865	A		2006_5_116_5
Aslain		2177	B	6	2006_5_63_1 (62)
Aspiotis	[Peripe?]	9795	A		2006_5_116_17
Asseo		9220	A		2006_5_116_17
Astier	Roger				2006_5_63_1 (71)
Atlan	Paul	2497	C	6	2006_5_63_1 (56)
Attouchi	Ali				2006_5_121 (63)
Auclair	Jean	1142	A		2006_5_74_n
Avenet		11536	A		2006_5_116_26
Ayé	André				2006_5_121 (63)
Azambourg	Robert	11616	A	5	2006_5_168_3_ a
B[e?]bault		8898			2006_5_121 (10)
Bacca		2195	B		2006_5_121 (16)
Bachelet					2006_5_63_1 (50)
Bachouche	Belcacim	511	A	5	2006_5_63_1 (26)
Bader	Pierre				2006_5_63_1 (50)

Bagatskoff		6488			2006_5_163_4_a
Bahjejian			B		2006_5_24_c
Baixas		3705	A	0	2006_5_121 (28)
Baker	R.		B		2006_5_24_c
Balayn	René	3593	A	1	2006_5_63_1 (74)
Baraina	Mossé				2006_5_121 (63)
Barat		5965			2006_5_182_1
Barbet					2006_5_186_a
Barbier	Louis	1072	A	4	2006_5_55_74_p
Barbier	Henri	1216	A	4	2006_5_63_1 (66)
Barbieri		5715			2006_5_182_1
Barbieux	Alphonse	1689	A		2006_5_74_n
Barbin	Henri	1216			2006_5_121 (14)
Bardon	André	867			2006_5_164_1
Barentin		564			2006_5_182_1
Bari[s?]z		13345	A		2006_5_116_26
Baringolz	Michel				2006_5_63_1 (35)
Barni	Cladimon	9645	A		2006_5_116_5
Barrey	Victor	11870			2006_5_116_4
Baruch	Lucien	3049			2006_5_63_1 (56)
Basquin	Charles	1851	A	3	2006_5_121 (7)
Bathema	[M.?)		B		2006_5_24_c
Baudu	Marceau	5716			2006_5_74_q
Baum	Anna	9807	A		2006_5_116_17
Baumerder	Jacques	6845			2006_5_121 (22)
Baveux					2006_5_63_1 (53)
Bayteil			russe		2006_5_63_1 (39)
Baytel		784			2006_5_182_1
Beauchamp	René	1868	A		2006_5_74_o
Beaudenom		1218			2006_5_182_2
Beaujard	Edmond	1453			2006_5_118_a
Beckman	Johan	3846	A	8	2006_5_63_1 (66)
Bédard	L. G.	2238	B		2006_5_24_d

Bedaton		13344	A		2006_5_116_26
Beer	Emile	562			2006_5_63_1 (35)
Beigoug		11276	A		2006_5_116_27
Beker		2332	B		2006_5_121 (18)
Bekman	Jean	3846	A	0	2006_5_121 (28)
Bemsaid		15261	A		2006_5_116_46
Ben		991			2006_5_182_2
Benaziza		11277	A		2006_5_116_27
Benhaim		9081	A		2006_5_74_e
Benoist		3595			2006_5_182_1
Benoist	Bernard	3595	A	8	2006_5_63_1 (64)
Benzaoui		11248	A		2006_5_116_27
Berard	Fernand	9825			2006_5_116_5
Bérault	Auguste	2085			2006_5_118_a
Berbiale	Christian	12977			2006_5_125
Berbiale	Jean	12978			2006_5_125
Bergeron	R.	2266	B		2006_5_121 (16)
Berland		3515			2006_5_182_1
Berlin			russe		2006_5_63_1 (10)
Bernard	Jean-Jacques				2006_5_63_1 (13)
Berretta			B		2006_5_24_c
Bersot	Louis	2303	A	7	2006_5_63_1 (67)
Berthelot		2260	B		2006_5_63_1 (38)
Berthucat		5684	C	5	2006_5_74_p
Bertrand	Henri	12983			2006_5_124_a
Besehter	Albert	12034			2006_5_147
Bessiere		11993	A		2006_5_116_28
Bessières	Albert		A		2006_5_35_b
Beuron	Edmond	5216			2006_5_118_a
Bezbrise			[C?]	8	2006_5_63_1 (26)
Biesel		6221	B		2006_5_121 (18)
Biez	Jean	15191	A		2006_5_115_b
Binet	Roger	11938			2006_5_124_a



Birnbaum	Vladimir	1178	russe	8	2006_5_63_1 (69)
Birs[ow?]ski	Marcel				2006_5_63_1 (50)
Blachon		13343	A		2006_5_116_1
Blaiso[n?]	Jules		A		2006_5_63_2_a
Blaison	Jules	1503	A	6	2006_5_63_1 (66)
Blaizot	Pierre	11763			2006_5_121 (43)
Blanchard		15193	A		2006_5_116_46
Blanco	Grégorio				2006_5_121 (63)
Blandin	Louis	518	A		2006_5_74_n
Blassiaux	Roger				2006_5_116_2
Blaustei[n?]		2244	B		2006_5_24_d
Bletzacker		3526			2006_5_182_2
Bloch	Jean				2006_5_63_1 (41)
Bloch	Edouard				2006_5_63_1 (52)
Blouffe	Amédé				2006_5_121 (63)
Bo[mic?]ère	Marius		A	3	2006_5_63_1 (22)
Bo[uss?]ifet	Roger	1886	A	2	2006_5_63_1 (71)
Bocher	Der[ura?]	1586			2006_5_164_1
Bodin	Richard. A.		B		2006_5_24_c
Boedsens		1855			2006_5_160_a
Bogaert	Pierre	1288	A	4	2006_5_63_1 (44)
Bombard	Jean		A		2006_5_97
Bonifas	Abel				2006_5_116_46
Bonnardin	Eugène	2445	A	2	2006_5_121 (11)
Boosy		2210	B		2006_5_121 (16)
Boquet	Maurice	12969			2006_5_124_a
Borochovitch	Lazare	5665			2006_5_118_a
Borotkine					2006_5_63_1 (14)
Bosmeirat		3697	A		2006_5_162_1_ a
Boubiouch		8645			2006_5_147
Boulangier	Fernand	5989			2006_5_121 (12)



Boulet			A		2006_5_41_a
Bounifet	Roger	1886	A	7	2006_5_63_1 (67)
Bour[ena?]ne	Larbi				2006_5_121 (63)
Bourgeois		2373	B		2006_5_121 (18)
Bourget	Jean	1870	A	6	2006_5_63_1 (29)
Bourgogne	Jean				2006_5_100_b
Bourgognon	Serge	12992			2006_5_124_a
Bourguignon		402			2006_5_182_1
Bourla	[Ihuo?]				2006_5_63_1 (30)
Bourles	François				2006_5_121 (63)
Bourrel	Joseph	5990	A	7	2006_5_121 (11)
Bousquet		1422			2006_5_182_2
Boutelkoff	Meyer				2006_5_63_1 (43)
Bouttera		11280	A		2006_5_116_27
Bouyssou	Fernand Ernest	5815			2006_5_121 (2)
Bowman		2287	B		2006_5_121 (19)
Boxhorn	André	10289			2006_5_121 (43)
Boxhorn	Jean	10288			2006_5_121 (43)
Boys		13936	A		2006_5_116_46
Brabander		6556			2006_5_74_z_a
Brand		1253	A	5	2006_5_121 (28)
Breed	[G?]	2345	B		2006_5_24_d
Breitman					2006_5_63_1 (13)
Brelat	François				2006_5_121 (63)
Briand	Maurice	1262	A	5	2006_5_63_1 (26)
Brice	Charlot	15037	A		2006_5_116_15
Bril					2006_5_63_1 (15)
Brisson	Jean- Baptiste				2006_5_121 (63)
Bronbino		[15036?]	A		2006_5_116_24

Bronner	Albert	16337	A		2006_5_116_44
Brooks	Ersie		B		2006_5_63_1 (47)
Brooks		2275	B		2006_5_121 (16)
Brossard	Paul	4317			2006_5_63_1 (71)
Brown			B	6	2006_5_24_a
Brown		6353	B		2006_5_121 (19)
Brown	Charly				2006_5_63_1 (58)
Bru	Lucien	5842			2006_5_162_1_ a
Brunet		6380			2006_5_166_a
Brunet	Charles	484			2006_5_121 (15)
Buhe	Georges	1856			2006_5_118_a
Bullet	R.				2006_5_186_a
Bullet	H.				2006_5_186_a
Bureau	Emile	58			2006_5_74_q
Buresi		746			2006_5_63_1 (69)
Burlot	René	962	A	1	2006_5_74_p
C[o?]in					2006_5_186_a
Ca[s?]agne		1345			2006_5_74_p
Cadoux	Roger	1093			2006_5_74_q
Caignet		2384			2006_5_182_1
Caignet		2384	B		2006_5_121 (16)
Calucci		9455	A		2006_5_116_13
Campo		12998	A		2006_5_116_28
Canal		254			2006_5_182_1
Cano		13001	A		2006_5_116_27
Cantanzano	Ange	8196			2006_5_116_5
Cante	Roland	13044			2006_5_125
Caqueland		755			2006_5_166_a
Cariou			A	4	2006_5_21_a
Caron		5720	C	5	2006_5_74_p
Carpentier	G.		B		2006_5_24_b
Carreau		13561	A		2006_5_116_46
Carson	Henry	2286	B		2006_5_24_d
Carteau	André	921			2006_5_163_4 a
Casseps	Jean	13100			2006_5_124_a

Cat[e?]man		2334	B		2006_5_121 (16)
Cavagne		1345			2006_5_118_a
Cavallera		6197	B		2006_5_121 (18)
Cazal		15469	A		2006_5_116_26
Cazenave	[J?]. M.		B		2006_5_24_c
Celet	Raymond	449	A		2006_5_55_2_b
Cérécédo	José	6592			2006_5_121 (21)
Ch[e?]vremont	G.	2417	B		2006_5_24_d
Cha[t?]eigner	Sylvaire				2006_5_121 (9)
Cha[um?]ette	Cyrille	1175	A	4	2006_5_63_1 (64)
Chailloux	Auguste	482	A	5	2006_5_63_1 (72)
Chaintreau	René		A		2006_5_35_b
Chameau	Daniel	15539	A		2006_5_116_16
Champi[er?]	Albert	1903	A	3	2006_5_74_p
Chance		903			2006_5_182_1
Changement	Jules	584			2006_5_118_a
Charles		1884	A		2006_5_182_1
Charlot	Fernand	5987			2006_5_121 (12)
Charpentier	Martial	3577	A		2006_5_74_n
Charpentier	Roger	12813	A		2006_5_77
Chartier	Louis	589			2006_5_159_a
Chartier		549			2006_5_182_1
Chasiloff	Paul		russe		2006_5_63_1 (66)
Chastaine	Maurice	6762			2006_5_121 (36)
Chatenay		14357	A		2006_5_116_46
Chauquet	Jules	584			2006_5_74_q
Chauss[ou?]t	Louis	1096	A	1	2006_5_121 (8)
Chaves	Pedro	6597			2006_5_121 (21)
Chenavey		656			2006_5_182_2
Chevalier	Albert	1397			2006_5_182_2
Chevalier	Gabriel	1967			2006_5_63_1 (69)
Chevalier	Louis	3528			2006_5_63_1 (69)
Chevalier	Raymond	405			2006_5_63_1 (69)

Chevalier	Albert	[59201?]			2006_5_121 (23)
Chirol		11283	A		2006_5_116_26
Chonavel		5156			2006_5_182_1
Chorrier	René	3968	A	7	2006_5_121 (7)
Chrabezak		6087			2006_5_166 a
Cieski	Maximilien	13359	A		2006_5_52 a
Cigaar	Jack	1[9?]2			2006_5_63_1 (35)
Ciglani		10751	A		2006_5_116_28
Cimetière	Robert	830			2006_5_159 a
Cimoue	André	9630	A		2006_5_116_15
Clair	Lucien	10664			2006_5_116_5
Clément	Désiré	840	A	6	2006_5_74 p
Cléroy	Henri	10919			2006_5_121 (15)
Co[m?]adeau			A	4	2006_5_63_1 (73)
Cochez					2006_5_186 a
Cogniot	Georges	646	A		2006_5_63_1 (21)
Cohen	Moïse				2006_5_121 (66)
Coianchi		8992	A		2006_5_116_45
Col[l]eman			B		2006_5_24 c
Coleman		2255	B		2006_5_121 (16)
Colin	Raoul		A	8	2006_5_63_1 (71)
Colin	Marcel	5681	C	5	2006_5_121 (11)
Colin	Lucien	5680	C	5	2006_5_121 (11)
Collerais	René	1347	A	7	2006_5_63_1 (64)
Collet	Charles	1822			2006_5_121 (34)
Collignon	Robert				2006_5_63_1 (30)
Colonanos	Isaac				2006_5_63_1 (19)
Combette		5159			2006_5_182_1
Combron	André	458	A	5	2006_5_63_1 (15)
Concques	Désiré	873			2006_5_63_1 (54)

Condamin		6233	B		2006_5_121 (18)
Conseil	Jean	12501			2006_5_167_1_ a
Corbet	Charles				2006_5_121 (63)
Cordier	Lucien	1864			2006_5_121 (28)
Cordonnier					2006_5_186_a
Corral		10517	A		2006_5_116_26
Corroy	Aplonse	15544	A		2006_5_115_a
Corve[nai?]n	Jules	5363	A		2006_5_55_2_b
Cottin	Henri				2006_5_63_1 (74)
Couchou	André				2006_5_121 (10)
Couhier	Maxime	1095	A	6	2006_5_63_1 (53)
Coullard		3640	A	0	2006_5_121 (28)
Coulon		15394	A		2006_5_116_25
Couriol	Maurice	4228	A	6	2006_5_121 (7)
Courme		936			2006_5_182_1
Courtoi[s?]		17[8?]5	A		2006_5_116_13
Couturier	Marcel	14744	A		2006_5_98
Crépin	Arthur	1930			2006_5_118_a
Crespin		4163			2006_5_182_1
Creusevaux		11204	A		2006_5_116_28
Crézy	Armand	2315	B		2006_5_63_1 (40)
Cuelle	Jean	6998			2006_5_121 (41)
Curran	John	2199	B		2006_5_63_1 (35)
Czarkowski	Stanislas	10491	A		2006_5_52_a
Da[b?]le		2217	B		2006_5_121 (18)
Dabrowski	Joseph	10325	A		2006_5_52_a
Dali	Ahmed				2006_5_121 (63)
Dangelo		9634	A		2006_5_116_14
Damon	Léon				2006_5_121 (63)
Danon	[Dufter?]	9239	A		2006_5_116_17
Dasnois	Joseph				2006_5_121 (63)

David		5863	A		2006_5_55_2_b
David	Jean	6510			2006_5_163_4_a
Davoust	Marcel	1995	A	2	2006_5_63_1 (55)
De Cuerz		860			2006_5_182_1
De Dampierre	Armand	12630	A		2006_5_132_2_a
De Ferrieres de Sauvebœuf		14409			2006_5_115_a
De Foor	Cyrille	1310	A	4	2006_5_63_1 (56)
De Malherbe	Jean	9335	A	4	2006_5_121 (41)
De Mattos			B		2006_5_24_a
De[bau?]re	Raymond	5816			2006_5_121 (2)
De[mb?]a	Doré				2006_5_121 (63)
De[n?]eu[x?]	Paul	85[4?]	A		2006_5_74_o
Debord	Louis	2039	A		2006_5_74_o
Dec[ressa?]in		14802	A		2006_5_116_25
Decarne		6074			2006_5_182_1
Decoke	Alphonse				2006_5_116_2
Decoke	Ernest				2006_5_116_2
Décure	Georges	2074	A		2006_5_74_n
Ded[am?]e	Maurice				2006_5_121 (63)
Degrelle	Paul	3788	A	7	2006_5_63_1 (66)
Dehays	Edmond	2293			2006_5_121 (13)
Dehoux			A		2006_5_63_1 (47)
Dejong		9933	A		2006_5_116_28
Delalande	René	5729			2006_5_74_q
Delamotte	Henri		A	4	2006_5_63_1 (55)
Delarue	Gustave		A		2006_5_37_a
Delattre	Jean		A		2006_5_41_a
Delesque	Roland	3580	A		2006_5_74_o
Delessard		871			2006_5_182_1
Demagny		[3?]696			2006_5_74_q
Demezy					2006_5_186_a
Demonge		6259	B		2006_5_121 (17)

Deneuse		854			2006_5_161_1_a
Denis	Ferdinand	2053			2006_5_164_1
Deraje		7982	A		2006_5_116_45
Derrien		5029	A		2006_5_116_28
Derrien	Robert	6029			2006_5_121 (31)
Des[vi?]-gues		7842			2006_5_121 (10)
Deschamps	Maurice	974	A		2006_5_74_o
Desmazes	Albin	1779	A	3	2006_5_63_1 (15)
Diego	Francisco	704			2006_5_74_q
Dino	G.		B		2006_5_24_d
Dollé	Roger	10158			2006_5_125
Dombrowski	Antoine	6575			2006_5_121 (22)
Domingues	Miguel		B		2006_5_24_d
Donahue			B		2006_5_63_1 (40)
Donato	[Anneta?]	9142	A		2006_5_116_17
Dos Santos			B		2006_5_24_c
Dosser		6049			2006_5_182_1
Doua[l?]		10629	A		2006_5_116_28
Douay	André	5131			2006_5_121 (31)
Douglas	Ge[o?]		B		2006_5_24_c
Driesen	René	18832	A		2006_5_55_2_a
Drieu	René	13011			2006_5_124_a
Dromard	Désiré	15343	A		2006_5_116_14
Drouot	Robert	562	A		2006_5_74_n
Drucker	Abraham	5302			2006_5_74_q
Drugeon	René	15072			2006_5_116_4
Dubois	Daniel	1833			2006_5_163_4_a
Dubreuil		1464			2006_5_121 (37)
Dubrulle		219			2006_5_182_1
Ducci	Louis	5152	A		2006_5_74_n
Duchene	Albert	1880			2006_5_164_1
Duchene		1413			2006_5_182_1
Dudoit		11803	A		2006_5_116_29
Dufour		269			2006_5_182_1
Dumagny		3696			2006_5_160_a
Dumaine		14684	A		2006_5_116_1

Dumarcet	Jacques				2006_5_74_z_a
Dupont	Jules	5879			2006_5_118_a
Dupont	Henri	6675			2006_5_121 (66)
Durand	Léon				2006_5_121 (63)
Durville			A		2006_5_39_a
Dutaur	Jean		A	5 chambre 8	2006_5_51_a
Dutriaux	Marius				2006_5_116_2
Duyck		12[6?]40	A		2006_5_116_13
Dzankenowitz					2006_5_63_1 (10)
Eastman	John		B		2006_5_24_d
Easton		6281	B		2006_5_121 (17)
Ebstein			russe		2006_5_63_1 (39)
Eckert	Etienne	16341	A		2006_5_116_44
Effross					2006_5_63_1 (10)
Engel	Edouard	14689	A		2006_5_64
Er[vo?]ny	Roger	2340	B		2006_5_24_d
Erwing			B		2006_5_63_1 (40)
Eser[i?]ka		2383	B		2006_5_121 (19)
Eshada		3596	B		2006_5_121 (16)
Eskenazies					2006_5_63_1 (27)
Esposito	Michel	9378	A		2006_5_116_15
Eustache		828	A		2006_5_55_2_b
Fainstain		1243			2006_5_182_1
Falguena			A		2006_5_55_2_a
Falgueros	Joseph	6110			2006_5_121 (14)
Fanchi	Joseph				2006_5_121 (63)
Faradon		2446			2006_5_63_1 (53)
Farhi	Joseph	7918	A		2006_5_116_14
Farkas		8709	A		2006_5_116_45
Fas[uno?]	R.	2264	B		2006_5_24_d
Fasanero	Antoine	9397	A		2006_5_116_5
Favier		274			2006_5_182_1



Fefer	Abram	791	C	4	2006_5_63_1 (9)
Feldkirschner		6305	B		2006_5_121 (18)
Feldman			russe		2006_5_63_1 (10)
Feldman	Lucien				2006_5_63_1 (35)
Feldmann	Laurent	16447	A		2006_5_116_45
Felix	Leon	11953			2006_5_116_5
Felt	Léon	855			2006_5_121 (15)
Ferando	[J.?)	2243	B		2006_5_24_d
Fereira		6013	B		2006_5_121 (17)
Fernandez		3600	B		2006_5_121 (18)
Fernandez Pacheco	Domingo	6589			2006_5_121 (21)
Ferradgi		14422	A		2006_5_116_46
Ferran	Jean	13378	A		2006_5_64
Ferrandon	Maurice	7241			2006_5_121 (41)
Feuvrier	Paul	1125	A	6	2006_5_63_1 (66)
Finkelstein	Mayer	1489	secteur russe		2006_5_118_a
Finkelstein		1480			2006_5_182_1
Fischer	Justin	16448	A		2006_5_116_45
Floriot		649			2006_5_167_1_ a
Fondaminski		171			2006_5_182_1
For[s?]ier		6027	B		2006_5_121 (17)
Foudesses		6705			2006_5_121 (37)
Fouque	Victor	9382			2006_5_147
Fouque			C		2006_5_121 (43)
Fournier		607	A	6	2006_5_74_p
Fragau[t?]	François	6139	A		2006_5_55_2_a
Franck					2006_5_63_1 (41)
Frankel	Gaston				2006_5_63_1 (43)
Frederickson		2232	B		2006_5_63_1 (47)

Freidenberg	Isidore	2965			2006_5_63_1 (61)
Fririon	Albert	2148			2006_5_121 (14)
Fritsch	Marcel	16342	A		2006_5_116_44
Froment					2006_5_186_a
Frydel		574			2006_5_182_1
Gaboriot		6668			2006_5_121 (39)
Gaborit	Roger	1215 ou 1268	A		2006_5_116_16
Gaby	Jean	1144	A	7	2006_5_63_1 (62)
Gahery	Pierre	12587 ou 12687	A		2006_5_116_4
Gajic	Bogdan	13057	A		2006_5_116_12
Galek			russe		2006_5_63_1 (39)
Gali		11296	A		2006_5_116_27
Galino	Panayotis	9459	A		2006_5_116_14
Gallot	Georges				2006_5_63_1 (71)
Gallouen					2006_5_63_1 (13)
Gandar	Paul	16343	A		2006_5_116_44
Gangné	Robert	833	A	1	2006_5_121 (28)
Ganiga		12015	A		2006_5_116_26
Garcette		5791			2006_5_182_1
Garci		454			2006_5_182_1
Garcia Caballero		440			2006_5_74_p
Garnes		2187	B		2006_5_24_d
Garuard	Georges	2117	A	7	2006_5_63_1 (53)
Gasnier					2006_5_186_a
Gassegno	Berrico				2006_5_63_1 (34)
Gast		12161	A		2006_5_116_28
Gauthier	Octave		A		2006_5_35_b
Gellard	Emile	745	A	5	2006_5_74_o
Geller	Gérard	6612			2006_5_121 (36)
Gemsburger	Ernest	3643			2006_5_118_a
Genot	Hyppolyte		B		2006_5_63_1 (38)
Georgalhiv	Lazarine	9757	A		2006_5_116_16

Germain		6255	B		2006_5_121 (17)
Gesnier		996			2006_5_182_1
Ghelfi		5792			2006_5_121 (15)
Gigareff	Philippe	3639	A	3	2006_5_121 (7)
Gill		16247			2006_5_116_1
Gillard		745	A	5	2006_5_63_1 (70)
Gilles	Eugène	1352	A	2	2006_5_121 (28)
Gineste	Lucien	712			2006_5_74_z_a
Girard	Roland	15209			2006_5_115_a
Girard		1708			2006_5_182_1
Giraudeau			A		2006_5_41_a
Giro	Juan	5999	B		2006_5_121 (19)
Giudecelli	Charles- Joseph				2006_5_121 (63)
Glad	Pierre	10916	A		2006_5_99
Glath	Joseph	16445	A		2006_5_116_45
Gmach	Mar[u?]s				2006_5_63_1 (70)
Godaint	Lucien	1715			2006_5_74_q
Gogry		5347	C	5	2006_5_121 (11)
Goldfarb	Bernard				2006_5_63_1 (30)
Goldryn	Hir[s?]el				2006_5_63_1 (28)
Goldstein	Samuel	328	A	8	2006_5_63_1 (10)
Gombel	Roger				2006_5_63_1 (25)
Goncalves		6037	B		2006_5_121 (17)
Goncalves de Souze		6070	B		2006_5_121 (18)
Gonzales		13903	A		2006_5_116_25
Gonze	Georges				2006_5_63_1 (54)
Gordon	Henri				2006_5_63_1 (50)
Gorkine	Joseph				2006_5_63_1 (27)
Gougloff	Louis	1928	A	4	2006_5_63_1 (55)

Gourdan		11045	A		2006_5_116_28
Gourdin	André	1305	A	4	2006_5_63_1 (70)
Gourdy		750	A	5	2006_5_63_1 (29)
Gouret	Armand	5697	A		2006_5_74_n
Gourts		13063	A		2006_5_116_28
Gracial		9536	A		2006_5_116_24
Graf	Jacques	16450	A		2006_5_116_45
Graffard		4302			2006_5_182_1
Grandin		1186			2006_5_116_1
Grapp	Hélène	9111	A		2006_5_116_16
Grasberg	Moïse	13481	A		2006_5_52_a
Gréco	Albert				2006_5_116_1
Greiner	Georges	16345	A		2006_5_116_44
Grenier	René				2006_5_116_2
Griebling	Paul	1816	A		2006_5_74_o
Grincham	Georges	3802	A	7	2006_5_63_1 (64)
Grochowski	Edmund	15408	A		2006_5_52_a
Gros	Jean	[4259?]			2006_5_121(8)
Gruenstein	Jules. J.		B		2006_5_24_c
Grueste		712			2006_5_163_4_ a
Gruny		1372			2006_5_182_1
Guegen					2006_5_186_a
Guelet	Yves	15300			2006_5_115_a
Guelfi		5772			2006_5_167_1_ a
Guerrieri		1521			2006_5_182_1
Guichard		1679			2006_5_182_1
Guignement		10913			2006_5_124_a
Guillesat	Lucien	1229	A	4	2006_5_63_1 (66)
Guillet	Gilbert	15213	A		2006_5_85
Guillory		2285	B		2006_5_121 (16)
Guilorneau	Camille	1357			2006_5_74_q
Guipouloux	Jacques	7048	C		2006_5_74_g
Gunge		6256	B		2006_5_121 (19)
Gutman	Glida	9139	A		2006_5_116_17
Guyomard		931			2006_5_182_1
Guyot	Auguste	602	A		2006_5_118_a

Haeffele	Marcel	16452	A		2006_5_116_45
Haffa			A		2006_5_104
Hageniuller	Jean	16453	A		2006_5_116_45
Halvens	Franklin		B		2006_5_63_1 (38)
Hamburger		11713	A		2006_5_116_29
Hamiche	Ahmed	510	A	5	2006_5_74_p
Handecoeur		6686			2006_5_163_4_ a
Haro	Pedro	6598			2006_5_121 (21)
Harris		2189	B		2006_5_121 (17)
Hassan	Sal[o?]man				2006_5_121 (63)
Haure		10174	A		2006_5_116_24
Haven		6159	B		2006_5_121 (19)
Hawkins			B		2006_5_24_a
Hays	Roger	2152	B		2006_5_24_d
Heckly	Emile	16347	A		2006_5_116_44
Hein		2321	B		2006_5_121 (18)
Hellog	L.		B		2006_5_24_b
Hemard	Pierre	15302			2006_5_115_a
Hemerdinge		1022			2006_5_63_1 (35)
Henni	Chrétien	1634[8?]	A		2006_5_116_44
Hénon	Alice				2006_5_116_2
Henri	Charles	2019			2006_5_164_1
Heraude	Maurice		A	8	2006_5_63_1 (71)
Herbst	Gérard	16454	A		2006_5_116_45
Héritier		2270	B		2006_5_121 (18)
Herold	Henri	16349	A		2006_5_116_44
Herzt	Bernard				2006_5_63_1 (41)
Heutenaar		13385	A		2006_5_116_29
Heuze	Marcel	15269	A		2006_5_116_26
Hi[atteff?]	Guy	6190	B		2006_5_24_d
Hibtz	Jacques				2006_5_121 (9)
Hichel	Louis	12196	A		2006_5_116_14
Hilfiger	Jean	16350	A		2006_5_116_44
Hode[n?]ge[n?]	Bray[?]				2006_5_74_n

Hollzman		6252	B		2006_5_121 (17)
Houdelot		11759	A		2006_5_116_29
Houlbert	René	7049			2006_5_121 (41)
Hubler		2025	A		2006_5_74_o
Huck		9932	A		2006_5_116_27
Huerta	Léopoldo	6596			2006_5_121 (21)
Hugo	Pedro	2403	B		2006_5_24_c
Huguenard		1132			2006_5_182_1
Huguet	Jean	550			2006_5_74_q
Humbert	Alfred				2006_5_125
Humphr[e?]y		2274	B		2006_5_24_d
Hurel		2032			2006_5_182_1
Huss	Georges	16351	A		2006_5_116_44
Iglesias		3600	B		2006_5_121 (19)
Iglésias	Alberto	6600			2006_5_121 (21)
Imbaut	Raymond	3996	C	5	2006_5_121 (7)
Irwin					2006_5_63_1 (21)
Iturke	Eugénio	6601			2006_5_121 (21)
Ivankovitzer	Ischel	472	russe		2006_5_63_1 (5)
Ivanoff		12203			2006_5_121 (44)
Izquierda	René		B		2006_5_24_d
Izquierdo			B		2006_5_22_b
Ja[i?]vrelin	Milos	13585	A		2006_5_116_12
Jackinson		1370			2006_5_182_1
Jackson		3897	B		2006_5_121 (17)
Jaco[v?]o	Alfred	9481			2006_5_116_5
Jadanowski		10701	A		2006_5_116_25
Jamard		315			2006_5_182_1
Jaroslavitzer	Marcel				2006_5_63_1 (50)
Jarry	Albert				2006_5_63_1 (71)
Javit					2006_5_63_1 (41)
Jefferson	Marco		B		2006_5_22_b

Joffré	Marcel	11595			2006_5_121 (43)
Johannes	G[ourts?]	18069			2006_5_116_23
Jouannic					2006_5_186_a
Jova	Fermin	2414	B		2006_5_24_d
Jova		2414	B		2006_5_121 (17)
Jubert		2225	B		2006_5_121 (17)
Juhel	Charles	10255			2006_5_167_1 a
Julien		11303	A		2006_5_116_27
Julien	Maurice	1791			2006_5_121 (31)
K[e?]rouac		2249	B		2006_5_121 (17)
Kachis		2126			2006_5_182_1
Kahn	Roland				2006_5_63_1 (54)
Kalas	Edmond		A	5 chambrée 8	2006_5_51_a
Kaleria		6471			2006_5_166_a
Kaminski	Joseph	10327	A		2006_5_52_a
Kané	Max		russe		2006_5_63_1 (3)
Kann	René	13085			2006_5_124_a
Kaplan		1486			2006_5_182_1
Karpeles		29[2?]			2006_5_63_1 (28)
Kasanski		14843			2006_5_185_b
Kassab	Antonie	15218	A		2006_5_115_a
Katzen	Edwin	16575	A		2006_5_80
Katzman	Charles				2006_5_63_1 (41)
Kazanoff		5879			2006_5_182_2
Kazanski	Joseph	14843	A		2006_5_52_a
Keaton	Powel	2160	B		2006_5_24_d
Kelroy		2324	B		2006_5_121 (18)
Kerdal					2006_5_186_a
Kermarrec			A		2006_5_1_a
Kerry		2389	B		2006_5_121 (17)
Kirby			B	5	2006_5_24_a
Kirby	Thomas	2208			2006_5_63_1 (20)

Kischner		1474			2006_5_182_1
Klatser		10160	A		2006_5_116_29
Klebauer	Ephin				2006_5_121 (63)
Klepinine	Dimitri		A	7 chambrée 7	2006_5_51_a
Klestoff		643			2006_5_182_1
Klouboff		10705	A		2006_5_116_1
Ko[marov?]er	Wolf	786			2006_5_74_q
Koci	P.		B		2006_5_24_c
Kohn	Jacob	4108			2006_5_63_1 (29)
Kohner	Lazare				2006_5_63_1 (5)
Kopeliovitch		678			2006_5_182_1
Kopelivitch		679	russe	8	2006_5_63_1 (29)
Koutchouk	Samuel	1245			2006_5_74_q
Kraeber		541			2006_5_182_1
Kreugel	Armand	13390	A		2006_5_116_16
Krivine		2916	C	2	2006_5_63_1 (50)
Krivinos	Raymond				2006_5_63_1 (50)
Kromopazko					2006_5_63_1 (27)
Krugly	Basile	3779			2006_5_121 (22)
Krumeich	Georges	10848			2006_5_124_a
Kuntz	Eugène	5943			2006_5_74_q
Kurek	Wolf				2006_5_63_1 (71)
Kurylo	Ignace				2006_5_116_2
L'Hévéder			A		2006_5_34_a
L[l?]hoyd	C. E.		B		2006_5_24_c
La[npesian?]te		6316	B		2006_5_121 (16)
Labena					2006_5_186_a
Lacarse		1561	A	5	2006_5_63_1 (29)
Lafaurie	Emile	714			2006_5_74_q
Lai	Tze-Sheng	14260	B		2006_5_13_a
Laidet	Pierre	6782	A		2006_5_79
Laitzeshleng		14260			2006_5_116_5
Lajoinie	Georges	127[1?]7			2006_5_121 (43)



Lakdar	Ben Ahmed				2006_5_121 (63)
Lamort	Léon	1326			2006_5_121 (31)
Lampernesse		690			2006_5_182_1
Lana	Pierre	1122	A	1	2006_5_121 (28)
Lancino		317			2006_5_134
Langer	Gwido	13394	A		2006_5_52_a
Langlade		3586			2006_5_121 (13)
Langlais		12896	A		2006_5_116_29
Languet		2036			2006_5_182_1
Lardet			A		2006_5_2_a
Laruelle		548	A	5	2006_5_63_1 (29)
Latapie		5949			2006_5_74_q
Lauguet	Louis	2036			2006_5_118_a
Laurent		542	A	4	2006_5_63_1 (29)
Laverny	Robert	2443			2006_5_116_5
Lavigne	Pierre				2006_5_63_1 (51)
Le Bihan	Manuel	5668 ou 5368	A		2006_5_74_q
Le Cabec	André	13104			2006_5_124_a
Le Caignard		5741			2006_5_182_1
Le Go[asd?]uff	Icar				2006_5_121 (63)
Le Roy		11725	A		2006_5_116_29
Lebars		12534	A		2006_5_116_27
Leboucher		2022			2006_5_182_1
Lebourdais	Pierre				2006_5_121 (41)
Leclère		2043			2006_5_182_2
Lecointre	Emile	1193			2006_5_121 (10)
Lecomte			A		2006_5_41_a
Lecourt	Gaston	11392			2006_5_124_a
Lectez	Maurice	15223			2006_5_115_a
Ledo[un?]e		6326	B		2006_5_121 (17)
Ledret	Raoul	12736			2006_5_115_a
Leduc	Albert	1857	A	4	2006_5_74_n
Lefèvre	Arthur	1539	A	1	2006_5_74_p

Lefieux		11906			2006_5_121 (27)
Legouez		284			2006_5_182_1
Leguillette	André	1115	A	4	2006_5_63_1 (34)
Lehericy		11504			2006_5_116_5
Lehman	Armand				2006_5_63_1 (43)
Lehman	Jacques				2006_5_63_1 (43)
Lehne	Marcel	16353	A		2006_5_116_44
Lej[eun?]e	François	1553	A	5	2006_5_74_p
Lelogeain	Pierre	5676	A		2006_5_74_o
Lemaire	Robert	295			2006_5_74_q
Lemaire	André	9974			2006_5_124_a
Lemay		533			2006_5_121 (37)
Lemeur		12027	A		2006_5_116_28
Lenoir	André	10161			2006_5_125
Léon	Paul				2006_5_63_1 (41)
Lepire	Charles	5817	B	5 chambrée 8	2006_5_121(2)
Lepreux	André	15305	A		2006_5_116_16
Leray	Victor	7026			2006_5_121 (39)
Leroux		19[1?]8	A		2006_5_74_n
Lescaille	Angely				2006_5_63_1 (66)
Lescielle		3601	B		2006_5_121 (19)
Lesongeur	André	16581	A		2006_5_83
Lesueur		5128			2006_5_182_2
Leta[l?]	André	10813			2006_5_116_4
Letellier	Robert	241	A	2	2006_5_121 (28)
Letondu	Gaston	3860			2006_5_121(8)
Letterier		1330			2006_5_182_1
Levavasseur			A		2006_5_34_a
Lévêque	Marcel				
Levett		6287	B		2006_5_121 (19)
Levy	B[?]	8564	A		2006_5_116_14
Levy	Rose	9238	A		2006_5_116_17
Lévy	Benjamin Pierre				2006_5_63_1 (41)

Lévy	Robert	3060	C	2	2006_5_63_1 (57)
Lévy		2187	B		2006_5_121 (17)
Lew	Charles	1596	B	2	2006_5_63_1 (11)
Lewis	Charles		B		2006_5_22_b
Lewis	N.		B	3	2006_5_24_a
Lewis	C. B.		B		2006_5_24_c
Lewis		6225	B		2006_5_121 (19)
Liehar	F.		B		2006_5_23_a
Lignard		11253	A		2006_5_116_27
Lion	R.	2203	B		2006_5_24_d
Lipardy		10355	A		2006_5_116_25
Lizeau	Marcel	1776	A	3	2006_5_63_1 (53)
Lobstein	Paul-André	16457	A		2006_5_116_45
Lodi		320			2006_5_182_2
Lodi	Pierre	6735	A		2006_5_12_a
Lods	Jacques	13107			2006_5_125
Longchamp	Edouard	13110			2006_5_125
Louchet	Charles	13112	A		2006_5_116_5
Lubestzki			B		2006_5_63_1 (40)
Lubicz	Simon	1476			2006_5_74_q
Lubin	V		B		2006_5_24_c
Lungh[r?]i		2188	B		2006_5_24_d
Lunghi		2288	B		2006_5_121 (19)
Lurau			B		2006_5_24_c
Lyonne		1553	A	5	2006_5_121 (50)
M[?]rcotte		971			2006_5_182_1
Ma[k?]ulski	Félix	14854	A		2006_5_116_16
Ma[ur?]at		2396	B		2006_5_121 (18)
Mabila	René	1778	A	3	2006_5_63_1 (21)
Maceo	Jefferson	2201	B		2006_5_24_d
Macer[o?]t	Pierre	12276			2006_5_121 (44)
Madem	Mordo	9098			2006_5_116_5
Madias	Anna	9775	A		2006_5_116_17

Madoni	Philips	2240	B		2006_5_121 (16)
Maes	André	10090	A		2006_5_116_16
Maheu		13115	A		2006_5_52_a
Maines		6163	B		2006_5_121 (19)
Malal	Bouhakäi				2006_5_121 (63)
Maluyer	Joseph	13119			2006_5_124_a
Malvaso	Anthony	2317	B		2006_5_63_1 (38)
Manehemer	Charles				2006_5_63_1 (41)
Mangenot	Jacques	15306			2006_5_115_a
Mangeolle		6113			2006_5_163_4_ a
Mansouri	Ferhat				2006_5_121 (63)
Maragas	Louis	6594			2006_5_121 (21)
Marcaci	Emile				2006_5_63_1 (49)
Marchand		1703	A	3	2006_5_74_p
Marcotte	Emile	971	A		2006_5_74_n
Marcovici	Isaac	3102			2006_5_63_1 (58)
Marcus		14566	A		2006_5_115_a
Mare	Zilisein			russe	2006_5_63_1 (3)
Marfan	Georges	15232			2006_5_115_a
Mariotte	Gaston	16354	A		2006_5_116_44
Maro-Morante	Isidoro	6590			2006_5_121 (21)
Marschak	[Yves?]	16333	A		2006_5_116_46
Marshburn	Jacob	2314			2006_5_74_q
Martel					2006_5_186_a
Martin	Lucien	6027	A		2006_5_74_o
Martin	Pierre	15233	A		2006_5_115_b
Martin	Georges	15232	A		2006_5_116_16
Martinet	Colson				2006_5_116_2
Marx	René	3108			2006_5_63_1 (56)
Mas		6031	B		2006_5_121 (17)
Masse	Jean-Louis	13492	A		2006_5_116_15
Maupin		624			2006_5_182_2

Maurice	Emile	6703			2006_5_164_1
Maurici	Robert	2385	A	7	2006_5_63_1 (64)
Mayer	Mahum	8579	A		2006_5_116_16
Mayer	Jean	3112			2006_5_121 (28)
Mayeur	Robert				2006_5_63_1 (53)
Mazulski	Félix	14854	A		2006_5_52_a
Mazulski		10454			2006_5_185_b
Me[sh?]e		964	A		2006_5_55_2_b
Ménabréa					2006_5_186_a
Ménage	Auguste	3540			2006_5_74_q
Ménard	Alexandre	1392	A		2006_5_74_o
Mendy	Antoine	8513			2006_5_122
Mendy	Broussé				2006_5_121 (63)
Menezzo	Jac[que?]s				2006_5_121 (63)
Merril			B		2006_5_63_1 (40)
Mesnil		1332			2006_5_182_1
Mestre	Georges	964	A		2006_5_74_n
Métais		990	A	5	2006_5_74_p
Metiche	A[?]t	10901	A		2006_5_116_14
Meyer	Pierre	12269			2006_5_147
Meyerson			russe		2006_5_63_1 (10)
Mezianne		376			2006_5_182_1
Mezouar		7881	A		2006_5_116_45
Michalek	Vi[ncen?]t	6913			2006_5_121 (22)
Michaud			A		2006_5_39_a
Michelet	Edmond				2006_5_121 (44)
Mignard		13135			2006_5_125
Mignot		12457	A		2006_5_116_46
Milkin			russe		2006_5_63_1 (10)
Millou	Albert	6473			2006_5_121 (3)
Mimram		15271	A		2006_5_116_46
Minarde	Gabriel				2006_5_121 (63)
Minassian	Kriegor	6770	A		2006_5_116_16
Mingueneau			A		2006_5_104

Minnebois	Charles	11512	A		2006_5_84
Miraglies	Louis	8062	A		2006_5_116_14
Miritch		13591	A		2006_5_116_12
Mitchatchi		8828	A		2006_5_116_13
Mitchell		2339	B		2006_5_121 (19)
Mo[ntèg?]ut		1183	A	4	2006_5_63_1 (29)
Moch		2288			2006_5_121 (41)
Mocho			B		2006_5_24_c
Molion		1105			2006_5_182_1
Moniot		1640			2006_5_182_2
Monot	Claude	727			2006_5_74_q
Moranski		2383	B		2006_5_121 (16)
Moreau	René	831	A		2006_5_74_o
Morel	Georges	10852			2006_5_124_a
Morello	J.		B		2006_5_24_b
Morello	W.		B		2006_5_24_b
Moreno	Luis	6591			2006_5_121 (21)
Moreno	Cirilo	6599			2006_5_121 (21)
Morice		7255			2006_5_166_a
Morier	Mauri[ce?]	507	A	5	2006_5_74_p
Morin	Albert	5988			2006_5_121 (12)
Morin		685			2006_5_121 (37)
Morteau	Georges	546	A	5	2006_5_74_q
Mouhous		11314	A		2006_5_116_27
Moulinier	Jean	14044	A		2006_5_82
Mouret	Raymond		A	7	2006_5_63_1 (70)
Mourot	Louis	6524			2006_5_121 (36)
Moussa	Boré				2006_5_121 (63)
Mugal	Rachel	9061	A		2006_5_116_17
Muller	Emile				2006_5_63_1 (34)
Musselet					2006_5_63_1 (15)
Musset	René				2006_5_121 (41)

Myslicki	Kasimier[s?]	10334	A		2006_5_52_a
Naali		9686	A		2006_5_116_25
Nadau		2021			2006_5_182_1
Naitia	Carlos		B		2006_5_24_d
Nal Hâne	Halidi				2006_5_121 (63)
Naleriola	L[eos?]	9255	A		2006_5_116_17
Nau	J-Bapt.	1241			2006_5_166_a
Naundroux	Sol	9289	A		2006_5_116_17
Navez		13142			2006_5_125
Netteb					2006_5_63_1 (15)
Netter	Robert				2006_5_63_1 (20)
Neve		13143	A		2006_5_116_29
Neveu	André	2075	A	2	2006_5_74_p
Nitting	E.		B		2006_5_24_c
Noel	Jean	15013	A		2006_5_116_4
Noriot	Emile	1106			2006_5_164_1
Norwood		2251	B		2006_5_121 (16)
Nouad	Mohamed				2006_5_121 (63)
Obel	Jean	16446	A		2006_5_116_45
Ocejo	José	14056	A		2006_5_116_26
Ojalvo	Joseph				2006_5_63_1 (41)
Oneil	A. M.		B		2006_5_24_c
Orange					2006_5_186_a
Orsoni	Joseph				2006_5_121 (63)
Ostheimer	R. [G?].	2270	B		2006_5_24_d
Ottaviano	Vicento				2006_5_121 (63)
P[c?]idone	K[ator?]in				2006_5_121 (63)
Pacheco	C.		B		2006_5_24_c
Paël		6584			2006_5_121 (64)
Pagny	Maurice	5676			2006_5_74_q
Palluel	Paul	9931	A		2006_5_116_14
Paponet	Raymond	11787	A	5	206_5_168_3_a
Pardoux	André	6064			2006_5_74_q
Pasarisen	Joseph	14272	A		2006_5_116_16

Pasini		6246	B		2006_5_121 (17)
Passari	Rose	9838	A		2006_5_116_17
Passaris	Bazile	9689	A		2006_5_116_14
Passera		2175	B		2006_5_24_d
Pe[ss?]opoulos	Abraham				2006_5_121 (63)
Pe[tit?]e		8276			2006_5_121 (10)
Péan					2006_5_147
Pecquet du Bellet		6186	B		2006_5_121 (18)
Pecqueur		710			2006_5_182_1
Pellan	Maurice	6958			2006_5_121 (38)
Pellerin		215	A	5	2006_5_74_p
Perdrioux	Raymond	12694	A		2006_5_116_4
Pereira			B		2006_5_24_d
Perez		12037	A		2006_5_116_27
Péron					2006_5_186_a
Perrin		6050			2006_5_163_4_ a
Perrin		530			2006_5_182_1
Perrine		5231			2006_5_182_1
Peschard		3548	C	1	2006_5_63_1 (57)
Pessis	Adolphe				2006_5_63_1 (43)
Peter	Georges	16356	A		2006_5_116_44
Petit	Marcel	1906			2006_5_63_1 (26)
Petit	Georges	1838	A	3	2006_5_63_1 (62)
Peugeot	Victor	11976			2006_5_116_5
Peyraube	Francis	12941			2006_5_116_5
Peyrosin	Francis	483	A	5	2006_5_63_1 (26)
Pezzolato		2252	B		2006_5_121 (18)
Philippe	Louis	961	A	5	2006_5_63_1 (26)
Picco		2216	B		2006_5_24_d
Pilardy		820			2006_5_182_2
Pill[o?]get	Manuel	1194			2006_5_121 (10)
Pillet		1959			2006_5_182_1



Pilongery		1960	A		2006_5_62
Pineda	Andrés		B		2006_5_24_d
Pineda		2336	B		2006_5_121 (19)
Pinel	Paul				2006_5_116_2
Pini		15356	A		2006_5_116_25
Pino	Philippe	15214	A		2006_5_115_a
Pintel		3171			2006_5_63_1 (55)
Pinus			russe		2006_5_63_1 (39)
Pirojansky		84			2006_5_182_1
Pitcho[u?]	Jacob				2006_5_121 (63)
Plaisant	Charles	2013	A		2006_5_74_n
Plaziat					2006_5_186_a
Plu	Lucien	3549	A	8	2006_5_63_1 (64)
Po[ck?]		992	A		2006_5_116_25
Poetiran		12308	A		2006_5_116_28
Poiret	Georges	5996			2006_5_121 (12)
Poleti	Jean	7974			2006_5_116_4
Poli		2333	B		2006_5_121 (16)
Pollet		6812			2006_5_121 (38)
Poncelet	Emile	6109			2006_5_164_1
Pontemolli	Rachel				2006_5_121 (65)
Ponticelli	Philippe	9563	A		2006_5_116_5
Porecki			A		2006_5_34_a
Porokovitch		2359	B		2006_5_121 (17)
Portail	Pierre	16358	A		2006_5_116_44
Portecarrero		3853	B		2006_5_121 (17)
Potel	Pierre	13160			2006_5_125
Poujol			A		2006_5_116_1
Poulier	Marcel	13162			2006_5_124_a
Poupon	René	628	A		2006_5_74_o
Preuniger		11977	A		2006_5_116_26
Prevost		1776			2006_5_182_1
Prévost	Roger	5709	C	5	2006_5_74_p

Prieur	Etienne				2006_5_121 (64)
Priloutski	Boris	3185	C	2	2006_5_63_1 (58)
Priluzki					2006_5_63_1 (15)
Prola	Emile	1533	A	5	2006_5_63_1 (7)
Proudhon		11741	A		2006_5_116_29
Provokovitch		2355			2006_5_160_a
Pstruczko	Jean	14876	A		2006_5_52_a
Puig	Antonio	6595			2006_5_121 (21)
Putiot		12312	A		2006_5_116_46
Pyglerras		3609	B		2006_5_24_d
Que[me?]che[n?]	Maurice	1839	A	3	2006_5_74_p
Quemard		12043			2006_5_116_1
Quenardel	Marcel	1304	A	4	2006_5_63_1 (56)
Quinter		13165	A		2006_5_116_28
Quirin	Jean	16359	A		2006_5_116_44
Rabin	[Vitels?]	6961	A		2006_5_55_2_b
Rabinger		11220	A		2006_5_116_27
Rabinovitch	David	6541			2006_5_74_z_a
Rabinovitch	Théodore				2006_5_63_1 (50)
Racamond			A		2006_5_43_a
Radnovitch		13606	A		2006_5_116_12
Radosawlivitch		13167	A		2006_5_116_12
Rais[s?]	D.	2241	B		2006_5_24_d
Ramage	Maurice				2006_5_116_2
Ramalansaono		8705	A		2006_5_116_14
Ramos			B		2006_5_24_a
Randolph	P.		B		2006_5_24_c
Rascoli	Rosa	9837	A		2006_5_116_17
Ravé		11919			2006_5_121 (27)
Reaume		1786			2006_5_182_1
Réchomère			A	8	2006_5_21_a
Rechossière	Baptiste		A		2006_5_38_a
Red[r?]onoff	Maxime				2006_5_121 (63)
Redle[x?]			B		2006_5_24_d
Reed		2345	B		2006_5_121 (16)

Regazzi	Jean	6123	A		2006_5_74_o
Rembowski	Edmond	6583			2006_5_121 (22)
Remy		1516			2006_5_182_1
Renard	Georges	1797	A		2006_5_74_o
Renard	Emile				2006_5_121 (28)
Renard	Jean-Paul	13500			2006_5_121 (66)
Revel					2006_5_63_1 (14)
Reyes		1425			2006_5_182_2
Rez	Joseph	15243	A		2006_5_115_a
Ribay	René	5133	A		2006_5_74_n
Ribes	[Louise?]	15557	A		2006_5_116_16
Ricaud	Maurice	13508	A		2006_5_116_14
Ricaux		13302	A		2006_5_116_28
Richer		13170			2006_5_121 (27)
Rico		2413	B		2006_5_121 (17)
Rigaud			A	4	2006_5_21_a
Riou	Yves	6978	A		2006_5_74_h
Ritch	Th. R.		B		2006_5_63_1 (38)
Riviroff		797	russe	8	2006_5_63_1 (58)
Ro[b?]in		8278			2006_5_121 (10)
Robert	Didier	613	A	6	2006_5_63_1 (21)
Robinson		6315	B		2006_5_121 (18)
Rochay		388	A	5	2006_5_63_1 (29)
Rodriguez	Martin	13172	A		2006_5_116_5
Roger		2272	B		2006_5_121 (16)
Rogge	Albert				2006_5_116_2
Rogovoki	Albert	15358	A		2006_5_116_14
Romelli		6935	A		2006_5_116_28
Rorhline	Marc	8213	A		2006_5_116_15
Rosa	J.	2438	B		2006_5_24_d
Rosemblat	Robert	1626			2006_5_63_1 (20)
Roth		84[0?]5	A		2006_5_116_45

Roumagnac		12941	A		2006_5_116_26
Roumarille	Roy	4287	B		2006_5_24_d
Rourgognon		12991	A		2006_5_116_24
Rousseau	Alphonse	1189	A	4	2006_5_121 (10)
Rouve[yrolis?]					2006_5_186_a
Rowkovitch		2355			2006_5_74_q
Rowland	G.	2157	B	4	2006_5_23_a
Roy		5822	B		2006_5_121 (19)
Royer	André	16467	A		2006_5_116_45
Rudolph			A		2006_5_116_1
Ruelland	Gustave	1765	A		2006_5_74_o
Ruffin	Pierre	16129	A		2006_5_78
Ruiz	Raphael	3610	B		2006_5_24_c
Ruiz	R.	2400	B		2006_5_24_d
Ruppet		829			2006_5_182_1
Rybsstein	Léon Isidore	1430			2006_5_63_1 (8)
S[wirn?]ds[?]	William Wallace	2228	B		2006_5_24_d
Sabail		8900			2006_5_121 (10)
Sac[e?]vo		9481	A		2006_5_116_13
Sahel					2006_5_186_a
Sahles	Daniel				2006_5_63_1 (22)
Saillier	Léopold	1179	A	4	2006_5_63_1 (73)
Salado		1423			2006_5_182_1
Salippas	Idrissi	9812	A		2006_5_116_17
Saloïd	Lucien				2006_5_121 (63)
Salom		4172			2006_5_63_1 (18)
Sambito	Corrado	9420			2006_5_116_5
Samson			A		2006_5_34_a
San[z?]	Roger	13180	A		2006_5_116_28
Sanchez	julio	2124	A	2	2006_5_121 (28)
Sanders					2006_5_63_1 (34)
Sandler	Ferdinand	5670			2006_5_121 (41)
Sanford	John. D.		B		2006_5_24_c

Sapelli		2239	B		2006_5_121 (16)
Sarano		8162	A		2006_5_116_13
Sarraute	Raymond				2006_5_63_1 (71)
Sartel	Jean	13182	A		2006_5_125
Sasson					2006_5_63_1 (15)
Savas		6223	B		2006_5_121 (19)
Schaltzman					2006_5_63_1 (30)
Schartz	Léon				2006_5_63_1 (34)
Scheid			A		2006_5_41_a
Schemflin		6217	B		2006_5_121 (19)
Scher	Jules	706			2006_5_118_a
Schi[e?]lli[e?]ng	B.		B		2006_5_24_b
Schirinsk	Georges	5140	A	2	2006_5_121 (28)
Schlemenson		102			2006_5_182_1
Schlerschmidt	Edmond	3337	C	2	2006_5_63_1 (61)
Schliesmann	Truman	2162	B		2006_5_22_b
Schneider	Aimé	250	A		2006_5_74_n
Schouker					2006_5_63_1 (27)
Schwartz	Léon				2006_5_63_1 (41)
Schweizer		14292	A		2006_5_115_a
Schwob	Raymond				2006_5_63_1 (44)
Sebaum	R[?]	9050	A		2006_5_116_17
Seguin	Hilaire	3866			2006_5_121 (8)
Seris		13436	A		2006_5_116_28
Servais		14439	A		2006_5_115_a
Sesostis	André				2006_5_121 (64)
Sevans	André	5917			2006_5_121 (9)
Sicard	Robert		B		2006_5_63_1 (40)
Sidolle	Marius				2006_5_121 (63)
Sijacic	S[aedoye?]	13196	A		2006_5_116_27
Sila	Mo[ru?]o				2006_5_121 (63)

Silbertsein		1433			2006_5_182_1
Simon	Pierre	1140	A		2006_5_74_n
Simon	Robert	15174			2006_5_115_a
Siters	Maurice	11749	A	2	2006_5_121 (27)
Slezak		1065			2006_5_182_1
Slobodski	Israël				2006_5_63_1 (35)
Slora	Raoul				2006_5_63_1 (53)
Sokolowski					2006_5_63_1 (30)
Soleillant		2519			2006_5_182_1
Soler			B		2006_5_24_a
Sotirahm		6324	B		2006_5_121 (18)
Soubelet		13197	A		2006_5_116_46
Soufflet	Lucien	993	A		2006_5_81
Spitzer	Robert				2006_5_63_1 (41)
Spree		12345	A		2006_5_116_28
Ssaï	Cos[ilv?]ade	662	russe	8	2006_5_63_1 (3)
Stachowski	Marius	6576			2006_5_121 (22)
Staring	Evrard	6492			2006_5_121 (66)
Staubb		11832	A		2006_5_116_29
Stefamou	Georges	97[0?]1	A		2006_5_116_14
Stelman		1382			2006_5_182_1
Sterman	David	2247	A		2006_5_74_n
Stevance	Marcel	1741			2006_5_63_1 (26)
Stevenson		6266	B		2006_5_121 (17)
Stiquel	Marcel	842	A	6	2006_5_63_1 (58)
Stray	Thomas	2306			2006_5_74_q
Suard		14400			2006_5_115_a
Sup[e?]r	Rudi	142[90?]	A		2006_5_116_16
Sural					2006_5_63_1 (10)
Sussolin		6080			2006_5_121 (37)
Szewiecki	Ch[aïn?]	5631			2006_5_121 (22)

Szhvareberg		1495			2006_5_182_1
Szlay		2395	B		2006_5_121 (18)
Tachaux	René	11191	A	5 chambrée 8	2006_5_116_15
Tadeusz	Pajor	6422			2006_5_121 (36)
Taillade	Pierre	850	A	5	2006_5_118_a
Tarazaga		441			2006_5_182_1
Tas		6491	A		2006_5_116_29
Tennenbaum		1481			2006_5_182_1
Termes		13449	A		2006_5_116_13
Terpin	Charles	2449			2006_5_118_a
Tertrain		11923	A		2006_5_116_27
Theret		5810			2006_5_182_1
Thevenard		6816			2006_5_163_4_ a
Thil	Eugène	16468	A		2006_5_116_45
Thomas		6236	A		2006_5_74_n
Thomas	Jean	6737			2006_5_74_z_a
Thomas	Philippe	11753			2006_5_121 (27)
Thompson	W.	2263	B		2006_5_24_d
Thompson		6277	B		2006_5_121 (16)
Thompson	Jack		B		2006_5_24_b
Thorne					2006_5_63_1 (15)
Thus	André	15367	A		2006_5_116_14
Til	Edouard	488	A	5	2006_5_63_1 (26)
Tolou		1979	A	2	2006_5_63_1 (55)
Tombrock		11982	A		2006_5_116_29
Tomianko		1278			2006_5_182_1
Tosi			A		2006_5_104
Tourette		9871	A		2006_5_116_26
Tourette	Pierre	11326			2006_5_132_2_ b
Toussaint	Jean	5818			2006_5_121 (2)
Traim	Louis	9578	A		2006_5_116_14
Tricotet	René	1866	A	3	2006_5_63_1 (58)
Turquin	Paul	6088			2006_5_121 (12)

Tymczak					2006_5_186_a
Tzerventchitch		13441	A		2006_5_116_12
Tzipine	Michel				2006_5_63_1 (20)
Tzipine	Lazare				2006_5_63_1 (20)
Tzipine	Bernard				2006_5_63_1 (20)
Udé	René	13090			2006_5_124_a
Ulman			B		2006_5_24_a
Va[neli?]el		1899			2006_5_74_p
Vachon	Pierre	479	A		2006_5_74_o
Valdecabres		9853	A		2006_5_116_26
Vallejo	Pedro	6607			2006_5_121 (21)
Van Denanken					2006_5_121 (63)
Van Hummel		13213	A		2006_5_116_29
Van Loon		11968	A		2006_5_116_29
Van Roten	L.		B		2006_5_22_b
Van Weddingen		824			2006_5_182_1
Van Wyngaarden		12376	A		2006_5_116_29
Van Za[m?]at		3876	B		2006_5_121 (17)
Varagne	Alexis	1840	A		2006_5_74_n
Varenne	André				2006_5_63_1 (54)
Varin	Ernest	1850	A		2006_5_74_n
Varin	henri	[59128?]			2006_5_121 (23)
Vauchel	Eugène	1899			2006_5_159_a
Vaughan		16329	A		2006_5_116_46
Veksler					2006_5_63_1 (27)
Velluet	Georges	13615	A		2006_5_86
Velz		3606	B		2006_5_121 (19)
Ven[auh?]					2006_5_161_1_ a
Ventura	Humberto Torino				
Vereano	Iset				2006_5_63_1 (34)
Vergnol	Andrés	5193	A		2006_5_74_o
Vetter	Bernard	16362	A		2006_5_116_44



Vibert	Roger	11641			2006_5_121 (27)
Vilatorente		12058	A		2006_5_116_26
Villette	Julien	1910	A	2	2006_5_63_1 (64)
Vinolas		13218	A		2006_5_116_28
Visantin[i?]	Fe[n?]er	231			2006_5_167_1 a
Visseris		13219	A		2006_5_116_27
Vizioz	Michel				2006_5_116_4
Vogel	Gustave	16363	A		2006_5_116_44
Vogel	Georges	13220			2006_5_125
Voisin	Antoine				2006_5_121 (26)
Volkers		13221	A		2006_5_116_29
Vollereau	Raymond	264			2006_5_74_q
Volmer	Pierre	16471	A		2006_5_116_45
Volterra		1071			2006_5_116_1
Voss	Fernand	1319	A		2006_5_74_o
W[u?]r[s?]on	Thomas		B		2006_5_24_c
Wafopolos	Eugénie	9778	A		2006_5_116_17
Wagner	Charles	2348 ou 2343	B		2006_5_74_q
Walter	Pierre	15326	A		2006_5_115_a
Warmerdam		11017	A		2006_5_116_29
Wartel	Michel	13223	A		2006_5_116_14
Wasques		2418	B		2006_5_121 (18)
Wassilief	Avenir	16364	A		2006_5_116_44
Wasson		2330	B		2006_5_121 (18)
Wautelet		6338	B		2006_5_121 (16)
Webert		15178	A		2006_5_116_26
Weible		14947	A		2006_5_116_26
Weil	Marcel	3400			2006_5_63_1 (55)
Weill		12373			2006_5_116_5
Weingarten	Esther	3211	A		2006_5_116_16
Weinstein	Abel	1232	A	2	2006_5_63_1 (53)
Weis	[F?]red		B		2006_5_24_d
Weis		2278	B		2006_5_121 (16)
Weiss		11328	A		2006_5_116_26

Weisz		8404	A		2006_5_116_45
Welner		1485			2006_5_182_1
White	Harry		B		2006_5_24_b
White		2322	B		2006_5_121 (16)
Wigkon					2006_5_63_1 (10)
Wilfrid	Simon		B		2006_5_24_b
Winckboow[s?]	Maurice				2006_5_121 (63)
Winckel		12378	A		2006_5_116_29
Wipp					2006_5_63_1 (21)
Woeffle		2326	B		2006_5_121 (19)
Wokowich		2260	B		2006_5_121 (18)
Woodman		2357	B		2006_5_121 (16)
Wyss	Charles	16365	A		2006_5_116_44
Yung	Mauri[ce?]	617	A		2006_5_74_n
Yzquerao		2393	B		2006_5_121 (17)
Zaferman		[28?]			2006_5_63_1 (40)
Zaïde	Maurice	6076			2006_5_121 (22)
Zemoz	P.	2207	B		2006_5_24_d
Zermati	Jules				2006_5_63_1 (53)
Zimmer		1736	A	3	2006_5_63_1 (29)
Zimmermann			A		2006_5_116_16
Zlotzisty	Pierre	15615	A		2006_5_5_a
Zoubir	Belkacem				2006_5_121 (63)

# Table des matières

<b>Remerciements.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>I. Un engagement à l'épreuve des camps .....</b>	<b>15</b>
<b>A. Une vocation professionnelle précoce .....</b>	<b>15</b>
1. Une jeunesse dans l'Oise .....	15
2. Les tribulations d'une famille pendant la Grande Guerre .....	17
3. Une vocation professionnelle liée à l'influence maternelle .....	24
4. D'une guerre à l'autre .....	27
<b>B. Le Fronstalag 122 : un camp d'internement et de transit.....</b>	<b>30</b>
1. L'arrivée de Germaine Pourvoyeur au <i>Fronstalag 122</i> .....	30
2. Un camp qui s'adapte au gré des événements.....	32
3. Le camp de Royallieu : Une configuration spatiale singulière .....	37
<b>C. Rôle et consignes officielles de la Croix-Rouge française.....</b>	<b>41</b>
1. Un personnel peu instruit des directives générales .....	41
2. Une organisation pourtant habituée à opérer en temps de guerre .....	44
3. Une action sociale strictement encadrée dans les camps .....	49
4. Le métier d'assistante sociale : une fonction aux limites peu définies.....	54
<b>D. Une présence sociale déjà active à Compiègne et Royallieu.....</b>	<b>59</b>
1. Mademoiselle Petit et mademoiselle Dupéris .....	63
2. Louis Gossin .....	68
3. La comtesse de Geoffre de Chabrignac .....	70
4. Le comte Michel Emmanuel de Grammont .....	76
<b>II. Le ravitaillement alimentaire du secteur A : un enjeu primordial pour la Croix- Rouge française .....</b>	<b>85</b>
<b>A. Une action essentiellement portée sur le secteur A .....</b>	<b>93</b>
1. L'entraide alimentaire au sein du camp : une solidarité à géométrie variable .....	93
2. L'appui nécessaire de l'administration locale : le rôle du sous-préfet de Compiègne .....	96
<b>B. Le ravitaillement alimentaire : une clé de compréhension du camp.....</b>	<b>102</b>
1. Des dépenses alimentaires en constante augmentation .....	102
2. Des relevés alimentaires qui affinent nos connaissances sur les effectifs du camp .....	105
3. Le colis alimentaire : une porte d'accès au camp .....	112
<b>C. Répondre aux besoins alimentaires des internés : les différents moyens d'action .....</b>	<b>115</b>
1. Acheter des vivres : la mobilisation du tissu local .....	115
2. La recherche nécessaire d'une variété alimentaire.....	122

3.	Les dons : une aide complémentaire appréciable.....	127
<b>D.</b>	<b>Une aide différenciée dans les secteurs B et C : quand l'idéologie s'applique au domaine social .....</b>	<b>131</b>
1.	Le secteur B: une action ponctuelle de la Croix-Rouge française .....	131
2.	La question de l'accès au secteur C .....	136
<b>III.</b>	<b>Une action sociale centrée sur les internés et leurs familles.....</b>	<b>148</b>
<b>A.</b>	<b>Veiller à la santé des internés.....</b>	<b>151</b>
1.	Approvisionner les pharmacies des trois secteurs.....	151
2.	Répondre aux besoins sanitaires et médicaux spécifiques des internés .....	161
3.	Satisfaire aux demandes de vestiaire .....	169
<b>B.</b>	<b>Subvenir aux besoins des familles .....</b>	<b>178</b>
1.	Mener des enquêtes pour aider les familles .....	178
2.	Des aides de différentes nature .....	185
3.	Assurer le lien avec les familles par la recherche des proches internés et la transmission de correspondance .....	191
<b>C.</b>	<b>Répondre aux besoins physiques et psychologiques des internés.....</b>	<b>199</b>
1.	Aider au maintien de la condition physique des internés par le sport.....	200
2.	Répondre aux besoins ludiques, culturels, artistiques et intellectuels du camp .....	203
3.	Accompagner « l'évasion spirituelle ».....	220
<b>D.</b>	<b>Une mission de plus en plus difficile à accomplir (1943).....</b>	<b>225</b>
1.	Le service des internés civils : un service convoité .....	225
2.	Les imprudences d'une assistante sociale : maladroites ou velléités de résistance ? .....	231
3.	Une action et un engagement reconnus.....	235
4.	Quand l'Histoire sert la Mémoire : une action qui contribue à compléter le mur des noms .....	242
	<b>Conclusion.....</b>	<b>245</b>
	<b>Sigles .....</b>	<b>251</b>
	<b>Sources .....</b>	<b>252</b>
	<b>Bibliographie .....</b>	<b>255</b>
	<b>Table des illustrations .....</b>	<b>261</b>
	<b>Annexes .....</b>	<b>263</b>
	<b>Table des matières.....</b>	<b>316</b>